

SECRETARIAT
COPY

346442

UNITED NATIONS/NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWELFTH YEAR

SUPPLEMENT FOR JANUARY, FEBRUARY AND MARCH 1957

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

DOUZIÈME ANNÉE

SUPPLEMENT DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 1957

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

<u>Document No.</u>	<u>Title</u>	<u>Page</u>
S/3767	Letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council.	1
S/3779	Resolution adopted by the Security Council at its 765th meeting on 24 January 1957 concerning the India-Pakistan question	4
S/3781	Letter dated 26 January 1957 from the representative of Portugal addressed to the President of the Security Council.	4
S/3783	Letter dated 4 February 1957 from the representative of France addressed to the President of the Security Council.	5
S/3787	Australia, Cuba, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America: draft resolution	7
S/3789	Union of Soviet Socialist Republics: amendments to document S/3787	8
S/3791/Rev.1	Colombia: amendments to document S/3787	8
S/3793	Resolution adopted by the Security Council at its 774th meeting on 21 February 1957 concerning the India-Pakistan question	9
S/3797	Telegram dated 6 March 1957 from the Prime Minister of Ghana addressed to the Secretary-General	10
S/3798	Letter dated 6 March 1957 from the representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland addressed to the President of the Security Council.	10

(Continued on page 3 of cover)

TABLE DES MATIERES

<u>Cotes des documents</u>	<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
S/3767	Lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan	1
S/3779	Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 765ème séance, le 24 janvier 1957, concernant la question Inde-Pakistan	4
S/3781	Lettre, en date du 26 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal	4
S/3783	Lettre, en date du 4 février 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France	5
S/3787	Australie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: projet de résolution	7
S/3789	Union des Républiques socialistes soviétiques: amendements au document S/3787	8
S/3791	Colombie: amendements au document S/3787	8
S/3793	Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 774ème séance, le 21 février 1957, concernant la question Inde-Pakistan	9
S/3797	Télégramme, en date du 6 mars 1957, adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre du Ghana.	10
S/3798	Lettre, en date du 6 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.	10

(Suite à la page 3 de la couverture)

Documents published in full in the records of the meetings of the Security Council are not reproduced in the supplements.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents dont le texte est publié intégralement dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité ne sont pas reproduits dans les suppléments.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SECURITY
COUNCILCONSEIL
DE SÉCURITÉOFFICIAL RECORDS
TWELFTH YEARSupplément for January, February
and March 1957DOCUMENTS OFFICIELS
DOUZIÈME ANNÉE

Supplément de janvier, février et mars 1957

DOCUMENT 5/3767

Letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council

(Original text: English)
(2 January 1957)

1. You may recall that in his report dated 27 March 1953, at the conclusion of his fifth mediatory effort to secure implementation of the international agreement embodied in the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan dated 13 August 1948 [S/1100, para. 75] and 5 January 1949 [S/1196, para. 15] whereunder the question of the accession of the State of Jammu and Kashmir to India or Pakistan is to be decided by means of a free and impartial plebiscite to be held under the auspices of the United Nations, Mr. Frank P. Graham, the United Nations representative for India and Pakistan, expressed the hope that

"Instead of the United Nations Representative continuing to report differences to the Security Council, may the leadership of over 400 million people, with the good will and assistance of the United Nations, join in negotiating and reporting an agreement on Kashmir and thereby light a torch along the difficult path of the people's pilgrimage towards peace."^{1/}

2. Consistently with their policy to co-operate with the United Nations in every way possible with a view

^{1/} See Official Records of the Security Council, Eighth Year, Special Supplement No. 1, document S/2967, para. 57.

Lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan

(Texte original en anglais)
(2 janvier 1957)

1. Vous n'êtes pas sans vous rappeler que, dans son rapport du 27 mars 1953, à l'issue de son cinquième effort de conciliation pour assurer la mise en œuvre de l'accord international que représentent les résolutions du 13 août 1948 [S/1100, par. 75] et du 5 janvier 1949 [S/1196, par. 15] de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, résolutions auxquelles la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan doit se décider au moyen d'un plébiscite libre et impartial, organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, M. Frank P. Graham, représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, exprimait l'espoir suivant:

"A la place des rapports sur les différends persistants que le représentant des Nations Unies ne cesse d'adresser au Conseil de sécurité, il faut espérer que les dirigeants de ces pays, qui groupent plus de 400 millions d'habitants, finiront, grâce à l'aide et à la bonne volonté des Nations Unies, par se rapprocher en vue de négocier et de présenter un accord sur le Cachemire dont la flamme illuminera la route difficile que les peuples doivent encore parcourir dans leur pèlerinage en quête de la paix."^{1/}

2. Ayant pour principe de collaborer dans toute la mesure possible avec l'Organisation des Nations

^{1/} Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, huitième année, Supplément spécial No 1, document S/2967, par. 57.

to upholding its prestige and authority, the Government of Pakistan accepted the United Nations representative's suggestion and initiated direct negotiations with the Government of India with a view to resolving differences which were holding up implementation of the aforesaid international agreement.

3. I regret to have to inform you that despite all our efforts during the last three years to reach a satisfactory solution of this dispute, we have unfortunately failed. The Government of India has hitherto refused on one pretext or another to honour its international commitments which it accepted under the two resolutions of the United Nations Commission dated 13 August 1948 and 5 January 1949. Statements made by the Indian Prime Minister in the Indian Parliament on 29 March 1956, and at a Press Conference on 2 April as well as his subsequent public utterances and the steps that the so-called Constituent Assembly of Kashmir has taken in collusion with the Government of India in regard to the future disposition of the State in direct contravention of the Security Council's resolution of 30 March 1951 [S/2017/Rev.1], have further forced us to the conclusion that continuance of direct negotiations between the Governments of Pakistan and India holds out no prospect of a settlement of this dispute.

4. The effect of the Indian Prime Minister's statement and of the failure of these negotiations on Indo-Pakistan relations in general and on the situation in the State of Jammu and Kashmir and the adjoining areas of Pakistan in particular has been most deleterious.

5. A reign of repression prevails in that part of the State of Jammu and Kashmir which is under Indian military occupation. Many prominent leaders of public opinion in the State, such as Sheikh Muhammad Abdullah, ex-Prime Minister, and Mirza Muhammad Afzal Beg, ex-Revenue Minister of the State, Ghulam Mohiuddin Karra, President of the Kashmir Political Conference, and others have been languishing in jail for a long time, without just cause and without any trial. Even Pandit Prem Nath Bazaz, President of the Kashmir Democratic Union, who has, after his expulsion from the State, established his headquarters in Delhi, suffered imprisonment twice and has only recently been released. Their only fault is that they demand that the people of the State be allowed to exercise their right to self-determination as envisaged in the Security Council resolutions. There is no freedom of speech or assembly in Indian-occupied Kashmir. Terrorist methods are being employed with the help of the Indian Army, the State Militia and the notorious "Peace Brigade" to crush all opposition to India's continued occupation of the State territory by force.

6. The reaction of public opinion throughout Pakistan and particularly in Azad Kashmir and the tribal belt on the north-west frontier of the country, to these happenings has been sharp and outspoken. The tribesmen of the north-west frontier of Pakistan, who had been required to leave the State in 1949 on the express assurance of the Government of Pakistan that a free and impartial plebiscite would be held in the near

Unies en vue de maintenir son prestige et son autorité, le Gouvernement pakistanais a accepté l'idée émise par le représentant des Nations Unies et est entré en pourparlers directs avec le Gouvernement indien en vue de résoudre les désaccords qui faisaient obstacle à la mise en œuvre de l'accord international mentionné plus haut.

3. J'ai le regret d'avoir à vous faire connaître que, malgré tout ce que nous avons tenté au cours des trois dernières années pour aboutir à une solution satisfaisante de ce différend, nous avons malheureusement échoué. Sous un prétexte ou un autre, le Gouvernement indien a jusqu'ici refusé de respecter les obligations internationales auxquelles il avait souscrit par les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 de la Commission. La déclaration faite par le Premier Ministre de l'Inde au Parlement indien le 29 mars 1956, celle qu'il a faite le 2 avril à sa conférence de presse, comme les paroles qu'il a prononcées par la suite en public et les mesures que la prétendue Assemblée constituante du Cachemire a prises au sujet du sort de l'Etat, de connivence avec le Gouvernement indien et en violation directe de la résolution du 30 mars 1951 [S/2017/Rev.1] du Conseil de sécurité, nous ont forcés à conclure qu'on ne peut pas espérer régler ce différend en poursuivant les négociations directes entre le Gouvernement pakistanais et le Gouvernement indien.

4. Les paroles du Premier Ministre de l'Inde et l'échec des négociations ont beaucoup nui aux relations entre les deux pays d'une manière générale, et en particulier à la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire ainsi que dans les secteurs avoisinants du Pakistan.

5. La coercition règne dans la partie de l'Etat de Jammu et Cachemire occupée par l'armée indienne. De nombreuses personnalités particulièrement influentes comme le cheik Mohammed Abdullah, ancien premier ministre, Mirza Mohammed Afzal Beg, ancien ministre des finances, Ghulam Mohiuddin Karra, président de la Conférence politique du Cachemire, et bien d'autres, languissent en prison depuis longtemps, sans motif valable et sans même avoir été jugées. Le pandit Prem Nath Bazaz lui-même, qui est président de l'Union démocratique du Cachemire et qui s'est établi à Delhi après avoir quitté l'Etat, a été incarcéré deux fois et n'a été libéré que récemment. Leur seule faute est de réclamer que l'on autorise la population de l'Etat à exercer son droit à disposer d'elle-même, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. La liberté de parole ou de réunion n'existe pas dans le Cachemire occupé par l'Inde. Aidées par l'armée indienne, par la milice de l'Etat et par la tristement fameuse "brigade de la paix", les autorités ont recours à des méthodes terroristes pour écraser tous ceux qui s'opposent à ce que l'Inde continue à occuper par la force le territoire de l'Etat.

6. Dans tout le Pakistan et en particulier dans le Cachemire "azad" et parmi les tribus qui occupent la frontière nord-ouest du pays, l'opinion a réagi à ces événements de façon vigoureuse et déclarée. Les tribus de la frontière nord-ouest du Pakistan, qui avaient dû quitter l'Etat en 1949 sur l'assurance expresse, donnée par le Gouvernement pakistanais, qu'un plébiscite libre et impartial aurait lieu dans un avenir prochain,

future, are now impatient to know what has happened to those assurances.

7. Nine years ago, over half a million Kashmiris were driven out of their hearths and homes by the Maharaja's forces and the Indian Army to seek asylum in Pakistan. Since then, these refugees have been living in Azad Kashmir and neighbouring Pakistan territory in the hope that they would one day go back to the State in accordance with the provisions of clause 6, sub-paragraph (a) of the resolution of the United Nations Commission for India and Pakistan dated 5 January 1949 [S/1196, para. 15]. They are now becoming increasingly restive. They want to return to the State without further delay to fight for their rights. There is a general clamour amongst them to launch a peaceful movement aimed at crossing the cease-fire line and starting a mass movement inside the State with a view to winning the Kashmiris' right to self-determination.

8. On the other hand, the Indian Prime Minister's declaration that he is now opposed to a plebiscite, accompanied by the steps that are being taken by the Government of India unilaterally to "integrate" the State with India, in disregard of the assurances given by that Government to the Security Council, and the mounting unrest both inside and outside Kashmir, have combined to create an explosive situation which constitutes serious threat to peace in this area. If this dispute which has been pending in the Security Council for the last nine years is not resolved immediately and the faith of the people both inside and outside Kashmir is shaken in the ability of the United Nations to secure international justice in the hope of which the situation had remained calm so far, it is apprehended that the gravest consequences might ensue.

9. The Government of Pakistan feels that this situation calls for firm and timely action by the Security Council. The Council is already seized of the Kashmir dispute. It is most essential that early action should be taken to implement the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan dated 13 August 1948 and 5 January 1949 which constitute an international agreement between India and Pakistan that the question of the accession of the State of Jammu and Kashmir to India or Pakistan will be decided by means of a free and impartial plebiscite under United Nations auspices.

10. I am, therefore, to request you to circulate this letter to members of the Security Council, and fix a date at their earliest convenience for a meeting of the Council to consider the Kashmir question. It is hoped that it may be possible for the Council to take it up at a very early date. The Government of Pakistan intends to send a special delegation to assist the Security Council in its deliberations.

(Signed) Malik Firoz Khan NOON
Minister for Foreign Affairs of Pakistan

sont maintenant impatientes de savoir ce qu'il est advenu de ces assurances.

7. Il y a neuf ans, plus de 500.000 habitants du Cachemire ont été chassés de leurs foyers et de leurs maisons par les forces du maharajah et par l'armée indienne et ils ont dû chercher refuge au Pakistan. Depuis lors, ces réfugiés vivent dans le Cachemire "azad" et dans le territoire pakistanais voisin, dans l'espoir de rentrer un jour dans l'Etat, conformément aux dispositions de l'alinéa a du paragraphe 6 de la résolution adoptée le 5 janvier 1949 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan [S/1196, par. 15]. Leur impatience ne fait maintenant que croître. Ils veulent retourner sans délai dans l'Etat combattre pour leurs droits. Presque tous réclament instamment une offensive pacifique qui aurait pour objet de franchir la ligne de démarcation et d'entreprendre un mouvement d'ensemble sur le territoire de l'Etat en vue de faire reconnaître aux habitants du Cachemire le droit de disposer d'eux-mêmes.

8. D'un autre côté, le Premier Ministre de l'Inde ayant officiellement déclaré qu'il est maintenant opposé à un plébiscite, le Gouvernement indien prenant des mesures unilatérales pour "intégrer" l'Etat dans l'Inde, au mépris des assurances qu'il avait données lui-même au Conseil de sécurité, et l'agitation augmentant à l'intérieur et à l'extérieur du Cachemire. La situation est devenue extrêmement tendue et menac sérieusement la paix de cette région. Si ce différend, dont le Conseil de sécurité est saisi depuis neuf ans, n'est pas tranché immédiatement et si la confiance est ébranlée que les peuples, au Cachemire et au-dehors, ont mise dans la capacité des Nations Unies d'assurer la justice internationale, alors que c'est l'espoir de cette justice qui a maintenu le calme jusqu'ici, il est à craindre que les conséquences les plus graves n'en résultent.

9. Le Gouvernement pakistanais estime que la situation exige, de la part du Conseil de sécurité, une action énergique et opportune. Le Conseil est déjà saisi de la question du Cachemire. Il est indispensable de prendre des mesures aussitôt que possible, pour donner suite aux résolutions adoptées le 13 août 1948 et le 5 janvier 1949 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Selon ces résolutions, qui constituent un accord international entre l'Inde et le Pakistan, la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan doit se décider au moyen d'un plébiscite libre et impartial, organisé sous les auspices des Nations Unies.

10. J'ai l'honneur, par conséquent, d'ordre de mon gouvernement, de vous prier de bien vouloir communiquer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité et de convoquer le Conseil à la date la plus proche qu'ils pourront accepter pour étudier la question du Cachemire. Nous espérons que le Conseil pourra aborder la question à très bref délai. Le Gouvernement pakistanais a l'intention d'envoyer une délégation spéciale pour aider le Conseil de sécurité dans ses délibérations.

Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan
(Signé) Malik Firoz Khan NOON

Resolution adopted by the Security Council at its 765th meeting, on 24 January 1957, concerning the India-Pakistan question

(Original text: English)
(24 January 1957)

The Security Council,

Having heard statements from representatives of the Governments of India and Pakistan concerning the dispute over the State of Jammu and Kashmir,

Reminding the Governments and authorities concerned of the principle embodied in its resolutions of 21 April 1948 [S/726], 3 June 1948,^{2/} 14 March 1950 [S/1469] and 30 March 1951 [S/2017/Rev.1], and the United Nations Commission for India and Pakistan resolutions of 13 August 1948 [S/1100, para. 75] and 5 January 1949 [S/1196, para. 15], that the final disposition of the State of Jammu and Kashmir will be made in accordance with the will of the people expressed through the democratic method of a free and impartial plebiscite conducted under the auspices of the United Nations,

1. Reaffirms the affirmation in its resolution of 30 March 1951 and declares that the convening of a Constituent Assembly as recommended by the General Council of the "All Jammu and Kashmir National Conference" and any action that Assembly may have taken or might attempt to take to determine the future shape and affiliation of the entire State or any part thereof, or action by the parties concerned in support of any such action by the Assembly, would not constitute a disposition of the State in accordance with the above principle;

2. Decides to continue its consideration of the dispute.

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 765ème séance, le 24 janvier 1957, concernant la question Inde-Pakistan

(Texte original en anglais)
(24 janvier 1957)

Le Conseil de sécurité,

Ayant entendu des exposés des représentants des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan au sujet du différend concernant l'Etat de Jammu et Cachemire,

Rappelant aux gouvernements et autorités intéressés le principe énoncé dans ses résolutions des 21 avril 1948 [S/726], 3 juin 1948^{2/}, 14 mars 1950 [S/1469] et 30 mars 1951 [S/2017/Rev.1], ainsi que dans les résolutions des 13 août 1948 [S/1100, par. 75] et 5 janvier 1949 [S/1196, par. 15] de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, à savoir que le sort définitif de l'Etat de Jammu et Cachemire doit être décidé conformément à la volonté des populations, exprimée au moyen de la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies,

1. Confirme la déclaration qu'il a faite dans sa résolution du 30 mars 1951 et déclare que la convocation d'une Assemblée constituante dans les conditions recommandées par le Conseil général de la "Conférence nationale de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire", ainsi que toutes les mesures que cette assemblée pourrait avoir prises ou pourrait s'efforcer de prendre pour déterminer la structure et les associations futures de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire ou d'une partie quelconque dudit Etat, ou toute action des parties intéressées pour appuyer les mesures susvisées, ne constituent pas des moyens propres à régler le sort dudit Etat conformément au principe mentionné ci-dessus;

2. Décide de poursuivre l'examen du différend.

DOCUMENT S/3781

Letter dated 26 January 1957 from the representative of Portugal addressed to the President of the Security Council

(Original text: English)
(1 February 1957)

In the course of his speech on the Kashmir question, delivered before the Security Council on 24 January 1957, the representative of India thought it pertinent to make some totally unwarranted assertions about Goa.^{3/}

As Portugal is not a member of the Security Council there was no opportunity to correct the Indian repre-

^{2/} Official Records of the General Assembly, Third Session, Supplement No. 2, chap. 5, sect. O.

^{3/} Official Records of the Security Council, Twelfth Year, 764th meeting, para. 179.

Lettre, en date du 26 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal

(Texte original en anglais)
(1er février 1957)

Au cours de l'exposé sur la question du Cachemire qu'il a fait devant le Conseil de sécurité le 24 janvier 1957, le représentant de l'Inde a jugé bon de formuler quelques observations entièrement injustifiées concernant Goa.^{3/}

Comme le Portugal n'est pas membre du Conseil de sécurité, il n'a pas eu la possibilité de relever à ce

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, Supplément No 2, chap. 5, sect. O.

^{3/} Documents officiels du Conseil de sécurité, douzième année, 764ème séance, par. 179.

sentative at the time. However, and since his words undoubtedly call for such a correction, I would draw Your Excellency's attention, and the attention of all members of the Security Council to the statement I made, on 6 December 1956, during the 611th plenary meeting of the General Assembly,^{4/} which includes a complete refutation of what the Indian representative has stated on the matter before the Council.

I should be very grateful if Your Excellency would kindly cause steps to be taken with a view to this letter being circulated to all members of the Security Council.

(Signed) Vasco Vieira GARIN
Permanent Representative
of Portugal to the United Nations

moment-là les allégations du représentant de l'Inde. Etant donné cependant que ses propos appellent indiscutablement une telle mise au point, je me permettrai d'attirer l'attention de Votre Excellence et l'attention de tous les membres du Conseil de sécurité sur la déclaration que j'ai faite, le 6 décembre 1956, à la 611ème séance plénière de l'Assemblée générale^{4/}, laquelle réfute entièrement les assertions avancées à ce sujet par le représentant de l'Inde devant le Conseil.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour faire distribuer la présente lettre à tous les membres du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Vasco Vieira GARIN

DOCUMENT S/3783

Letter dated 4 February 1957 from the representative of France addressed to the President of the Security Council

(Original text: French)
(5 February 1957)

With reference to the letter of 25 October 1956 from my predecessor to the then President of the Security Council, and to the documents annexed thereto [S/3689], I have the honour to send you herewith a memorandum supplementing the preliminary information furnished by the French delegation in connexion with its complaint of "military assistance rendered by the Egyptian Government to the rebels in Algeria".

I should be grateful if you would communicate this memorandum and its annexes^{5/} to the members of the Security Council.

(Signed) G. GEORGES-PICOT
Ambassador and Permanent Representative
of France to the United Nations

MEMORANDUM

The French delegation deems it its duty to supply further and more specific data in addition to those furnished to the members of the Security Council in the memorandum of 25 October 1956 [S/3689] concerning the cargo of arms carried in the yacht "Athos" alias "Saint Briavels".

1. The brief inventory annexed to the memorandum in question should be replaced by the following:

^{4/} Official Records of the General Assembly, Eleventh Session, Plenary Meetings, 611th meeting, paras. 208 to 226.

^{5/} Photostats of these annexes are available to Member States in the United Nations Library.

Lettre, en date du 4 février 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France

(Texte original en français)
(5 février 1957)

Me référant à la lettre adressée le 25 octobre 1956 par mon prédécesseur au Président en exercice du Conseil de sécurité ainsi qu'aux documents qui s'y trouvaient annexés [S/3689], j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un aide-mémoire destiné à compléter les premières informations fournies par la délégation française à la suite de sa plainte sur "l'aide militaire apportée par le Gouvernement égyptien aux rebelles en Algérie".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer cet aide-mémoire et ses annexes^{5/} aux membres du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur, représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) G. GEORGES-PICOT

AIDE-MEMOIRE

La délégation française estime devoir compléter et préciser les informations qu'elle a fournies dans son aide-mémoire du 25 octobre 1956 [S/3689] aux membres du Conseil de sécurité au sujet de la cargaison d'armes transportée par le yacht "Athos", alias "Saint-Briavels".

1. L'inventaire sommaire joint à l'aide-mémoire visé en référence doit être remplacé par le suivant:

^{4/} Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Séances plénières, 611ème séance, par. 208 à 226.

^{5/} Des photocopies de ces annexes sont à la disposition des Etats Membres à la bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies.

Arms:

British rifles, 7.7 (.303 calibre), including 1,991 with bayonet and sheath	1,995
Herstal rifles, 7.92, with grenade attachment	20
Long German Mausers, 7.92	4
Short German Mauser, 7.92	1
Rifles of unknown origin, 7.92	190
Rifles of unknown origin, 7.7	28
Italian carbines, 6.5	12
Italian rifles, magazine type, 6.5	9
Italian rifles with attached bayonet, magazine type, 6.5	15 ^{a/}
Short Italian rifles, 6.5	3
Long Italian rifles, 6.5	25
	<u>307</u>
Total number of rifles:	<u>2,302</u>

Beretta automatic pistols, 9 mm (Accessories: 63 sword-bayonets for Beretta automatic pistols; 238 40-cartridge magazines; 260 20-cartridge magazines)	247
British mortars, 3-inch	12
British mortars, 2-inch (with accessories)	65
Bren automatic rifles	50
Kulomet automatic rifles, 7.92	24
M.G. 34 light machine guns, 7.92	33
Vickers machine guns, 7.7	6
Miscellaneous accessories for the above arms	

Ammunition:

Complete rounds for 3-inch mortar	967
Percussion fuses ditto	967
Ignition cartridges, 12 calibre	967
Complete rounds for 2-inch mortar	996
Percussion fuses ditto	996
Propellant cartridges ditto	996
Tail fins ditto	996
Miscellaneous accessories ditto	
Cartridges for small arms of various calibre, including 62,152 incendiary cartridges, 7.7 (.303 calibre)	615,000
Grenades of various types (approx.)	2,000

^{a/} Seven without bayonet.

An itemized list of this material, including the serial numbers of arms and specifications of the ammunition is annexed.^{b/}

2. Expert examination of the 1,995 British make 7.7 rifles (.303 calibre) shows that:

701 are stamped with the British crown and were manufactured before 1952;

331 have no special distinguishing marks apart from their serial number;

963 bear the coat of arms of the Indian Army and were manufactured between 1950 and 1955 in Indian arms factories, especially the Royal Factory at Ishapore.

3. The fifty Bren automatic rifles are also marked with the Indian Army coat of arms and the maker's identification mark indicating that they were made in the Small Arms Factory at Ishapore in 1954, 1955 and 1956.

^{b/} See footnote 5 above.

Armes:

Fusils britanniques de 7,7 (calibre 0,303) [dont 1,991 avec baïonnette et fourreau]	1,995
Fusils S.A. Herstal de 7,92 avec lance-grenades	20
Fusils Mauser longs (allemands) de 7,92	4
Fusil Mauser court (allemand) de 7,92	1
Fusils d'origine inconnue, de 7,92	190
Fusils d'origine inconnue, de 7,7	28
Carabines italiennes de 6,5	12
Fusils italiens genre mousqueton de 6,5	9
Fusils italiens avec baïonnette fixée sur l'arme (genre mousqueton), de 6,5	15 ^{a/}
Fusils italiens courts de 6,5	3
Fusils italiens longs de 6,5	25
	<u>307</u>
Total des fusils:	<u>2,302</u>

Pistolets mitrailleurs Beretta 9 mm (accessoires: 63 sabres-baïonnettes pour P.M. Beretta; 238 chargeurs à 40 cartouches; 260 chargeurs à 20 cartouches)	247
Mortiers britanniques de 3 pouces	12
Mortiers britanniques de 2 pouces (avec leurs accessoires)	65
Fusils mitrailleurs Bren	50
Fusils mitrailleurs Kulomet de 7,92	24
Mitrailleuses légères M.G. 34 de 7,92	33
Mitrailleuses Vickers de 7,7	6
Lot d'accessoires divers pour les armes ci-dessus.	

Munitions:

Coups complets pour mortiers de 3 pouces	967
Fusées percutantes pour ces projectiles	967
Cartouches de mise de feu, calibre 12	967
Coups complets pour mortiers de 2 pouces	996
Fusées percutantes pour ces projectiles	996
Cartouches propulsives pour ces projectiles	996
Empennages pour projectiles	996
Lot d'accessoires divers pour ces projectiles.	
Cartouches pour armes légères de divers calibres (dont 62,152 cartouches à balles incendiaires de 7,7, calibre 0,303)	615,000
Grenades de modèles divers, environ	2,000

^{a/} Dont 7 sans baïonnette.

Le relevé détaillé de ce matériel, comportant notamment les numéros matricules des armes et les caractéristiques des munitions, est joint en annexe.^{b/}

2. L'expertise des 1.995 fusils de 7,7 (calibre 0,303) de modèle britannique a permis de constater que:

701 de ces armes sont frappées de la Couronne britannique et ont été fabriquées antérieurement à 1952;

331 n'ont aucun signe distinctif particulier en dehors de leur matricule;

963 de ces armes sont frappées de l'écusson de l'armée indienne et ont été fabriquées dans des manufactures indiennes entre 1950 et 1955, notamment à la Royal Factory of Ishapore.

3. Les 50 fusils mitrailleurs Bren portent aussi l'écusson indien et des marques de fabrication indiquant qu'ils sont sortis des ateliers de la Small Arm Factory de Ishapore durant les années 1954, 1955 et 1956.

^{b/} Voir ci-dessus note 5.

4. The maker's identification marks and serial numbers of the Kulomet automatic rifles (Czech type) have been obliterated by grinding.

5. We have information indicating that the Beretta automatic pistols were ordered in Irak and Pakistan and sent from Italy through an Egyptian forwarding agent.

6. The 2 and 3-inch mortars were manufactured in the United Kingdom before 1955.

7. Some of the ammunition cases had labels and markings in Arabic. Experts state that the labels are of the type used in Egyptian arsenals.

4. Les marques d'origine et matricules des fusils mitrailleurs Kulomet, de modèle tchèque, ont été meulées.

5. D'après les informations qui ont été recueillies, les pistolets mitrailleurs Beretta ont fait l'objet de commandes passées en Irak et au Pakistan et ont été expédiés d'Italie par l'intermédiaire d'un transitaire égyptien.

6. Les mortiers de 2 et 3 pouces sont de fabrication anglaise antérieure à 1955.

7. Plusieurs caisses de munitions portaient des étiquettes et des inscriptions en arabe. L'expertise a prouvé qu'il s'agissait d'étiquettes utilisées dans les arsenaux égyptiens.

DOCUMENT S/3787

Australia, Cuba, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America: draft resolution

(Original text: English)
(14 February 1957)

The Security Council,

Recalling its resolution of 24 January 1957 [S/3779], its previous resolutions and the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan on the India-Pakistan question,

Having taken into consideration the statements of the representatives of the Governments of India and Pakistan,

Concerned at the lack of progress in settling the dispute,

Considering the importance which it has attached to the demilitarization of the State of Jammu and Kashmir as a step towards the settlement of the dispute,

Noting that demilitarization preparatory to the holding of a free and impartial plebiscite under United Nations auspices has not been achieved in accordance with the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan,

Noting the proposal of the representative of Pakistan for the use of a temporary United Nations force in connexion with demilitarization,^{1/}

Believing that, in so far as it might contribute towards the achievement of demilitarization as envisaged in the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan and towards the pacific settlement of the dispute, the use of such a force would deserve consideration,

1. Requests the President of the Security Council, the representative of Sweden, to examine with the Governments of India and Pakistan proposals which, in his opinion, are likely to contribute to the achievement of

^{1/} Official Records of the Security Council, Twelfth Year, 761st meeting, para. 112.

Australie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: projet de résolution

(Texte original en anglais)
(14 février 1957)

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution du 24 janvier 1957 [S/3779] et ses résolutions antérieures, ainsi que les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan relatives à la question Inde-Pakistan,

Ayant pris en considération les exposés des représentants du Gouvernement indien et du Gouvernement pakistanais,

Inquiet du peu de progrès réalisé vers le règlement du différend,

Considérant l'importance que lui a paru présenter la démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire en tant qu'étape vers le règlement du différend,

Notant que la démilitarisation conformément aux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, qui devait préparer la voie à un plébiscite libre et impartial sous l'égide des Nations Unies, n'a pas eu lieu,

Notant la proposition du représentant du Pakistan tendant à recourir, en vue de la démilitarisation, à une force temporaire des Nations Unies^{1/},

Convaincu que, dans la mesure où il peut contribuer à la démilitarisation envisagée dans les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan ainsi qu'au règlement pacifique du différend, l'emploi d'une telle force mérite examen,

1. Demande au Président du Conseil de sécurité, représentant de la Suède, d'examiner avec le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais les propositions qui, à son avis, sont de nature à contri-

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, douzième année, 761ème séance, par. 112.

demilitarization or to the establishment of other conditions for progress towards the settlement of the dispute, having regard to the previous resolutions of the Security Council and of the United Nations Commission for India and Pakistan, and bearing in mind the statements of the representatives of the Governments of India and Pakistan and the proposal for the use of a temporary United Nations force;

2. Authorizes him to visit the sub-continent for this purpose;

3. Requests him to report to the Security Council as soon as possible but not later than 15 April 1957;

4. Invites the Governments of India and Pakistan to co-operate with him in the performance of these functions;

5. Requests the Secretary-General and the United Nations representative for India and Pakistan to render such assistance to him as he may request.

buer à une démantarisation effective ou à créer des conditions favorables à un règlement du différend, compte tenu des résolutions antérieures du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, et eu égard aux déclarations faites par les représentants du Gouvernement indien et du Gouvernement pakistanais et à la proposition relative à l'emploi d'une force temporaire des Nations Unies;

2. L'autorise à visiter à cette fin la péninsule;

3. Lui demande de faire rapport au Conseil de sécurité aussitôt que possible, et au plus tard le 15 avril 1957;

4. Invite le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais à collaborer avec lui pour l'aider à s'acquitter de sa mission;

5. Prie le Secrétaire général et le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan de lui fournir l'assistance qu'il pourra demander.

DOCUMENT S/3789

Union of Soviet Socialist Republics: amendments to document S/3787

*(Original text: English)
(15 February 1957)*

1. Replace the preamble by the following text:

"Having heard the statements of the representatives of the Governments of India and Pakistan.

2. Amend paragraph 1 of the operative part to read as follows:

"1. Requests the President of the Security Council, the representative of Sweden, to examine with the Governments of India and Pakistan the situation in respect of Jammu and Kashmir, and to consider the progress that can be made towards the settlement of the problem, bearing in mind the statements of the representatives of the Governments of India and Pakistan;"

3. In paragraph 3 of the operative part delete the words: "but not later than 15 April 1957".

Union des Républiques socialistes soviétiques: amendements au document S/3787

*(Texte original en anglais)
(15 février 1957)*

1. Remplacer le préambule par le texte suivant:

"Ayant entendu les exposés des représentants du Gouvernement indien et du Gouvernement pakistanais".

2. Modifier comme suit le paragraphe 1 du dispositif:

"1. Demande au Président du Conseil de sécurité, représentant de la Suède, d'examiner avec le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais la situation en ce qui concerne le Jammu et Cachemire et d'étudier les progrès qu'il est possible de faire vers un règlement du problème, en tenant compte des exposés des représentants du Gouvernement indien et du Gouvernement pakistanais".

3. Au paragraphe 3 du dispositif, supprimer les mots: "et au plus tard le 15 avril 1957".

DOCUMENT S/3791/Rev.1*

Colombia: amendments to document S/3787

*(Original text: English)
(18 February 1957)*

1. Replace the preamble by the following text:

"The Security Council

"Recalling its previous resolutions and the letter addressed to the President of the United Nations

* Incorporating document S/3791/Rev.1/Corr.1.

DOCUMENT S/3791*

Colombie: amendements au document S/3787

*(Texte original en anglais)
(18 février 1957)*

1. Remplacer le préambule par le texte suivant:

"Le Conseil de sécurité,

"Rappelant ses résolutions antérieures et la lettre que le Premier Ministre de l'Inde a adressée le

* Incorporant le document S/3791/Corr.1.

Commission for India and Pakistan on 20 August 1948, by India's Prime Minister [S/1100, para. 78];"

2. Amend paragraph 1 of the operative part to read as follows:

"Requests the President of the Security Council, the representative of Sweden, to examine with the Governments of India and Pakistan proposals, which, in his opinion are likely to contribute to the achievement of the provisions contemplated in the resolutions of 13 August 1948 [S/1100, para. 75], and 5 January 1949 [S/1196, para. 15], of the United Nations Commission for India and Pakistan or to the establishment of other conditions for progress towards the settlement of the problem, bearing in mind the statements of the representatives of the Governments of India and Pakistan, the proposals for the use of a temporary United Nations force, if accepted by the parties, or the possibility to refer the problem to the International Court of Justice."

3. In paragraph 3 of the operative part, replace the last words by the following text:

"if possible not later than 15 April 1957".

20 août 1948 au Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan [S/1100, par. 78];"

2. Modifier le paragraphe 1 du dispositif comme suit:

"Demande au Président du Conseil de sécurité, représentant de la Suède, d'examiner avec le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais les propositions qui, à son avis, sont de nature à contribuer à l'application des mesures envisagées dans les résolutions du 13 août 1948 [S/1100, par. 75] et du 5 janvier 1949 [S/1196, par. 15] de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan ou à créer d'autres conditions favorables à un règlement du problème, eu égard aux déclarations faites par les représentants du Gouvernement indien et du Gouvernement pakistanais, aux propositions relatives à l'emploi d'une force temporaire des Nations Unies, si les parties y consentent, ou à la possibilité de soumettre le problème à la Cour internationale de Justice".

3. Au paragraphe 3 du dispositif, remplacer la fin du texte actuel par les mots:

"si possible au plus tard le 15 avril 1957".

DOCUMENT S/3793

Resolution adopted by the Security Council at its 774th meeting on 21 February 1957 concerning the India-Pakistan question

*(Original text: English)
(21 February 1957)*

The Security Council,

Recalling its resolution of 24 January 1957 [S/3779], its previous resolutions and the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan on the India-Pakistan question,

1. Requests the President of the Security Council, the representative of Sweden, to examine with the Governments of India and Pakistan any proposals which, in his opinion, are likely to contribute towards the settlement of the dispute, having regard to the previous resolutions of the Security Council and of the United Nations Commission for India and Pakistan; to visit the sub-continent for this purpose; and to report to the Security Council not later than 15 April 1957;

2. Invites the Governments of India and Pakistan to co-operate with him in the performance of these functions;

3. Requests the Secretary-General and the United Nations Representative for India and Pakistan to render such assistance as he may request.

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 774^{ème} séance, le 21 février 1957, concernant la question Inde-Pakistan

*(Texte original en anglais)
(21 février 1957)*

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution du 24 janvier 1957 [S/3779] et ses résolutions antérieures, ainsi que les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan relatives à la question Inde-Pakistan,

1. Demande au Président du Conseil de sécurité, représentant de la Suède, d'examiner avec le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais toutes propositions qui, à son avis, sont de nature à contribuer à un règlement du différend, compte tenu des résolutions antérieures du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan; de visiter à cette fin la péninsule; et de faire rapport au Conseil de sécurité le 15 avril 1957 au plus tard;

2. Invite le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais à collaborer avec le Président du Conseil de sécurité pour l'aider à s'acquitter de sa mission;

3. Prie le Secrétaire général et le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan de fournir au Président l'assistance qu'il pourra demander.

DOCUMENT S/3797

Telegram dated 6 March 1957 from the Prime Minister of Ghana addressed to the Secretary-General

(Original text: English)
(6 March 1957)

On behalf of my Government, I have the honour to request you to be good enough to submit for the consideration of the Security Council at its next meeting, the application of Ghana for admission to membership in the United Nations.

In applying for the admission of Ghana to membership in the United Nations I declare that my Government accepts fully the obligations of the United Nations Charter and undertakes to carry them out.

(Signed) Kwame NKRUMAH
Prime Minister and Minister
responsible for External Affairs

Télégramme, en date du 6 mars 1957, adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre du Ghana

(Texte original en anglais)
(6 mars 1957)

J'ai l'honneur, au nom de mon gouvernement, de vous demander de bien vouloir saisir le Conseil de sécurité, à sa prochaine séance, de la demande d'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies.

En présentant cette demande, je tiens à déclarer que mon gouvernement accepte entièrement les obligations de la Charte des Nations Unies et s'engage à les remplir.

Le Premier Ministre et Ministre
chargé des affaires extérieures
(Signé) Kwame NKRUMAH

DOCUMENT S/3798

Letter dated 6 March 1957 from the representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland addressed to the President of the Security Council

(Original text: English)
(6 March 1957)

As Your Excellency will be aware, the Government of Ghana has submitted to the Secretary-General of the United Nations an application for membership in the United Nations. Her Majesty's Government in the United Kingdom considers that Ghana is well qualified for membership.

I have the honour therefore to request you to call an early meeting of the Security Council to recommend to the General Assembly the admission of Ghana.

(Signed) Pierson DIXON
Permanent Representative of the
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations

Lettre, en date du 6 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Texte original en anglais)
(6 mars 1957)

Votre Excellence n'ignore pas que le Gouvernement du Ghana a présenté une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement du Royaume-Uni considère que le Ghana possède les titres requis pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir convoquer à bref délai une séance du Conseil de sécurité en vue de recommander à l'Assemblée générale l'admission du Ghana.

Le représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Pierson DIXON

DOCUMENT S/3799

Letter dated 6 March 1957 from the representative of Australia addressed to the President of the Security Council

(Original text: English)
(6 March 1957)

As Your Excellency will be aware, the Government of Ghana has submitted an application for membership

Lettre, en date du 6 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie

(Texte original en anglais)
(6 mars 1957)

Votre Excellence n'ignore pas que le Gouvernement du Ghana a présenté une demande d'admission

in the United Nations. The Government of Australia considers Ghana well qualified for membership in the United Nations.

I have the honour therefore to request you to call an early meeting of the Security Council to recommend to the General Assembly the admission of Ghana.

(Signed) E. Ronald WALKER
Ambassador and Permanent Representative
of Australia to the United Nations

à l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement de l'Australie considère que le Ghana possède les titres requis pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir convoquer à bref délai une séance du Conseil de sécurité en vue de recommander à l'Assemblée générale l'admission du Ghana.

L'ambassadeur, représentant permanent de l'Australie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) E. Ronald WALKER

DOCUMENT S/3801

Resolution adopted by the Security Council at its 775th meeting on 7 March 1957 concerning the application of Ghana for membership in the United Nations

(Original text: English)
(7 March 1957)

The Security Council,

Having considered the application of Ghana for membership in the United Nations,

Recommends to the General Assembly that Ghana be admitted to membership in the United Nations.

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 775ème séance, le 7 mars 1957, concernant la demande d'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies

(Texte original en anglais)
(7 mars 1957)

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

DOCUMENT S/3803

Letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council transmitting the text of resolution 1017 (XI) of the General Assembly

(Original text: English)
(8 March 1957)

I have the honour to transmit herewith, for the information of the members of the Security Council, the texts of two resolutions adopted by the General Assembly at its 663rd plenary meeting on 28 February 1957 on the item "Admission of new Members to the United Nations".

I wish to draw particular attention to the request in the second operative paragraph that the Council reconsider the applications of the Republic of Korea and of Viet-Nam respectively.

(Signed) Dag HAMMARSKJOLD
Secretary-General
of the United Nations

[For the text of the resolutions see Official Records of the General Assembly, Eleventh Session, Supplement No. 17, resolutions 1017 A (XI) and 1017 B (XI).]

Lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et transmettant le texte de la résolution 1017 (XI) de l'Assemblée générale

(Texte original en anglais)
(8 mars 1957)

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, le texte de deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa 663ème séance plénière, le 28 février 1957, et portant sur le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies".

J'appelle particulièrement l'attention du Conseil sur le paragraphe 2 du dispositif de ces deux résolutions, où le Conseil est prié d'examiner à nouveau les demandes d'admission de la République de Corée et du Viet-Nam.

Le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Dag HAMMARSKJOLD

[Pour le texte des résolutions, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 17, résolutions 1017 A (XI) et 1017 B (XI).]

Letter dated 13 March 1957 from the representative of Israel addressed to the President of the Security Council

(Original text: English)
(14 March 1957)

I have the honour to bring to your attention the following act of violence by marauders entering Israel from the Gaza Strip, which has occurred since the withdrawal of Israel from that area.

On 10 March 1957, at 15:00 hours, a car travelling on a dirt road in the vicinity of Kerem Shalom, near the Gaza Strip, hit a land-mine and was blown up. The driver and one passenger were injured. A gang of infiltrators was seen fleeing from the scene after the explosion. Three hours earlier, the same car had passed the scene of the attack without mishap.

The renewal by marauders from the Gaza Strip of these attacks in Israel is a matter of extreme gravity and danger, which my Government views with the utmost concern.

I have the honour to request that this letter be circulated among all Members of the United Nations.

(Signed) M. R. KIDRON
for the Permanent Representative of Israel
to the United Nations

Lettre, en date du 13 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

(Texte original en anglais)
(14 mars 1957)

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'acte de violence rapporté ci-après, commis en Israël par des éléments irréguliers venus de la bande de Gaza, postérieurement à l'évacuation de cette région par Israël.

Le 10 mars 1957, à 15 heures, une voiture qui circulait sur une route de terre battue non loin de Kerem Shalom, près de la bande de Gaza, a sauté sur une mine. Le chauffeur et un voyageur ont été blessés. On a vu un groupe d'infiltrés prendre la fuite après l'explosion. Trois heures plus tôt, la même voiture était passée sans encombre à ce même endroit.

La reprise de ces attaques perpétrées en Israël par des irréguliers venus de la bande de Gaza est un fait extrêmement grave et dangereux qui préoccupe vivement mon gouvernement.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer la présente lettre à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Pour le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) M. R. KIDRON

DOCUMENT S/PV.761/ADD.1

Pakistan: documents submitted as annexes to the statement made by Mr. Noon at the 761st meeting of the Security Council

(Original text: English)
(17 January 1957)

Annex I

Extracts from letters addressed by Miss Mridula Sarabhai to the members of the Parliaments of India and of the State of Jammu and Kashmir

LETTER No. 1

61 Constitution House,
Curzon Road, New Delhi
June 9, 1956

To the Members
of Rajya Sabha [Council of States]
and Lok Sabha [House of the People]

Dear Friends,

The controversy on the States Reorganization Commission's Report has brought home to us that even in Part A States, the seat of nationalism, one finds the struggle for psychological integration and resistance to war of nerves, nerve-racking. The crisis that arises out of them cannot be solved by violence, hush money or bullying

Pakistan: documents présentés comme annexes à la déclaration faite par M. Noon à la 761ème séance du Conseil de sécurité

(Texte original en anglais)
(17 janvier 1957)

Annexe I

Extraits de lettres adressées par Mlle Mridula Sarabhai aux membres des parlements de l'Inde et de l'Etat de Jammu et Cachemire

LETTRE N° 1

61 Constitution House,
Curzon Road, New-Delhi
9 juin 1956

Aux membres
de la Rajya Sabha [Conseil des Etats]
et de la Lok Sabha [Chambre du peuple]

Chers amis,

La controverse sur le rapport de la Commission de réorganisation des Etats nous a fait comprendre que même dans les Etats de la liste A, qui sont le foyer du nationalisme, on juge épuisante la lutte pour l'intégration psychologique et la résistance à la guerre des nerfs. La crise à laquelle elles ont donné lieu ne peut être résolue par la violence, les pots-de-vin

tactics. Then is it in any way extraordinary if the people of the Jammu and Kashmir State, who have faced such a tension for the last nine years, feel the strain and stress of it and yearn for stability and security?

Since 9 August 1953, when some among their leaders took the misguided action of coming into power through a most cowardly coup and began to fear the people and consequently let loose terroristic repression—a stunning experience to the Kashmiris—they naturally felt like looking towards their old comrades.

But what really happened? The fear created by the slogan of "security of the State" appears to have benumbed the conscience of the builders of public opinion in India and they have failed to get justice for the Kashmiris. When Sheikh Sahib and his followers got entangled in this most fraudulent terroristic coup, hardly anyone cried halt and demanded an opportunity to be given to him to explain his stand.

You should therefore, use your good offices in persuading Bakshi Sahib and his colleagues in the present National Conference to give up their present lawless approach to opposition. Surely, the ways of dealing with emergency situations through democratic processes are different from those of an authoritarian régime which acts and behaves as an imposed government.

(Signed) Mridula SARABHAI

P.S. Enclosed you will find an appendix which consists of abstracts from the diary of an impartial observer who, during his long stay in Srinagar, has studied local conditions and tried to record reactions objectively.

Appendix

61 Constitution House,
Curzon Road, New Delhi
May 27, 1956

Civil Liberties in Kashmir

Truthful stories are pouring in of terrorism and repression by the responsible members and office bearers of (post August 1953) National Conference and the notorious Peace Brigade. Even though it is officially said that the Peace Brigade has been dissolved, the fact is that this organization still functions. It has been merely renamed the Special Police. This is an organization constituted of hirelings, quite a number of whom are previous convicts and known criminals, and whose main task is to ruthlessly put down any opposition to the Bakshi Government and terrorize the people into keeping their mouths shut. Representations to authorities do not bring any relief. As a matter of fact, a highly developed technique of black-mailing and war of nerves has been developed to enable the authorities to turn the tables of blame from the accused on to the complainant.

Reign of Terror

The reign of terror has continued unabated. This time when I again went I found that apart from the arrests under the Preventive Detention Act, a number of persons of the Khanyar locality in Srinagar have been prosecuted for having taken out an unauthorized procession.

Treatment of détenus

Persecution is going on without any avenue of redress. The lawyers who can rise up against this are funky, as quite a number of them have had the unique experience of having been put in detention without being able to obtain any legal remedy. The rest are fearful of the consequences of defending any person against the National Conference, the Special Police and the Special Staff.

Detention is taken by the Kashmir Government as a punitive measure and is enforced with ruthless vindictiveness. Détenus from Kashmir are unused to live in the scorching heat of Jammu but they are sent to distant jails in Jammu, e.g., to the ones at Kathua and Reasi. All these jails are known to be highly unhealthy. Almost all the persons sent to these jails have been reduced into physical wrecks. The treatment meted out to them is humiliating beyond description. They are humiliated

ou les brimades. Peut-on alors s'étonner que la population de l'Etat de Jammu et Cachemire, qui vit dans un tel état de tension depuis neuf ans, montre maintenant des signes de fatigue et n'aspire qu'à la stabilité et à la sécurité?

Le 9 août 1953, quelques-uns de ses dirigeants, mal inspirés, se sont emparés du pouvoir de la façon la plus lâche et, craignant depuis la colère du peuple, ils ont donné libre cours à une répression terroriste — expérience effrayante pour les habitants du Cachemire, qui se sont tout naturellement tournés vers leurs anciens camarades.

Mais que s'est-il passé en réalité? La crainte née du slogan "sécurité de l'Etat" semble avoir étouffé la conscience des dirigeants de l'opinion indienne et ils n'ont pas pu obtenir justice pour la population du Cachemire. Lorsque le chef Sahib et ses partisans se sont livrés à ce triste coup d'Etat terroriste, presque personne n'a élevé la voix pour les arrêter et pour demander à expliquer son point de vue.

Vous devriez donc user de vos bons offices et persuader Bakshi Sahib et ses collègues à l'actuelle Conférence nationale de renoncer à leur répression brutale de l'opposition. Les moyens démocratiques de régler les situations critiques sont différents de ceux d'un régime autoritaire qui agit et se conduit comme un gouvernement imposé.

(Signé) Mridula SARABHAI

P. S. — Vous trouverez ci-joint (append.) un résumé du journal d'un observateur impartial qui, au cours d'un long séjour à Srinagar, a étudié la situation locale et tenté de rendre compte objectivement des réactions de la population.

Appendice

61 Constitution House,
Curzon Road, New-Delhi
27 mai 1956

Les libertés civiles au Cachemire

Il ressort de nombreux récits véridiques que les dirigeants et membres de la Conférence nationale (d'après août 1953) et de la trop célèbre "brigade de la paix" se livrent au terrorisme et à la répression. Officiellement, la brigade de la paix a été dissoute, mais en fait elle continue à fonctionner. On lui a simplement donné un autre nom, celui de "police spéciale". Cette organisation se compose de mercenaires, dont un grand nombre sont d'anciens forçats et des criminels notoire, et sa tâche essentielle est de réprimer sans merci toute opposition au gouvernement Bakshi et de terroriser la population pour qu'elle garde le silence. Les représentations faites aux autorités ne sont d'aucun secours. En fait, on a mis au point une technique très poussée de chantage et de guerre des nerfs qui permet aux autorités d'accabler les plaignants pour blanchir les accusés.

Le règne de la terreur

Le règne de la terreur s'est poursuivi sans répit. Au cours de ma dernière visite dans le pays, j'ai constaté qu'en dehors des personnes arrêtées conformément à la loi sur la détention préventive, on avait poursuivi un certain nombre d'habitants de la localité de Khanyar, dans le district de Srinagar, parce qu'ils avaient organisé un défilé sans autorisation.

Le traitement des détenus

Les persécutions continuent sans que l'on puisse s'y opposer. Les avocats qui pourraient s'élever contre cette situation sont paralysés par la peur, car bon nombre d'entre eux ont subi une épreuve unique en son genre: ils ont été mis en état de détention sans pouvoir faire valoir aucun recours légal. Les autres craignent les conséquences auxquelles ils s'exposeraient s'ils défendaient une personne quelconque contre la Conférence nationale, la police spéciale et le "personnel spécial".

Le Gouvernement du Cachemire voit dans la détention une mesure punitive, qu'il applique dans un esprit de vengeance implacable. Les détenus originaires du Cachemire ne sont pas habitués à vivre dans un climat aussi brûlant que celui du Jammu, mais c'est là qu'on les envoie, loin de chez eux, dans les prisons de Kathua et de Reasi, par exemple. Toutes ces prisons sont notoirement très malsaines. Presque tous ceux qu'on y a incarcérés ne sont plus que des épaves. Le traitement qu'on

and intimidated even within the jail premises. Life-long criminals in the jails are encouraged to insult them. Numerous instances are there to point out that the jail authorities, at the instance of the Government, have been treating these political détenus in a worse manner than the treatment meted out to criminals in the British Raj. On many occasions the criminals who were set against them abused and beat these détenus. When protests were made, the State authorities dismissed the complaints on the plea that such was the ordinary course in jail life.

While these détenus are subjected to a mental torture in jail in a systematic way, their dependents and families are harassed in different manners.

Whims of Rulers

The grant of family allowance has been made dependent upon the détenu living in jail for a very long period and on the personal whims of the authority concerned. While the détenu is suffering in the jail, his family, deprived of his support, is in fear of starvation and lives under the constant treat of being terrorized by the Goondas outside.

Methods of Persecution

Any person who has the courage to stand against the rulers is subjected to different kinds of harassments. Firstly, the local Special Police is set against him. These persons do everything in their power to intimidate and coerce him. For this end the Police gives full co-operation. Should any local National Conference worker find difficulty to suppress any opponent, the Special Police at once reaches the spot for his help.

If suppression is not possible, the opponent is brought to the Police Station, generally to the "Butcher House of the Special Staff", and thoroughly beaten and subjected to most shameful physical torture.

Thousands of persons still bear marks on their bodies and other evidence of physical torture to which they were subjected.

The Valley: A Large Prison

All these methods further aggravate the situation and intensify the bitterness and resentment of the people. The State authorities take recourse to these methods to demoralize the people. This is a fact that the whole Valley has been converted into a large prison by the present day rulers. Nobody dares to speak against them. The fundamental rights of the Indian Constitution in their application to Kashmir have been so modified and amended as to increase the power of the rulers to deprive any person of his freedom and rights most arbitrarily without any hindrance or check.

Atmosphere of Fear

The State authorities have given the Government of India to understand that the "Peace Brigade" had been dissolved and it no longer victimizes or intimidates the people. The fact of the matter, however, is that the "Peace Brigade" has been changed into the Special Police. The expenditure of the organization is borne by the State. This Special Police consists of Goondas and anti-social elements. National Conference workers at local level are also recruited in the organization. The Special Police is there to keep the people in constant fear by threats and show of force and foment civil strife when the occasion so demands. The State authorities put forward their paid agents to suppress the people so that to the outside world they would be able to say that the people are fighting among themselves and the Government is trying its best to maintain law and order.

Resentment against India

The people of Kashmir attribute these things to India and say that the suppression and repression they are undergoing is desired by the Indian authorities. They say that the more they complain the more support and backing is given to the present rulers of Kashmir. For the last three years no one in India has shown any sympathy towards these suppressed and humiliated people. On the other hand their complaints that resources have been placed at the disposal of unscrupulous persons to keep down the people and relegate them to a subordinate position. It is not surprising, therefore, that the people on the whole, while nursing a resentment against the present Government, have in their feelings become resentful against India.

leur inflige est humiliant au-delà de tout ce que l'on peut imaginer. On va jusqu'à les humilier et à les intimider dans la prison même. On encourage des criminels invétérés à les insulter. De nombreux exemples montrent que les autorités pénitentiaires, sur la demande du gouvernement, ont traité ces détenus politiques avec moins d'égards encore qu'on ne traitait les criminels du temps de la souveraineté britannique. Souvent, les criminels qu'on avait dressés contre ces détenus les ont maltraités et battus. Quand les détenus se plaignaient, les autorités de l'Etat rejetaient leurs plaintes, sous prétexte que c'était là chose courante dans les prisons.

Tandis que l'on soumet systématiquement les détenus à une torture mentale dans les prisons, on harcèle leurs parents et leurs familles de différentes façons.

Le bon plaisir des dirigeants

Pour que sa famille reçoive une allocation, il faut que le détenu reste très longtemps en prison et que l'autorité compétente le veuille bien. Pendant que le détenu souffre en prison, sa famille, privée des moyens qu'il lui apportait, craint la misère et vit dans la terreur constante des Goondas de l'extérieur.

Les méthodes de persécution

Quiconque a le courage de s'opposer aux dirigeants est harcelé de diverses manières. Avant tout, la police spéciale du lieu le prend à partie. Elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour l'intimider et pour le forcer à faire ce qu'elle veut. A cette fin, la police lui apporte son entière coopération. Si un agent local de la Conférence nationale a du mal à se débarrasser d'un adversaire du régime, la police spéciale lui vient immédiatement en aide.

Si elle ne peut arriver à ses fins, le récalcitrant est amené au commissariat de police, en général à l'"abattoir du personnel spécial", où il est battu et soumis aux tortures physiques les plus honteuses.

Des milliers de personnes portent encore sur elles les traces des tortures qu'elles ont subies.

La vallée n'est qu'une vaste prison

Tous ces procédés aggravent encore la situation et accentuent la rancœur et le mécontentement de la population. Les autorités de l'Etat y recourent pour démoraliser le peuple. Le fait est que les dirigeants actuels ont transformé toute la vallée en une vaste prison. Personne n'ose élever la voix contre eux. Les droits fondamentaux prévus par la Constitution de l'Inde ont été modifiés et amendés, au Cachemire, de façon que les dirigeants puissent mieux priver quiconque de sa liberté et de ses droits, de la manière la plus arbitraire et sans aucune retenue.

L'atmosphère de crainte

Les autorités de l'Etat ont laissé entendre au Gouvernement de l'Inde que la "brigade de la paix" avait été dissoute et ne s'employait plus à sévir contre la population ou à l'intimider. Mais, en fait, la brigade de la paix est devenue la police spéciale. L'Etat prend à sa charge les dépenses de cette organisation. Celle-ci se compose de Goondas et d'éléments antisociaux. Elle recrute également les agents locaux de la Conférence nationale. La police spéciale est chargée de faire régner constamment la peur parmi la population, par la menace et par des manifestations de force, ainsi que de fomentier des troubles lorsqu'on le juge utile. Les autorités de l'Etat se servent des agents à leur solde pour mater la population, de manière à pouvoir déclarer devant le monde que les habitants du territoire se querellent entre eux et que le gouvernement fait de son mieux pour maintenir l'ordre.

Le mécontentement à l'égard de l'Inde

Les Cachemiriens attribuent cette situation à l'action de l'Inde et soutiennent que la répression et les sévices dont ils sont victimes sont voulus par les autorités indiennes. Ils déclarent que plus ils se plaignent, plus l'Inde accorde son appui aux dirigeants actuels du Cachemire. Depuis trois ans, personne dans l'Inde n'a manifesté de sympathie à l'égard de cette population opprimée et humiliée. D'autre part, les habitants du Cachemire se plaignent que l'on ait donné à des personnes sans scrupules les moyens de tenir la population dans la sujétion. Il n'est donc pas surprenant que l'ensemble du peuple, outre le mécontentement qu'il éprouve à l'égard du gouvernement actuel, en soit venu à nourrir de la rancune contre l'Inde.

Plebiscite Front Formed

The general hooliganism, chaos and lawlessness, provocations, corruption and nepotism finally resulted in the formation of the Plebiscite Front. The people, fed up with the rulers, rallied round this organization everywhere in the Valley.

The general opinion is that the rulers are motivated by personal interest and exploit the situation for their own ends. From time to time respectable citizens are humiliated and beaten by the agents of the National Conference. Unrest is spreading everywhere.

Bleeding Wounds

The present day rulers take undue advantage of the visits of distinguished visitors from India. These visitors have no opportunity to know the feelings of the local population. They go out at certain places accompanied by Ministers and officials of the State Government. If the people had the opportunity to express their feelings before them none could say that everything is all right. We must bear in mind that the people are so fear-stricken by the atrocities of the Special Police and have become so much disappointed that free exchange of ideas is not possible. It is not known to these visitors that anyone who dares to oppose the rulers will be taken by the Special Police to a Police Station on one pretext or another, beaten severely, confined for a few days and then let off. From a group of villagers, a person is picked up and beaten in an open bazar just to frighten the others. Apparently, everything may appear calm and quiet to the visitor but beneath the surface are the bleeding wounds.

Mr. Mehta Assaulted

Everyone knows the story of Shri Ashoka Mehta's* visit to Kashmir. That should be an eye-opener to all. He was assaulted in an open bazar. The Government did its best to hush up the matter. When it could not do so, five out of the thirty assailants were prosecuted. This was, however, just an eyewash. Soon those persons were set free. The investigation and the proceedings before the court were all farcical. If persons of the eminence of Shri Ashoka Mehta could be treated so, where is the hope for others. It is not to be forgotten that the lawlessness, the hooliganism and the methods of keeping the people in constant fear have not in any way abated. In this atmosphere if any visitor goes to Kashmir the rulers exploit the occasion doubly. By the absence of opposition the State authorities impress upon the visitors their being indispensable. To the general public the State authorities give an impression that under the present circumstances they are only saving the situation.

Public Reaction

A precarious situation exists. There seems to be no love lost between the Government and the people and nothing that the Government does enthralls the mass mind. On the contrary, it further instills in the people's mind doubts, misgivings and suspicions. In a nutshell, the situation is that Bakshi Sahib and his colleagues are suffering from an obsession which seems to increasingly weigh heavily upon them. The obsession is Sheikh Abdullah. The state of mass mind is that it is wrought with significant sense of veneration for the Sheikh and every abuse that is hurled on the Sheikh tends to deepen and accentuate public esteem for him.

LETTER No. 2

61 Constitution House,
Curzon Road, New Delhi
July 9, 1956

To the Members,
Constituent and Legislative Assemblies
of the Jammu and Kashmir State

Dear Friends,

A news-item has recently appeared that you are going to be called upon to consider the final draft of the constitution, first in the National Conference and later on in the Constituent Assembly.

To secure the official reports of the debate—publications of the Legislative Assembly Secretariat—through the normal channels has

*Indian Home Minister.

Formation du "Front du plébiscite"

Le vandalisme général, le chaos et l'anarchie, les provocations, la corruption et le népotisme ont abouti à la formation du Front du plébiscite. La population, fatiguée de ses gouvernants, s'est ralliée à cette organisation partout dans la vallée.

Selon l'opinion générale, les gouvernants sont mus par des intérêts personnels et exploitent la situation dans leur propre intérêt. De temps en temps, de paisibles citoyens sont humiliés et frappés par les agents de la Conférence nationale. L'agitation s'étend partout.

Blessures profondes

Les gouvernants actuels mettent à profit, de manière déloyale, les visites de personnalités indiennes. Ces visiteurs n'ont aucune possibilité de connaître les sentiments de la population locale. Ils se rendent à certains endroits, accompagnés de ministres et de fonctionnaires du gouvernement de l'Etat. Si la population avait l'occasion d'exprimer ses sentiments devant eux, aucun d'eux ne pourrait dire que tout va bien. Il ne faut pas oublier que la population redoute à tel point les atrocités de la police spéciale, et qu'elle est si profondément déçue, qu'un échange libre d'idées est impossible. Ces visiteurs ne savent pas que quiconque ose manifester son opposition aux gouvernants est conduit par la police spéciale à un poste de police sous un prétexte quelconque, roué de coups, enfermé pendant plusieurs jours, puis relâché. Si un groupe de villageois est réuni, une personne est choisie et frappée dans un "bazar", à seule fin d'effrayer les autres. Extérieurement, tout peut sembler calme et tranquille aux visiteurs, mais cette façade cache des blessures profondes.

M. Mehta victime d'une agression

Tout le monde a entendu parler de la visite de M. Ashoka Mehta* au Cachemire. L'incident est révélateur. M. Mehta fut attaqué dans un "bazar" public. Le gouvernement fit son possible pour étouffer l'affaire. N'y parvenant pas, il poursuivit cinq des 30 agresseurs. Mais ce n'était là qu'une façade. Bientôt, ces personnes furent mises en liberté. L'enquête et le procès ne furent qu'une bouffonnerie. Si des personnes aussi éminentes que M. Ashoka Mehta peuvent être traitées de la sorte, que peuvent espérer les autres? Il ne faut pas oublier que le mépris des lois et les méthodes employées pour maintenir la population dans une atmosphère de crainte perpétuelle n'ont nullement cessé. Dans ces conditions, si un visiteur se rend au Cachemire, les gouvernants exploitent doublement cette occasion. L'absence d'opposition permet aux autorités de l'Etat de convaincre les visiteurs qu'elles sont indispensables. De même, ces autorités donnent l'impression au grand public que, dans les circonstances actuelles, elles ne font que sauver la situation.

Réaction de la population

La situation est précaire. Il semble n'exister aucune sympathie entre le gouvernement et la population, et aucun des actes du gouvernement ne soulève l'enthousiasme des masses. Au contraire, ces actes tendent à renforcer les doutes et les appréhensions de la population. En somme, Bakshi Sahib et ses collègues souffrent d'une obsession, qui semble les accabler de plus en plus. La cause de cette obsession est le cheikh Abdullah. Les masses vénèrent profondément le cheikh, et toute insulte lancée contre lui tend à renforcer cette vénération.

LETTRE N° 2

61 Constitution House,
Curzon Road, New-Delhi
9 juillet 1956

Aux membres
des Assemblées constituante et législative
de l'Etat de Jammu et Cachemire

Chers amis,

La presse a annoncé récemment que vous seriez bientôt appelés à examiner le projet définitif de constitution, d'abord à la Conférence nationale et ensuite à l'Assemblée constituante.

Il m'a été extrêmement difficile de me procurer les comptes rendus officiels des débats — publiés par le secrétariat de l'Assemblée législative

*Ministre de l'Intérieur de l'Inde.

been most difficult and but for the good office of the Speaker of the Legislative Assembly I would not have been able to get these copies. In that also a number of issues are missing. Efforts to secure copies of later issues have not yet succeeded. As to the Constituent Assembly reports the request to send me a set is yet to materialize. Hence, under handicaps and on the basis of some loaned copies that I have before me, I take the liberty of addressing you.

I am sure you will not misunderstand my frankness in representing to you the objective reactions that one gets on reading through these reports.

After 9th August, 1953 the first session was held on 5th October, 1953. Since then about five or six sessions of the Legislative Assembly and three short sessions of the Constituent Assembly appear to have been held.

To outside world the new régime has given an impression that "democracy" prevails in the State and the Assembly there holds the same status as that of a Parliament of any other country. The fact is that the régime that came into power after the 9th August, 1953 coup and which sought your confidence on 5th October, 1953 have acted in lowering the prestige and position of the Constituent Assembly and the Legislative Assembly by use of pressure tactics and terrorization of the M.L.As. That these actions have been responsible for shaking the confidence of the people in the democratic machinery and structure of the Government is a question calling for investigation.

Similarly, the new régime's attitude of wanting to detain and hold back all those who, they think, "do not see eye to eye with them" is a step offending to the status of the Constituent Assembly. Constitution-making is not the monopoly of a group or of one ideology. Every section of the society should be represented in the framing of a country's constitution. Finalisation of the constitution cannot, therefore, be done without releasing Sheikh Sahib and other M.L.As. who are detained.

Unless and until the following few subjects are properly dealt with in a democratic manner, no amount of campaigning can create confidence in the Assemblies.

(i) Treatment and dealing with the Opposition Party and individual members and giving a chance to the minority view point to be considered and weighed by others.

(ii) Adopting conventions for the conduct of M.L.As. to keep them above board from being dubbed as "brought under influence through hush-money and contracts, etc."

(iii) Putting an end to shock tactics in getting important measures through and giving full scope for public consideration and discussion of all matters that come up before the House.

(iv) Evolving ways and means to create confidence in the masses that the Legislative Assembly is a forum to voice their grievances against the Executive and the M.L.As. will not be victimized for doing so.

I hope you will favourably consider this and rise to the occasion to do the needful in this critical hour.

Thanking you and with best wishes,

(Signed) Mridula SARABHAI

tive — par les voies normales, et, sans l'intervention du Président de l'Assemblée législative, je n'aurais pu les obtenir. Il me manque d'ailleurs un certain nombre de numéros. Il ne m'a pas encore été possible d'obtenir d'exemplaires des derniers comptes rendus. Quant aux comptes rendus de l'Assemblée constituante, j'ai demandé que l'on me les envoie, mais sans succès. Malgré ces difficultés et en me fondant sur les quelques comptes rendus que l'on a bien voulu me prêter, je me permets de m'adresser à vous.

Je suis certain que vous saurez comprendre la franchise avec laquelle je vais vous exposer les réactions objectives que provoque la lecture de ces comptes rendus.

La première séance postérieure au 9 août 1953 s'est tenue le 5 octobre 1953. Depuis lors, il semble qu'il y ait eu environ cinq ou six séances de l'Assemblée législative et trois courtes séances de l'Assemblée constituante.

Le nouveau régime a donné au monde extérieur l'impression que la "démocratie" règne dans l'Etat et que l'Assemblée y joue le même rôle que celui du parlement de tout autre pays. Or, le régime qui a pris le pouvoir après le coup d'Etat du 9 août 1953 et qui a demandé votre approbation le 5 octobre 1953 a amoindri le prestige et le pouvoir de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative, en exerçant des pressions et en terrorisant les membres de l'Assemblée législative. Il serait bon de faire une enquête pour montrer jusqu'à quel point ces menées ont amené le peuple à douter du mécanisme et de la structure démocratiques du gouvernement.

De même, l'attitude du nouveau régime, qui cherche à arrêter et à neutraliser tous ceux qui lui semblent ne pas être entièrement d'accord avec lui, est contraire au statut de l'Assemblée constituante. L'élaboration d'une constitution n'est pas le monopole d'un seul groupe ou d'une seule idéologie. Tous les éléments de la société doivent y prendre part. On ne saurait donc arrêter le texte de la constitution avant d'avoir relâché le cheik Sahib et les autres membres de l'Assemblée législative incarcérés.

Aucune propagande ne pourra rendre aux assemblées la confiance populaire tant que les quelques problèmes suivants n'auront pas été réglés de façon démocratique:

i) Comportement du gouvernement vis-à-vis du parti de l'opposition et de ses membres, et possibilité pour la minorité d'exposer son point de vue de manière qu'il puisse être examiné et médité par les autres.

ii) Adoption de règles de conduite pour les membres de l'Assemblée législative afin que l'on ne puisse plus les soupçonner d'avoir été achetés grâce à des pots-de-vin, des contrats publics, etc.

iii) Abandon de la tactique de pression utilisée pour faire adopter les mesures importantes, et possibilité pleine et entière pour la Chambre d'examiner et de discuter publiquement toutes les questions dont elle est saisie.

iv) Mise au point de méthodes permettant de convaincre les masses que l'Assemblée législative est une tribune où elles peuvent présenter leurs griefs contre le pouvoir exécutif, et que les membres de l'Assemblée sont libres de parler sans crainte.

J'espère que vous voudrez bien examiner favorablement ce qui précède et que, vous élevant à la hauteur des circonstances, vous saurez prendre les mesures qui s'imposent en cette heure critique.

Je vous remercie et mes vœux vous accompagnent.

(Signé) Mridula SARABHAI

61 Constitution House,
Curzon Road, New Delhi
July 15, 1956

To the Members
of Rajya Sabha [Council of States]
and Lok Sabha [House of the People]

Dear Friends,

While you are pre-occupied and concerned with domestic problems raised by the States Reorganization Bill and other matters of importance, you would naturally be disinclined to attend to other problems, which, though important, appear to many as having become "chronic" and so could be kept waiting till time permits you to look into them.

Disruptive forces and vested interests both at home and outside have succeeded in creating an impression that the Kashmir problem, though demanding prior attention and easy of solution, can brook delay for a while more. I want to call your attention to this complacency and approach you with the request that as far as the Kashmir's internal problem is concerned, any further delay is full of dangerous portents and, therefore, I urge you to spare some moments for creating an atmosphere that would help an immediate solution.

During this summer a large number of people, including many VIPs —also from amongst you—have visited Kashmir. In the light of your personal experiences you are likely to feel my representation of facts is not in tune with the impressions you have gathered. Very likely you came back impressed with the material progress in the State you have been shown. I have nothing to say about it except that I am sure you will appreciate the frankness if I convey to you the impressions that these tours have left on the local population. Nobody denies the fact that some "show places" do give impressions of progress as did New Delhi during the British period to the visitors from outside who were unaware of the conditions in old Delhi just a short distance away or in the rural areas. Similarly, in those days there were a number of States in which VIPs would come across only a metalled road having on both sides a well-kept modern hospital, a school, a recreation ground, etc. If one were to go a little out of his way, the picture would be totally different.

The reaction of the people of Kashmir is as follows:

1. Whatever has been shown to you is like the old saying that "All that glitters is not gold".
2. For a politically conscious people material progress without basic progress and satisfaction of the spiritual urge has no meaning.
3. Even this time hardly any VIP or the majority of the visitors to Kashmir ever cared to meet and hear the people of the Opposition. The feeling that the visitors should not embarrass the present régime appeared to overwhelm them to such an extent that even ordinary courtesies were forgotten, old comrades and hosts were not visited only because the present régime had declared them "persona non grata".

I want to pose before you a question. The authorities in India have expressed their helplessness in coming to our aid or even using their good offices to stop Bakshi Sahib from resorting to a terrorist and totalitarian administration. Would not this lead to an urge amongst the people to stand on their own resources and strength and to get justice done through local agitation? A number of you have often remarked: What are we to do if there is no local agitation amongst the Kashmiris to realize their demands? In some of my previous despatches I have tried to show that the public opinion in Kashmir has tried to assert itself but that attempts have been made to brush that aside. This does not happen in any State in India because there the authority of the local legislature is supreme, in Kashmir it is not so. Under the cover of the

61 Constitution House,
Curzon Road, New-Delhi
15 juillet 1956

Aux membres
de la Rajya Sabha [Conseil des Etats]
et de la Lok Sabha [Chambre du peuple]

Chers amis,

Préoccupés comme vous l'êtes par les problèmes intérieurs que pose le projet de loi relatif à la réorganisation des Etats, et par d'autres questions importantes, vous êtes naturellement peu enclins à vous intéresser à certains problèmes qu'en dépit de leur importance beaucoup considèrent comme ayant un caractère "chronique" et pouvant donc rester en souffrance jusqu'à ce qu'on ait le temps de les examiner.

Certains auteurs de troubles, certains groupements d'intérêts, tant à l'intérieur de l'Etat qu'à l'étranger, ont réussi à créer l'impression que le problème du Cachemire peut encore attendre, alors qu'il est urgent et facile à résoudre. Je tiens à vous mettre en garde contre cet optimisme béat et à souligner que tout nouveau retard porté à la solution du problème intérieur du Cachemire serait gros de conséquences; je vous invite donc instamment à vous employer à créer l'atmosphère favorable à une solution immédiate.

Cet été, un grand nombre de personnes —notamment de nombreux personnages et aussi certains d'entre vous— ont visité le Cachemire. Si vous vous fiez à votre expérience personnelle, vous risquez de penser que le tableau que je vous fais de la situation ne correspond pas à vos impressions. Très probablement, vous avez été frappés par les signes de progrès matériel que l'on vous a montrés dans l'Etat. Je n'ai rien à dire là-dessus, mais je suis sûr que vous apprécierez ma franchise et je vous fais part des impressions que ces voyages ont laissées à la population locale. Personne ne nie que, de place en place, certaines réalisations ostensibles donnent une impression de progrès; c'est cette impression que laissait, par exemple, New-Delhi, sous le régime britannique, aux touristes étrangers, complètement ignorants de la situation qui régnait à côté dans la vieille ville, ou dans les régions rurales. De même, il y avait à cette époque de nombreux Etats où les grands personnages en visite arrivaient par une route macadamisée le long de laquelle s'alignait un hôpital moderne bien entretenu, une école moderne, un terrain de jeux, etc. Si l'on s'écartait un peu de la route, le tableau changeait du tout au tout.

Les sentiments de la population du Cachemire sont les suivants:

1. A propos de tout ce que l'on vous a montré, souvenez-vous du vieux proverbe "tout ce qui brille n'est pas or".
2. Pour un peuple conscient de ses droits politiques, le progrès matériel ne signifie rien s'il ne s'accompagne pas de progrès fondamentaux et de la satisfaction des aspirations spirituelles.
3. Même cette fois, rares ont été les personnalités, ou les touristes, qui se soient souciés de s'entretenir avec les gens de l'opposition. Le sentiment que les visiteurs ne devaient rien faire qui pût gêner le régime actuel semble les avoir accaparés à un tel point qu'ils en ont oublié le respect de la courtoisie la plus élémentaire et qu'ils n'ont pas rendu visite aux anciens amis ou connaissances, simplement parce que ceux-ci n'étaient pas "persona grata" auprès du régime actuel.

Je veux vous poser une question. Les autorités de l'Inde ont déclaré qu'elles ne pouvaient nous venir en aide, ni même offrir leurs bons offices pour mettre fin au régime terroriste et totalitaire imposé par Bakshi Sahib. Cela ne devrait-il pas inciter la population à ne compter que sur ses propres ressources et sur ses propres forces, pour obtenir, par l'agitation intérieure, que justice soit faite? Certains d'entre vous ont souvent déclaré: que faire si la population du Cachemire ne s'agite pas pour obtenir ce qu'elle veut? Dans certaines de mes communications antérieures, je me suis efforcé de montrer que l'opinion publique a essayé de s'affirmer au Cachemire, mais que l'on s'est employé à étouffer ses aspirations. Pareille chose ne se produit dans aucun Etat de l'Inde, parce que la législature locale est investie de l'autorité

security of the State a lot of things are done by the authorities in Kashmir which cannot be discussed in the legislature. Nor can they be discussed in the Indian Parliament nor even questioned by the Central Cabinet. What the ruling clique does in Kashmir is entirely its own concern and nobody can question them. Parliament has no control over the activities of the Central Reserve Police now functioning in the State under direction of those in power in the State but not under the State Legislature. The assistance India makes available to the State to combat outside enemy is being used freely to oppress the people.

I place all these facts before you and seek your help to find out a way and you should not give up on the ground that it is not in your jurisdiction.

(Signed) Mridula SARABHAI

Annex II

Letter dated 16 August 1956, written by Sheikh Muhammed Abdullah from prison addressed to Mr. G. M. Sadiq, President of the Constituent Assembly of Kashmir

From the scrappy press reports reaching here, I gather that you are contemplating to convene shortly a session of the Constituent Assembly with a view to finalising the constitution for the Jammu and Kashmir State. Obviously this is going to be the most important juncture in the history of our State. I, therefore, owe it to the suppressed millions of the country, as well as to the mighty mass movement led for a century to warn you of the grave consequences likely to follow your contemplated action. Hoping against hope that you may still pause for second thought, however belated, and refrain further from the course of action that has paralysed public opinion and done disastrous damage to the growth of democracy, I restate these facts here and ask if the present circumstances and the prevailing climate can warrant and guarantee a constitution in accordance with the aspiration of the people.

Murder of Democracy

With the "coup" of 9 August 1953, the first act of the murder of democracy was committed when I was unconstitutionally and illegally removed from Premiership and simultaneously arrested and detained.

This arbitrary removal from office of the Leader of the House, without formal vote of no-confidence, is without a parallel in democracy; and the spontaneous mass protest, from every nook and corner of Kashmir has registered an unequivocal condemnation against it. The Government, pitchforked into office in consequence of the "coup", therefore, does not and cannot enjoy even the semblance of public confidence. Beyond doubt it would have tottered and collapsed soon after its inception, but for the wanton and widespread repression let loose by the Army, Indian Reserve Police, and gangsters of the Peace Brigade, which sustains the present régime in office.

Shooting - Arrests - Torture

What followed 9 August is not unknown to you, unless you find it convenient to forget. It is history now that promiscuous shooting took a heavy toll of peaceful men, women and children throughout the country. Thousands of people were arrested and tortured in order to break them into submission. The victims included high Government officials, respectable citizens, lawyers of high status, members of the Assembly and many freedom fighters of our movement.

When these third degree methods could not coerce them, the victims, with bruised and broken limbs, were whisked off to various prisons in the State. The number of those detained under house arrest at Ministers' residences, in the so-called hotels and other private buildings is a legion and their tales of torture are equally heart-rending. This blood-curdling

suprême. Ce n'est pas le cas au Cachemire. Sous prétexte d'agir dans l'intérêt de la sécurité de l'Etat, les autorités du Cachemire prennent un tas de mesures sans demander l'avis de l'organe législatif. Ces mesures ne peuvent pas non plus être discutées par le Parlement indien, ni même mises en cause par le Cabinet central. La clique dirigeante du Cachemire fait absolument ce qu'elle veut et personne ne peut lui demander compte de ses actes. Le Parlement n'a aucune autorité sur la police centrale de réserve; celle-ci est entièrement soumise aux dirigeants de l'Etat, mais elle échappe à l'autorité de l'organe législatif. L'assistance que l'Inde fournit à l'Etat pour combattre l'ennemi extérieur est utilisée librement pour opprimer la population.

Je vous expose tous ces faits en vous demandant de bien vouloir contribuer à trouver une solution au problème et en espérant que vous ne repousserez pas ma requête en invoquant votre incompétence.

(Signé) Mridula SARABHAI

Annexe II

Lettre envoyée de prison, le 16 août 1956, par le cheik Mohammed Abdullah à M. G. M. Sadiq, Président de l'Assemblée constituante du Cachemire

D'après les rares extraits de presse qui parviennent jusqu'ici, je crois savoir que vous avez l'intention de convoquer sous peu l'Assemblée constituante afin de mettre au point la Constitution de l'Etat de Jammu et Cachemire. Il s'agit là, de toute évidence, de l'événement le plus important de l'histoire de notre Etat. Au nom des millions d'êtres opprimés au Cachemire et de l'important mouvement de masse qui se manifeste depuis un siècle, je crois de mon devoir de vous mettre en garde contre les graves conséquences que risque d'avoir la mesure que vous envisagez de prendre. Espérant contre tout espoir que vous réfléchirez encore, fit-ce à la dernière minute, avant de persévérer dans une politique qui a paralysé l'opinion publique et porté un coup mortel à l'essor de la démocratie, je veux ici rappeler les faits et vous demander si les circonstances et le climat actuels sont de nature à permettre l'adoption et la mise en œuvre d'une constitution qui réponde aux aspirations du peuple.

Assassinat de la démocratie

C'est le 9 août 1953, date à laquelle j'ai été illégalement et inconstitutionnellement destitué, et, par la même occasion, arrêté et détenu, que le premier coup a été porté au régime démocratique.

La décision arbitraire de révoquer le chef de la majorité à l'Assemblée sans que celle-ci lui ait refusé sa confiance est sans précédent en régime démocratique, et la protestation collective qui s'est élevée spontanément de tous les coins du Cachemire l'a condamnée sans équivoque. Le gouvernement, catapulté au pouvoir à la suite du coup d'Etat du 9 août, ne jouit pas et ne peut pas jouir, même en apparence, de la confiance du peuple. Il se serait sans aucun doute effondré peu après son avènement si l'armée, la police de réserve indienne et les gangsters de la brigade de la paix, qui maintiennent au pouvoir le régime actuel, n'avaient pas déchaîné une vaste et cruelle répression.

Fusillades; arrestations; tortures

Les événements qui ont suivi le 9 août vous sont, certes, connus, à moins que vous n'ayez jugé préférable de les oublier. Les fusillades déréglées qui, dans tout le pays, ont fait de nombreuses victimes parmi la population pacifique, hommes, femmes et enfants, appartiennent aujourd'hui au domaine de l'histoire. On a arrêté et torturé des milliers de personnes afin de briser leur volonté et les amener à résipiscence. Parmi ces victimes figurent de hauts fonctionnaires du gouvernement, de respectables citoyens, d'éminents juristes, des membres de l'Assemblée constituante, et de nombreux combattants de la liberté affiliés à notre mouvement.

Les victimes qui résistaient à ces méthodes brutales étaient rapidement envoyées, les membres meurtris ou brisés, dans l'une ou l'autre des prisons de l'Etat. Les personnes qui ont été consignées dans les résidences des ministres, dans des "hotels" et autres édifices privés sont légion, et le récit de leurs tortures est bouleversant. Ce drame

drama went on for long, unabashed and unabated. Kashmir was made a veritable hell, and an Iron curtain was thrown over the Valley suppressing all facts from the outside world.

In these circumstances you convened a session of the Assembly in order to seek a vote of confidence for the new Government, headed by Bakshi Ghulam Muhammad, who was the chief actor in the bloody drama of August, 1953, with you as the main collaborator.

Unquestionable Right

As soon as this information reached me in prison, I lost no time in urging upon you the necessity of my presence in the House when the motion of no-confidence against me—or that of confidence in Bakshi Ghulam Muhammad—was to be discussed. I need hardly discuss the propriety and fairness of my request. As Leader of the House, as well as the Prime Minister, it was my unquestionable right to face the motion. All principles and precedents of democracy support this sacrosanct privilege. But obviously as you yourself were involved in the conspiracy, your own position was most untenable and precarious. You, therefore, found the only way to save your skin in refusing my request and thereby further committed grave violence to the principles of democracy.

Positive Fraud

You should be aware of the fact that every member of the House has the right to be present in the House when any business is transacted. It is not the question of any numerical strength of his view that counts but the member's basic right to canvass support in the House that matters essentially. By refusing permission to other M.L.As., jailed in 1953 along with me, you usurped this right also. Thus you aided and abetted in trying to hoodwink the world that the present régime enjoyed the confidence of the House. But everyone is fully conscious of the fact that a vote of the House, obtained under such circumstances, has not only no moral or legal value, but is a positive fraud on democracy.

Of late, a good deal of evidence has come to light which establishes beyond doubt that the 9 August "coup" was a result of a deep conspiracy with communal and reactionary elements and other vested interests with whom the Bakshi clique joined in order to sabotage the great movement of which I have been the spearhead since 1931.

Lawless Law

The ruling clique has not only betrayed the fundamental principles for whose vindication hundreds of our comrades laid down their lives during the struggle, but has left nothing undone in order to crush the spirit of the freedom fighters in the State of Kashmir, which is being ruled by a lawless law of preventive detention which authorizes arrest without warrant and detention without trial for a period of five years. Not infrequent use is being made of this monstrous law and the axe often falls on the active members of the Opposition, or those in the country whose legitimate political activities endanger your office.

You must be aware of instances in which this brutal law was used for extorting resignations, or for putting in prison Assembly members for joining the Opposition and even detaining people for publicizing speeches made on the privileged floor of your House. Even at present, on the eve of your great venture of giving the country a "constitution", several important Opposition members are under detention and some others are let out on the so-called "parole" and are under most humiliating police surveillance, for no fault other than that they have consistently refused to support your régime. To crown all this ignominious state of affairs, there is my continued detention without trial for the last three years, extended from time to time for the sole reason of giving the present Government fresh, albeit brief, lease of life.

Peace Brigade

As if this law of the jungle was not enough, your Government has, at a huge cost, built up a "civil army" known as Peace Brigade or Special

armée s'est prolongé longtemps, sans frein et sans répit. Le Cachemire est devenu un lieu infernal: un rideau de fer s'est abaissé sur la vallée, empêchant toute nouvelle de parvenir au monde extérieur.

Sur ces entrefaites, vous avez convoqué l'Assemblée afin d'obtenir un vote de confiance pour le nouveau gouvernement, que présidait l'homme dont vous étiez le principal collaborateur, Bakshi Ghulam Muhammad, le protagoniste du drame sanglant d'août 1953.

Droit incontestable

Dès que la nouvelle m'est parvenue en prison, j'ai cherché sur-le-champ à vous convaincre de ce que le débat sur la motion de défiance dont je devais faire l'objet—ou sur la motion de confiance en faveur de Bakshi Ghulam Muhammad—ne pouvait se dérouler qu'en ma présence. Je n'ai guère besoin d'insister sur la justesse et l'équité de ma requête. En ma qualité de chef de la majorité à la Chambre et de Premier Ministre, j'avais incontestablement le droit d'être présent au moment où la motion viendrait en discussion. Ce privilège sacro-saint m'était dû en vertu de tous les principes démocratiques et de tous les précédents. Il est évident, toutefois, qu'étant vous-même engagé dans le complot, vous vous trouviez dans une situation précaire et indéfendable. De sorte que vous n'aviez d'autre moyen de sauver votre peau que de rejeter ma requête; ce faisant, vous avez à nouveau, très gravement, porté atteinte aux principes démocratiques.

Acte manifestement frauduleux

Vous ne devez pas ignorer que tout membre de l'Assemblée a le droit d'assister aux délibérations de cette dernière. Ce droit lui est accordé, non pas seulement pour lui permettre d'appuyer de son vote les thèses qu'il défend, mais surtout pour lui permettre de rallier des partisans à ces thèses. Ce droit, vous l'avez violé également en refusant à d'autres membres de l'Assemblée législative, emprisonnés en 1953 comme moi, l'autorisation de siéger. Vous vous êtes ainsi fait le complice de ceux qui ont cherché à tromper l'opinion mondiale en lui faisant croire que le régime actuel jouit de la confiance de l'Assemblée. Chacun sait cependant parfaitement qu'un vote obtenu dans de telles conditions, outre qu'il est dénué de toute valeur morale ou juridique, constitue un acte manifestement frauduleux et antidémocratique.

Un certain nombre de faits mis à jour tout récemment ont permis d'établir, sans l'ombre d'un doute, que le coup d'Etat du 9 août a été l'aboutissement d'un vaste complot ourdi par les éléments communaux et réactionnaires et d'autres groupements d'intérêts, auxquels la clique de Bakshi s'est jointe en vue de saboter le grand mouvement que je dirige depuis 1931.

Loi arbitraire

La clique au pouvoir n'a pas seulement trahi les principes fondamentaux pour lesquels des centaines de nos camarades sont morts durant la lutte, mais elle n'a épargné aucun effort pour détruire le moral des combattants de la liberté dans l'Etat de Cachemire, soumis désormais à une loi arbitraire qui autorise la détention préventive, l'arrestation sans mandat et la détention sans jugement pendant une période de cinq ans. Cette loi monstrueuse est fréquemment appliquée et frappe le plus souvent les militants de l'opposition et ceux de nos concitoyens dont les légitimes activités politiques vous menacent dans vos fonctions.

Vous n'ignorez certainement pas les cas où cette loi brutale a été invoquée pour extorquer des démissions et pour justifier l'incarcération de membres de l'Assemblée constituante qui s'étaient joints à l'opposition, ou encore l'arrestation de personnes coupables d'avoir diffusé des discours prononcés, pourtant sous le couvert de l'immunité parlementaire, à la tribune de votre Chambre. Même en ce moment, à la veille de votre grande aventure, alors que vous vous préparez à donner une "constitution" au pays, plusieurs membres éminents de l'opposition sont en prison, tandis que d'autres ont été remis en liberté dite conditionnelle et placés sous surveillance de police dans les conditions les plus humiliantes, bien qu'ils n'aient commis d'autre faute que de s'être systématiquement refusés à appuyer votre régime. Pour couronner cet ignoble état de choses, me voici détenu sans jugement depuis trois ans, à la suite de prolongations successives qui ne se justifient que par le désir du présent gouvernement de se donner un nouveau bail, si bref qu'il soit.

"Brigade de la paix"

Comme s'il ne suffisait pas de cette loi de la jungle, votre gouvernement a mis sur pied, à grands frais, une armée civile connue sous le

Police, whose main task is to flog people publicly, rob them in broad daylight and commit other atrocities upon those who are in opposition to your Government, and thus help to keep it in office. This organization is mostly composed of gangsters, the scum of society with a shady past, whose job is to strike terror among the peaceful citizens.

Civil liberties in the State have been buried deep, legitimate political activity is crippled and public life paralysed. Huge amounts, borrowed from India, are being utilized in corrupting people, granting them contracts and other perquisites in order to prop up your régime.

Height of Treachery

By 9 August, by action as well as by the long record of the black deeds in and outside the House, the present Government and the Assembly have completely forfeited the confidence of the electorate and they no longer represent the political and economic aspirations of the people. It will be the height of treachery if such a body sits to frame a fundamental law for the people and their future generations. Nothing can be a worse betrayal of their aspirations, I feel, therefore, duty bound to ask you to desist from such a course of action.

History has produced many quislings but the world knows the doom of every enemy of the people. Nearer home in India, even mightier stooges rose to thwart the progress of the majestic march of freedom. Though guns and gold gave them some respite by suppressing the freedom forces for a while, yet the mass upsurge was too strong and in due course it overthrew both the stooges and their masters. I am confident that should you persist in your anti-people course of action and try to foist a constitution on the people of Kashmir, history will repeat itself and they will fight back your designs to the bitter end.

Annex III

Warning by Sheikh Abdullah

Unilateral Decision
From our Correspondent

Srinagar, Dec. 30, 1956

Kashmir's detained former Prime Minister, Sheikh Abdullah, has declared that Kashmiris will not be bound by any unilateral decision taken about their future, in a letter to Ghulam Mohammed Sadiq, president of the Constituent Assembly. Sheikh Abdullah says that any unilateral withdrawal by India from its plebiscite commitment on an international level will gravely affect the international situation.

He says that before the constitution was framed the Constituent Assembly should have been dissolved and new elections held under neutral auspices to ensure the election of the people's true representatives.

He has refused to correspond with Government leaders in future. It is likely that he and his followers will not take part in the general elections under the new constitution, which are expected to take place in March.

London "Times", December 31, 1956

nom de "brigade de la paix" ou "police spéciale", qui est chargée essentiellement de fouetter les gens en public, de les voler en plein jour, et de faire subir d'autres atrocités aux adversaires de votre gouvernement, pour aider ce dernier à rester en place. Cette organisation est composée en majorité de l'écume de la société, de gangsters au passé chargé qui ont pour tâche de répandre la terreur parmi les citoyens paisibles.

Les libertés civiles, dans l'Etat, ont été profondément enterrées; toute activité politique légitime est paralysée et la vie publique est interrompue. Des sommes énormes, empruntées à l'Inde, servent à corrompre les gens, à qui on accorde des contrats et autres prébendes afin d'étayer votre régime.

Comble de la perfidie

Le coup d'Etat du 9 août, leurs actions et la longue suite de vilenies perpétrées à la Chambre et ailleurs ont fait entièrement perdre au gouvernement actuel et à l'Assemblée la confiance des électeurs; ils ne représentent plus les aspirations politiques et économiques de la population. On atteindra le comble de la perfidie si c'est un organe comme l'Assemblée qui s'occupe d'élaborer une constitution pour le peuple et pour les générations futures. Il ne peut y avoir pire trahison de leurs aspirations. J'estime donc de mon devoir de vous demander de renoncer à cette ligne de conduite.

L'histoire a produit de nombreux Quislings, mais le monde sait quel est le destin de tous les ennemis du peuple. Près de chez nous, dans l'Inde, des traîtres d'une autre stature ont essayé d'arrêter la marche inexorable de la liberté. Les canons et l'or leur ont donné quelque répit en leur permettant de contenir pendant un certain temps les forces de la liberté; mais l'élan qui emportait la masse était trop fort et il a fini par emporter les traîtres et ceux à qui ils obéissaient. Si vous persistez à suivre votre politique, contraire aux intérêts de la population, je suis persuadé que l'histoire se répétera et que le peuple combattra vos plans jusqu'au bout.

Annexe III

Avertissement du cheik Abdullah

Décision unilatérale
De notre correspondant

Srinagar, 30 décembre 1956

Le cheik Abdullah, ancien premier ministre du Cachemire, actuellement en prison, a déclaré que les habitants du Cachemire ne seront liés quant à leur avenir par aucune décision unilatérale. Dans une lettre adressée à Ghulam Muhammad Sadiq, président de l'Assemblée constituante, le cheik Abdullah prévoit de graves répercussions sur la situation internationale si l'Inde décide unilatéralement de ne pas respecter son engagement international de procéder à un plébiscite.

Il soutient qu'avant d'élaborer la Constitution on aurait dû dissoudre l'Assemblée constituante et procéder à de nouvelles élections, sous des auspices neutres, pour que le peuple choisisse ses véritables représentants.

Il a déclaré qu'à l'avenir il refuserait de correspondre avec les chefs du gouvernement. Il est probable que ni lui ni ses partisans ne participeront aux élections générales prévues par la nouvelle Constitution et qui se tiendront vraisemblablement en mars.

"Times" de Londres, 31 décembre 1956

India: documents submitted as annexes to the statement made by Mr. Krishna Menon at the 762nd, 763rd and 764th meetings of the Security Council

(Original text: English)
(23 January 1957)

TABLE OF CONTENTS

<u>Annexes</u>	<u>Page</u>
I. Pakistan aggression in Kashmir	21
II. Pakistan's incitements to and threats of further aggression against India.—Pakistan and military pacts.—Pakistan's military investment of Kashmir.—Map showing Pakistan bases on borders of Kashmir	33
III. Conditions in Pakistan-occupied Kashmir as viewed by victims of occupation	44
IV. Kashmir's Accession to India	49
V. United Nations assurances to India	57
VI. Extracts from the inaugural address of Sheikh Mohammed Abdullah to the Jammu and Kashmir Constituent Assembly on 5 November 1951	64
VII. Correspondence between Sheikh Mohammed Abdullah and Mr. G. M. Sadiq	69
VIII. Statement of the Government of the United Kingdom on the transfer of power	78

Annex IPakistan aggression in KashmirStandstill Agreement between Kashmir and Pakistan1. 12 August 1947

Prime Minister Jammu and Kashmir State telegraphs to Pakistan Government: "Jammu and Kashmir Government would welcome standstill agreements with Pakistan on all matters on which these exist at the present moment with the outgoing British Indian Government". (A similar telegram was sent to the Government of India.)

2. 16 August 1947

Government of Pakistan telegraphs agreement to have standstill agreement for continuance of existing arrangements, pending settlement of details and formal execution of fresh agreements. [Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430/Add.1, annexes 42 and 43.]

The raids commence3. 31 August 1947

Chief of Staff, Jammu and Kashmir State Forces (Major-General Scott) submits his first report on border raids from Pakistan.

Protests made to Pakistan4. 4 September 1947

On the basis of a telegraphic report submitted by its Chief of Staff, Major-General Scott, the Kashmir Government protests by telegram to West Punjab Government against armed Muslims from Rawalpindi district infiltrating into the State. Protests are also made to the Deputy Commissioner, Rawalpindi.

Inde: documents présentés comme annexes à la déclaration faite par M. Krishna Menon aux 762ème, 763ème et 764ème séances du Conseil de sécurité

(Texte original en anglais)
(23 janvier 1957)

TABLE DES MATIERES

<u>Annexes</u>	<u>Pages</u>
I. L'agression du Pakistan contre le Cachemire	21
II. Incitations à une nouvelle agression contre l'Inde et menaces faites par le Pakistan. — Le Pakistan et les pactes militaires. — La mainmise militaire du Pakistan sur le Cachemire. — Carte indiquant l'emplacement de bases militaires pakistanaises à la frontière du Cachemire	33
III. Les conditions de vie dans le Cachemire occupé par le Pakistan, telles que les voient les victimes de cette occupation	44
IV. Accession du Cachemire à l'Inde	49
V. Assurances de l'Organisation des Nations Unies à l'Inde	57
VI. Extraits du discours prononcé le 5 novembre 1951 par le cheik Mohammed Abdullah à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée constituante de l'Etat de Jammu et Cachemire	64
VII. Correspondance entre le cheik Mohammed Abdullah et M. G. M. Sadiq	69
VIII. Déclaration du Gouvernement du Royaume-Uni sur la transmission des pouvoirs	78

Annexe IL'agression du Pakistan contre le CachemireAccord de statu quo entre le Cachemire et le Pakistan1. 12 août 1947

Le Premier Ministre de l'Etat de Jammu et Cachemire envoie le télégramme suivant au Gouvernement du Pakistan: "Le Gouvernement du Jammu et Cachemire serait heureux de conclure des accords de statu quo avec le Pakistan sur toutes les questions qui font actuellement l'objet d'accords avec le Gouvernement britannique qui se retire de l'Inde." (Un télégramme semblable fut envoyé au Gouvernement de l'Inde.)

2. 16 août 1947

Le Gouvernement du Pakistan fait savoir par télégramme qu'il accepte que les dispositions en vigueur soient maintenues en attendant le règlement des détails et l'application formelle de nouveaux accords. [Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430/Add.1, annexes 42 et 43.]

Les raids commencent3. 31 août 1947

Le chef d'état-major de l'armée du Jammu et Cachemire (le général Scott) soumet son premier rapport sur les raids de frontière en provenance du Pakistan.

Protestations auprès du Pakistan4. 4 septembre 1947

Se fondant sur un rapport transmis par télégramme par son chef d'état-major, le général Scott, le Gouvernement du Cachemire envoie par télégramme au Gouvernement du Pendjab occidentale une protestation contre l'infiltration dans l'Etat de musulmans armés venant du district de Rawalpindi. Des protestations sont également faites auprès du commissaire adjoint à Rawalpindi.

Increasing frontier violations by Pakistan

5, 6 September 1947

On 6 September 1947, (there was) a marked increase in the activity of Pakistan troops on the main roads. A patrol visited Alibeg, 12 miles west of Bhimbar; Major-General O. D. T. Lovett, commanding 7th Infantry Division, (was) informed. On 13 September 1947, a Pakistan Army patrol visited Alibeg and Jadai, 14 miles west of Bhimbar, both in the State territory. (Diary maintained by Sir H. L. Scott, Chief of Staff of Jammu and Kashmir State Forces.)

6, 17 September 1947

A band of 400 armed raiders 12 miles south-east of Ranbir Singhpura drives away herds of cattle belonging to State nationals.

Pakistan breaches Standstill Agreement

7, 18 September 1947

Railway service between Sialkot and Jammu is suspended by Pakistan authorities without any reason and in contravention of Standstill Agreement. Armed gangs enter Palandri, Poonch, across State border.

Large-scale forays into Kashmir

8, 28 September 1947

Hundreds of armed men with service rifles, automatics and spears attack State patrol near Chak Harka.

9, 30 September 1947

Hundred armed Pathans enter Dhirkot Than inside the State Territory.

Kashmir protests again—also against violation of Standstill Agreement

10, 3 October 1947

Jammu and Kashmir Government protests telegraphically to Pakistan against hundreds of armed people from Murree Hills in Pakistan operating in Poonch; also protests against essential supplies including petrol, rice, salt and cloth being withheld.

Fighting breaks out

11, 4 October 1947

Renewed activities by armed men in Chirala area and near the Jhelum river; fighting between raiders and State forces.

12, 10 October 1947

Two sections of Pakistan Army followed by an armed gang attacked Pansar village in Jammu.

"The North-West Frontier Province Premier is reported to have announced that fire-arms would be distributed among the people liberally so that all except the 'enemies of Pakistan' can have them." ["Ehsan", Lahore, Pakistan, 10 October 1947.]

London "News Chronicle" reports from Kashmir of Pakistan's violation of Standstill Agreement

13, 13 October 1947

"Pakistan has cut off from Kashmir supplies of petrol, sugar, salt and kerosene oil, although a standstill agreement between them has been signed", states Norman Cliff in a despatch from Kashmir, published in the London "News Chronicle".

Invasion from Pakistan begins—Kashmir Government cables British Prime Minister...

14, 15 October 1947

Kashmir Government cables to British Prime Minister about economic blockade of the State by Pakistan and beginning of invasion from

Augmentation des violations de frontières par le Pakistan

5, 6 septembre 1947

Le 6 septembre 1947, les activités des troupes pakistanaises sur les routes principales accusèrent une augmentation notable. Une patrouille se rendit à Alibeg, à 12 milles à l'ouest de Bhimbar, selon des renseignements parvenus au général O. D. T. Lovett, commandant la 7ème division d'infanterie. Le 13 septembre 1947, une patrouille régulière de l'armée pakistanaise se rendit à Alibeg et Jadai, à 14 milles à l'ouest de Bhimbar, ces deux agglomérations se trouvant sur le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire. (Journal tenu par le général H. L. Scott, chef d'état-major des forces de l'Etat de Jammu et Cachemire.)

6, 17 septembre 1947

Une bande de 400 envahisseurs armés, opérant à 12 milles au sud-est de Ranbir Singhpura, s'empare de troupeaux appartenant à des ressortissants de l'Etat.

Le Pakistan rompt l'accord de statu quo

7, 18 septembre 1947

Les services ferroviaires entre Sialkot et Jammu sont suspendus par ordre des autorités pakistanaises, sans aucune raison et en violation de l'accord de statu quo. Des bandes armées pénètrent dans Palandri (Poonch), à travers les frontières de l'Etat.

Incursions de grande envergure dans le Cachemire

8, 28 septembre 1947

Des centaines d'hommes armés de fusils, d'armes automatiques et de lances attaquent une patrouille de l'Etat de Cachemire près de Chak Harka.

9, 30 septembre 1947

Des centaines d'hommes (Pathans) armés pénètrent dans Dhirkot Than, à l'intérieur du territoire de l'Etat.

Le Cachemire proteste à nouveau. — Il proteste également contre la violation de l'accord de statu quo

10, 3 octobre 1947

Le Gouvernement du Jammu et Cachemire envoie par télégramme une protestation au Pakistan contre l'incursion dans le Poonch de centaines d'hommes armés venant des montagnes de Murree situées dans le Pakistan; il proteste également contre le fait que les articles essentiels de ravitaillement, notamment l'essence, le riz, le sel et les tissus, fassent l'objet d'un embargo.

Les combats se déclenchent

11, 4 octobre 1947

Recrudescence des activités des bandes armées dans la région de Chirala et près de la rivière Jhelum; combats entre les envahisseurs et les forces de l'Etat.

12, 10 octobre 1947

Deux troupes de l'armée pakistanaise, suivies par une bande armée, attaquent le village de Pansar, dans le Jammu.

"Le premier ministre de la province frontière du Nord-Ouest aurait annoncé que des armes à feu seraient distribuées à la population en quantité suffisante pour que tous, excepté les "ennemis du Pakistan", puissent en avoir." ["Ehsan", Lahore (Pakistan), 10 octobre 1947.]

Le "News Chronicle" de Londres rapporte du Cachemire la violation de l'accord de statu quo par le Pakistan

13, 13 octobre 1947

Norman Cliff, dans une dépêche en provenance du Cachemire et publiée par le "News Chronicle" de Londres, déclare: "Le Pakistan a interdit toute fourniture d'essence, de sucre, de sel, et de pétrole lampant au Cachemire, bien qu'un accord de statu quo ait été signé entre les deux pays."

Le Pakistan commence à envahir. — Le Gouvernement du Cachemire télégraphie au Premier Ministre du Royaume-Uni...

14, 15 octobre 1947

Le Gouvernement du Cachemire télégraphie au Premier Ministre du Royaume-Uni pour lui signaler le blocus économique de l'Etat de Jammu

Pakistan in Poonch. "People all along the border have been licensed and armed with modern weapons under the pretext of general policy which does not appear to have been followed in the case of internal districts of West Punjab... whereas military escorts are made available for several other purposes, none is provided for safe transit of petrol and other essentials of life. Protests merely elicit promises which are never implemented. As a result of obvious connivance of the Pakistan Government, the whole of the border from Gurdaspur side up to Gilgit is threatened with invasion which has actually begun in Poonch."

...and protests to Pakistan Government

15, 18 October 1947

Kashmir Government protests in a telegram to the Prime Minister and Governor-General of Pakistan against continued border raids and withholding of essential supplies. "The Government even now hopes that you would personally look into the matter and to put a stop to all the iniquities which are being perpetrated."

16, 22 October 1947

Jammu and Kashmir Prime Minister telegraphs to the Prime Minister of North-West Frontier Province and the Deputy Commissioner, Rawalpindi, both in West Pakistan, about people armed with modern weapons infiltrating from Hazara and Rawalpindi districts in West Pakistan into the State and asks them to stop infiltration.

Main invasion launched from Pakistan

Main invasion from Pakistan begins.

The invaders continue their progress along the Jhelum Valley road towards Srinagar. Their triumphant march is temporarily stemmed at Uri, a town 50 miles from Srinagar by the demolition of a bridge and the gallant resistance of about 150 men under the command of Brigadier-General Rajendra Singh of the Kashmir Army, who is killed fighting a memorable last-ditch battle. The raiders manage to construct a diversion which is about a mile long, requiring considerable engineering skill, as, according to "Dawn", Karachi, 7 December 1947, it was completed in two days.

Kashmir appeals to India

17, 24 October 1947

Maharaja of Kashmir appeals to India for military help.

Invasion progresses

18, 25 October 1947

"Mountbatten attended the Defence Committee on Saturday 25th, at which General Lockhart read out a telegram from the Headquarters of the Pakistan Army stating that some 5,000 tribesmen had attacked and captured Muzaffarabad and Domel and that considerable tribal reinforcements could be expected. Reports showed that they were already little more than 35 miles from Srinagar." (Alan Campbell-Johnson, *Mission with Mountbatten*, p. 224.)

Kashmir Ruler accedes to India—Mountbatten accepts

19, 26 October 1947

Ruler offers accession to India. Governor-General Lord Mountbatten accepts accession.

In pursuance of accession Indian troops begin to arrive

20, 27 October 1947

A small contingent of Indian troops lands in Srinagar.

et Cachemire effectuée par le Pakistan et pour l'informer que le Poonch commence à être envahi par les forces venant du Pakistan, "Tout le long de la frontière, on a remis aux gens des permis de port d'arme et des armes modernes, sous le prétexte d'une décision de politique générale qui ne semble pas avoir été appliquée dans les districts intérieurs du Pendjab occidental (...). Alors que des escortes militaires sont fournies dans divers autres buts, il n'en est accordé aucune pour assurer la sécurité des transports d'essence et d'autres articles de première nécessité. Les protestations n'ont d'autre effet que des promesses, qui ne sont jamais tenues. Par suite de la complicité évidente du Gouvernement du Pakistan, la frontière tout entière, depuis Gurdaspur jusqu'à Gilgit, est menacée d'une invasion, qui du reste est déjà commencée dans le Poonch."

... et proteste auprès du Gouvernement du Pakistan

15, 18 octobre 1947

Le Gouvernement du Cachemire envoie par télégramme une protestation au Premier Ministre et au Gouverneur général du Pakistan contre les raids continus sur la frontière et l'embargo exercé sur les produits essentiels. "Le Gouvernement espère encore maintenant que vous examinerez personnellement cette question afin de mettre un terme à toutes les iniquités qui sont commises."

16, 22 octobre 1947

Le Premier Ministre du Jammu et Cachemire envoie au premier ministre de la province frontalière du Nord-Ouest et au commissaire adjoint de Rawalpindi, qui se trouvent tous deux dans le Pakistan occidental, un télégramme signalant que des individus équipés d'armes modernes se sont infiltrés des districts de Hazara et de Rawalpindi (dans l'ouest du Pakistan) dans l'Etat de Jammu et Cachemire; dans ce télégramme, le Premier Ministre de l'Etat demande aux autorités du Pakistan de faire cesser ces infiltrations.

Le Pakistan lance une offensive générale

Début de l'offensive générale du Pakistan.

Les envahisseurs poursuivent leur avance en suivant la route de la vallée de la Jhelum en direction de Srinagar. Leur marche triomphante est temporairement arrêtée à Uri, ville qui se trouve à 50 milles de Srinagar, par la destruction d'un pont et la courageuse résistance opposée par un groupe d'environ 150 hommes, sous le commandement du général Rajendra Singh, de l'armée du Cachemire, qui est tué au cours d'un mémorable combat, en résistant jusqu'au bout. Les envahisseurs parviennent à aménager une déviation sur environ un kilomètre et demi — travaux qui ont exigé une habileté technique considérable puisque, si l'on en croit le journal "Dawn" de Karachi, du 7 décembre 1947, ils n'ont pris que deux jours.

Le Cachemire fait appel à l'Inde

17, 24 octobre 1947

Le maharajah du Cachemire demande à l'Inde une aide militaire.

Les envahisseurs vont de l'avant

18, 25 octobre 1947

"Mountbatten assistait à la réunion du Comité de défense du samedi 25, au cours de laquelle le général Lockhart lut un télégramme venant du quartier général de l'armée pakistanaise dans lequel il était dit que quelque 5,000 hommes des tribus avaient attaqué et capturé Muzaffarabad et Domel et que l'on pouvait s'attendre à l'arrivée de renforts considérables venant des tribus. Les rapports indiquaient que les envahisseurs n'étaient déjà qu'à guère plus de 35 milles de Srinagar." (Alan Campbell-Johnson, *Mission with Mountbatten*, p. 224.)

Le chef du Cachemire se rattache à l'Inde. — Mountbatten accepte

19, 26 octobre 1947

Le chef du Cachemire propose le rattachement à l'Inde. Le Gouverneur général, lord Mountbatten, accepte le rattachement.

Par suite du rattachement, les troupes indiennes commencent à arriver

20, 27 octobre 1947

Un petit contingent de troupes indiennes arrive à Srinagar.

The Delhi correspondent of the "News Chronicle", London, says that the tribesmen are accompanied by men in civilian dress with obvious military training. The invading forces are well-equipped with rifles and mortars and scores of army trucks and ample petrol supplies. "There is every evidence that their expedition had strong support and is being conducted with tactical skill".

Campbell-Johnson, Public Relations Officer to Lord Mountbatten, notes in his diary, a conversation between Mountbatten and the Editor of the "Statesman" of Calcutta: "Jinnah at Abbottabad, he (Lord Mountbatten) continued, had been expecting a ride in triumph into Kashmir. He had been frustrated." (Mission with Mountbatten, p. 225.)

"...It is a fact that several top-ranking British officers serving in Pakistan did have an inkling of these preparations and plans, though I do not suggest that they took any hand in their execution.

"We came to know later that, as soon as the June 3rd plan was announced, Kashmir became the subject of attention and study in certain military circles. Why was there a demand on the Survey of India for so large a number of maps of Kashmir? What was the mysterious "Operation Gulmarg", copies of orders in respect of which fell into the hands of those who were not meant to receive them?

"...the appearance at the psychological time of Jinnah's private secretary at Srinagar, the presence of Jinnah himself at Lahore, cannot be ascribed entirely to coincidence...

"The leader of the raiders was a mysterious officer called "General Tariq" who was later identified as none other than Major-General Akbar Khan of the Pakistan Army. He was succeeded by Major-General Sher Khan." (V. P. Menon, Integration of the Indian States, pp. 412-413.)

Mr. Jinnah's invasion order to Pakistan army

21. 28 October 1947

"In the middle of today's Defence Committee, Auchinleck rang up Mountbatten from Lahore to say that he had succeeded in persuading Jinnah to cancel orders given the previous night for Pakistan troops to be moved into Kashmir. The order had reached General Gracey, the acting Pakistan Commander-in-Chief in the temporary absence of General Masservy, through the Military Secretary of the Governor of the West Punjab, with whom Jinnah was staying. Gracey replied that he was not prepared to issue any such instructions without the approval of the Supreme Commander (Auchinleck). At Gracey's urgent request, Auchinleck flew to Lahore this morning and explained to Jinnah that an act of invasion would involve automatically and immediately the withdrawal of every British officer serving with the newly formed Pakistan Army." (Mission with Mountbatten, p. 226.)

"Dacca, 20 March.—An order given by Mohammed Ali Jinnah in 1947 for Pakistan troops to launch an attack on the Province of Jammu was ignored by General Douglas Gracey, the then British Commander-in-Chief of the Pakistan Army.

"Revealing this here today at a meeting of the Kashmir Liberation Conference, being held under the auspices of the All-Pakistan Millat-e-Islam Convention, ex-Major-General Akbar Khan of the Pakistan Army, said General Gracey thus jeopardized the chance then available of liberating Kashmir.

"Mr. Jinnah gave his order after a conference he held on 27 October 1947 at Lahore with Pakistani Army Chiefs. General Gracey said that before launching the attack he would confer with Field Marshal Sir Claude Auchinleck, who was then responsible for superintending the partition of the old Indian Army and the transfer of troops from it to the new Indian and Pakistani armies.

"Mr. Jinnah's directive was correct and wise, Mr. Akbar Khan said, and General Gracey's insistence on conferring with Field Marshal

Le correspondant à New-Delhi du "News Chronicle" de Londres déclare que les hommes venant des tribus sont accompagnés par des civils dont l'instruction militaire est évidente. Les troupes de l'envahisseur sont bien équipées en fusils et en mortiers, possèdent des camions militaires en grand nombre, et leur ravitaillement en essence est abondant. "Tout prouve que leur expédition a bénéficié d'une aide importante et que les chefs sont des tacticiens."

Campbell-Johnson, chargé des "public relations" auprès de lord Mountbatten, fait état dans son journal d'une conversation qui eut lieu entre Mountbatten et le rédacteur en chef du "Statesman" de Calcutta: "Jinnah, à Abbottabad, pensait, poursuivit lord Mountbatten, faire une entrée triomphale dans le Cachemire, il a été déçu." (Mission with Mountbatten, p. 225.)

"... C'est un fait que plusieurs officiers supérieurs britanniques servant au Pakistan avaient eu vent de ces préparatifs et de ces plans — je ne dis pas qu'ils aient eu la moindre part dans leur exécution.

"Nous avons appris plus tard que, dès que le plan du 3 juin fut annoncé, le Cachemire fit l'objet d'études dans certains milieux militaires. Pourquoi a-t-on demandé au Service cartographique de l'Inde un si grand nombre de cartes du Cachemire? Quelle était cette mystérieuse "opération Gulmarg" dont il était question dans des copies d'ordres qui sont tombées entre les mains de gens qui ne devaient pas les recevoir?

"... L'apparition à Srinagar, au moment psychologique, du secrétaire particulier de Jinnah, la présence de Jinnah lui-même à Lahore, ne peuvent être attribuées uniquement à une coïncidence...

"Le chef des envahisseurs était un officier mystérieux du nom de "général Tariq", qui fut plus tard identifié comme n'étant autre que le général Akbar Khan, de l'armée du Pakistan. Il fut remplacé par le général Sher Khan." (V. P. Menon, Integration of the Indian States, p. 412 et 413.)

Ordre donné par M. Jinnah à l'armée du Pakistan, aux termes duquel l'armée devait envahir le Cachemire

21. 28 octobre 1947

"Au cours de la session du Comité de défense qui s'est tenue aujourd'hui, Auchinleck a téléphoné de Lahore à Mountbatten pour lui dire qu'il avait réussi à persuader Jinnah d'annuler les ordres donnés la nuit précédente, aux termes desquels les troupes pakistanaises devaient entrer en Cachemire. L'ordre était parvenu au général Gracey, alors commandant en chef du Pakistan en l'absence provisoire du général Masservy, par l'intermédiaire du secrétaire militaire du gouverneur du Pendjab occidental, avec lequel se trouvait Jinnah. Gracey répliqua qu'il n'était pas disposé à donner de telles instructions sans l'approbation du commandant en chef (Auchinleck). A la demande pressante de Gracey, Auchinleck partit en avion ce matin-là pour Lahore afin d'expliquer à Jinnah qu'une invasion entraînerait automatiquement et immédiatement le retrait de tous les officiers britanniques servant dans l'armée pakistanaise nouvellement formée." (Mission with Mountbatten, p. 226.)

"Dacca, 20 mars. — L'ordre par lequel Mohammed Ali Jinnah ordonna en 1947 aux troupes pakistanaises de lancer une attaque sur la province de Jammu ne fut pas appliqué par le général Douglas Gracey, qui était alors commandant en chef britannique de l'armée pakistanaise.

"En révélant ceci aujourd'hui lors d'une réunion de la Conférence de libération du Cachemire, tenue sous les auspices de la All-Pakistan Millat-e-Islam Convention, l'ex-général Akbar Khan, de l'armée pakistanaise, déclara qu'en agissant ainsi le général Gracey "avait fait perdre l'occasion de libérer le Cachemire".

"M. Jinnah donna cet ordre après la conférence qu'il tint le 27 octobre 1947 à Lahore avec les chefs de l'armée pakistanaise. Le général Gracey déclara qu'avant de lancer l'attaque, il devrait conférer avec le maréchal sir Claude Auchinleck, qui était alors chargé de surveiller le partage de l'ancienne armée indienne et le transfert des troupes vers les nouvelles armées de l'Inde et du Pakistan.

"M. Akbar Khan déclara que les ordres de M. Jinnah étaient "corrects et sages" et que "l'insistance du général Gracey pour consulter

Auchinleck was unjustified, because Auchinleck was not in any way concerned with the operations of the Pakistan Army."

"Mr. Akbar Khan described the acceptance of the United Nations "cease-fire" order in Kashmir and Jammu as "inopportune". Instead, Pakistan should have accepted United Nations mediation in 1948 when the district of Poonch was under the control of the "Azad Kashmir Government". (Extracts from the "Hindustan Standard" dated 21 March 1956.)

"The situation in Kashmir would have been quite different if continued help had been given to the tribesmen and volunteers fighting the war of Kashmir", said ex-Major-General Akbar Khan at a public meeting organized by the National Students' Federation in Karachi on 23 June 1956. "The tribesmen were only four miles from Srinagar, but they had to retreat because the nation (Pakistan) did not send them reinforcement." ("Imroze", Karachi, 25 June 1956.)

Pakistan Ministers actively help invasion

22, 30 October 1947

In a letter to Sir Rob Lockhart, Commander-in-Chief, India, from Sir George Cunningham, Governor of the North-West Frontier Province in West Pakistan, "it was stated that Sir George Cunningham gave warning of tribal infiltration into Kashmir, and that members of the Government of North-West Frontier Province were actively helping in this". (Press Note dated 6 August 1948 issued by the Ministry of External Affairs and Commonwealth Relations, Government of India.)

"There is, however, another factor which we are bound to take into consideration, and that is: that recently we had in Parachinar [a part of the North-West Frontier Province] almost permanently, lashkars (armed forces) of well-armed men, mostly of Khans, on their way to Kashmir. The numbers sometimes fall to less than 1,000; on one day we reached the maximum of 5,000." (Extracts from memorandum dated 12 December 1947 from Lieutenant-Colonel Douglas Leeper, O.B.E., Chief Secretary of the North-West Frontier Province Government in Pakistan.)

"Finally the Chief Minister of the Frontier Province, who has family connections with Kashmir, gave it his blessing and unqualified assistance, without which the operation might not have been possible". (Lord Birdwood, A Continent Decides, p. 222.)

In his budget speech to the Legislative Assembly of the Frontier Province on 7 March 1949, Premier Abdul Qayyum Khan advocated a special grant for the tribesmen and justified an allotment in these words:

"The House will recall with pride the fact that in our greatest hour of danger the Masuds responded to our call by rushing to the rescue of the oppressed Muslims of Jammu and Kashmir State." (R. Symonds, The Making of Pakistan, p. 122 as quoted in Brecher, The Struggle for Kashmir, p. 32.)

Invasion could easily have been stopped by Pakistan

23, 31 October 1947

"...raiders from the Frontier Province or along the Murree road came from Pakistan territory and that it is the easiest thing in the world to stop them at the two bridges which connect Pakistan territory to Kashmir", states the Prime Minister of India in a telegram to the Prime Minister of Pakistan: "They were not so prevented and their equipment and arms including artillery and automatic weapons bear witness to every help being given to them. We are credibly informed that regular officers of the Pakistan Army are advising the raiders."

The Sindh Minister of Health appeals "To all trained and demobilized soldiers to proceed as volunteers to the Kashmir front." (Brecher: The Struggle for Kashmir, p. 31.)

le maréchal Auchinleck n'était pas justifiée, car Auchinleck n'avait rien à voir avec les opérations de l'armée pakistanaise".

"M. Akbar Khan décrit l'acceptation de la suspension d'armes demandée par l'Organisation des Nations Unies au Cachemire et au Jammu comme "inopportune". Au lieu de cela, le Pakistan aurait dû accepter, en 1948, la médiation des Nations Unies lorsque le district de Poonch était sous le contrôle du "Gouvernement du Cachemire azad". (Extraits de l' "Hindustan Standard" du 21 mars 1956.)

L'ex-général Akbar Khan a déclaré, au cours d'une réunion publique organisée par la Fédération nationale des étudiants à Karachi le 23 juin 1956: "La situation au Cachemire aurait été toute différente si les hommes des tribus et les volontaires qui faisaient la guerre au Cachemire avaient continué à recevoir de l'aide. Les hommes des tribus n'étaient qu'à 4 milles de Srinagar, mais ils durent battre en retraite parce que la nation (le Pakistan) ne leur a pas envoyé de renforts." ("Imroze", Karachi, 25 juin 1956.)

Les ministres du Pakistan aident activement l'invasion

22, 30 octobre 1947

Dans une lettre envoyée à sir Rob Lockhart, commandant en chef dans l'Inde, par sir John Cunningham, gouverneur de la province frontière du Nord-Ouest du Pakistan occidental, "il était déclaré que sir John Cunningham annonçait l'infiltration dans le Cachemire d'hommes venant des tribus et avisait que les membres du gouvernement de la province frontière du Nord-Ouest aidaient activement ces hommes". (Communiqué à la presse en date du 6 août 1948, publié par le Ministère des affaires étrangères et des relations avec le Commonwealth du Gouvernement de l'Inde.)

"Il y a cependant un autre facteur que nous devons prendre en considération, à savoir que nous avons récemment dans le Parachinar [région de la province frontière du Nord-Ouest] des "lashkars" (troupes armées) d'hommes bien armés, composés principalement de Khans, se dirigeant vers le Cachemire. Leur effectif minimum est parfois de moins de 1.000 hommes; il atteint un jour cependant le chiffre maximum de 5.000." (Extraits du memorandum en date du 12 décembre 1947 adressé par le Lieutenant-colonel Douglas Leeper, O.B.E., secrétaire principal du gouvernement de la province frontière du Nord-Ouest dans le Pakistan.)

"Enfin, le premier ministre de la province, qui a des relations familiales dans le Cachemire, donna son avis favorable à cette opération et lui accorda une aide sans réserve, sans laquelle elle n'aurait pu être possible." (Lord Birdwood, A Continent Decides, p. 222.)

Dans le discours qu'il a prononcé à propos du budget devant l'Assemblée législative de la province, le 7 mars 1949, le premier ministre, Abdul Qayyum Khan, a demandé une subvention spéciale pour les hommes des tribus, et il a justifié cette demande par ces mots:

"La Chambre se rappellera avec fierté qu'à l'heure la plus critique les Masuds ont répondu à notre appel en accourant au secours des musulmans opprimés de l'Etat de Jammu et Cachemire." (R. Symonds, The Making of Pakistan, p. 122, cité par Brecher, The Struggle for Kashmir, p. 32.)

Le Pakistan aurait facilement pu arrêter l'invasion

23, 31 octobre 1947

"... Les envahisseurs venant de la province frontière ou le long de la route de Murree viennent du territoire pakistanaise, et rien n'était plus facile que de les arrêter aux deux ponts qui relient le territoire du Pakistan au Cachemire", déclare le Premier Ministre de l'Inde dans un télégramme au Premier Ministre du Pakistan: "Rien ne fut fait en ce sens, et leur matériel et leur armement, qui comprend de l'artillerie et des armes automatiques, témoignent de l'aide qu'ils reçoivent. Nous savons de source sûre que des officiers de l'armée régulière pakistanaise conseillent ces envahisseurs."

Le ministre de la santé du Sindh demande "à tous les soldats instruits et démobilisés de s'inscrire comme volontaires pour le front du Cachemire". (Brecher, The Struggle for Kashmir, p. 31.)

Addressing a public meeting in Karachi, ex-Major-General Akbar Khan "alleged that at one stage some people did not give rifles to the tribal "Lashkar" (force) which needed them badly but sold them off. He did not say who were these people and to whom the rifles were sold." ("Pakistan Times", 24 June 1956.)

Mortars and modern weapons supplied to invaders

"Certainly these miniature ballistics establishments (the small factories in the tribal areas) would hardly explain the mortars, other heavy modern weapons and the two aeroplanes with which the invaders were equipped. In Pakistan towns close to the border, arms were handed out before daylight to tribesmen directly from the front steps of Muslim League Headquarters." (Margaret Bourke-White, Halfway to Freedom, p. 208.)

Premier of West Punjab assisted invaders

During an inquiry against the Khan of Mamdot in 1949, Counsel said that on the dissolution of West Punjab Assembly, the Controller of Military Accounts, Pakistan Government, asked respondent (the Khan of Mamdot who was then the Premier of the West Punjab, i.e. during Pakistan invasion of Kashmir) to submit an account of the Kashmir Relief Fund. ("Civil and Military Gazette", Lahore, 6 October 1949.)

Use of secret funds for this purpose

Answering this charge the respondent replied: "I spent a sum of Rs. 64,000/- out of my own pocket for the purpose of Kashmir. The payment of Rs. 200,000/- was made by me for purposes for which this fund was maintained. I am fighting this case with my back to the wall and I have to save my honour and reputation. But even at the risk of losing this, I cannot at this stage discuss the reasons why this payment was made, as such disclosure might yet affect the future of Pakistan in certain matters and even now will jeopardize the very lives of some people living elsewhere... I only submit that the moneys collected were for a secret purpose and they were placed in my hands to be spent by me at my discretion. It was understood that the expenditure would have to be of a secret and confidential nature requiring single direction." ("Civil and Military Gazette", 6 December 1949.)

"There are many other bits and pieces of evidence to support the view that Pakistan's assistance was substantial... There is also the doubt surrounding the administration of a "Kashmir Fund" by the Nawab of Mamdot (then Chief Minister, West Punjab Government in West Pakistan) of which the public were not to know until the summer of 1950." (Lord Birdwood, Two Nations and Kashmir, p. 54.)

"Mr. Abdul Razzaque Khan, an old Muslim Leaguer has submitted an application to the Pakistan Muslim League President, Sardar Abdur Rab Nishtar, stating that the Muslim League organization owes him a sum of Rs. 3,480 since 1947. Besides this sum, he has demanded a further amount of Rs. 7,000. The amount claimed is in respect of expenditure incurred in transporting the Mujahideen to Kashmir from Peshawar in accordance with the order of the Muslim League." ("Dawn", 5 September 1956.)

Prime Minister of India asks Pakistan Government to explain the invasion

24. 2 November 1947

"All of these [invaders] have come across and from Pakistan territory. We have a right to ask the Pakistan Government how and why these people could come across the Frontier Province or West Punjab, and how they have been armed so effectively. Is this not a violation of International Law and an unfriendly act towards a neighbour country? Is the Pakistan Government too weak to prevent armies marching across its territory to invade another country, or is it willing that this

Prenant la parole au cours d'une réunion publique à Karachi, l'ex-général Akbar Khan "accusa certaines personnes de n'avoir pas, à une certaine époque, donné de fusils à la "Lashkar" (armée) des tribus, qui en avait alors grand besoin, et d'avoir au contraire vendu ces fusils. Il ne précisa pas qui étaient ces personnes, ni à qui les fusils avaient été vendus". ("Pakistan Times", 24 juin 1956.)

Les envahisseurs reçoivent des mortiers et des armes modernes

"Il est certain que l'existence de ces minuscules maisons de construction d'engins (les petites usines qui se trouvent dans les régions des tribus) expliquerait difficilement la présence, entre les mains des envahisseurs, de mortiers, d'autres armes lourdes de type moderne et de deux avions. Dans les villes du Pakistan le long de la frontière, des armées étaient distribuées avant le lever du jour aux hommes des tribus sur les marches mêmes des bureaux de la Ligue musulmane." (Margaret Bourke-White, Halfway to Freedom, p. 208.)

Le Premier Ministre du Pendjab occidental aidait les envahisseurs

Au cours d'une instruction contre le Khan de Mamdot en 1949, l'avocat a déclaré que, à la dissolution de l'Assemblée du Pendjab occidental, le contrôleur des comptes militaires pour le Gouvernement pakistanais a demandé à l'intimé (le Khan de Mamdot, qui était alors premier ministre du Pendjab occidental, c'est-à-dire au moment de l'invasion du Cachemire par le Pakistan) de rendre les comptes de la Caisse de secours pour le Cachemire. ("Civil and Military Gazette", Lahore, 6 octobre 1949.)

Des fonds secrets étaient employés à cette fin

Pour répondre à cette accusation, l'intimé répliqua: "J'ai dépensé sur ma fortune personnelle une somme de 64,000 roupies pour le Cachemire. J'ai dépensé 200,000 roupies aux fins pour lesquelles cette caisse avait été créée. Au cours de ce procès, je suis accusé de toutes parts et je dois sauver mon honneur et ma réputation. Mais, même au risque de le perdre, je ne peux en ce moment faire connaître les raisons pour lesquelles ce paiement a été fait, car une telle révélation pourrait encore nuire à l'avenir du Pakistan sur quelques points, et mettrait encore maintenant en danger la vie même de certaines personnes à l'étranger... Je déclare seulement que les sommes avaient été réunies pour un but secret, et elles me furent confiées afin que je les dépense comme je l'entendais. Il était entendu que les dépenses devaient rester secrètes et confidentielles, ce qui nécessitait l'administration d'un seul homme." ("Civil and Military Gazette", 6 décembre 1949.)

"On peut glaner beaucoup d'autres preuves à l'appui de l'idée que l'aide du Pakistan fut importante... Il y a aussi le doute qui subsiste au sujet de la gestion d'un "Fonds du Cachemire" par le nabab de Mamdot (qui était alors premier ministre du Gouvernement du Pendjab occidental dans le Pakistan occidental), dont le public ne devait être informé qu'au cours de l'été de 1950." (Lord Birdwood, Two Nations and Kashmir, p. 54.)

"M. Abdul Razzaque Khan, vieux membre de la Ligue musulmane, a soumis au président de la Ligue musulmane du Pakistan, le sardar Abdur Rab Nishtar, une requête dans laquelle il était déclaré que l'organisation de la Ligue musulmane lui doit la somme de 3,480 roupies depuis 1947. En plus de cette somme, il a demandé une somme de 7,000 roupies." Cette somme qu'il réclame provient des dépenses faites pour transporter les "moudjahidîn" de Peshawar au Cachemire, conformément à l'ordre donné par la Ligue musulmane." ("Dawn", 5 septembre 1956.)

Le Premier Ministre de l'Inde demande au Gouvernement du Pakistan des explications sur l'invasion

24. 2 novembre 1947

"Tous ceux-ci [les envahisseurs] viennent du territoire pakistanais ou l'ont traversé. Nous avons le droit de demander au Gouvernement pakistanais comment et pourquoi ces hommes ont pu traverser la province frontrière et le Pendjab occidental, et comment ils se trouvaient si bien armés. N'y a-t-il pas là une violation du droit international, en même temps qu'un acte inamicale à l'égard d'un pays voisin? Il n'y a que deux hypothèses: ou bien le gouvernement pakistanais est trop

should happen? There is no third alternative." (Prime Minister of India in a broadcast from New Delhi, "Indian White Paper", p. 52.)

Mr. Jinnah admits he could "call the whole thing off" thus establishing abatement

At a joint meeting of the two Governors-General in Lahore, Jinnah made a proposal to Mountbatten that both sides should withdraw at once and simultaneously. When Mountbatten asked Jinnah to explain how the tribesmen could be induced to remove themselves, his reply was: "If you do this I will call the whole thing off." (Mission with Mountbatten, p. 229.)

On the spot London "Observer" finds recruitment in Pakistan and spirit of holy war

Alan Moorehead, correspondent of the (London) "Observer" in Pakistan writes from Pakistan in the paper: "They look on this as a holy Muslim war. Some of them, I have seen, talk wildly of going to Delhi". Moorehead motored to Peshawar and the Khyber Pass from where this crusade began. "Everywhere recruiting is going on... This is happening not only in the tribal territory ... but inside Pakistan itself."

Associated Press photographer sees more than 20 Kashmir villages in flames

25. 3 November 1947

"Max Desfor, Associated Press Photographer said today he saw more than 20 villages in flames while flying over a section of Kashmir Valley, extending within 20 miles of the capital. The villages, in an area of 10 miles long and 10 miles wide, apparently had been set fire to by the Muslim invaders who are scouring the Valley and moving in the direction of Srinagar." ("Chicago Tribune".)

"New York Times" reports massacre and destruction of Baramula by invaders

26. 10 November 1947

"Baramula, India, 10 November — The city had been stripped of its wealth and young women before the tribesmen fled in terror at midnight, Friday, before the advancing Indian Army. Surviving residents estimate that 3,000 of their fellow townsmen, including four Europeans and a retired British Army Officer, known only as Colonel Dykes, and his pregnant wife, were slain.

Convent destroyed, Nuns shot dead

"When the raiders rushed into town on 26 October, witnesses said: 'One party of Masud tribesmen immediately scaled the walls of Saint Joseph's Franciscan Convent compound, and stormed the Convent Hospital and the little church. Four nuns and Colonel Dykes and his wife were shot immediately. The raiders' greed triumphed over their blood lust.' A former town official said: 'The raiders forced 350 local Hindus into a house, with the intention of burning it down. The group of 100 raiders is said to be holding another five, as hostages, on a high mountain, barely visible from the town. Today, twenty-four hours after the Indian Army entered Baramula, only 1,000 were left of a normal population of about 14,000.'" ("New York Times", dispatch by Robert Trumbull.)

27. 11 November 1947

"Abbottabad, Sunday.—For ten days I have lived in a Baramula hospital ward, 50 feet by 20, with 77 refugees—23 of them children.

"The hospital is attached to Saint Joseph's Convent, where tribesmen killed four Europeans, including Colonel Douglas Dykes and his wife.

faible pour empêcher des troupes de traverser son territoire pour envahir un pays voisin, ou bien il veut qu'il en soit ainsi." (Déclaration du Premier Ministre de l'Inde à la radio de New-Delhi, "Livre blanc indien", p. 52.)

Mr. Jinnah admet qu'il pourrait "arrêter toute l'opération", prouvant ainsi sa complicité dans l'opération

Au cours d'une entrevue entre les deux gouverneurs généraux à Lahore, Jinnah proposa à Mountbatten que les deux parties se retirent immédiatement et simultanément. Lorsque Mountbatten demanda à Jinnah de quelle façon les hommes des tribus pourraient être incités à se retirer, Jinnah répondit: "Si vous faites cela, j'arrêterai toute cette affaire." (Mission with Mountbatten, p. 229.)

Le correspondant de l'"Observer" de Londres, étaut sur place, constate que le Pakistan recrute et que cette affaire a l'aspect d'une guerre sainte

Alan Moorehead, correspondant au Pakistan de l'"Observer" de Londres, écrit dans ce journal: "Pour eux, il s'agit d'une guerre sainte musulmane. J'ai même rencontré quelques excités qui parlaient d'aller jusqu'à Delhi." Alan Moorehead se rendit en auto à Peshawar et à la passe de Khaibar, d'où fut lancée cette croisade. "Parfait, le recrutement se poursuit (...). Non seulement sur le territoire occupé par les tribus (...), mais à l'intérieur même du Pakistan."

Un photographe de l'Associated Press voit plus de 20 villages du Cachemire en flammes

25. 3 novembre 1947

"Max Desfor, photographe de l'Associated Press, déclare aujourd'hui avoir vu plus de 20 villages en flammes alors qu'il survolait une partie de la vallée du Cachemire, qui s'étend à moins de 20 milles de la capitale. Ces villages, situés dans une région d'une superficie d'environ 250 kilomètres carrés, ont été apparemment incendiés par les envahisseurs musulmans qui déferlent dans la vallée en direction de Srinagar." ("Chicago Tribune".)

Le "New York Times" fait état d'un massacre et de la destruction de Baramula par les envahisseurs

26. 10 novembre 1947

"Baramula (Inde), 10 novembre. — Avant que, vers le milieu de la nuit du vendredi, les hommes des tribus ne s'enfuient, terrorisés, devant les troupes indiennes, tous les biens de la ville ainsi que toutes les jeunes femmes avaient été enlevés. Les survivants estiment que 3,000 habitants, y compris quatre Européens et un officier en retraite de l'armée britannique (connu seulement sous le nom de colonel Dykes) ainsi que sa femme, qui était enceinte, ont été tués.

Destruction d'un couvent. — Massacre des religieuses

Lorsque la ville fut prise d'assaut par les envahisseurs le 26 octobre, des témoins ont déclaré: "Un groupe composé d'hommes de la tribu Masud escalada immédiatement les murs du couvent Saint-Joseph, appartenant à l'ordre des franciscains, et s'empara de l'hôpital du couvent et de la chapelle. Quatre religieuses, le colonel Dykes et sa femme furent immédiatement abattus. La cupidité des envahisseurs l'emporta sur leurs instincts sanguinaires." Un ancien fonctionnaire municipal a déclaré: "Les envahisseurs enfermèrent 350 hindous dans une maison avec l'intention de les brûler vifs. On dit également qu'un groupe de 100 envahisseurs détient cinq autres hindous à titre d'otages sur le sommet d'une haute montagne à peine visible de la ville. Aujourd'hui, 24 heures après l'entrée de l'armée indienne dans Baramula, 1,000 personnes seulement demeurent sur une population normale de quelque 14,000 habitants." ("New York Times", dépêche de Robert Trumbull.)

27. 11 novembre 1947

"Abbottabad, dimanche. — J'ai vécu pendant 10 jours dans une salle de l'hôpital à Baramula, de 15 mètres de long sur 6 de large. Dans cette salle se trouvaient 77 réfugiés — dont 23 enfants.

"L'hôpital est rattaché au couvent Saint-Joseph, dans lequel les hommes des tribus tuèrent quatre Européens, dont le colonel Douglas Dykes et sa femme.

"There is a hero among the refugees—Father George Shanks, born in Newcastle-on-Tyne... He raged at tribal chiefs for using the Convent grounds as headquarters...

"That is the story Father Shanks would never tell. He describes the attack on the Convent without mentioning his own name:

"The tribesmen—great, wild, black beasts they were—came shooting their way down from the hills on both sides of the town.

"They climbed over the hospital walls from all sides. The first group burst into a ward firing at the patients.

Moslem women shot dead

"A 20-year old Indian nurse, Philomena, tried to protect a Moslem patient whose baby had just been born. She was shot dead first. The patient was next.

"Mother Superior Aldetrude rushed into the ward, knelt over Philomena and was at once attacked and robbed. The Assistant Mother, Teresalina, saw a tribesman point a rifle at Mother Aldetrude and jumped in front of her. A bullet went through Teresalina's heart.

"At that moment Colonel Dykes, who had assured us we would not be attacked, raced from his room a few yards along the terrace to get the Mother Superior out of danger, shouting at the tribesmen as he ran. But the Mother Superior fell shot, and Colonel Dykes collapsed beside her with a bullet in the stomach.

"Mrs. Dykes ran from her husband's room to help him. She too, was shot dead.

"While this went on Mr. Gee Boretto, an Anglo-Indian, was killed in the garden before nine nuns. Then the nuns were lined up before a firing squad.

"As the tribesmen raised their rifles a young Afridi Officer, who once studied in a Convent school at Peshawar, rushed in and stopped them. He had been told his men were raiding a Convent, and had run all the way from the town. That saved all our lives by a few seconds.

"We did not find Mrs. Dykes until the following day. She had been thrown down a well."

Pakistan Army convoy operating in Kashmir Valley in November 1947

"A Pakistan Army convoy was sent to rescue us. On the way from Baramula we stopped at the village of Bonlyar to seek the staff of the World Wide Evangelistic Crusade Mission." (Sydney Smith's dispatch in "Daily Express", 11 November 1947.)

Popular Moslem leader Sherwani crucified

"In Baramula the townspeople told me of a young Muslim shopkeeper who had sacrificed his life rather than recant in his creed of religious tolerance. His martyrdom had taken place almost under the shadow of the convent walls, and in the memory of the devoted Kashmiris he was fast assuming the stature of a saint.

"He (Mir Maqbool Sherwani) must have been a sort of Robin Hood character, from the stories the townspeople told me, championing peasants who could not pay their exorbitant taxes, pitching into the police when he found them beating up some luckless victim, bolstering up the resistance of the people against their many oppressions.

"When the tribesmen invaded Kashmir and terrorized the countryside, Sherwani, who knew every footpath in the Valley, began working behind the lines, keeping up the morale of the besieged villagers,

"Parmi ces réfugiés se trouve un héros — le père George Shanks, né à Newcastle-on-Tyne (...). Il dit leur fait aux chefs de tribus pour avoir installé leur quartier général à l'intérieur du couvent (...).

"Ceci est une histoire que le père Shanks ne racontera jamais. Il décrit l'attaque du couvent, sans mentionner son propre nom:

"Les hommes des tribus — monstrueux, sauvages, comme des bêtes féroces — descendirent des collines, des deux côtés de la ville, en se frayant un chemin à coups de fusils.

"Ils escaladèrent les murs de l'hôpital de tous les côtés à la fois. Le premier groupe fit irruption dans une salle, tirant sur les malades.

Une jeune musulmane tuée

"Une infirmière indienne âgée de 20 ans, Philomena, essaya de protéger une malade musulmane qui venait d'accoucher. L'infirmière d'abord, l'accouchée ensuite, furent tuées.

"La mère supérieure Aldetrude se précipita dans la salle, s'agenouilla auprès de Philomena, et fut immédiatement attaquée et dévalisée. Son adjointe, la mère Teresalina, voyant un des hommes diriger son fusil sur la mère Aldetrude, se jeta au-devant d'elle; une balle lui transperça le cœur.

"A ce moment, le colonel Dykes, qui nous avait affirmé que nous ne serions pas attaqués, se précipita hors de sa chambre, située à quelques mètres de la salle, et, interpellant les assaillants, il courut le long de la terrasse pour porter secours à la mère supérieure. Mais celle-ci fut atteinte par un coup de feu, et le colonel Dykes tomba à ses côtés, une balle dans le ventre.

"Mme Dykes se précipita à son tour hors de la chambre de son mari pour se porter au secours de celui-ci. Elle fut également tuée.

"Tandis que se déroulaient ces événements, M. Gee Boretto, d'origine anglo-indienne, fut tué dans le jardin en présence de neuf religieuses. Celles-ci furent ensuite alignées devant un peloton d'exécution.

"Au moment où les hommes levaient leurs fusils pour tirer, un jeune officier Afridi, qui avait fait ses études à l'école du couvent de Peshawar, se précipita et les arrêta. Il avait appris que ses hommes attaquaient un couvent et il était accouru de la ville. C'est ainsi que nous échappâmes à la mort, à quelques secondes près.

"Nous n'avons retrouvé le corps de Mme Dykes que le lendemain; il avait été jeté dans un puits."

Un convoi de l'armée pakistanaise en opération dans la vallée de Cachemire en novembre 1947

"Un convoi de l'armée pakistanaise fut envoyé à notre secours. Venant de Baramula, nous nous sommes arrêtés au village de Bonlyar, à la recherche des membres de la World Wide Evangelistic Crusade Mission." (dépêche de Sydney Smith dans le "Daily Express" du 11 novembre 1947.)

Sherwani, chef populaire musulman, est crucifié

"Les habitants de la ville de Baramula m'ont appris qu'un jeune boutiquier musulman, Mir Maqbool Sherwani, avait préféré faire le sacrifice de sa vie plutôt que d'abjurer sa foi de tolérance religieuse. Il fut martyrisé presque sous les murs du couvent; et, dans le souvenir des habitants du Cachemire, il prend rapidement figure de saint.

"D'après les récits que m'ont faits les habitants de la ville, Sherwani — sorte de "Robin des Bois" — s'était fait le champion des paysans qui ne pouvaient pas payer les impôts exorbitants qui les frappaient, molestant les policiers lorsqu'il les surprenait en train de s'acharner sur des victimes sans défense, et soutenant la résistance du peuple contre les oppresseurs, qui étaient nombreux.

"Lorsque les hommes des tribus envahirent le Cachemire et terrorisèrent le pays, Sherwani, qui connaissait tous les recoins de la vallée, commença son œuvre derrière les lignes, soutenant le moral

urging them to resist and to stick together regardless of whether they were Hindus, Sikhs, or Muslims, assuring them that help from the Indian Army and People's Militia was on the way. Three times by skillfully planned rumours he decoyed bands of tribesmen and got them surrounded and captured by the Indian Infantry. But the fourth time he was captured himself.

"The tribesmen took Sherwani to the stoop of a little apple shop in the town square in front of him with butts of rifles. Knowing Sherwani's popularity with the people, his captors ordered him to make a public announcement that joining Pakistan was the best solution for Muslims. When he refused, he was lashed to the porch posts with ropes, his arms spread out in the shape of a cross.

"It was a curious thing that the tribesmen did next. I don't know why these savage nomads should have thought of such a thing, unless their sight of the sacred figures in Saint Joseph's Chapel on the hill just above had suggested it to them. They drove nails through the palms of Sherwani's hands. On his forehead they pressed a jagged piece of tin and wrote on it: "The punishment of a traitor is death".

"Once more Sherwani cried out, "Victory to Hindu-Muslim unity", fourteen tribesmen shot bullets into his body." (Margaret Bourke-White: Halfway to Freedom, pp. 210 and 211.)

"Leave" smokescreen for Pakistan officers

28. 26 November 1947

"There are also a number of Pakistan officers who have 'unofficially gone on leave' according to army intelligence", states "Dawn", Karachi.

Prime Minister of India requests Pakistan Government to stop assisting aggression and invasion

29. 22 December 1947

The Prime Minister of India hands over to the Prime Minister of Pakistan a letter in Delhi requesting the Government of Pakistan to deny to raiders:

- (a) All access and use of Pakistan territory for operation against Kashmir;
- (b) All military and other supplies;
- (c) All other kinds of aid that might tend to prolong the present struggle.

India comes to Security Council

30. 1 January 1948

India complains to the Security Council under Article 35 of the Charter requesting that the Government of Pakistan be asked to prevent tribal and Pakistan nationals from taking part in the fighting in the Jammu and Kashmir State and to deny to the raiders:

- "(a) Access to and use of its territory in operations against Kashmir;
- "(b) Military and other supplies;
- "(c) All other kinds of aid that might tend to prolong the present struggle." [S/1100, annex 28.]

Pakistan Minister for Foreign Affairs pleads inability to stop invasion

31. 11 January 1948

The Minister for Foreign Affairs, Mr. Zafrullah Khan, informs a Reuters correspondent that it is impossible for Pakistan to guarantee that no Pakistan nationals or other people passing through Pakistan should go to Kashmir and participate in the "struggle for freedom". (Brecher, The Struggle for Kashmir, p. 31.)

des villageois assiégés, les pressant de résister et tous ensemble, qu'ils fussent hindous, sikhs ou musulmans, leur affirmant qu'une aide allait leur être apportée par l'armée indienne et la milice populaire. Par trois fois, grâce à des rumeurs judicieusement répandues, il trompa des bandes d'hommes des tribus et put les faire encercler et capturer par l'infanterie indienne. Cependant, la quatrième fois, ce fut lui qui fut capturé.

"Les hommes des tribus emmenèrent Sherwani à coups de crosses vers la boutique au toit incliné d'un marchand de pommes, qui donnait sur le jardin public. Comme ils connaissaient la popularité de Sherwani auprès du peuple, ses ravisseurs lui donnèrent l'ordre de déclarer en public que se rallier au Pakistan était la solution la meilleure pour les musulmans. Ayant refusé, il fut lié avec des cordes aux colonnes du porche, les bras étendus en croix.

"Ce que firent ensuite les hommes des tribus est curieux. Je ne sais comment ces nomades sauvages auraient pu penser à une telle chose si elle ne leur avait pas été suggérée par la vue des images pieuses dans la chapelle Saint-Joseph, qui se trouve sur la colline toute proche. Ils plantèrent des clous dans les paumes des mains de Sherwani. Ils appuyèrent sur son front une plaque de métal aux arêtes vives sur laquelle ils inscrivirent: "La mort est la punition du traître."

"Sherwani cria une fois encore "Vive l'unité indo-musulmane", et quatorze hommes des tribus déchargèrent leurs armes dans son corps." (Margaret Bourke-White, Halfway to Freedom, p. 210 et 211.)

Les officiers pakistanais utilisent la "permission" pour disparaître

28. 26 novembre 1947

Le "Dawn", de Karachi, déclare: "Il y a aussi beaucoup d'officiers pakistanais qui sont, selon des renseignements de l'armée, "partis en permission officielle".

Le Premier Ministre de l'Inde demande au Gouvernement du Pakistan de cesser d'aider l'agression et l'invasion

29. 22 décembre 1947

Le Premier Ministre de l'Inde remet, à Delhi, une lettre au Premier Ministre du Pakistan demandant au Gouvernement du Pakistan de refuser aux envahisseurs:

- a) L'accès et l'usage du territoire pakistanais pour toute opération militaire dirigée contre le Cachemire;
- b) Toutes fournitures, militaires et autres;
- c) Toute forme d'assistance qui pourrait avoir pour effet de prolonger le conflit actuel.

L'Inde s'adresse au Conseil de sécurité

30. 1er janvier 1948

L'Inde dépose une plainte au Conseil de sécurité aux termes de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, demandant d'invoquer le Gouvernement du Pakistan à prendre toutes mesures utiles pour éviter que les tribus et les ressortissants pakistanais ne participent aux combats dans l'Etat de Jammu et Cachemire, et à refuser aux envahisseurs:

- "a) L'accès et l'utilisation de son territoire en vue d'opérations militaires dirigées contre l'Etat de Cachemire;
- "b) Les fournitures, militaires et autres;
- "c) Toute forme d'assistance qui pourrait avoir pour effet de prolonger les combats dans le Cachemire." [S/1100, annexe 28.]

Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan se déclare incapable d'arrêter l'invasion

31. 11 janvier 1948

Le Ministre des affaires étrangères, M. Zafrullah Khan, informe un correspondant de l'agence Reuter qu'il est impossible pour le Pakistan de garantir qu'aucun citoyen pakistanais ou qu'aucune personne traversant la frontière ne se rendra au Cachemire pour participer à la "lutte pour la liberté". (Brecher, The Struggle for Kashmir, p. 31.)

But London "Times" finds active assistance and support

"That Pakistan is unofficially involved in aiding the raiders is certain. Your correspondent has first-hand evidence that arms, ammunition and supplies are being made available to the 'Azad' Kashmir forces. A few Pakistani officers are also helping to direct their operations... And however much the Pakistan Government may disavow intervention, moral and material support is certainly forthcoming..." (London "Times", 13 January 1948.)

Contradictory statements by Pakistan Government

32, 15 January 1948

(a) "...Pakistan Government emphatically deny that they are giving aid and assistance to the so-called invaders or have committed any act of aggression against India. On the contrary and solely with the object of maintaining friendly relations between the two Dominions the Pakistan Government have continued to do all in their power to discourage the tribal movement by all means short of war". (Letter from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan to the Secretary-General of the United Nations [S/1100, annex 6, document 1].)

(b) "The Governor-General of Pakistan explained that he had no control over the forces of the 'Azad' Kashmir Government or the independent tribesmen engaged in the fighting..." [S/1100, annex 6, document III, para. 23 (1).]

United Nations Commission for India and Pakistan reveals the truth of Pakistan's participation in aggression

"Another element, the significance of which had not been fully appreciated before the Commission's departure from the sub-continent, was the 'Azad' Movement which constitutes an organized political and military body, is assisted by the Pakistan High Command and is engaged in active revolt against the existing Government. This Movement has co-operated since October 1947 with invading tribesmen and individual Pakistani nationals." [S/1100, para. 125.]

Confirmation from American who served in invading Army, Pakistan Army heavily involved in invasion

33, 16 January 1948

Russel K. Haight Jr., a former American soldier who served for two months in the 'Azad' Kashmir Army, in a secret interview with "New York Times" correspondent, Robert Trumbull, in Lahore states that Pakistan had provided petrol. "Mr. Haight also found Pakistan Army personnel running the 'Azad' Kashmir radio station, relaying messages through their own Pakistan Army receivers, organizing and managing 'Azad' encampments in Pakistan, and supplying uniforms, food, arms and ammunition which, he understood, came from Pakistan Army stores through such subterfuges as the 'loss' of ammunition shipments... Mr. Haight characterized the 'Azad' Kashmir Provisional Government, headed by Sardar Mohammad Ibrahim Khan as 'Pakistan puppets'. He also deeply implicated high Pakistan Government officials, notably the Premier of the North-West Frontier Province." ("New York Times", 29 January 1948; also Brecher, The Struggle for Kashmir, p. 31; and Lord Birdwood, Two Nations and Kashmir, p. 54.)

India saves Kashmir Valley from devastation by aggression—A British view

34, 20 February 1948

"There is no possible doubt that if India had not intervened last October, Srinagar and the lovely Valley of Kashmir would now be a devastated and blackened ruin. Nor can there be any question that encouragement and aid have been given to tribesmen in Pakistan." (Kingsley Martin in a dispatch from Jammu to the "New Statesman and Nation".)

Mais le "Times" de Londres constate que le Pakistan apporte une assistance et un appui actifs

"Il est certain que le Pakistan aide officieusement les envahisseurs. Votre correspondant dispose de preuves de première main selon lesquelles des armes, des munitions et du matériel sont fournis aux forces du Cachemire "azad". Quelques officiers pakistanais participent à la direction des opérations (...) Et de quelque façon que le Gouvernement du Pakistan désapprouve l'intervention, il est certain qu'une assistance morale et matérielle est fournie (...)" ("Times" de Londres, 13 janvier 1948.)

Le Gouvernement du Pakistan fait des déclarations contradictoires

32, 15 janvier 1948

a) "Le Gouvernement du Pakistan tient à démentir immédiatement et formellement l'allégation selon laquelle il prêterait aide et assistance aux 'envahisseurs' ou aurait commis un acte d'agression quelconque contre l'Inde. Au contraire, et dans le seul dessein de maintenir des relations amicales entre les deux dominions, le Gouvernement du Pakistan a continué à faire tout ce qui était en son pouvoir pour décourager le mouvement tribal par tous les moyens, sauf la guerre." (Lettre du Ministre des affaires étrangères du Pakistan au Secrétaire général des Nations Unies [S/1100, annexe 6, document 1].)

b) "Le Gouverneur général du Pakistan a expliqué qu'il n'exerçait aucun contrôle sur les forces du Gouvernement du Cachemire "azad" ou sur les membres des tribus qui participaient à la lutte à titre individuel (...)" [S/1100, annexe 6, document III, par. 23, 1.]

La Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan révèle la vérité sur la participation du Pakistan à l'agression

"Un autre élément, dont toute la portée n'avait pas été appréciée avant le départ de la Commission pour la péninsule indienne, est le mouvement du Cachemire "azad", qui constitue un corps politique et militaire organisé, qui reçoit de l'aide du haut commandement du Pakistan et qui est en révolte active contre le gouvernement existant. Depuis octobre 1947, ce mouvement a coopéré avec les envahisseurs des tribus et les ressortissants du Pakistan." [S/1100, par. 125.]

Un Américain qui a servi dans l'armée des envahisseurs confirme ces faits. — L'armée pakistanaise est fortement impliquée dans l'agression

33, 16 janvier 1948

Russel K. Haight, ancien soldat américain qui, pendant deux mois, a servi dans l'armée du Cachemire "azad", a accordé une interview secrète au correspondant du "New York Times", Robert Trumbull, à Lahore, dans laquelle il déclare que le Pakistan avait fourni de l'essence. "M. Haight a également pu observer du personnel de l'armée pakistanaise faisant fonctionner la station d'émissions radiophoniques du Cachemire "azad", servant de relais aux messages au moyen de leurs propres appareils récepteurs de l'armée pakistanaise, organisant et dirigeant des camps "azad" au Pakistan, et fournissant des uniformes, des vivres, des armes et des munitions, qui, selon lui, provenaient de magasins de l'armée pakistanaise au moyen de subterfuges tels que la "perte" de convois de munitions (...). M. Haight a qualifié les membres du gouvernement provisoire du Cachemire "azad", dirigé par le sardar Mohammed Ibrahim Khan, de "marionnettes du Pakistan". Il a également très sérieusement mis en cause de hauts fonctionnaires du Gouvernement pakistanais, notamment le premier ministre de la province frontière du Nord-Ouest." ("New York Times" du 29 janvier 1948; également dans Brecher, The Struggle for Kashmir, p. 31, et dans lord Birdwood, Two Nations and Kashmir, p. 54.)

L'Inde sauve le Cachemire de la dévastation par ses agresseurs — point de vue britannique

34, 20 février 1948

"Il ne fait aucun doute que, si l'Inde n'était pas intervenue en octobre dernier, Srinagar et la belle vallée du Cachemire seraient maintenant des ruines noircies et dévastées. Il est indubitable également que les hommes des tribus ont reçu encouragement et aide du Pakistan." (Dépêche envoyée de Jammu par Kingsley Martin au "New Statesman and Nation".)

"... thousands of Muslim tribesmen equipped with arms by the Pakistan Government invaded Kashmir. This was obviously an act of open aggression." ("Kashmir and the United Nations" by "Criticus" in New Zealand Labour Party's weekly "The Standard" (Wellington) on 28 November 1951. Carried by the "Hindustan Times" dated 12 December 1951.)

A murderous invasion. "Truth"

"Truth" publishes a letter from H. Tyndal Biscoe saying that the "ruffianly, murderous invasion of Kashmir in 1947 by Pathans of the North-West Frontier ... was with the connivance, permission, encouragement, equipment and possibly direction of Pakistan..." ("Truth", London, December 1951.)

In January 1948 British general believes that regular Pakistan troops are already taking part in the invasion

35. "At G.H.Q. in Rawalpindi, in so far as they were prepared to discuss the matter, I was assured that no regular unit was moved before May. Yet a battery of mountain guns with an infantry escort were in action in an unsuccessful attack on Poonch on 17th March, while on the Indian side General Russell believed that regular (Pakistan) troops were involved in January. He accordingly asked to be relieved of his command, whereupon on the 20th January General Cariappa took over (as Commander-in-Chief). Cariappa was also convinced that at this stage Pakistan was using regular forces. He based his opinion on the fact that a number of prisoners of regular units had been taken, and he faced his Pakistan friends with the charge. This he was able to do since an invitation to the Pakistan Armoured Corps 'Week' in Lahore came through to him from his old friend, Major General Iftikar, who was then commanding the 10th Pakistan Division in Lahore." (Lord Birdwood: A Continent Decides, pp. 229-230.)

Pakistan Foreign Minister's tardy admission of participation by Pakistan Army in invasion of Kashmir...

36, 8 July 1948

"Then came the first bombshell. Sir Zafrullah Khan informed the Commission that three Pakistan brigades had been on Kashmir territory since May... The Commission ... explained to the Pakistanis, the movement of these troops into foreign territory without the invitation of that territory's government was a violation of international law..." (Josef Korbel, Danger in Kashmir, pp. 121 and 140.)

...and then admission that whole operation is under Pakistan Army

"The statement of the Foreign Minister of Pakistan to the effect that Pakistani troops had entered the territory of the State of Jammu and Kashmir, and later his reply to a Commission questionnaire that all forces fighting on the Azad side were 'under the over-all command and tactical direction of the Pakistan Army', confronted the Commission with an unforeseen and entirely new situation.

"According to the Security Council's resolution of 17 January, the Government of Pakistan was requested to inform the Security Council immediately of any material change in the situation. In a letter addressed to the Security Council the Pakistan Government agreed to comply with this request. The Government of Pakistan had, however, not informed the Security Council about the presence of Pakistani troops in the State of Jammu and Kashmir. Sir Mohammed Zafrullah Khan explained that, since the Commission had been charged to deal with the problems related to the India-Pakistan question, his Government thought that the information should instead be given to the Commission, but he had been unable to do this previously because of the delay in its arrival on the sub-continent.

"(...) Des milliers de membres de tribus musulmans, pourvus d'armes par le Gouvernement pakistanais, ont envahi le Cachemire. Il s'agissait de toute évidence d'un acte manifeste d'agression." ("Kashmir and the United Nations", par "Criticus", dans l'hebdomadaire travailliste néo-zélandais "The Standard", de Wellington, du 28 novembre 1951; reproduit par l'"Hindustan Times" du 12 décembre 1951.)

Invasion sanglante — "Truth"

"Truth" publie une lettre de H. Tyndal Biscoe, dans laquelle il déclare que "l'invasion sanglante du Cachemire en 1947 par les Pathans de la frontière du Nord-Ouest (...) a été menée avec la complicité, l'encouragement et l'équipement du Pakistan, et, peut-être, sous sa direction (...)." ("Truth", Londres, décembre 1951.)

Au mois de janvier 1948, un général britannique estime que les troupes régulières du Pakistan participent déjà à l'invasion

35. "Au grand quartier général de Rawalpindi, on m'avait donné l'assurance, dans la mesure où l'on était disposé à discuter la question, qu'aucune unité régulière n'avait été déplacée avant mai. Cependant, une batterie d'artillerie de montagne, avec un appui d'infanterie, a été engagée dans une attaque infructueuse contre Poonch le 17 mars, tandis que, du côté indien, le général Russell croyait que des troupes régulières (pakistanaises) étaient intervenues en janvier. Il demanda, en conséquence, à être relevé de son commandement, et il fut remplacé, le 20 janvier, par le général Cariappa (au poste de commandant en chef). Cariappa était également convaincu que le Pakistan utilisait à cette époque des forces régulières. Il fonda son opinion sur le fait qu'un certain nombre de prisonniers appartenant à des unités régulières avaient été faits, et il en accusa ses amis pakistanais. Il fut en mesure de le faire puisque son vieil ami, le général Iftikar, qui commandait alors la 10^{ème} division pakistanaise à Lahore, lui adressa une invitation pour la "Semaine" du corps blindé pakistanaise à Lahore." (Lord Birdwood, A Continent Decides, p. 229 et 230.)

Le Ministère des affaires étrangères du Pakistan admet tardivement la participation de l'armée pakistanaise à l'invasion du Cachemire...

36, 8 juillet 1948

"Ce fut alors la première bombe. Sir Zafrullah Khan informa la Commission que trois brigades pakistanaises se trouvaient sur le territoire du Cachemire depuis mai (...). La Commission (...) expliqua aux Pakistanais (...) que l'entrée de ces troupes dans un territoire étranger sans que le gouvernement de ce territoire les y ait invitées constituait une violation du droit international (...)." (Josef Korbel, Danger in Kashmir, p. 121 et 140.)

... et il est alors admis que toute l'opération est contrôlée par l'armée du Pakistan

"La déclaration du Ministre des affaires étrangères du Pakistan indiquant que les troupes du Pakistan avaient pénétré sur le territoire de Jammu et Cachemire, et ensuite sa réponse à un questionnaire de la Commission marquant que les forces qui combattaient aux côtés du mouvement du Cachemire "azad" étaient "sous le commandement général et sous la direction tactique de l'armée du Pakistan", plaçaient la Commission devant une situation imprévue et tout à fait nouvelle.

"Selon la résolution du Conseil de sécurité en date du 17 janvier, le Gouvernement du Pakistan était prié d'informer immédiatement le Conseil de sécurité de toute modification matérielle de la situation. Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, le Gouvernement du Pakistan a accepté de le faire. Toutefois, le Gouvernement du Pakistan n'a pas informé le Conseil de sécurité de la présence de troupes du Pakistan dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Sir Mohammed Zafrullah Khan a expliqué que, la Commission ayant été chargée de s'occuper des problèmes relatifs à la question Inde-Pakistan, son gouvernement avait estimé que les renseignements devaient plutôt être donnés à la Commission, mais n'avait pas été en mesure de le faire plus tôt, à cause du retard de l'arrivée de la Commission dans la péninsule indienne.

"According to the statement of Sir Mohammed Zafrullah Khan, the Pakistani troops entered Kashmir early in May 1948. The records of the Security Council show that the Commission was provided for but not fully constituted at that time. The Commission had its first meeting in Geneva on 15 June, but was informed of the presence of Pakistani troops in the State of Jammu and Kashmir only on 8 July." [S/1100, paras. 127 to 129.]

Pakistan Prime Minister admits Pakistan aggression

37. 18 July 1948

"Mr. Mohammad Ali [Prime Minister of Pakistan] observed that the Pakistani troops had gone into Kashmir because had they not done so, the Indian troops would have taken possession of the whole State bringing about a fait accompli..."

Pakistan Foreign Minister attempts justification...

"Sir Mohammad Zafrullah Khan stated that the Pakistan troops had moved into Kashmir early in May for three reasons: (1) to protect the territory of Pakistan from possible aggression by Indian forces; (2) to prevent a fait accompli in Kashmir by the Indian Government; and (3) to prevent influx of refugees in Pakistan." [S/1100, annex 8.]

...and blatantly overlooks accession of Kashmir to India

38. 4 August 1948

"In the view of the Foreign Minister (Sir Mohammad Zafrullah Khan) the presence of Pakistani troops in Kashmir did not raise the question of international obligations since Pakistan had never accepted any with regard to non-interference in Kashmir."

"Sir Mohammad Zafrullah Khan confirmed that petrol was obtained by the tribesmen from local sources, repeating the argument that any attempt to stop the petrol supply would have entailed grave consequences for Pakistan." [S/1100, paras. 64 and 66.]

Resolution of the United Nations Commission for India and Pakistan asks Pakistan completely to withdraw its troops

39. 13 August 1948

"1. As the presence of troops of Pakistan in the territory of the State of Jammu and Kashmir constitutes a material change in the situation since it was represented by the Government of Pakistan before the Security Council, the Government of Pakistan agrees to withdraw its troops from that State.

"2. The Government of Pakistan will use its best endeavour to secure the withdrawal from the State of Jammu and Kashmir of tribesmen and Pakistani nationals not normally resident therein who have entered the State for the purpose of fighting." [Resolution adopted by the Commission on 13 August 1948 (S/1100, para. 75).]

Pakistan extends aggression conquering the "Northern Areas" of Kashmir

40. Moreover, the situation in the "northern area" had meanwhile undergone a material change, in that the Pakistan Army ... conquered many strategically important places during the interval before, by the resolution of 5 January 1949, it was also sanctioned by the Government of Pakistan." [Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430/Add.3, p. 197.]

Thus contrary to the purpose defined by the Pakistan Commander-in-Chief, Pakistan troops went beyond the general line of Uri-Poonch-Naushera and invaded the northern areas.

"Selon la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Pakistan, les troupes du Pakistan ont pénétré au Cachemire dans les premiers jours de mai 1948. Les procès-verbaux du Conseil de sécurité montrent que la Commission avait été prévue, mais n'était pas constituée à cette époque. Cette dernière a tenu sa première séance à Genève le 15 juin, mais n'a été informée que le 8 juillet de la présence des troupes du Pakistan dans l'Etat de Jammu et Cachemire." [S/1100, par. 127 à 129.]

Le Premier Ministre du Pakistan admet qu'il y eut agression de la part du Pakistan

37. 18 juillet 1948

"M. Mohammed Ali [Premier Ministre du Pakistan] fait remarquer que les troupes du Pakistan ont pénétré en Cachemire parce que, si elles ne l'avaient pas fait, les troupes de l'Inde se seraient emparées de tout le territoire de l'Etat, mettant tout le monde devant un fait accompli (...).

Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan tente de se justifier...

"Sir Mohammed Zafrullah Khan déclare que, si les troupes du Pakistan ont pénétré au Cachemire, au début de mai, elles l'ont fait pour les trois raisons suivantes: 1) afin de mettre le territoire du Pakistan à l'abri d'une éventuelle agression de la part des forces indiennes; 2) afin d'empêcher le Gouvernement de l'Inde de recourir en Cachemire à la méthode du fait accompli; et 3) afin d'épargner au Pakistan un afflux de réfugiés." [S/1100, annexe 8.]

... et veut ignorer de façon flagrante le rattachement du Cachemire à l'Inde

38. 4 août 1948

"De l'avis du Ministre des affaires étrangères [Sir Mohammed Zafrullah Khan], la présence de troupes du Pakistan dans le Cachemire ne soulève pas la question des obligations internationales, puisque le Pakistan n'en a jamais assumé aucune en ce qui concerne la non-intervention dans le Cachemire."

"Sir Mohammed Zafrullah Khan a confirmé que les tribus obtenaient de l'essence de sources locales, en répétant l'argument qui consiste à soutenir que, si l'on avait tenté de mettre fin à ce ravitaillement, cela eût entraîné de graves conséquences pour le Pakistan." [S/1100, par. 64 et 66.]

Une résolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan demande au Pakistan de retirer complètement ses troupes

39. 13 août 1948

"1. Attendu que la présence de troupes du Pakistan dans le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire modifie de façon considérable la situation telle qu'elle avait été exposée au Conseil de sécurité par le Gouvernement du Pakistan, ce dernier accepte de retirer ses troupes de cet Etat.

"2. Le Gouvernement du Pakistan fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire évacuer de l'Etat de Jammu et Cachemire les membres de tribus et les ressortissants du Pakistan qui, en temps normal, ne résident pas dans cet Etat et qui y ont pénétré afin de combattre." [Résolution adoptée par la Commission le 13 août 1948 (S/1100, par. 75).]

Le Pakistan poursuit l'agression en conquérant les "régions du Nord" du Cachemire

40. "De plus, la situation dans la "région du Nord" avait subi dans l'intervalle un changement matériel, en ce sens que l'armée du Pakistan (...) avait conquis de nombreux points stratégiques importants pendant la période qui a précédé l'acceptation de cette résolution par le Gouvernement du Pakistan dans le texte de la résolution du 5 janvier 1949." [Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430/Add.3, p. 197.]

Ainsi, contrairement au but défini par le commandant en chef du Pakistan, les troupes du Pakistan avancèrent au-delà de la ligne générale Uri-Poonch-Naushera et envahirent les régions du Nord.

In his report to the Security Council, the United Nations Representative for India and Pakistan stated:

"...when the frontier of the State of Jammu and Kashmir was crossed, on I believe 20 October 1947, by hostile elements, it was contrary to international law, and ... when, in May 1948, as I believe, units of the regular Pakistan forces moved into the territory of the State, that too was inconsistent with international law." [S/1791, para. 21.]

Annex II

Table of Contents

	<u>Page</u>
1. Pakistan's incitements to and threats of further aggression against India	33
2. Pakistan and military pacts	38
3. Pakistan's military investment of Kashmir	39
4. Map showing Pakistan bases on borders of Kashmir	42

1. Pakistan's incitements to and threats of further aggression against India

The following extracts of statements of Pakistan leaders and comments in responsible Pakistan papers indicate how Pakistan has consistently violated its undertakings to the Security Council and to the United Nations Representative to maintain an atmosphere of peace.

Undertakings to Security Council

The Security Council as early as 1948 (resolution dated 17 January 1948)^{8/} and Mr. Frank Graham as late as 1951 in his first report to the Security Council dated October 15, 1951, (S/2375) called upon India and Pakistan to undertake to maintain an atmosphere of peace by avoiding "warlike statements or statements calculated to incite the people ... to make war".

Only a few examples, from many, are given indicating unceasing incitements over a period of the last several years.

It is extremely regrettable that responsible Pakistan statesmen should make statements which are an incitement to war and aggressive action. These constitute a negation of the intentions of the Security Council, non-performance of obligations by Pakistan and one of the material changes in the situation.

These also clearly indicate that the policy of the Pakistan Government is to create an atmosphere in which to renew the aggression of which India complained to the Security Council in 1948. It becomes necessary therefore for the Security Council to take note of this factor.

Provocative and warlike statements by Pakistan ministers

Mian Mumtaz Daultana, when Chief Minister, West Punjab:

"If the United Nations proves to be a band of thieves, we will have nothing to do with it. We will prove that we can liberate Kashmir with the strength of our arms." ("Daily Zamindar", Lahore, 17 January 1952.)

Khan Abdul Qaiyam Khan, when Chief Minister of Northwest Frontier Province:

"You can take it from us that the day we become desperate and lose all hopes of a just solution of the problem, not only the entire Pathan

^{8/} Official Records of the General Assembly, Third Session, Supplement No. 2, chap. 5, sect. C.

Le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan déclare, dans son rapport au Conseil de sécurité:

"... le passage de la frontière de l'Etat de Jammu et Cachemire par des éléments hostiles, le 20 octobre 1947, si je pouvais me fier à ma mémoire, était contraire au droit international, et (...) l'invasion du territoire de l'Etat par les unités de l'armée régulière du Pakistan, effectuée à ma connaissance en mai 1948, était, elle aussi, contraire au droit international." [S/1791, par. 21.]

Annexe II

Table des matières

	<u>Pages</u>
1. Incitations à une nouvelle agression contre l'Inde et menaces faites par le Pakistan	33
2. Le Pakistan et les pactes militaires	38
3. La malumise militaire du Pakistan sur le Cachemire ...	39
4. Carte indiquant l'emplacement de bases militaires pakistanaises à la frontière du Cachemire	43

1. Incitations à une nouvelle agression contre l'Inde et menaces faites par le Pakistan

Les lignes suivantes sont tirées de déclarations prononcées par des chefs du Pakistan et de commentaires publiés par des journaux pakistanais sérieux; elles indiquent comment ce pays n'a cessé de violer les engagements de maintenir une atmosphère de paix qu'il avait pris au Conseil de sécurité et devant le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.

Les engagements pris au Conseil de sécurité

Dès 1948, le Conseil de sécurité (résolution du 17 janvier 1948)^{8/} et, en 1951 encore, M. Frank Graham, dans son premier rapport au Conseil de sécurité, en date du 15 octobre 1951 (S/2375), avaient fait appel à l'Inde et au Pakistan pour que ces pays s'engagent à maintenir une atmosphère de paix en évitant des "déclarations belliqueuses ou (...) déclarations qui visaient à inciter le peuple (...) à faire la guerre".

Ne sont donnés ici que quelques exemples, entre beaucoup d'autres, qui donnent un aperçu des incitations incessantes à la guerre qui ont été faites au cours des dernières années.

Il est extrêmement regrettable que des hommes d'Etat responsables du Pakistan se livrent à des déclarations qui incitent à la guerre et à l'agression. C'est là une négation des intentions du Conseil de sécurité; c'est, pour le Pakistan, la non-exécution de ses obligations, et la situation s'en trouve sensiblement modifiée.

Ces déclarations indiquent également avec netteté que la politique suivie par le Gouvernement du Pakistan cherche à créer une atmosphère propice à la reprise des actes d'agression desquels l'Inde s'était plainte au Conseil de sécurité en 1948. Il est par conséquent nécessaire que le Conseil de sécurité prenne note maintenant de ce facteur.

Déclarations provocantes et belliqueuses de la part de ministres du Pakistan

Mian Mumtaz Daultana, lorsqu'il était premier ministre du Pendjab occidental:

"Si l'on s'aperçoit que l'Organisation des Nations Unies est un ramassis de brigands, nous n'aurons plus de rapports avec elle. Nous prouverons que nous pouvons libérer le Cachemire par la force de nos armes." ("Daily Zamindar", Lahore, 17 janvier 1952.)

Khan Abdul Qaiyam Khan, lorsqu'il était premier ministre de la province frontière du Nord-Ouest:

"Vous pouvez être certains que le jour où nous aurons perdu tout espoir en une juste solution du problème, celle sera pas seulement la

^{8/} Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, Supplément No 2, chap. 5, sect. C.

population of Pakistan and the tribal areas will rise up for the holy Jihad in Kashmir, but our brothers from across the Afghan frontier will also throw in their lot with us for the cause."

Glory of Islam

Khan Abdul Qayam Khan, now President of "Azad" Kashmir:

"Pakistan will remain insecure if Kashmir does not accede to Pakistan. We are fighting for the glory of Islam which can only be achieved by making Pakistan immune from all external dangers." ("Dawn", Karachi, 17 December 1956.)

Sardar Abdur Rab Nishtar, formerly Governor of West Punjab and Cabinet Minister of Pakistan Government, and now President of the Muslim League, the party of the late Mr. M. A. Jinnah:

"Mr. Nehru understands only the language of force. We will have to exhibit our strength if we want to take Kashmir." ("Jang", Karachi, 27 November 1956.)

"We would not mind being cut into pieces but will certainly conquer Kashmir." ("Waqf", Lahore, 27 November 1956.)

The flame of war

Sardar Abdur Rab Nishtar, when in office as Governor of West Punjab:

"So long as a single Pakistani is alive, nobody dare snatch Kashmir from Pakistan by force...if the problem is not settled immediately, the whole of Asia would be engulfed in the flames of war which might lead to a world conflagration."

Pir Elahi Baksh, former Chief Minister of Sind:

"We should stop negotiations with India and prepare for the final settlement. The final settlement can only come through war. God is with us." ("Nai Roshni", Karachi, 6 April 1956.)

Chaudri Mohammed Ali, Prime Minister of Pakistan, on 14 August 1956, at a public meeting in Karachi:

"I am ready for the liberation of Kashmir," he said, and added: "but I want the people to get ready." The freedom of Pakistan would not be complete without Kashmir, he asserted, and exhorted the people to acquire the spirit of unity, faith and discipline which the Qaid-i-Azam had inculcated in them. He said the Kashmir dispute was now going before the Security Council, but asserted that the nation would not rest there. ("Times of Karachi", 16 August 1956.)

Statements by members of Pakistan Parliament

Khan Jalaluddin Khan, Member of Pakistan Parliament, participating in the debate in the Pakistan Parliament on the annual budget (1956-1957):

"This year 57 has always been the year of great importance. It is drawing near and Pakistan should be ready to face it. The Hindus ruled India for 9,000 years, the Muslims ruled India for 900 years, and the Britishers for 90 years. Now we should see to it that Nehru's Government should not exceed 9 years mark." ("Mujahid", Karachi, 22 March 1956.)

Khan Jalaluddin Khan said in the Pakistan Constituent Assembly:

"The question of Kashmir would never be solved until every man in the country was militarily trained and armed with modern weapons. He was sure Kashmir would never join Pakistan without force." ("Pakistan Times", Lahore 13 February 1956.)

War to settle Kashmir

Malik Jehangir Khan, Tribal Representative in the Pakistan Constituent Assembly:

"...I have consulted the tribal Maliks and people (on the Kashmir issue) and according to their advice, I am sponsoring a proposal at the All Parties Conference that the Kashmir Dispute cannot be settled without a war and consequently the tribesmen be permitted to go in for 'Jihad'." ("Daily Shahbaz", Peshawar, 7 November 1955.)

population pathan tout entière, ce ne sera pas seulement les tribus de toute cette région qui répondront à l'appel de la guerre sainte pour le Cachemire, mais également nos frères habitant de l'autre côté de la frontière afghane qui feront cause commune avec nous."

La gloire de l'Islam

Khan Abdul Qayam Khan, président actuel du mouvement Cachemire "azad":

"Le Pakistan ne sera pas en sécurité tant que le Cachemire ne lui sera pas rattaché. Nous combattons pour la gloire de l'Islam, qui ne peut être atteinte qu'en immunisant le Pakistan contre tous les dangers de l'extérieur." ("Dawn", Karachi, 17 décembre 1956.)

Le sardar Abdur Rab Nishtar, ancien gouverneur du Pendjab occidental et ministre du Cabinet du Gouvernement pakistanais, actuellement président de la Ligue musulmane, parti de feu M. M. A. Jinnah:

"M. Nehru ne comprend que le langage de la force. Si nous voulons prendre le Cachemire, nous devons démontrer notre force." ("Jang", Karachi, 27 novembre 1956.)

"Le Cachemire sera conquis, dussions-nous être mis en morceaux." ("Waqf", Lahore, 27 novembre 1956.)

Les flammes de la guerre

Le sardar Abdur Rab Nishtar, lorsqu'il occupait le poste de gouverneur du Pendjab occidental:

"Tant qu'un seul Pakistanais sera en vie, personne ne pourra arracher le Cachemire au Pakistan par la force (...). Si le problème n'est pas immédiatement réglé, toute l'Asie sera plongée dans les flammes d'une guerre qui pourrait conduire à un conflit mondial."

Pir Elahi Baksh, ancien ministre principal du Sind:

"Nous devrions cesser de négocier avec l'Inde et nous préparer au règlement final. Ce règlement final ne peut être apporté que par la guerre. Dieu est avec nous." ("Nai Roshni", Karachi, 6 avril 1956.)

Chaudri Mohammed Ali, premier ministre du Pakistan, lors d'une réunion publique à Karachi, le 14 août 1956:

"Je suis prêt à libérer le Cachemire", a-t-il déclaré, puis il a ajouté: "mais je veux que le peuple soit prêt lui aussi". Il a affirmé que la liberté du Pakistan ne serait pas complète sans le Cachemire, et a exhorté la population à s'unir dans la foi et la discipline que le Qaid-i-Azam lui avait inculquées. Il a indiqué que le différend au sujet du Cachemire allait être examiné au Conseil de sécurité, mais il a affirmé que son pays n'en resterait pas là." ("Times of Karachi", 16 août 1956.)

Déclarations de membres du Parlement pakistanais

Khan Jalaluddin Khan, membre du Parlement pakistanais, prenant part au débat sur le budget annuel (1956-1957) au Parlement pakistanais:

"L'an 57 a toujours été l'an crucial. Il approche maintenant et le Pakistan devrait être prêt à l'affronter. Les hindous ont régné sur l'Inde pendant 9,000 ans, les musulmans ont régné sur l'Inde pendant 900 ans, et les Britanniques pendant 90 ans. Nous devrions veiller à ce que le règne du gouvernement de Nehru ne dure pas plus de neuf ans." ("Mujahid", Karachi, 22 mars 1956.)

Le khan Jalaluddin Khan, à l'Assemblée constituante du Pakistan:

"La question du Cachemire ne sera jamais réglée tant que chaque habitant de ce pays ne possédera pas une instruction militaire et des armes modernes. Je suis sûr que le Cachemire ne se rattachera jamais au Pakistan sans que la force soit employée." ("Pakistan Times", Lahore, 13 février 1956.)

La guerre pour régler la question du Cachemire

Malik Jehangir Khan, représentant de tribu, à l'Assemblée constituante du Pakistan:

"... J'ai consulté les Maliks et les gens des tribus (sur la question du Cachemire) et, suivant leur conseil, je propose à la "All Parties Conference" que, puisque le différend au sujet du Cachemire ne peut être réglé que par la guerre, les hommes des tribus soient autorisés à entrer en guerre." ("Daily Shahbaz", Peshawar, 7 novembre 1955.)

March to Delhi

Mr. A. M. Quraishi, Member of the Legislative Assembly of West Pakistan, and a prominent business magnate:

"If we want to live according to the dictates of Islam and mould ourselves in the true Islamic pattern, we will have to test our enemies with the might of our sword... I warn Nehru that if he does not change his attitude, Pakistanis will not hesitate to march to Delhi and teach a lesson to the Indians." ("Musalman", Karachi, 8 March 1956.)

Haji Mehr Dil, Member of Pakistan Constituent Assembly and Tribal Leader of Waziristan:

"The tribesmen want the Kashmir dispute to be settled by the sword. There is, therefore, no reason why the Government should not permit them to do so..." ("Afaq", Lahore, 3 December 1955.)

Conquest of India—other Pakistan leaders' statements

Allama Mashriqi, Leader of militant volunteer religious organization, the Khaksars, in a speech at the Islam League Military Camp at Lahore:

"The year of 1957, after a hundred years, is a year of new hopes. This is a year to spread Muslim rule all over India. New blood should run into our veins to see the year 1957 approaching nearer. Seventy million Pakistani Muslims and fifty million Indian Muslims should have new hopes that after one hundred years they are going to get authority over whole of India." ("Waqf", Lahore, 24 November 1956.)

Occupy Kashmir by the sword

Dr. Ghazi Abdul Jabbar, Commander of the "All-Pakistan Islam League Razakars" (Volunteers):

"The people of Pakistan are resolved to occupy Kashmir by the sword... I have ordered the Salars of Islam League to be ready so that when the time comes, they should be able to participate in the Kashmir war of independence." ("Musalman", Karachi, 16 December 1955.)

Mr. Akbar Khan, ex-Major General of Pakistan Army:

"I know very well and fully understand how to reconquer Kashmir. We should not get disheartened in this regard. We should fully organize the free Kashmiris and, getting the approval of our Government, should at once launch an attack on 'occupied' Kashmir." ("Pasban", Dacca, 14 February 1956.)

"Jihad" to liberate Kashmir

Choudhry Nur Hussain, Convener, "All-Jammu and Kashmir Awami Muslim League", said here today that the only way of liberating Kashmir was "Jihad". He was addressing a press conference at Hotel Shezan.

"Mr. Choudhry believed that the cease-fire order was wrong and had cease-fire not been ordered, Kashmir would have been liberated. He also remarked that the Kashmir problem could not be decided by the United Nations or by direct and peaceful negotiations but it could only be liberated through 'Jihad'." ("Khyber Mail", Peshawar, 20 November 1956.)

Impatient for "Jihad"

Pir Syed Mohd, Yusuf Gillani Albachdadi of Wans, a Tribal Chief:

"I toured the independent tribal area for a few days. I searched their hearts and found them full of national spirit. Then I raised an army of two hundred thousand Ghazis. After this I went on a tour of Baluchistan. There also I organized an army of two hundred thousand Afghan tribesmen. They are equipped with requisite arms. They are impatient for 'Jihad' and waiting for the command." ("Zamindar", Lahore, 3 May 1952.)

Joint Statement by Malik Gulab Khan, Bostan Khan, Jalat Khan, Sangar Khan and Zarbat Khan of Mahsud Tribe:

"We would like to declare by the beat of drum that one hundred thousand 'Mujahids' (holy warriors) will plunge into 'Jihad' to conquer

La marche sur New-Delhi

M. A. M. Quraishi, membre de l'Assemblée législative du Pakistan occidental et éminent magnat des affaires:

"Si nous voulons vivre conformément aux principes de l'Islam et nous inspirer des véritables exemples de l'Islam, il nous faudra passer nos ennemis à l'épreuve de nos épées... Je prévient Nehru que, s'il ne change pas d'attitude, les Pakistanais n'hésiteront pas à marcher sur Delhi pour donner une leçon aux Indiens." ("Musalman", Karachi, 8 mars 1956.)

Le hadji Mehr Dil, membre de l'Assemblée constituante du Pakistan et chef de tribu du Waziristan:

"Les hommes des tribus veulent que le différend au sujet du Cachemire soit réglé par l'épée. Il n'y a donc pas de raison pour que le gouvernement les empêche de le faire..." ("Afaq", Lahore, 3 décembre 1955.)

Autres déclarations de chefs pakistanais sur la conquête de l'Inde

Allama Mashriqi, chef d'une organisation religieuse de volontaires militants, les Khaksars, dans un discours prononcé au camp militaire de la Ligue islamique, à Lahore:

"L'année 1957, après un siècle d'attente, est une année d'espérance. C'est l'année pour répandre le pouvoir musulman sur toute l'Inde. A l'approche de cette année 1957, un sang nouveau devrait couler dans nos veines. Les 70 millions de musulmans pakistanais et les 50 millions de musulmans indiens doivent voir renaître l'espoir de prendre, après cent ans, la direction de l'Inde tout entière." ("Waqf", Lahore, 24 novembre 1956.)

Occuper le Cachemire par la force des épées

M. Ghazi Abdul Jabbar, commandant des "All-Pakistan Islam League Razakars" (volontaires):

"La population du Pakistan est résolue à occuper le Cachemire par la force des épées... J'ai donné l'ordre aux "salars" de la Ligue islamique de se tenir prêts afin que, lorsque le moment sera venu, ils puissent prendre part à la guerre d'indépendance du Cachemire." ("Musalman", Karachi, 16 décembre 1955.)

M. Akbar Khan, ex-général de l'armée pakistanaise:

"Je connais très bien et je comprends les moyens de reconquérir le Cachemire. Nous ne devrions pas perdre courage là-dessus. Nous devrions organiser complètement le mouvement du Cachemire libre et, avec l'approbation de notre gouvernement, lancer une attaque contre le Cachemire "occupé". ("Pasban", Dacca, 14 février 1956.)

La guerre pour libérer le Cachemire

Choudhry Nur Hussain, membre du bureau "All-Jammu and Kashmir Awami Muslim League", a déclaré ici aujourd'hui que la guerre sainte était le seul moyen de libérer le Cachemire. Il avait pris la parole au cours d'une conférence de presse à l'hôtel Shezan.

"M. Choudhry estime que l'ordre de cessez-le-feu était une erreur et que, si cet ordre n'avait pas été donné, le Cachemire aurait été libéré. Il fait également remarquer que la solution du problème du Cachemire ne pouvait venir des Nations Unies ni de négociations directes et pacifiques, mais que le seul moyen de libérer ce pays était la guerre." ("Khyber Mail", Peshawar, 20 novembre 1956.)

Attendant la guerre avec impatience

Pir Syed Mohd, Yusuf Gillani Albachdadi des Wans, chef de tribu:

"Je me suis rendu dans la région indépendante des tribus pour quelques jours. J'ai fouillé le cœur de ces habitants et je l'ai trouvé débordant d'esprit national. J'ai ensuite levé une armée de 200,000 "ghazis". Après quoi, je suis allé dans le Belouchistan. Là aussi, j'ai organisé une armée de 200,000 hommes des tribus afghanes. Ils ont les armes qu'il leur faut. Ils attendent la guerre avec impatience et attendent un ordre." ("Zamindar", Lahore, 3 mai 1952.)

Communiqué commun de Malik Gulab Khan, Bostan Khan, Jalat Khan, Sangar Khan et Zarbat Khan, de la tribu Mahsud:

"Nous voudrions déclarer au son du tambour que 100,000 "moudjahidin" (soldats de la guerre sainte) se lanceront en guerre pour conquérir

Kashmir. The sword will not be sheathed unless they have liberated Kashmir which is essential for the very defence and security of Pakistan." ("Daily Shahbaz", Peshawar, 3 April 1952.)

Sirdar Mohammed Ibrahim Khan, former President of "Azad" Kashmir:

"Jihad" will be launched immediately after the Volunteer corps has been raised. Without Kashmir, Pakistan's freedom is in danger." ("Jang", Karachi, 2 December 1951.)

Religious leaders fan passions

Mufti Mohammed Husain, a Religious Leader, at the Pakistan Republic Day Meeting of the Jamiat Ulema Pakistan:

"Those who think that 'Jihad' (Holy War) was 'Haram' (Evil) should be dismissed from the Defence Department and such persons should be recruited in the army as consider 'Jihad' as a part and parcel of their faith." Stressing the need for recruiting the "Jihad-minded" people in the army he says: "Today Pakistan is standing on the verge of war and sooner or later she (Pakistan) will have to go on war against India." ("Nawa-I-Pakistan", Lahore, 26 March 1956.)

Oceans of blood...

Dr. Mohammad Yusuf Khaksar:

"History is a standing witness to the fact that a small army of Muslims crushed the much larger forces of Kufr (Infidel). It is surprising that the enemy should try to frighten them (Muslims) by his vain boasts of letting streams of blood flow. He does not know that the Muslims have made the oceans red with blood... When we warriors come out to give a message of peace and blessing to the world, which is out to consume peace, every 'Mujahid' (holy warrior) should have the following couplet of Iqbal on his lips:

'China and Arabia are ours, India is ours, We are Muslims. The whole world is our Motherland'." ("Waqt", Lahore, 30 May 1952.)

Editorial comments and reports

Only a very few editorial comments and reports from reputable Pakistan papers are given below. The volume of this propaganda is enormous and has continued without stop for the last eight years.

Paper founded by Mr. M. A. Jinnah advocates total war

The "Times of Karachi", which claims to have been founded by Mr. M. A. Jinnah, in an editorial on 26 November 1955, wrote:

"Division is the essence of the Indian policy. The fierce noise of linguistic riots in Bombay and elsewhere is heard from afar. Mr. Nehru should not equate the authority of his person with any fundamental cohesion in his country. In the absence of his cementing figure, these divisions are bound to enlarge. We are the deadliest enemy India can possibly have and it would be foolish for us not to take advantage of that foreseeable deluge that will ensue after him. In the meantime, besides preparation for the Kashmir Front, we shall do our worst, and God-willing, we shall confront them on all battle fields of diplomacy and cold war, and prove the bitterness of our sting..."

"Pasban", popular daily of East Pakistan, published in Dacca, wrote on 13 March 1956:

"Pakistan will fight the battle of Kashmir till her last son lives. We have always stressed that to rely upon 'Kafirs' (infidels) amounts to disobeying God... The coming generation will surely curse this man (Nehru) whenever it reads his black record. Let this day all the Muslims swear by God that they will not rest until Kashmir is liberated from the clutches of the 'Kafirs'. We do not mind even if we have to go to war to liberate Kashmir. We are sure ultimately 'Kafirs' will have to come down to our feet. 'Inshaallah' (God-willing)."

le Cachemire. Ils ne remettront l'épée au fourreau que lorsqu'ils auront libéré le Cachemire, partie essentielle du système de sécurité et de défense du Pakistan." ("Daily Shahbaz", Peshawar, 3 avril 1952.)

Le sardar Mohammed Ibrahim Khan, ancien président du Cachemire "azad":

"La guerre sera déclarée dès que le corps de volontaires aura été levé. Sans le Cachemire, la liberté du Pakistan est en danger." ("Jang", Karachi, 2 décembre 1951.)

Les chefs religieux excitent les passions

Le mufti Mohammed Husain, chef religieux, lors de la manifestation de la Journée de la République pakistanaise organisée par la "Jamiat Ulema Pakistan":

"Ceux qui pensent que la guerre sainte est mauvaise devraient être renvoyés du Ministère de la défense, et les personnes qui considèrent la guerre comme une partie intégrante de leur foi devraient être incorporées dans l'armée." Soulignant le besoin de recruter dans l'armée des gens "ayant l'esprit de la guerre sainte", il déclare: "Aujourd'hui, le Pakistan se trouve sur le penchant de la guerre, et, tôt ou tard, il (le Pakistan) devra entrer en guerre contre l'Inde." ("Nawa-I-Pakistan", Lahore, 26 mars 1956.)

Des océans de sang...

M. Mohammed Yusuf, khaksar:

"L'histoire témoigne du fait que la petite armée des musulmans a écrasé les troupes de "kufr" (infidèles) qui étaient en beaucoup plus grand nombre. Il est surprenant que l'ennemi cherche à les effrayer (les musulmans) en se targuant vainement de faire couler des ruisseaux de sang. Il ne sait pas que les musulmans ont rougi de sang les océans... Lorsque nous autres guerriers nous lèverons pour lancer un message de paix et de bénédiction au monde, qui s'occupe à saper la paix, chaque "moudjahid" (soldat de la guerre sainte) devra chanter les vers suivants d'Iqbal:

"La Chine et l'Arabie nous appartiennent. L'Inde nous appartient. Nous sommes musulmans. Le monde entier est notre patrie." ("Waqt", Lahore, 30 mai 1952.)

Commentaires et articles de presse

Un tout petit nombre seulement de commentaires et d'articles tirés de journaux sérieux du Pakistan sont donnés ici. Le volume de cette propagande est cependant énorme, et se poursuit depuis huit années.

Le journal fondé par M. M. A. Jinnah préconise la guerre totale

Le "Times of Karachi", qui se déclare avoir été fondé par M. M. A. Jinnah, écrivait dans un éditorial le 26 novembre 1955:

"La politique de l'Inde se fonde sur la division. Le vacarme des diverses langues que l'on parle à Bombay comme ailleurs s'entend de loin. M. Nehru ne devrait pas établir un parallèle entre son autorité et la cohésion de son pays. En l'absence de ce personnage qui opère le ralliement, les divisions qui existent ne pourront que s'approfondir. Nous sommes les ennemis les plus implacables de l'Inde, et ce serait folie de notre part de ne pas tirer parti de l'effondrement qui suivra son départ et que l'on peut maintenant prévoir. D'ici là, et tout en préparant le front du Cachemire, nous irons jusqu'au pire et, si Dieu le veut, nous les affronterons sur tous les champs de bataille de la diplomatie et de la guerre froide, et nous leur ferons sentir le mordant de nos attaques..."

"Pasban", quotidien populaire du Pakistan oriental, publié à Dacca, écrivait le 13 mars 1956:

"Le Pakistan mènera jusqu'au dernier de ses enfants la bataille du Cachemire. Nous avons toujours dit que se fier aux "kafirs" (infidèles) équivalait à désobéir à Dieu... La génération future maudira sûrement cet homme (Nehru) chaque fois qu'elle lira son histoire honteuse. Que tous les musulmans jurent aujourd'hui par Dieu qu'ils n'auront de cesse que le Cachemire soit libéré des griffes des "kafirs". Cela nous serait même égal que d'être obligés de partir en guerre pour libérer le Cachemire. Nous sommes convaincus qu'à la fin les "kafirs" devront tomber à nos pieds. 'Inch'Allah' (A la grâce de Dieu)."

The "Inquilab" of Karachi, wrote on 21 November 1956:

"In view of the developments in Kashmir now the tribesmen are free to take steps to 'liberate' their Kashmiri brethren. Now the Pakistan-held Kashmiris have every right and justification to re-start war of liberation. Now we are not bound by the cease-fire agreement. So we must march on to Kashmir."

Triumph over India

The "Waqt", an Urdu daily of Lahore, on 27 December 1956, devoted the entire inside of its four pages to an announcement of a public meeting on 1 January 1957, at Minto Park, Lahore, to welcome "1957, the year of revolution and Islam's triumph over the whole of India". On the top corner of the poster, the following couplet appears:

"O Hindu! What you have to do with a thing like Government?
A Government is not something like cow's urine or cow-dung,

Which you may drink or make cakes out of it,
Government is something which is meant to protect humanity."

The announcement stated further that the Muslims on this day, 1 January would take a vow to purify themselves, to become ideal followers of Islam and then the 120 million Muslims of the Indo-Pakistan sub-continent would be united after a terrible conflict in which the Muslims should honestly and bravely welcome martyrdom.

Similar announcements appeared earlier on 16 December and 25 December 1956.

Poems of hate

The most virulent propaganda is, however, carried on through poems and songs published in Urdu papers by well-known poets of Pakistan. The following are samples:

Agha Zulfkar Ali Khan Ludhianvi, in his poem:

"... Do not stop me, I am going to Kashmir, my Mother...
The battlefield of 'Jehad' is calling me...
The Kufr (Infidel) and heresy are nursing mad desires,
They are out to put on trial a stubborn truth...
I will envelope the enemy like a storm of death,
I will either become a martyr, or be a ghazi,
For God's sake, give me permission for 'Jehad'..." ("Zamindar", Lahore, 19 September 1955.)

"Our slaves again"

"Our resolve is to break the Somnath of India
To popularise tranquillity and to turn back the hand of tyranny,
When Kafirs will see the signs of our victory,
They will once again be our slaves with their hands folded.
It is time, come to the battlefield, O! Crusader!
And hoist the green flag over Kashmir like a Ghazal" ("Anjam", Karachi, 10 January 1955.)

Faruq Mahsher Badayuni's poem:

"... A caravan has come to enhance your prestige,
The Mujahids have come to taste the cup of victory,
There is world in kicks, shroud on head and sword in hand,
The designs of Kufr are collapsing,
The conquest of world is written in the destiny of Muslims,
O, Valley of Kashmir." ("Afaq", Lahore, 26 September 1955.)

Poem by Hafiz Ghaziabadi:

"Only words and logic would not lead you anywhere,
The sword and sword alone is capable of solving this issue...
You will get Kashmir only when you have strength in your arms."
("Anjam", Karachi, 28 November 1956.)

L' "Inquilab" de Karachi écrivait le 21 novembre 1956:

"En raison des récents événements survenus dans le Cachemire, les hommes des tribus sont maintenant libres d'entrer en action pour 'libérer' leurs frères du Cachemire. Maintenant, les habitants du Cachemire occupé par le Pakistan ont bien le droit de reprendre la guerre de libération, et ils auraient raison de le faire. Nous ne sommes plus liés par l'accord de cessez-le-feu. Nous devons donc nous mettre en marche vers le Cachemire."

Triomphe sur l'Inde

Le "Waqt", quotidien ourdou de Lahore, consacra le 27 décembre 1956 ses quatre pages tout entières à l'annonce d'une réunion publique devant avoir lieu de 1er janvier 1957 dans Minto Park, à Lahore, dans le but de souhaiter la bienvenue à "l'année 1957, année de la révolution et du triomphe de l'Islam sur l'Inde tout entière". Dans un coin, en haut de l'affiche, était inscrite la strophe suivante:

"O hindou! Qu'as-tu à faire d'un gouvernement?
Un gouvernement n'est pas quelque chose comme de l'urine ou de la bouse de vache,
Que l'on peut boire ou dont on peut faire des gâteaux,
Un gouvernement doit servir à protéger le genre humain."

La déclaration indiquait ensuite que ce jour-là, 1er janvier, les musulmans devaient faire vœu de se purifier, de devenir des pratiquants idéaux de l'Islam, et qu'alors les 120 millions de musulmans de la péninsule indo-pakistanaise seraient unis, après un terrible conflit au cours duquel les musulmans devraient, avec loyauté et bravoure, accepter le martyre.

De semblables déclarations avaient paru auparavant, le 16 et le 25 décembre 1956.

Des poèmes de haine

Ce sont cependant les poèmes et les chansons publiés dans des journaux ourdous par des poètes renommés au Pakistan, qui font la propagande la plus virulente. En voici quelques exemples:

Agha Zulfkar Ali Khan Ludhianvi, dans son poème:

"... Ne m'arrêtez pas, je vais au Cachemire, ma mère...
Le champ de la guerre sainte me lance un appel...
Les "kufr" (infidèles) et l'hérésie couvent des désirs fous.
Ils veulent faire l'épreuve d'une vérité opinifère...
J'envelopperai mon ennemi tel un ouragan de mort,
Je défendrai martyr ou "ghazi",
Pour l'amour de Dieu, laissez-moi partir pour la guerre..." ("Zamindar", Lahore, 19 septembre 1955.)

"De nouveau nos esclaves"

"Nous sommes résolu à abattre le Somnath de l'Inde,
A propager la paix et à jeter à terre la puissance de la tyrannie,
Lorsque les kafirs verront les signes de notre victoire,
Ils seront de nouveau nos esclaves, les mains croisées.
C'est l'heure, pars en guerre, O croisé!
Et hisse le drapeau vert sur le Cachemire comme un "ghazi".
("Anjam", Karachi, 10 janvier 1955.)

Poème de Faruq Mahsher Badayuni:

"... Une caravane est venue rehausser votre prestige,
Les "moudjahidm" sont venus tremper leurs lèvres dans la coupe de la victoire,
Les coups de pied, le bouclier sur la tête et l'épée à la main ouvrent un monde,
Les projets des "kufr" s'effondrent,
La conquête du monde est inscrite dans le ciel des musulmans,
O, vallée de Cachemire." ("Afaq", Lahore, 26 septembre 1955.)

Poème de Hafiz Ghaziabadi:

"Les discours et la logique à eux seuls ne vous mèneraient à rien,
L'épée et seule l'épée peut résoudre le problème...
Vous ne prendrez le Cachemire que lorsque vous serez forts."
("Anjam", Karachi, 28 novembre 1956.)

2. Pakistan and military pacts

Pakistan has entered into a military alliance with the United States, and joined the Baghdad and SEATO Pacts ostensibly as defence against "Communist aggression". While this is undoubtedly the belief of the other parties to these alliances, responsible Pakistan leaders and newspapers have stated repeatedly that these alliances are to enable Pakistan to even "conquer" Kashmir.

The following extracts every one of them from Pakistan or American papers expose the real attitude of Pakistan to these Pacts. This should be taken in the context of the "Jehad" propaganda in Pakistan.

Pakistan Prime Minister's admission

The following are extracts from an interview by Mr. Mohammed Ali, Pakistan Prime Minister, published in the "U.S. News and World Report" on 15 January 1954:

Q. How would a military agreement with the U.S. affect your relations with India?

A. At first they might become slightly strained but eventually I am convinced that our relations would improve as the military strength of the two countries became more nearly equal.

Q. Wouldn't a settlement of the dispute with India over the State of Kashmir then be more difficult to reach through?

A. Yes, at first. But, again, I am convinced that ultimately it would make a settlement easier. At present we can't get a settlement, mainly because India has greater military strength and Nehru is not much interested in a fair settlement. When there is more equality of military strength, then I am sure that there will be a greater chance of settlement.

Foreign Minister's statement

Hamidul Huq Chawdhury, Pakistan Foreign Minister, in the Foreign Affairs debate in the Pakistan Assembly on 26 March 1956:

"The most notable achievements of the SEATO were the joint reaffirmation by the members of our stand on Kashmir..."

American opinion

Mr. C. Frederick Falk of Chicago, in a letter to the U.S. magazine "Newsweek" on 21 May 1956:

"Pakistan is taking the United States for a ride. This is evident from your report and from my observations in that country where I worked until recently. Pakistan thinks it did us a favour by joining SEATO and the Baghdad Pact. They do not worry about the danger of Russian aggression. Pakistani leaders merely humour our concern about Communist expansion in order to get economic and military 'Bakshish' and to strengthen their hand against India."

Pakistani hostility towards India

Mr. A. T. Steele, the well-known American Correspondent, after a visit to Pakistan, on 7 June 1956, in "The New York Herald Tribune":

"To be sure, American arms aid to Pakistan is intended solely to strengthen that country's defences against Communism. But India does not see it that way. India is convinced that Pakistan's real purpose in accepting American arms is to bolster its military position against India.

"This, of course, is denied in high places in Karachi. But anybody who travels much in Pakistan soon finds that the only enemy most Pakistanis take seriously is India.

"The average Pakistani thinks very little about the Communist threat if he thinks of it at all. His hostility is toward India rather

2. Le Pakistan et les pactes militaires

Le Pakistan a signé un accord militaire avec les Etats-Unis d'Amérique et a adhéré au Pacte de Bagdad et à l'OTASE sous prétexte de se défendre contre "l'agression communiste". Si les autres Etats qui font partie de ces alliances le croient sans aucun doute, les chefs et les journaux responsables au Pakistan ont déclaré maintes fois que ces alliances devaient permettre au Pakistan même de "conquérir" le Cachemire.

Les extraits suivants, qui sont tous tirés de journaux pakistanais ou américains, exposent la véritable attitude du Pakistan à l'égard de ces pactes. Ils sont à lire dans le cadre de la propagande pour la "guerre sainte" au Pakistan.

Aveu du Premier Ministre du Pakistan

Voici des extraits d'une interview accordée par M. Mohammed Ali, premier ministre du Pakistan, et publiée par le "U.S. News and World Report" le 15 janvier 1954

Q. De quelle façon un accord militaire avec les Etats-Unis modifierait-il vos relations avec l'Inde?

R. Elles peuvent devenir légèrement tendues au début, mais je suis convaincu que par la suite nos relations deviendront meilleures à mesure que la puissance militaire de nos deux pays deviendra égale.

Q. Ne sera-t-il pas plus difficile de parvenir à un règlement du différend avec l'Inde au sujet du Cachemire?

R. Oui, au début. Mais, là encore, je suis convaincu qu'en fin de compte cet accord militaire permettra un règlement plus facile de ce différend. En ce moment, nous ne pouvons arriver à résoudre ce problème, la raison principale en étant que la puissance militaire de l'Inde est plus grande et que Nehru ne semble pas désirer un règlement équitable. Je suis sûr que, lorsque les deux armées seront à forces égales, il y aura plus de chances de régler ce différend.

Déclaration du Ministre des affaires étrangères

Hamidul Huq Chawdhury, ministre des affaires étrangères du Pakistan, lors du débat relatif aux affaires étrangères à l'Assemblée pakistanaise, le 26 mars 1956:

"La réalisation la plus remarquable de l'OTASE fut la réaffirmation commune par ses membres de notre position sur le Cachemire..."

Opinion américaine

M. C. Frederick Falk, de Chicago, dans une lettre à la revue américaine "Newsweek", le 21 mai 1956:

"Le Pakistan est en train de mener les Etats-Unis en bateau. C'est ce qui ressort clairement de votre rapport et des observations que j'ai pu faire dans ce pays, où je me suis trouvé récemment pour mon travail. Le Pakistan estime qu'il nous a fait une faveur en adhérant à l'OTASE et au Pacte de Bagdad. Il ne se préoccupe guère d'une agression russe. Les dirigeants pakistanais tirent simplement parti de l'inquiétude des Etats-Unis au sujet de l'expansion communiste afin de toucher leur "bakhchich" économique et militaire et de renforcer ainsi leur position à l'égard de l'Inde."

Hostilité du Pakistan à l'égard de l'Inde

M. A. T. Steele, correspondant américain réputé, écrit dans le "New York Herald Tribune" du 7 juin 1956, après s'être rendu au Pakistan:

"Il est certain que l'aide militaire des Etats-Unis au Pakistan a pour seul but de renforcer la défense de ce pays contre le communisme. Mais l'Inde ne le voit pas du même œil. L'Inde est convaincue que le véritable but du Pakistan, lorsqu'il a accepté les armes américaines, était de renforcer sa situation militaire contre l'Inde.

"Les milieux autorisés de Karachi le démentent, évidemment. Mais quiconque parcourt le Pakistan découvre rapidement que le seul ennemi auquel les Pakistanais pensent sérieusement est l'Inde.

"La plupart des Pakistanais se préoccupent fort peu — pour ne pas dire ne se préoccupent nullement — de la menace communiste. Leur

than the Soviet Union. And he assumes that in the event of a showdown with India, the American military supplies will be drawn upon."

Pakistan press views

"Nai Roshni", Karachi, and Urdu Daily in an editorial openly advocated on 1 April 1956:

"They (India and Mr. Nehru) can only be answered by conquering Kashmir with the help of the U.S., U.K., and the SEATO and Baghdad Pacts..."

"Dawn", Karachi, 1 December 1955, said:

"Our friendships and alliances, the Baghdad Pact and SEATO will all be on trial. As long as Kashmir remains under the forcible occupation of an aggressor and yet our friends and allies refuse to come down from their 'neutral' fence, these pacts and alliances can have no meaning for our people ... If they (these allies) continue to maintain their pose of aloof sanctimoniousness there will have to be an agonizing reappraisal of this country's position and stand in the world context."

"Dawn", Karachi, 11 December 1955, commenting on the support India's stand on the Kashmir issue had received from some foreign statesmen, said:

"But what about our allies? They dare not acknowledge even the truth, far less, speak up in support of Pakistan's stand which they know to be correct... Indeed even in the United States the current seems to be again running strongly in favour of renewed appeasement of Mr. Nehru. Nor are Pakistan's Moslem partners in the Baghdad Pact any more helpful to us on the Kashmir question ... soon the issues must be forced in some way so that the people of this country know where they stand and how far the recent foreign policy of their leaders has proved successful."

3. Pakistan's military investment of Kashmir

Pakistan has in the territory of Kashmir now under her occupation the following military forces:

- (1) Pakistan Regular Army which is well equipped with modern arms;
- (2) The Gilgit Scouts;
- (3) The so-called "Azad" Kashmir force which the United Nations Commission for India and Pakistan as early as 1949 estimated at thirty-five battalions. This force has been trained and officered by the Pakistan Army and is under its operational control.

Pakistan control of "Azad" Kashmir forces

The United Nations Commission for India and Pakistan has this to say about this "Azad" Kashmir force:

"In answer to the questionnaire placed by the Commission before the Government of Pakistan on August 4, 1948, the Minister for Foreign Affairs stated that 'the Pakistan Army is at present responsible for the over-all command ... of "Azad" Kashmir forces'."

"During the exposé made by the High Command of the Pakistan Army on 9 August 1948, it was stated that the 'Azad' Kashmir forces were operationally controlled by the Pakistan Army." [From the reply of the Commission to the Pakistan Government's memorandum regarding points in the Commission's resolution of 13 August 1948 (S/1100, annex 27, appendix, para. 1).]

"Azad" forces change military situation

"There is, indeed, no doubt that the 'Azad' forces now have a strength which changes the military situation and to that extent makes the withdrawal of forces, particularly those of India, a far more difficult matter to arrange within a structure which considers only the

hostilité se manifeste à l'égard de l'Inde plutôt que de l'Union soviétique. Ils sont persuadés que, dans le cas d'un conflit avec l'Inde, ils utiliseront l'aide militaire des Etats-Unis."

Opinions de la presse pakistanaise

"Nai Roshni", de Karachi, et un quotidien ourdou soutenaient ouvertement dans un éditoriale le 1er avril 1956:

"On ne peut leur (l'Inde et M. Nehru) répondre qu'en conquérant le Cachemire avec l'aide des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'OTASE et du Pacte de Bagdad..."

Le "Dawn", de Karachi, déclarait le 1er décembre 1955:

"Nos amitiés et nos alliances, le Pacte de Bagdad et l'OTASE seront tous mis à l'épreuve. Tant que le Cachemire restera sous l'occupation imposée de force par un agresseur et que nos amis et alliés refuseront cependant de sortir de leur "neutralité", ces pactes et ces alliances n'auront pour notre peuple aucune signification... S'ils (les alliés) continuent à garder leur attitude de papalardise distante, il faudra que ce pays se livre à une "révision déchirante" de sa position sur l'échiquier international."

Le "Dawn", de Karachi, du 11 décembre 1955, commentant l'appui que l'Inde avait reçue de quelques hommes d'Etat étrangers pour la position qu'elle adoptait vis-à-vis du problème du Cachemire, déclarait:

"Mais que font nos alliés? Ils n'osent même pas reconnaître la vérité, et, encore moins, parler en faveur du Pakistan, dont ils savent que la position est juste... En vérité, il semble que, même aux Etats-Unis, la tendance soit fortement d'apaiser à nouveau M. Nehru. Les partenaires musulmans du Pakistan au sein du Pacte de Bagdad ne nous attend pas plus sur la question du Cachemire... Bientôt, les résultats devront être mis à jour de quelque façon, afin que la population de ce pays sache où elle en est et jusqu'à quel point la politique récemment poursuivie à l'étranger par ses chefs a été couronnée de succès."

3. La mainmise militaire du Pakistan sur le Cachemire

Le Pakistan entretient, sur le territoire du Cachemire qui se trouve occupé par lui, les forces militaires suivantes:

- 1) L'armée régulière pakistanaise, qui est bien équipée en armes modernes;
- 2) Les éclaireurs du Gilgit;
- 3) La force du Cachemire "azad" (comme il est convenu de l'appeler) que la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan estimait, en 1949 déjà, à 35 bataillons. Cette force est entraînée et commandée par l'armée pakistanaise et se trouve sous son contrôle pour les opérations militaires.

Le contrôle du Pakistan sur les forces du Cachemire "azad"

La Commission des Nations Unies déclare, au sujet de cette force du Cachemire "azad":

"En réponse au questionnaire que la Commission a soumis le 4 août 1948 au Gouvernement du Pakistan, le Ministre des affaires étrangères a déclaré: "A l'heure actuelle l'armée du Pakistan assure le commandement général ... des forces du Cachemire "azad"."

"Au cours de l'exposé qu'il a fait le 9 août 1948, le haut commandement de l'armée du Pakistan a déclaré qu'en ce qui concernait les opérations militaires les forces du Cachemire "azad" se trouvaient sous le commandement de l'armée du Pakistan." [Extrait de la réponse de la Commission au mémorandum du Gouvernement du Pakistan concernant certains points contenus dans la résolution de la Commission en date du 13 août 1948 (S/1100, annexe 27, appendice, par. 1).]

Les forces "azad" modifient la situation militaire

"Il est, de fait, incontestable que les forces "azad" sont maintenant assez fortes pour modifier la situation militaire; dans ces conditions, il est bien plus difficile d'organiser le retrait des forces — celles de l'Inde notamment — dans le cadre de dispositions qui ne tiennent

regular forces of two armies. Although it might be a matter of discussion whether the numerical strength of the 'Azad' Kashmir forces has actually increased since August 1948, there is no question that those forces, who have since then been working in close co-operation with the Pakistan regular Army ... have increased their fighting strength. It is reasonable to suppose that, if the Commission had been able to foresee that the cease-fire period would be prolonged throughout the greater part of 1949 and that Pakistan would use that period to consolidate its position in the 'Azad' territory, the Commission would have dealt with this question in part II of the resolution of 13 August.* [Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430, para. 225.]

"The 'Azad forces' meanwhile grew by the spring of 1949 into 32 disciplined and fully armed battalions, which according to an evaluation by the military adviser of the Commission represent a 'formidable force'. Owing to this fact, which was at variance with part I, section B, of the said resolution [of 13 August] forbidding both parties any increasing of their military potential, the situation has materially undergone ... change ..." [Ibid., document S/1430/Add.3, pp. 196 and 197.]

Pakistan military bases immediately outside Kashmir border

Immediately outside the borders of Kashmir, Pakistan has numerous important Army bases situated four to thirty-one miles from the Kashmir border. Thus there are:

- (1) Abbottabad, 16 miles from the Kashmir boundary;
- (2) Rawalpindi, 31 miles from the Kashmir boundary;
- (3) Murree, 15 miles from the Kashmir boundary;
- (4) Jhelum, 4 miles from the Kashmir boundary;
- (5) Kharian, 13 miles from the Kashmir boundary;
- (6) Sialkot, 6 miles from the Kashmir boundary.

The following map shows the location of these bases.

During the last two to three years, all-weather roads and bridges have been constructed between these bases and the Kashmir boundary and beyond, with a view to ensuring speedy movement of troops. Since 1954 the total mileage of roads so constructed is approximately 900 miles.

compte que des forces régulières des deux armées. On peut se demander si l'effectif numérique des forces "azad" a réellement augmenté depuis le mois d'août 1948, mais il ne fait pas de doute que, ayant, depuis lors, opéré en liaison étroite avec l'armée régulière pakistanaise (...), ces forces ont sensiblement augmenté leur puissance de combat. On peut supposer à bon droit que, si elle avait pu prévoir que la suspension des hostilités se prolongerait pendant presque toute l'année 1949 et que le Pakistan mettrait cette période à profit pour consolider sa position dans le territoire du Cachemire "azad", la Commission aurait traité cette question dans la deuxième partie de la résolution du 13 août.* [Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430, par. 225.]

"Dans l'intervalle, les forces "azad" avaient augmenté et comprenaient, au printemps de 1949, 32 bataillons disciplinés et complètement armés, ce qui, de l'avis du conseiller militaire de la Commission, constituait une "force redoutable". A cause de cette augmentation, contraire aux dispositions de la section B de la première partie de la résolution [du 13 août 1948], qui interdisent aux deux parties toute augmentation de leur potentiel militaire, la situation s'est trouvée, sur le plan matériel, modifiée." [Ibid., document S/1430/Add.3, p. 196 et 197.]

Bases militaires pakistanaises juste en dehors de la frontière du Cachemire

Juste en dehors de la frontière du Cachemire, le Pakistan a installé de nombreuses bases militaires importantes situées entre 6 et 50 kilomètres de la frontière du Cachemire. Voici certaines de ces bases:

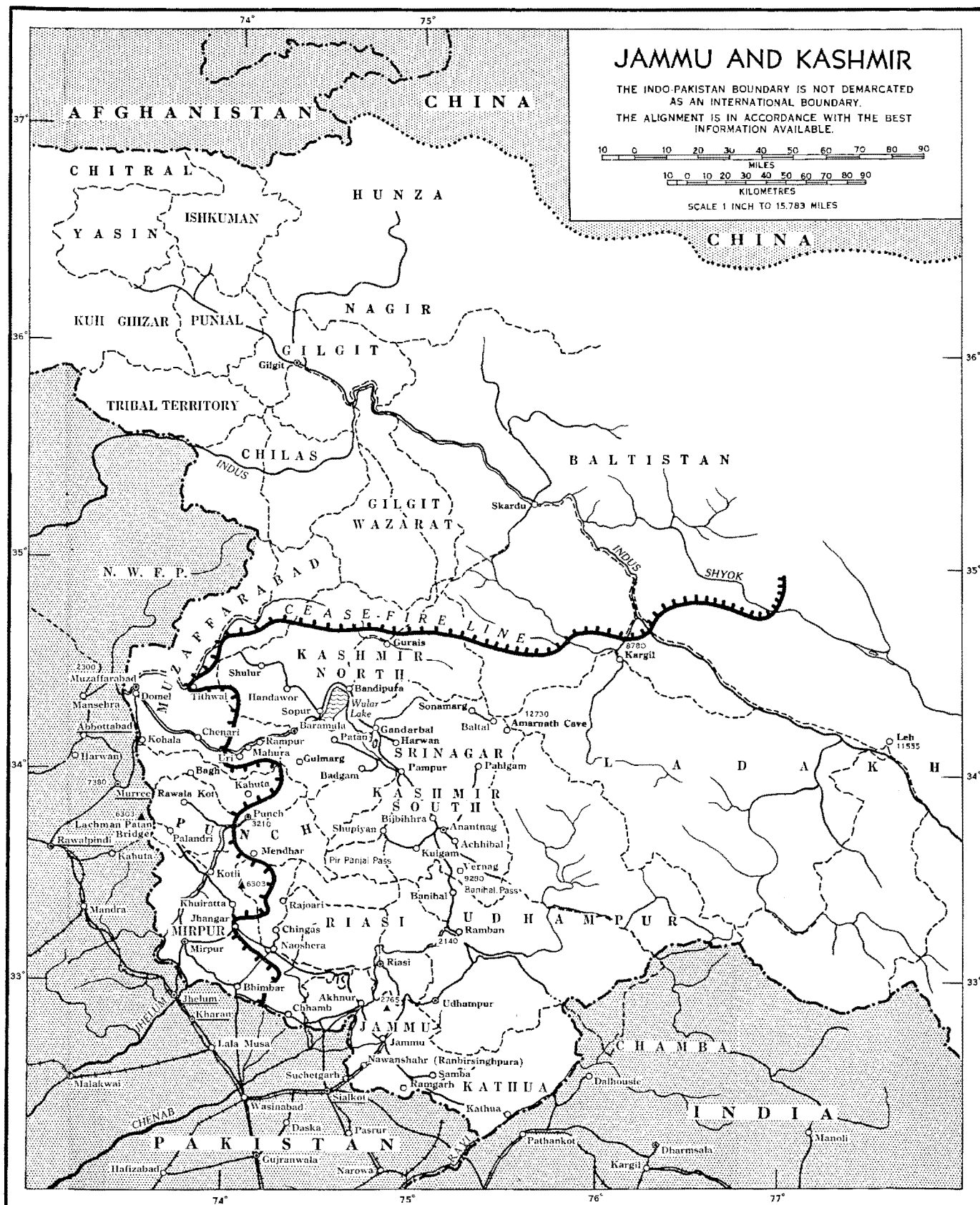
- 1) Abbottabad, à 25 kilomètres de la frontière du Cachemire;
- 2) Rawalpindi, à 50 kilomètres de la frontière du Cachemire;
- 3) Murree, à 24 kilomètres de la frontière du Cachemire;
- 4) Jhelum, à 6 kilomètres de la frontière du Cachemire;
- 5) Kharian, à 20 kilomètres de la frontière du Cachemire;
- 6) Sialkot, à 9 kilomètres de la frontière du Cachemire.

La carte ci-jointe indique l'emplacement de ces bases.

Au cours des deux à trois dernières années, des routes et des ponts praticables de tout temps ont été construits entre ces bases et la frontière du Cachemire, et prolongées au-delà de cette frontière, en vue d'assurer un mouvement rapide des troupes. Depuis 1954, la longueur totale des routes ainsi construites s'élève à environ 1.400 kilomètres.

**MAP
CARTE**

4. Map showing Pakistan bases on borders of Kashmir



MAP NO. 1059
APRIL 1958

UNITED NATIONS

4. Carte indiquant l'emplacement de bases militaires pakistanaïses à la frontière du Cachemire



MAP NO. 1059 (9) UNITED NATIONS
 APRIL 1958

Annex III

Conditions in Pakistan-occupied Kashmir as viewed by victims of occupation

Table of Contents

	<u>Page</u>
1. Memorandum to the Members of the Pakistan Constituent Assembly by the "All-Jammu and Kashmir Muslim Conference".....	44
2. "Humble Appeal" to the Members of the Constituent Assembly of Pakistan by representative individuals	47
1. MEMORANDUM TO THE MEMBERS OF THE PAKISTAN CONSTITUENT ASSEMBLY BY THE "ALL-JAMMU AND KASHMIR MUSLIM CONFERENCE"	

The following is a Memorandum sent in 1955 to Members of the Pakistan Constituent Assembly by the "All-Jammu and Kashmir Muslim Conference", the political party nominally in power in Pakistan-occupied area of Kashmir,--referred to here as "Azad Kashmir":

Conditions in an area of Kashmir under occupation by Pakistan

For the last few years the people of "Azad" Kashmir in general, and those of Poonch (the sword-arm of Pakistan and "Azad" Kashmir) in particular, have been subjected to great torture and terrorization. Account of this terrorism is very heart-rending. The "Azad" Kashmir Government, acting on the advice of the Ministry of Kashmir Affairs, is primarily and mainly responsible for the conditions that prevail in Poonch today.

Under the smoke-screen of establishment of law and order, the "Azad" Kashmir Government has deliberately and male fide subjected the people of Poonch during the last four months to ruthless suppression. According to the version given by the Ministry of Kashmir Affairs and the "Azad" Kashmir Government, the basic cause of all this was the arrest of one individual, who was wanted in a criminal case, not in any way connected with politics.

It is very easy for the authorities to put the blame of the present chaotic conditions on the politicians of the country, but the "Azad" Kashmir Government and the Kashmir Affairs Ministry cannot do that in this case. For, during the disturbances, top-ranking "Azad" Kashmir leaders and office-bearers of the All-Jammu and Kashmir Muslim Conference have not at all even visited Poonch. If this fact is correct, it is proved that the entire responsibility rests on the Ministry of Kashmir Affairs and the "Azad" Kashmir Government.

We now propose to place before the members of the Constituent Assembly a brief and cursory account of the tragic happenings in Poonch, since April 1955.

Unjustified martial law

Martial law was imposed in Poonch last time without any justification. What happens in such situations need hardly be emphasized. At least a dozen houses were blasted with dynamite, a number of poor families rendered homeless, Ruthless and random firing by mortar guns took place, resulting in many deaths.

Simultaneously with imposition of martial law, Punjab Constabulary was imported into "Azad" Kashmir in large numbers. This police raided villages inhabited by peaceful people who had nothing to do with those wanted by police. The "Azad" Kashmir police and P. C. practically plundered the villages in Pullandri area, Malot and Haveli Tehsil, in Sarsawah area which is in Mirpur district, hundreds of houses were pillaged by the police and even the Pakistan Army Sector 3 are said to have reported to their HAS against the atrocities of the police on people.

Annexe III

Les conditions de vie dans le Cachemire occupé par le Pakistan, telles que les voient les victimes de cette occupation

Table des matières

	<u>Pages</u>
1. Mémorandum présenté aux membres de l'Assemblée constituante du Pakistan par la "All-Jammu and Kashmir Muslim Conference".....	44
2. "Humble appel" lancé aux membres de l'Assemblée constituante du Pakistan par quelques personnalités	47
1. MEMORANDUM PRESENTE AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE DU PAKISTAN PAR LA "ALL-JAMMU AND KASHMIR MUSLIM CONFERENCE"	

Voici le mémorandum envoyé en 1955 aux membres de l'Assemblée constituante du Pakistan par la "All-Jammu and Kashmir Muslim Conference", le parti politique qui était nominalelement au pouvoir dans la région du Cachemire occupée par le Pakistan et mentionnée sous le nom de Cachemire "azad".

Les conditions de vie dans une région du Cachemire occupée par le Pakistan

Au cours de ces dernières années, la population du Cachemire "azad" en général, et celle du Poonch ("bras droit" du Pakistan et du Cachemire "azad") en particulier, ont été soumises à beaucoup de tortures et de terreur. Les récits de ces actes de terrorisme déchirent le cœur. Le Gouvernement du Cachemire "azad", qui agit sur le conseil du Ministère des affaires du Cachemire, est le premier et principal responsable des conditions de vie qui règnent actuellement dans le Poonch.

Sous prétexte de faire respecter l'ordre public, le Gouvernement du Cachemire "azad" a délibérément et de mauvaise foi fait subir à la population du Poonch une répression brutale au cours de ces quatre derniers mois. Selon la version donnée par le Ministère des affaires du Cachemire et par le Gouvernement du Cachemire "azad", la raison principale de tout ceci fut l'arrestation d'un individu qui était recherché pour un délit de droit commun qui n'avait aucun rapport avec la politique.

Il est très facile pour les autorités de rejeter la responsabilité du chaos actuel sur les hommes politiques du pays, mais le Gouvernement du Cachemire "azad" et le Ministère des affaires du Cachemire ne peuvent le faire dans le cas présent. En effet, au cours de ces troubles, des dirigeants importants du Cachemire "azad" et des membres du bureau de la "All-Jammu and Kashmir Muslim Conference" ne se sont même pas rendus une seule fois dans le Poonch. Si ce fait est exact, il apporte la preuve que le Ministère des affaires du Cachemire et le Gouvernement du Cachemire "azad" sont entièrement responsables.

Nous nous proposons maintenant de soumettre aux membres de l'Assemblée constituante un compte rendu bref et rapide des événements tragiques qui se sont déroulés dans le Poonch depuis avril 1955.

Une loi martiale injustifiée

C'est sans aucune justification que la loi martiale a été décrétée la dernière fois dans le Poonch. Il n'est guère besoin de rappeler ce qui arrive dans de telles occasions. Une douzaine de maisons sautèrent à la dynamite et un certain nombre de familles pauvres devinrent des sans-abri. On a tiré au hasard et sans pitié sur la foule avec des mortiers, faisant ainsi de nombreux morts.

En même temps que la loi martiale était décrétée, d'importants détachements de la police du Pendjab arrivèrent dans le Cachemire "azad". Cette police effectua des descentes sur des villages habités par des gens paisibles n'ayant aucun rapport avec ceux que la police recherchait. La police du Cachemire "azad" et celle du Pendjab mirent pratiquement à sac les villages dans les régions de Pullandri, Malot et Haveli Tehsil. Dans la région de Sarsawah, qui se trouve dans le district de Mirpur, des centaines de maisons furent pillées par la police, et l'on dit même

The village folk have been deprived of their personal belongings like clothes, utensils, cattle and money.

Arrests

Arrests of men, women and in some cases of children were effected. About 400 persons are still under detention in the concentration camp at Pullandri. There were no cases against most of these people and no challans have so far been put up in any Court of Law. After the Civil-disobedience Movement of 1950-1951, the Government of Pakistan had come to an agreement with the "All-Jammu and Kashmir Muslim Conference" that all cases of political nature and even criminal cases had any political background, would not be prosecuted.

But the present régime has so shamefully gone back on these commitments and the old cases have been revived. The arrests and torment of people in Mirpur district is the result of this revival of old cases.

Concentration camps

The people have been arrested without any warrants of arrest, on mere suspicion or personal vendetta, in all the three districts of "Azad" Kashmir. They are rotting in the concentration camps at Bagh, Bari, Pullandri and Sarsawah. They are forced to live under sub-human conditions. Even the Chief Justice of "Azad" Kashmir, it is reported, has submitted to the Government that in Pullandri jail 340 persons are detained in two rooms which have been built to accommodate only thirty-six persons. 1800 gallons of water are required daily in this prison but only 800 gallons are supplied to the superintendent of the jail, who brought the fact to the notice of the Chief Justice. Important political workers and leaders like Sayyed Husan Shah, S. Bugga Khan, Abdul Aziz Maloti, Captain Feroze Khan, Mr. K. B. Khan and Ghazi Feroze Ali are mercilessly being belaboured. The first-mentioned was pretty nearly killed. Food is given to them in very meagre quantity, and they do not get water for ablution and bath. In the morning they are brought out of the jail tied with a single rope in a single file in batches of 100, to attend the call of nature in the open. The distance from one to another man is hardly a yard. Then these unfortunate victims of the callous policy of the Government hide their faces with their skirts and attend the call of nature.

Mohammed Siddique, a new arrival from Kashmir who was arrested at Muzaffarahad, was tortured and forced to say that he had been sent by India-held Kashmir Government for espionage. He refused to say so and was tortured all the more.

There is a concentration camp at Muzaffarahad also. The members of the Constituent Assembly who last month visited Muzaffarahad were not allowed to see this camp. The face of Ghazi Feroze Ali, Secretary of the Pullandri Muslim Conference was blackened. He was dragged through the bazaar, garlanded with shoes and the police spit upon him and hissed and hooted him for hours. Could anybody dream of anything shameful like this in the biggest Islamic country of the world? The same treatment was meted out to Abdul Aziz Malot.

Women arrested

Women were arrested and subjected to unbecoming and insulting treatment. Four of them, belonging to Captain Feroze Khan's family fainted in Trakhel concentration place, where they were detained for four days. Ghazi Ali Raza's wife had given birth to a child, and on the next day she was arrested. In Havell, Pullandri, Sarsawah, Soon village and Melodi, women have not only been raped, but in some cases, their breasts and secret parts have been bitten by the police and its officers. The police have been pulling the breasts of women and telling them that they hid hand-grenades in them. There are also instances of teen-aged boys having been subjected to unnatural vices by men of Platoon 14 of the PC in Soon village.

que les militaires de la 3ème région militaire pakistanaise ont signalé à leur QG des atrocités que la police faisait subir à la population. Les habitants des villages ont été dépouillés de leurs biens personnels, tels que vêtements, outils, bétail et argent.

Arrestations

Il a été procédé à l'arrestation d'hommes, de femmes et, dans certains cas, d'enfants. Environ 400 personnes sont encore détenues dans le camp de concentration de Pullandri. Aucun délit ne pouvait être retenu contre la plupart de ces gens, et jusqu'ici aucune accusation n'a été portée devant un tribunal quelconque. Après le mouvement de désobéissance civile de 1950-1951, il fut convenu entre le Gouvernement du Pakistan et la "All-Jammu and Kashmir Muslim Conference" qu'aucune poursuite ne serait engagée dans les affaires de caractère politique et même dans les affaires relevant du droit commun mais s'inscrivant dans un contexte politique.

Le régime actuel est cependant honteusement revenu sur ses engagements, et les affaires anciennes ont été remises en question. C'est la reprise de ces affaires qui fut le point de départ des arrestations et des tortures de la population du district de Mirpur.

Camps de concentration

Dans les trois districts du Cachemire "azad", les gens ont été arrêtés sans mandat d'arrêt, simplement parce qu'ils étaient suspects ou victimes de vengeance personnelle. Ils pourrissent dans des camps de concentration à Bagh, Bari, Pullandri et Sarsawah, où on leur impose des conditions de vie inhumaines. On rapporte que même le président du Tribunal suprême du Cachemire "azad" a signalé au gouvernement que dans la prison de Pullandri 340 personnes sont détenues dans deux salles qui n'ont été conçues que pour loger 36 personnes. L'intendant général de la prison a fait savoir au président de la Haute Cour qu'il ne disposait que de 3,600 litres d'eau par jour, alors qu'il en faut plus de 8,000 pour subvenir aux besoins de la prison. Des hommes politiques et des dirigeants tels que Sayyed Husan Shah, S. Bugga Khan, Abdul Aziz Maloti, le capitaine Feroze Khan, M. K. B. Khan et Ghazi Feroze Ali, sont sans cesse et sans pitié roués de coups. Le premier de ceux-ci ne fut pas loin d'être tué. Ils ne reçoivent de la nourriture qu'en très faible quantité, et ne reçoivent pas d'eau pour les ablutions ou les soins de propreté. Le matin, on les fait sortir de la prison en une seule file, liés les uns aux autres par une seule corde, en fournées de 100, afin qu'ils exécutent au dehors leurs besoins naturels. Chaque homme n'est séparé de son voisin que d'à peine 1 mètre. Ces malheureuses victimes de la politique sans cœur du gouvernement cachent alors leur tête dans leurs vêtements et sacrifient à la nature.

On a torturé Mohammed Siddique, arrivé depuis peu du Cachemire, et qui fut arrêté à Muzaffarahad, pour le forcer à avouer qu'il était un espion envoyé par le gouvernement du Cachemire sous contrôle indien. Il refusa de le faire et v'en fut que plus torturé.

Il y a aussi un camp de concentration à Muzaffarahad. Les membres de l'Assemblée constituante qui se sont rendus le mois dernier à Muzaffarahad ne furent pas autorisés à visiter ce camp. Ghazi Feroze Ali, secrétaire de la "Pullandri Muslim Conference", s'est vu barbouiller le visage de noir, après quoi il fut traîné à travers le "bazar", décoré d'une guirlande de chaussures, les policiers lui crachant au visage, le sifflant et l'insultant pendant des heures. Peut-on croire qu'une chose aussi honteuse puisse se passer dans le plus grand pays islamique du monde? Abdul Aziz Malot fut traité de la même façon.

Arrestations de femmes

Des femmes ont été arrêtées et soumises à des traitements insultants et outrageants. Quatre d'entre elles, de la famille du capitaine Feroze Khan, s'évanouirent dans le camp de concentration de Trakhel, où elles restèrent détenues pendant quatre jours. La femme de Ghazi Ali Raza fut arrêtée le lendemain de ses couches. A Havell, Pullandri, Sarsawah, dans le village de Soon et à Melodi, les femmes n'ont pas seulement été violées, mais les policiers et leurs officiers ont frappé certaines d'entre elles sur les seins et sur les parties intimes. Les policiers tiraient sur les seins des femmes, en leur déclarant qu'elles y cachaient des grenades. On cite aussi le cas de garçons âgés de 10 à 20 ans ayant servi à satisfaire les vices contre nature des hommes de la section 14 de la police du Pendjab, dans le village de Soon.

While collecting land revenue from some villages, who had not paid it for the last four years for different reasons, the police found time to enter every home in high hill and down dale. People's belongings were auctioned. There are reports of goats having been auctioned at 5 rupees and she-buffaloes at 10 rupees each. If there was nobody to purchase the live-stock, it was butchered then and there, and the police enjoyed it jubilantly. Even beddings of poor people have been auctioned for the forcible realization of the land revenues.

Collection of arms

Arms, both licenced and unlicenced, have been confiscated and in most cases no record kept. Imported officers and others are said to have kept some arms for themselves. These arms had been snatched by the people of Poonch from the Dogras in the Kashmir war. In the forward area which runs along the cease-fire line, you cannot dream of living without arms, but the people have been deprived of them.

The name of the Punjab Prosecuting Agency [PPA] is a terror to the people of "Azad" Kashmir at present. They extort confessions from people, as was done in the case of Beria in the U.S.S.R. The case of Sayyad Hasan Shah has been brought to the notice of the Minister, Kashmir Affairs also. It is strange that no amends are made even now and the PPA is mercilessly trying to get fantastic statements out of the poor détenus.

Lawyers overawed

Even lawyers are overawed by the police and the atmosphere in Pullandri. Respectable lawyers, who went from Rawalpindi and other places to plead the cases, were also threatened by the police with arrest. "Hotelwallahs" were asked not to give them quarters for staying at Pullandri. Papers of cases, which are to be heard, are never presented in time. Whatever has been done in Poonch, has been done in consultation with the authorities in Indian-held Poonch. This is the greatest disgrace one could think of.

There are other events which have been taking place inside the freedom movement of Kashmir for the last six years. These events have completely ruined this movement, which is a mere skeleton now. Shelling and firing has been resorted to in the various parts of "Azad" Kashmir at least a dozen times, from 1950 onwards. Arrests and detentions without trial are a common feature of public life now. Houses of respectable persons are searched without the least regard for their prestige. Businessmen, newspaper owners and editors, lawyers, government contractors and men of all shades of opinion and occasion are victimized for party grounds. Only last week all the "Azad" Kashmir newspapers have been threatened with cancellation of declarations without any apparent reason.

Sub-human conditions

For the last six years, people of "Azad" Kashmir have not been allowed to elect a government of their own. The refugees of Jammu and Kashmir, half a million of whom are on this side of the cease-fire line, are living in sub-human conditions. Their rehabilitation has been entrusted to unpopular, callous and unsympathetic so-called leaders who serve the personal purposes of the officers of the Kashmir Affairs Ministry. The question of refugees' resettlement is therefore a handmaid of party politics.

Economic backwardness

To say that "Azad" Kashmir has been developed economically is to deceive the world and yourselves. There is no electricity, no factory, and no printing press worth the name in "Azad" Kashmir anywhere. There is no telegraph office in Poonch and Mirpur districts. Freedom has brought no happiness to the people of "Azad" Kashmir at all. This territory has been reduced to the position of a colony ruled by the officers from outside. The Ministry of Kashmir Affairs is a hot-bed of intrigue, nepotism, corruption, misappropriation of funds and maladministration.

Pour percevoir les impôts fonciers dans quelques villages où les habitants ne les avaient pas payés depuis quatre ans pour différentes raisons, la police a trouvé le temps d'entrer dans toutes les maisons sans exception. Les biens de la population furent vendus aux enchères. On a rapporté que des chèvres furent vendues pour 5 roupies et des buffesses 10 roupies pièce. Si personne ne venait acheter le bétail, il était égorgé sur place, et la police le mangeait avec joie. Même la literie de pauvres gens fut vendue aux enchères pour acquitter les impôts fonciers auxquels ils étaient astreints.

Confiscation des armes

Autorisées ou non, les armes ont été confisquées sans qu'il en soit pris note, dans la plupart des cas. On dit que des officiers venus de l'extérieur et d'autres ont gardé des armes pour eux. Ces armes avaient été enlevées aux Dogras par les habitants du Poonch au cours de la guerre du Cachemire. On ne s'aviserait jamais de vivre sans armes dans la région avancée qui borde la ligne du cessez-le-feu, et cependant les gens se sont vu retirer les leurs.

Le seul nom de la "Punjab Prosecuting Agency" (Section de la sûreté du Pendjab) [PPA] sème actuellement la terreur parmi la population du Cachemire "azad". Cette section arrache des aveux aux gens, comme Beria le faisait en URSS. L'affaire de Sayyad Hasan Shah a été signalée aussi au Ministre des affaires du Cachemire. Il est étonnant qu'encore maintenant aucune réparation n'ait été faite et la PPA essaie sans pitié d'extorquer des déclarations fantastiques aux malheureux détenus.

Les avocats sont terrorisés

La police et l'atmosphère qui règne à Pullandri en imposent même aux avocats. Des avocats honorables, qui venaient de Rawalpindi et d'autres villes pour plaider des causes, ont été menacés d'arrestation par la police. Les hôteliers reçurent l'ordre de ne pas les loger quand ils se trouvaient à Pullandri. Les dossiers des affaires à plaider ne sont jamais fournis en temps utile. Tout ce qui a été fait dans le Poonch l'a été après que les autorités du Poonch occupé par l'Inde ont été consultées. C'est la plus grande honte que l'on puisse imaginer.

D'autres événements se sont produits au sein du mouvement pour la liberté du Cachemire depuis six ans. Ces événements ont ruiné ce mouvement, qui n'est plus maintenant qu'un squelette. Depuis 1950, on a eu recours au moins une douzaine de fois au bombardement et à la fusillade dans diverses régions du Cachemire "azad". Les arrestations et les détentions sans jugement font maintenant partie de la vie publique. Les habitations de personnes respectables sont fouillées sans que le moindre compte soit tenu du prestige de leurs occupants. Des hommes d'affaires, des juristes, des propriétaires et des rédacteurs de journaux, des fournisseurs du gouvernement et des hommes de toutes nuances et de toutes occupations sont rendus victimes de leur adhésion à un parti. La semaine dernière encore, tous les journaux du Cachemire "azad" ont été menacés, sans aucune raison apparente, de voir leur autorisation de paraître annulée.

Conditions inhumaines

Depuis six ans, la population du Cachemire "azad" n'a pas été autorisée à élire un gouvernement de son choix. Les réfugiés de Jammu et Cachemire, dont un demi-million vivent de ce côté-ci de la ligne du cessez-le-feu, vivent dans des conditions inhumaines. Leur réadaptation a été confiée à de soi-disant dirigeants, impopulaires, impitoyables et antipathiques, qui servent les désirs personnels des fonctionnaires du Ministère des affaires du Cachemire. La question de la réinstallation des réfugiés est donc à la merci de la politique de parti.

Retard de l'économie

Dire que l'économie du Cachemire "azad" s'est développée, c'est tromper le monde autant que vous tromper vous-même. Il n'y a nulle part au Cachemire "azad" d'électricité, d'usine, d'imprimerie dignes de ce nom. Il n'y a pas de bureau de télégraphe dans les districts de Poonch et de Mirpur. La liberté n'a pas apporté le bonheur à la population du Cachemire "azad". Ce territoire a été réduit à la situation d'une colonie dirigée par des fonctionnaires de l'étranger. Le Ministère des affaires du Cachemire n'est qu'un foyer d'intrigues, de népotisme, de

For this the latest decision of Magistrate First Class, Rawalpindi, in weekly "Pak-Kashmir" case can be quoted as instance.

The Kashmir Affairs Ministry (Pakistan) are the actual rulers of "Azad" Kashmir. They form and dismiss governments, and formalities required to dismiss or appoint even a peon are not observed in these cases. The "Azad" Kashmir Government has become a laughing stock for those who know its ins and outs.

3000 cross cease-fire line to India

The repercussions of these sad events have been very adverse on the Kashmir issue all the world over. People of "Azad" Kashmir are stunned to see what Pakistan means to them and those in Indian-held Kashmir have become hesitant in their blind love for the Crescent. The Indian propagandists at Delhi and Srinagar have exploited this situation to the fullest. Irreparable harm has thus accrued to the Kashmir issue due to the short-sighted and undemocratic policies of the Government of Pakistan. Terrorized by this situation 3000 people have gone over to the Indian side of the cease-fire line.

In this context of the "Azad" Kashmir situation, we demand of the Pakistan Constituent Assembly to adjourn work to discuss the Kashmir issue in the light of this memorandum and ask the Government of Pakistan to:

1. Recall all Punjab constabulary from "Azad" Kashmir immediately.
2. Recall most of the non-Kashmiri officers from "Azad" Kashmir.
3. Appoint a Commission of Inquiry comprising High Court Judges to investigate into the causes, events and remedies of the Poonch tragedy. It may be mentioned here that implementation of the Prime Minister's order to appoint such a Commission in "Azad" Kashmir is deliberately being avoided by the officers of the Kashmir Affairs Ministry who are themselves in fear of being exposed if a thorough inquiry is held.
4. Establish a legislative assembly for the whole of Jammu and Kashmir which will elect a representative Government for "Azad" Kashmir.
5. Last but not least resettle the refugees of Jammu and Kashmir temporarily without bringing in political brokers who have for the last seven years wasted crores of rupees, and done nothing for the refugees of Jammu and Kashmir.

(Signed) Ghulam MOHAMMAD
Publicity Secretary,
All-Jammu and Kashmir Muslim Conference

2. "HUMBLE APPEAL" TO THE MEMBERS OF THE CONSTITUENT ASSEMBLY OF PAKISTAN BY REPRESENTATIVE INDIVIDUALS

[The following is a "humble appeal" to members of the Pakistan Constituent Assembly, dated 13 July 1955, by representatives of the people of the area (referred to as "Azad" Kashmir) of Kashmir occupied by Pakistan.]

Rawalpindi, 13 July 1955

The people of Jammu and Kashmir have, for the last so many decades, been trying to liberate their homes from foreign and indigenous rule. When the Indo-Pakistan sub-continent was given independence the "Azad" Kashmir Republic was formed by people of Jammu and Kashmir. The war of liberation was stopped by United Nations intervention and since

corruption, de détournements de fonds et de mauvaise administration. On peut citer à l'appui de cela la dernière décision prise par le magistrat de première classe de Rawalpindi dans l'affaire de l'hebdomadaire "Pak-Kashmir".

Le Ministère des affaires du Cachemire (au Pakistan) est en fait le dirigeant du Cachemire "azad". Il forme et révoque les gouvernements sans que soient même observées les formalités nécessaires pour congédier ou nommer un péon (commissionnaire). Le Gouvernement du Cachemire "azad" est devenu un sujet de raillerie pour ceux qui connaissent les dessous des choses.

3,000 personnes traversent la ligne du cessez-le-feu pour se rendre dans l'Inde

Les répercussions de ces tristes événements ont beaucoup nui au règlement du problème du Cachemire dans le monde entier. La population du Cachemire "azad" est frappée de voir comment le Pakistan se comporte à son égard, et celle du Cachemire occupé par l'Inde ne porte plus le même amour aveugle pour le Croissant. Les propagandistes indiens ont grandement exploité cette situation à Delhi et à Srinagar. Ainsi, la politique à courte vue et antidémocratique suivie par le Gouvernement du Pakistan a causé un tort irréparable à la solution du problème du Cachemire. Effrayées par cette situation, 3,000 personnes ont traversé la ligne du cessez-le-feu pour se rendre dans l'Inde.

Telle étant la situation du Cachemire "azad", nous demandons à l'Assemblée constituante du Pakistan d'ajourner son travail afin de discuter du problème du Cachemire compte tenu du présent memorandum, et nous demandons au Gouvernement du Pakistan de:

1. Rappeler immédiatement du Cachemire "azad" toute la police du Pendjab.
2. Rappeler du Cachemire "azad" la plupart des fonctionnaires non cachemiriens.
3. Désigner une commission d'enquête, composée de magistrats de la Haute Cour, et chargée d'examiner les causes, les faits et les remèdes de la tragédie du Poonch. On peut mentionner ici que les fonctionnaires du Ministère des affaires du Cachemire évitent délibérément de mettre en application l'ordre du Premier Ministre de désigner une telle commission, car ils craignent d'être eux-mêmes démasqués si une enquête approfondie est effectuée.
4. Instaurer une Assemblée législative pour l'ensemble du Jammu et Cachemire, laquelle élira un gouvernement représentatif pour le Cachemire "azad".
5. En dernier lieu (mais ce n'est pas le moins important), réinstaller temporairement les réfugiés du Jammu et Cachemire sans faire intervenir de courtiers politiques, lesquels depuis sept ans gaspillent des dizaines de millions de roupies sans rien faire pour les réfugiés du Jammu et Cachemire.

Le Secrétaire à l'Information,
"All-Jammu and Kashmir Muslim Conference"
(Signé) Ghulam MOHAMMAD

2. "HUMBLE APPEL" LANCE AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE DU PAKISTAN PAR QUELQUES PERSONNALITES

[Le texte ci-après est un "humble appel", en date du 13 juillet 1955, lancé aux membres de l'Assemblée constituante du Pakistan par les représentants de la population de la région du Cachemire occupée par le Pakistan (mentionnée sous le nom de "Cachemire azad").]

Rawalpindi, 13 juillet 1955

La population du Jammu et Cachemire a essayé, depuis des dizaines d'années, de se libérer à la fois des étrangers et du pouvoir autochtone. Lorsque l'indépendance fut accordée à la péninsule indo-pakistanaise, la république du Cachemire "azad" fut constituée par le peuple du Jammu et Cachemire. L'intervention des Nations Unies mit fin à la guerre de

then, the future of Kashmir being uncertain, its people have been undergoing the worst sort of political and economic persecution.

What is wrong with Indian-held Kashmir is known to all. People, however, are led to believe that everything is all right in "Azad" Kashmir. But we wish to impress upon the members of the Pakistan Constituent Assembly that even the tale of "Azad" Kashmir is a tale of woe.

Detention and killings

For the last seven years the people of "Azad" Kashmir and the Jammu and Kashmir refugees have not been given a chance to elect their own government. Governments have been imposed upon them. There was no legislative assembly in Kashmir in the hated Dogra régime but there is none now in "Azad" Kashmir. Peaceful and well-meant attempts of the Kashmir people to assert themselves and exercise their birthright of self-determination have been thwarted by the powers that be with all the power at their command. This is no occasion to relate what torment like detention, killings and enthrallment the "Azad" Kashmir people and refugees have had to undergo at the hands of the shortsighted authorities who have been executing the undemocratic policies of powers that be in "Azad" Kashmir. Those who have eyes to see and ears to hear have been aware of the gruesome happenings in "Azad" Kashmir to a great extent in spite of the iron curtain. A mere visit of some members of the Constituent Assembly to the prison at Pullandri, where 340 men are "living" in a jail which can accommodate only thirty-six prisoners at a time will make Pakistan representatives understand what inhuman treatment is meted out to the people of "Azad" Kashmir.

Corrupt administration

The Ministry for Kashmir Affairs wields totalitarian control over the administration of "Azad" Kashmir. While able Kashmiri officers are available others are given complete monopoly over all the key posts in "Azad" Kashmir. Kashmiris are not given a chance to serve their country. The administration has thus become unpopular and is bankrupt and corrupt. The so-called cabinet nominated by the Kashmir Affairs Ministry in an underhand manner, is a collection of spineless boobies who act as convenient stooges in the hands of the big bosses dumped into "Azad" Kashmir by the Kashmir Affairs Ministry.

Refugees of Jammu and Kashmir have not been resettled because the policy here has been to please this or that political leader. The whole refugees' rehabilitation has been made subservient to party politics.

Demands

These sad happenings inside this movement have greatly damaged the cause of Kashmiri's freedom and best interests of Pakistan. Continuation of this policy and the state of affairs any longer is sure to have disastrous internal and external repercussions.

We, the undersigned, demand of the Constituent Assembly that:

1. A Legislative Assembly be established for the entire State of Jammu and Kashmir including Gilgit and Baltistan, to form a responsible government.

2. A Commission of Inquiry comprising High Court Judges be appointed to inquire into the gruesome recent tragedy of Poonch and other such events in the liberated territory.

3. Refugees of Jammu and Kashmir be immediately settled on a temporary basis through an impartial and non-political agency.

4. Last but not least we would advise the Constituent Assembly to decide that elected representatives of "Azad" Kashmir be kept in picture

libération et, depuis lors, l'avenir du Cachemire restant incertain, sa population a été soumise à une persécution politique et économique de la pire espèce.

Chacun sait ce qui ne va pas dans le Cachemire occupé par l'Inde. On fait cependant croire aux gens que tout va très bien dans le Cachemire "azad". Mais nous voulons faire comprendre aux membres de l'Assemblée constituante du Pakistan que même l'histoire du Cachemire "azad" est une odyssee de malheurs.

Emprisonnements et massacres

Depuis sept ans, la population du Cachemire "azad" et les réfugiés du Jammu et Cachemire n'ont pas eu la possibilité d'élire leur propre gouvernement. Des gouvernants leur ont été imposés. Il n'y avait pas d'assemblée législative au Cachemire sous le régime odieux des Dogras, mais il n'y en a pas non plus dans le Cachemire "azad". La population du Cachemire a essayé, dans le calme et avec bonne volonté, de s'affirmer et d'exercer le droit que chaque peuple reçoit à sa naissance de disposer de lui-même, mais cela lui fut refusé par ses dirigeants avec toute la puissance dont ils disposaient. Ce n'est pas le moment de décrire les tourments, tels qu'emprisonnements, massacres et asservissement, que durent subir les habitants du Cachemire "azad" et les réfugiés de la part des autorités peu clairvoyantes qui appliquent dans le Cachemire "azad" la politique antidémocratique des gens en place. Ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre connaissent les événements affreux qui se sont déroulés dans le Cachemire "azad" malgré le "rideau de fer". Une simple visite de quelques membres de l'Assemblée constituante à la prison de Pullandri, où 340 hommes "vivent" dans une maison d'arrêt qui ne peut recevoir que 36 prisonniers à la fois, fera comprendre aux représentants du Pakistan quels traitements inhumains subissent les habitants du Cachemire "azad".

Administration corrompue

Le Ministère des affaires du Cachemire exerce un contrôle totalitaire sur l'administration du Cachemire "azad". Alors qu'il est facile de trouver des fonctionnaires cachemiriens capables, on fait appel à d'autres, qui exercent un monopole complet sur tous les principaux postes du Cachemire "azad". On ne laisse pas aux Cachemiriens la possibilité de servir leur pays. L'administration est ainsi devenue impopulaire et elle est en faillite et corrompue. Le soi-disant cabinet nommé en sous main par le Ministère des affaires du Cachemire est un ramassis de benêts invertébrés qui font complaisamment les "nègres" au service des gros patrons que le Ministère des affaires du Cachemire a introduits dans le Cachemire "azad".

Les réfugiés du Jammu et Cachemire n'ont pas été réinstallés, car la politique qui a été suivie ici consistait à contenter tel ou tel dirigeant politique. Toute la réinstallation des réfugiés a été subordonnée à la politique de parti.

Requêtes

Les tristes événements qui se sont déroulés au sein de ce mouvement ont beaucoup nui à la cause de la liberté des Cachemiriens et aux intérêts les mieux compris du Pakistan. Il est certain que, si cette politique se poursuit et si la situation reste telle qu'elle est, cela aura des repercussions désastreuses à l'intérieur comme à l'étranger.

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée constituante:

1. L'institution d'une Assemblée législative pour l'Etat de Jammu et Cachemire tout entier, y compris le Gilgit et le Baltistan, afin que celle-ci forme un gouvernement responsable.

2. La désignation d'une commission d'enquête composée de magistrats de la Haute Cour, et chargée d'examiner la tragédie affreuse qui s'est déroulée récemment dans le Poonch ainsi que d'autres événements semblables survenus dans le territoire libéré.

3. L'installation immédiate, de façon temporaire et au moyen d'une organisation impartiale et apolitique, des réfugiés du Jammu et Cachemire.

4. Enfin, mais cela est fort important, nous conseillerions à l'Assemblée constituante de décider que les représentants élus du Cachemire

and be duly consulted when talks on the future of Kashmir are held on international level.

In the end we would request all well wishers of humanity to visit the down-trodden people of the Territory known as "Azad" Kashmir and see things for themselves. Such steps alone will help us in freedom of Kashmir and rehabilitation of mutual relation of Pakistan and Kashmir.

(Signed) Sanaulah BUTT
Editor weekly "Kashmir",
Muzaffarabad

Abdus Salam YATU
President, "Jammu and Kashmir Kisan
Mazdoor Conference"

Ghulam Nabi Gilkar ANWAR
President, Jammu and Kashmir
Editors' Conference

Mir Abdul AZIZ
General Secretary
"All-Jammu and Kashmir Muslim Conference"

Annex IV

Kashmir's Accession to India

Table of Contents

	<u>Page</u>
1. Memorandum of the Cabinet Mission.....	49
2. Address by the Crown Representative Lord Louis Mountbatten to the Chamber of Princes.....	50
3. Government of India Act, 1935, as amended (as in force on 15 August 1947).....	53
4. Standard Form of the Instrument of Accession for Indian States.....	54
5. Actual Instrument of Accession executed by the Ruler of Jammu and Kashmir and acceptance by the Governor-General of India.....	55

1. MEMORANDUM OF THE CABINET MISSION

Memorandum on States' Treaties and Paramountcy presented by the Cabinet Mission to His Highness the Chancellor of the Chamber of Princes on 12 May 1946.

1. Prior to the recent statement of the British Prime Minister in the House of Commons an assurance was given to the Princes that there was no intention on the part of the Crown to initiate any change in their relationship with the Crown or the rights guaranteed by their treaties and engagements without their consent. It was at the same time stated that the Princes' consent to any changes which might emerge as a result of negotiations would not unreasonably be withheld. The Chamber of Princes has since confirmed that the Indian States fully share the general desire in the country for the immediate attainment by India of her full stature. His Majesty's Government have now declared that if the Succession Government or Governments in British India desire independence, no obstacle would be placed in their way. The effect of these announcements is that all those concerned with the future of India wish her to attain a position of independence within or without the British Commonwealth. The Delegation have come here to assist in resolving the difficulties which stand in the way of India fulfilling this wish.

2. During the interim period, which must elapse before the coming into operation of a new Constitutional structure under which British India will be independent or fully self-governing, paramountcy will remain in operation. But the British Government could not and will not in any circumstances transfer paramountcy to an Indian Government.

"Azad" entrent en ligne de compte et soient dûment consultés lorsque l'avenir du Cachemire sera discuté à l'échelon international.

Finalement, nous aimerions demander à tous ceux qui veulent du bien à l'humanité de se rendre dans le territoire du Cachemire "Azad", dont la population est opprimée, afin qu'ils voient les choses par eux-mêmes. Seules de telles initiatives nous aideront à conquérir la liberté du Cachemire et à améliorer les relations entre le Pakistan et le Cachemire.

Le rédacteur en chef
de l'hebdomadaire "Kashmir", Muzaffarabad
(Signé) Sanaulah BUTT

Le Président de la "Jammu and Kashmir
Kisan Mazdoor Conference"
Abdus Salam YATU

Le Président de la "Jammu and Kashmir
Editors' Conference"
Ghulam Nabi Gilkar ANWAR

Le Secrétaire général de la "All-Jammu
and Kashmir Muslim Conference"
Mir Abdul AZIZ

Annexe IV

Accession du Cachemire à l'Inde

Table des matières

	<u>Pages</u>
1. Mémorandum de la mission du Cabinet.....	49
2. Discours du représentant de la Couronne, lord Louis Mountbatten, à la Chambre des princes.....	50
3. Loi amendée de 1935 sur le gouvernement de l'Inde (telle qu'elle était en vigueur le 15 août 1947).....	53
4. Formulaire type de l'instrument d'accession des Etats indiens.....	54
5. Instrument d'accession signé par le chef de l'Etat de Jammu et Cachemire, et acceptation du Gouverneur général de l'Inde.....	55

1. MEMORANDUM DE LA MISSION DU CABINET

Mémorandum relatif aux traités conclus avec les Etats et à la suzeraineté, présenté le 12 mai 1946 par la mission du Cabinet à S. E. le Chancelier de la Chambre des princes

1. Avant la déclaration que le Premier Ministre britannique a faite récemment à la Chambre des communes, les princes avaient reçu l'assurance que la Couronne n'avait aucune intention de prendre l'initiative de modifier, sans leur consentement, leurs relations avec la Couronne ou les droits qui leur sont garantis par les traités ou engagements auxquels ils ont souscrit. Il fut déclaré par la même occasion que les princes ne refuseraient pas déraisonnablement leur consentement aux modifications dont la nécessité apparaîtrait à la suite de négociations. La Chambre des princes a depuis lors confirmé que les Etats indiens partageaient pleinement le désir qu'éprouve en général la population de l'Inde de voir le pays parvenir immédiatement à sa pleine souveraineté. Le Gouvernement de Sa Majesté a maintenant fait savoir que, si le gouvernement ou les gouvernements qui succéderaient au régime de l'Inde britannique désirent l'indépendance, il ne placera aucun obstacle sur leur chemin. L'effet de ces déclarations est que tous ceux qui sont responsables de l'avenir de l'Inde désirent parvenir à une situation d'indépendance dans le cadre du Commonwealth britannique. La délégation ici présente se propose d'aider à surmonter les difficultés qui font obstacle à ce que l'Inde réalise ce vœu.

2. Pendant la période intérimaire qui doit s'écouler avant que puisse être mise en place la nouvelle structure constitutionnelle et au terme de laquelle l'Inde britannique sera indépendante ou pleinement autonome, la Couronne continuera à exercer sa suzeraineté. Mais le Gouvernement britannique ne pourrait transférer, et ne transférerait en aucune circonstance, la suzeraineté au Gouvernement indien.

3. In the meanwhile, the Indian States are in a position to play an important part in the formulation of the new Constitutional structure for India and His Majesty's Government have been informed by the Indian States that they desire, in their own interests and in the interests of India as a whole, both to make their contribution to the framing of the structure, and to take their due place in it when it is completed. In order to facilitate this they will doubtless strengthen their position by doing everything possible to ensure that their administrations conform to the highest standard. Where adequate standards cannot be achieved within the existing resources of the State they will no doubt arrange in suitable cases to form or join administrative units large enough to enable them to be fitted into the Constitutional structure. It will also strengthen the position of States during this formative period if the various Governments which have not already done so take active steps to place themselves in close and constant touch with public opinion in their State by means of representative institutions.

4. During the interim period it will be necessary for the States to conduct negotiations with British India in regard to the future regulation of matters of common concern, especially in the economic and financial field. Such negotiations, which will be necessary whether the States desire to participate in the new Indian Constitutional structure or not, will occupy a considerable period of time, and since some of these negotiations may well be incomplete when the new structure comes into being, it will, in order to avoid administrative difficulties, be necessary to arrive at an understanding between the States and those likely to control the succession Government or Governments that for a period of time the then existing arrangements as to these matters of common concern should continue until the new agreements are completed. In this matter, the British Government and the Crown Representative will lend such assistance as they can should it be so desired.

5. When a new fully self-governing or independent Government or Governments come into being in British India, His Majesty's Government's influence with these Governments will not be such as to enable them to carry out the obligations of paramountcy. Moreover, they cannot contemplate that British troops would be retained in India for this purpose. Thus, as a logical sequence and in view of the desires expressed to them on behalf of the Indian States, His Majesty's Government will cease to exercise the powers of paramountcy. This means that the rights of the States which flow from their relationship to the Crown will no longer exist and that all the rights surrendered by the States to the paramount power will return to the States. Political arrangements between the States on the one side and the British Crown and British India on the other will thus be brought to an end. The void will have to be filled either by the States entering into a federal relationship with the successor Government or Governments in British India, or falling this, entering into particular political arrangements with it or them.

2. ADDRESS BY THE CROWN REPRESENTATIVE LORD LOUIS MOUNTBATTEN TO THE CHAMBER OF PRINCES

Address by the Crown Representative Lord Louis Mountbatten to a special full meeting of the Chamber of Princes on 25 July 1947

It is a great pleasure and a great privilege for me to address so many Rulers, Dewans and Representatives of the States of India in this historic Chamber of Princes. It is the first and the last occasion that I have the privilege of addressing you as Crown Representative.

I would like to begin by giving you a very brief history of the negotiations I have conducted since I have been out here and the line that I have taken up about the States.

There were two distinct problems that faced me. The first was how to transfer power to British India and the second, how to fit the Indian States into the picture in a manner which would be fair and just to all concerned.

3. Dans l'intervalle, les Etats indiens sont en mesure de jouer un rôle important dans la mise au point de la nouvelle structure constitutionnelle de l'Inde, et les Etats indiens ont fait savoir au Gouvernement de Sa Majesté qu'ils désirent, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de l'Inde considérée comme un tout, à la fois contribuer à édifier cette structure et prendre la place qui leur reviendra une fois la tâche menée à bien. Afin de faciliter cette évolution, ils renforceront sans aucun doute leur position en mettant tout en œuvre pour faire en sorte que leurs administrations soient organisées selon les normes les plus rigoureuses. Les Etats qui ne peuvent atteindre des normes satisfaisantes avec les ressources dont ils disposent prendront certainement des mesures pour constituer des unités administratives dont l'importance leur permettra de s'intégrer dans la structure constitutionnelle, ou d'y adhérer. La position des Etats se trouvera également renforcée pendant cette période de mise au point si les divers gouvernements qui ne l'ont pas déjà fait s'efforcent activement de rester en contact étroit et constant avec l'opinion publique par l'intermédiaire d'institutions représentatives.

4. Pendant la période intérimaire, les Etats devront mener avec l'Inde britannique des négociations au sujet de la réglementation future des questions d'intérêt commun, notamment dans les domaines économique et financier. Ces négociations, qui s'imposent, que les Etats souhaitent ou non s'intégrer dans la nouvelle structure constitutionnelle de l'Inde, prendront beaucoup de temps; et comme certaines de ces négociations n'auront peut-être pas été menées à bien lorsque la nouvelle structure entrera en vigueur, il faudra, pour éviter des difficultés administratives, que les Etats s'entendent avec ceux qui seront probablement à la tête du gouvernement ou des gouvernements qui succéderont au gouvernement actuel pour maintenir en vigueur pendant un certain laps de temps les dispositions qui règlent actuellement ces questions d'intérêt commun jusqu'au moment où un nouvel accord aura été conclu. A cet égard, le Gouvernement britannique et le représentant de la Couronne prêteront telle assistance qu'ils seront en mesure de fournir aux Etats qui le désireront.

5. Lorsqu'un nouveau gouvernement ou de nouveaux gouvernements pleinement autonomes ou indépendants seront constitués dans l'Inde britannique, l'influence du Gouvernement de Sa Majesté auprès de ces gouvernements ne sera pas de nature à leur permettre d'assumer les obligations de la suzeraineté. De plus, ces gouvernements ne peuvent envisager que des troupes britanniques soient maintenues dans l'Inde à cet effet. Il s'ensuit donc logiquement, compte tenu des désirs qui lui ont été exprimés au nom des Etats indiens, que le Gouvernement de Sa Majesté cessera d'exercer les pouvoirs de suzeraineté. Cela signifie que les droits des Etats qui découlent des liens qui les unissent à la Couronne n'existeront plus et que tous les droits auxquels les Etats avaient renoncé en faveur du pouvoir suzerain reviendront aux Etats. Les arrangements politiques conclus entre les Etats, d'une part, et la Couronne et l'Inde britannique, d'autre part, prendront donc fin. Pour combler le vide ainsi créé, il faudra ou bien que les Etats s'unissent par un lien fédéral au gouvernement ou aux gouvernements qui succéderont au Gouvernement de l'Inde britannique, ou, à défaut, qu'ils concluent des accords politiques particuliers avec ce ou ces gouvernements.

2. DISCOURS DU REPRESENTANT DE LA COURONNE, LORD LOUIS MOUNTBATTEN, A LA CHAMBRE DES PRINCES

Discours prononcé le 25 juillet 1947 par le représentant de la Couronne, lord Louis Mountbatten, lors d'une séance plénière spéciale de la Chambre des princes

Ce m'est un grand plaisir et un grand honneur de m'adresser à un si grand nombre de chefs, de "dewans" et de représentants des Etats de l'Inde au sein d'une assemblée au passé aussi illustre que la Chambre des princes. C'est la première et la dernière occasion que j'ai l'honneur de m'adresser à vous en qualité de représentant de la Couronne.

J'aimerais tout d'abord retracer brièvement l'histoire des négociations que j'ai menées depuis mon arrivée et vous indiquer la ligne de conduite que j'ai adoptée à l'égard des Etats.

Deux problèmes distincts se posaient à moi. Il s'agissait tout d'abord de transférer le pouvoir à l'Inde britannique et, en second lieu, de donner aux Etats la place qui leur revenait en me montrant également équitable et juste envers tous.

I dealt first with the problem of British India, because you will realize that until that problem was solved it was quite useless to try to start on a solution of the problem of the States. So I addressed my mind to the former.

There had been universal acceptance among the States of the Cabinet Mission's Memorandum of 12 May 1946 and when the political parties accepted the Statement of 3 June 1947 they fully realized and accepted that withdrawal of Paramountcy would enable the States to regain complete sovereignty. That gave me a starting point from which to try and deal fairly with the States.

But before I got down to dealing with the States there was one other thing that I clearly had to do. I had to address myself to the problem of the mechanics of partition—a plan against my personal desires. As you all know, it took three years to separate Burma from India, in spite of the fact (as I can testify, as also His Highness of Bundi and others who fought in Burma) that there are no roads running between India and Burma. Nevertheless, it took three years to arrange that partition. It took two years to separate the Province of Sind from Bombay. It took two years to separate the Province of Orissa from Bihar. Gentlemen, we decided that in less than two and a half months we shall have to go through the partitioning of one of the biggest countries in the world with 400 million inhabitants. There was a reason for the speed. I was quite certain that while the British overlordship remained no satisfactory conclusions could be reached psychologically between the parties. So once we got the two Governments set up and separated, they would be able to try and finish off the details in an atmosphere of goodwill.

Now, the Indian Independence Act releases the States from all their obligations to the Crown. The States have complete freedom—technically and legally they are independent. Presently I will discuss the degree of independence which we ourselves feel is best in the interests of your own States. But there has grown up during the period of British administration, owing to the fact that the Crown Representative and the Viceroy are one and the same person, a system of co-ordinated administration on all matters of common concern which meant that the sub-continent of India acted as an economic entity. That link is now to be broken. If nothing can be put in its place, only chaos can result, and that chaos, I submit, will hurt the States first—the bigger the State the less the hurt and the longer it will take to feel it—but even the biggest of the States will feel the hurt just the same as any small State.

The first step was to set up some machinery by which it was possible to put the two future Governments of India—the Dominions of India and Pakistan—into direct touch with the States. So I conceived the scheme of setting up two States Departments within the future Governments. Please note that these States Departments are not the successors of the Political Department. They have been set up simultaneously and side by side. While the Political Department exercised functions relating to paramountcy on behalf of the Crown Representative, the States Departments are to take over those subjects gradually which have nothing to do with paramountcy but which will be concerned with relations with neighbouring States and also provide the machinery to negotiate in such matters. In India the States Department is under the admirable guidance of Sardar Vallabhbhai Patel with my own Reforms Commissioner, Mr. V. P. Menon as Secretary. In Pakistan the Department is under Sardar Abdur Rah Nishtar with Mr. Ikramullah as the Secretary.

It was necessary to set up two States Departments, one in each Government because the States are theoretically free to link their future with whichever Dominion they may care. But when I say that they are at liberty to link up with either of the Dominions, may I point out that there are certain geographical compulsions which cannot be evaded. Out of something like 565 States, the vast majority are irremediably linked geographically with the Dominion of India. The problem therefore is of far greater magnitude with the Dominion of India than it is with Pakistan. In the case of Pakistan the States, although important, are not so numerous, and Mr. Jinnah, the future Governor-General of Pakistan is prepared to negotiate the case of each State separately and individually. But in the case of India where the overwhelming majority of the States

Je me suis attaqué en premier lieu au problème de l'Inde britannique parce que, vous vous en rendez compte, tant que ce problème n'était pas résolu, il était absolument vain de chercher une solution au problème des Etats. C'est pourquoi je me suis consacré entièrement à l'étude du premier de ces problèmes.

Tous les Etats avaient accepté le memorandum présenté le 12 mai 1946 par la mission du Cabinet, et, lorsque les partis politiques ont accepté la déclaration du 3 juin 1947, ils savaient parfaitement que le retrait de la suzeraineté permettrait aux Etats de recouvrer leur suzeraineté complète. A partir de cette base, je pouvais essayer de trouver une solution équitable pour les Etats.

Mais, avant de pouvoir aborder ce problème, il me fallait de toute évidence régler un autre point. Je devais m'employer à définir les modalités de partage, encore que pareille démarche allât à l'encontre de mes vues personnelles. Comme vous le savez tous, il fallut trois ans pour séparer la Birmanie de l'Inde, en dépit du fait (j'en puis porter témoignage, de même que Son Altesse de Bundi et d'autres qui se sont battus en Birmanie) qu'il n'y a pas de route entre l'Inde et la Birmanie. Néanmoins, il fallut trois ans pour mener à bien ce partage, il fallut deux ans pour séparer la province du Sind de Bombay. Il fallut deux ans pour séparer la province d'Orissa du Bihar. Messieurs, nous avions décidé qu'il nous fallait en moins de deux mois et demi en avoir terminé avec le partage de l'un des plus grands pays du monde, qui compte 400 millions d'habitants. Nous ne nous hâtions pas sans raison. J'étais absolument convaincu que, tant que la suzeraineté britannique demeurerait, il ne serait pas possible, du point de vue psychologique, d'amener les parties à un accord satisfaisant. Une fois que nous aurions constitué et séparé les deux gouvernements, ceux-ci seraient en mesure d'essayer de fixer les derniers détails dans un climat de bonne volonté.

Maintenant, la loi sur l'indépendance de l'Inde ("Indian Independence Act") libère les Etats de toutes leurs obligations envers la Couronne. Les Etats jouissent de leur liberté complète; tant du point de vue technique que juridique, ils sont indépendants. J'examinerai bientôt quel est le degré d'indépendance qui, à mon avis, sert le mieux les intérêts de vos Etats. Toutefois, sous le régime britannique d'administration, du fait que le représentant de la Couronne et le Vice-Roi sont une seule et même personne, un système d'administration coordonné s'est développé pour tous les problèmes d'intérêt commun, de sorte que la péninsule indienne ne faisait qu'une seule entité économique. Ces liens vont maintenant être brisés. Si rien ne peut les remplacer, le chaos seul régnera et, à mon avis, les Etats seront les premiers à en souffrir; plus l'Etat est grand, moins il s'en ressentira, et plus il lui faudra de temps pour s'en apercevoir, mais même l'Etat le plus grand, au même titre que n'importe quel petit Etat, en pâtira.

La première étape consistait à définir les modalités permettant de mettre les deux futurs gouvernements de l'Inde, à savoir les dominions de l'Inde et du Pakistan, en contact direct avec les Etats. C'est pourquoi j'ai pensé à créer deux ministères des Etats dans ces gouvernements. Je vous prie de noter que ces ministères des Etats ne succèdent pas au Département politique. Ils ont été créés simultanément et parallèlement. Alors que le Département politique exerçait au nom du représentant de la Couronne des fonctions qui avaient trait à la suzeraineté, les ministères des Etats reprendront à leur compte les matières qui n'ont rien à voir avec la suzeraineté, mais qui touchent aux relations avec les Etats voisins, et ils fourniront également la machine administrative nécessaire aux négociations de cet ordre. Dans l'Inde, c'est le sardar Vallabhbhai Patel qui dirige avec une compétence admirable le Ministère des Etats, dont le secrétaire est mon propre Commissaire aux réformes, M. V. P. Menon. Au Pakistan, le ministère a à sa tête le sardar Abdur Rah Nishtar, et le secrétaire en est M. Ikramullah.

Il fallait créer deux ministères des Etats, un pour chaque gouvernement, parce que les Etats sont en théorie libres de lier leur avenir à celui des dominions auquel ils désirent s'unir. Mais, lorsque je dis qu'ils ont toute liberté de s'unir à l'un ou l'autre dominion, puis-je faire remarquer qu'il est certaines exigences géographiques auxquelles on ne saurait se soustraire? Sur près de 565 Etats, la grande majorité sont inéluçablement liés par leur situation géographique au dominion de l'Inde. Le problème qui se pose est donc beaucoup plus important dans le cas du dominion de l'Inde que dans le cas du Pakistan. En ce qui concerne le Pakistan, les Etats, pour importants qu'ils soient, ne sont pas aussi nombreux, et M. Jinnah, le futur gouverneur général du Pakistan, est prêt à négocier le cas de chaque Etat séparément. Mais dans

are involved, clearly separate negotiation with each State is out of the question.

The first step that I took was to suggest that in the Bill before Parliament—the Indian Independence Act—a clause should be put in which would enable certain essential agreements to continue until renounced by either side. That was only done to ensure that there should be some continuity and to see if in the short time available it was not possible to get the agreement through with every State representative. It does not replace the need for Standstill Agreements; it gives a very slight breathing space.

Now, I think it is no exaggeration to say that most Rulers and Dewans were apprehensive as to what their future would be when paramountcy lapsed. At one time it appeared that unless they joined the Constituent Assembly and accepted the Constitution when it was framed, they would be outside the organization and left in a position which, I submit, (...) no State could view with equanimity—to be left out having no satisfactory relations or contacts with either Dominion Government. You can imagine how relieved I was, and I am sure you will yourselves have been equally relieved, when Sardar Vallabhbhai Patel on taking over the States Department made, if I may say so, a most statesmanlike statement of what he considered were the essentials towards agreement between the States and the Dominion of India.

Let us turn for one moment to the Cabinet Mission Plan of 16 May 1946. In this Plan the proposal was that the States should surrender to the Central Government three subjects—Defence, External Affairs and Communications. That was a plan which, to the best of my belief, every Ruler and every State accepted as reasonable, fair and just. I talked with so many Rulers and everyone felt that Defence was a matter that a State could not conduct for itself. I am not talking of internal security but of defence against external aggression. I submit, therefore, that if you do not link up with one or the other of the Dominions, you may be cut off from any source of supplies of up-to-date arms or weapons.

External Affairs is inextricably linked up with Defence. External Affairs is something again which is outside the boundaries of India in which not even the greatest State can operate effectively. You can hardly want to go to the expense of having Ambassadors or Ministers or Consuls in all these foreign countries; surely you want to be able to use those of India and Pakistan. Once more I suggest that External Affairs is something that you have not dealt with since the formation of the East India Company. It would be difficult to operate and will also be a source of embarrassment for you to have to take it up and it can only be managed by those who manage the Defence of the country. I submit that if you take it up it will be a liability and not an asset.

The third subject is Communications. Communications is really a means of maintaining the life-blood of the whole sub-continent. I imagine everybody agrees that the life of the country has got to go on. The continuity of communications is already provided for to a certain extent in the Indian Independence Act; and most of the representatives here have come to discuss it as item 2 on the agenda.

Therefore I am sure you will agree that these three subjects have got to be handled for you for your convenience and advantage by a larger organization. This seems so obvious that I was at a loss to understand why some Rulers were reluctant to accept the position. One explanation probably was that some of you were apprehensive that the Central Government would attempt to impose a financial liability on the States or encroach in other ways on their sovereignty. If I am right in this assumption, at any rate so far as some Princes are concerned, I think I can dispel their apprehensions and misgivings. The draft Instrument of Accession which I have caused to be circulated as a basis for discussion (and not for publication) to the representatives of the States provides that the States accede to the appropriate Dominion on the three subjects

l'Inde, dont feront partie le plus grand nombre des Etats, il est évidemment hors de question que le gouvernement puisse négocier séparément avec chacun d'entre eux.

La première mesure que j'ai prise fut de proposer que dans le projet de loi soumis au Parlement — la loi sur l'indépendance de l'Inde — figure une disposition stipulant que certains accords essentiels restent en vigueur tant que l'une ou l'autre partie ne les a pas dénoncés. Cette clause avait pour seul objet de garantir une certaine continuité et de permettre de voir si, dans le court délai dont on disposait, il n'était pas possible de conclure un accord avec les représentants des Etats. Cette clause ne remplace pas les accords de statu quo; elle laisse le temps de respirer.

Or, je crois qu'il n'est nullement exagéré de dire que la plupart des chefs et "dewans" éprouvent des inquiétudes quant à ce que sera leur avenir, une fois disparue la suzeraineté. Il fut un temps où ils pouvaient croire que, s'ils ne donnaient pas leur adhésion à l'Assemblée constituante et n'acceptaient pas la Constitution en cours d'élaboration, ils resteraient en dehors de l'organisation et se trouveraient dans une situation (...) qu'aucun Etat ne pouvait envisager avec sang-froid: ils resteraient en dehors de l'organisation sans avoir de relations ou de contacts satisfaisants avec le gouvernement de l'un ou l'autre dominion. Pouvez-vous imaginer combien je fus rassuré, et vous-mêmes aurez également été rassurés, lorsque le sardar Vallabhbhai Patel, en reprenant le ministère des Etats, fit, qu'on me permette de le dire, une déclaration de haute portée politique sur ce qu'il considérait comme les bases indispensables d'un accord entre les Etats et le dominion de l'Inde.

Examinons un instant le plan de la mission du Cabinet, en date du 16 mai 1946. Il était proposé dans ce plan que les Etats abandonnent au gouvernement central leurs pouvoirs dans trois domaines: la défense nationale, les affaires extérieures et les communications. Pour autant que je sache, c'est là un plan que tous les chefs et tous les Etats acceptèrent comme étant raisonnable, équitable et juste. Je me suis entretenu à ce sujet avec un grand nombre de chefs d'Etat, et tous ont estimé qu'aucun Etat ne pouvait s'occuper isolément de la défense nationale. Je ne parle pas de la sécurité intérieure, mais de la défense contre une agression extérieure. A mon avis, par conséquent, si vous ne vous associez pas à l'un ou à l'autre des dominions, vous risquez d'être coupés des sources de fournitures d'armes modernes.

Les "affaires extérieures" sont inextricablement liées à la défense nationale. Les affaires extérieures sont également une affaire de gouvernement où même l'Etat le plus grand ne peut agir efficacement hors des frontières de l'Inde. Vous ne pouvez guère supporter les frais qu'entraîne l'envoi d'ambassadeurs, de ministres et de consuls dans tous les pays étrangers; vous désirez certainement pouvoir utiliser ceux de l'Inde ou du Pakistan. Là encore, je suis convaincu que vous ne vous êtes pas occupés des affaires extérieures depuis la formation de la Compagnie des Indes. Il vous serait difficile, et ce vous serait une source d'embarras, que d'avoir à reprendre cette activité, qui ne peut être exercée que par ceux qui sont responsables de la défense nationale. Je suis convaincu que, si vous assumiez pareille responsabilité, les charges dépasseraient de loin les avantages que vous en pourriez retirer.

En troisième lieu viennent les communications. Les communications constituent en fait le moyen d'assurer la vie de toute la péninsule. J'imagine que tout le monde reconnaît que le pays doit continuer à vivre. La loi sur l'indépendance de l'Inde assure déjà, dans une certaine mesure, la continuité des communications; et la plupart des représentants qui siègent ici en discuteront lors de l'examen du point 2 de l'ordre du jour.

Je suis donc convaincu que vous reconnaîtrez que pour votre commodité et dans votre intérêt il faut qu'une organisation plus vaste se charge pour vous de ces trois affaires de gouvernement. Cela me paraît à ce point évident que j'avais peine à comprendre pourquoi certains chefs répugnaient à accepter cette situation. Cela s'explique probablement par le fait que certains d'entre vous craignaient que le gouvernement central n'essayât d'imposer des charges financières aux Etats ou n'empiétât d'une autre manière sur leur souveraineté. Si cette hypothèse est correcte, du moins en ce qui concerne certains princes, je crois pouvoir dissiper leurs appréhensions et leurs doutes. Le projet d'instrument d'accession que j'ai fait distribuer comme base de discussion (mais que je ne destine pas à la publication) aux représentants des Etats

only without any financial liability. Further, that Instrument contains an explicit provision that in no other matters has the Central Government any authority to encroach on the internal autonomy or the sovereignty of the States. This would, in my view, be a tremendous achievement for the States. But I must make it clear that I have still to persuade the Government of India to accept it. If all of you will co-operate with me and are ready to accede, I am confident that I can succeed in my efforts. Remember that the day of the transfer of power is very close at hand and, if you are prepared to come, you must come before 15 August. I have no doubt that this is in the best interests of the States, and every wise Ruler and wise Government would desire to link up with the great Dominion of India on a basis which leaves you great internal autonomy and which at the same time gets rid of your worries and cares over External Affairs, Defence and Communications.

The whole country is passing through a critical period, I am not asking any State to make any intolerable sacrifice of either its internal autonomy or independence. My scheme leaves you with all the practical independence that you can possibly use and makes you free of all those subjects which you cannot possibly manage on your own. You cannot run away from the Dominion Government which is your neighbour any more than you can run away from the subjects for whose welfare you are responsible. Whatever may be your decision, I hope you feel that I have at least done my duty by the States.

3. GOVERNMENT OF INDIA ACT, 1935, AS AMENDED (AS IN FORCE ON 15 AUGUST 1947)

[The following are extracts from the Government of India Act, 1935, as passed by the Parliament of the United Kingdom, as amended.]

5. Establishment of the Dominion

(1) The Dominion of India established by the Indian Independence Act, 1947, shall as from the fifteenth day of August, 1947, be a Union comprising:

- (a) The Provinces hereinafter called Governors' Provinces;
- (b) The Provinces hereinafter called Chief Commissioners' Provinces;
- (c) The Indian States acceding to the Dominion in the manner hereinafter provided;
- (d) Any other areas that may with the consent of the Dominion be included in the Dominion.

(2) The said Dominion of India is hereafter in this Act referred to as "the Dominion" and the said fifteenth day of August is hereafter in this Act referred to as "the date of the establishment of the Dominion".

6. Accession of Indian States

(1) An Indian State shall be deemed to have acceded to the Dominion if the Governor-General has signified his acceptance of an Instrument of Accession executed by the Ruler thereof whereby the Ruler on behalf of the State:

(a) Declares that he accedes to the Dominion with the intent that the Governor-General, the Dominion Legislature, the Federal Court and any other Dominion authority established for the purposes of the Dominion shall, by virtue of his Instrument of Accession, but subject always to the terms thereof, and for the purposes only of the Dominion, exercise in relation to the State such functions as may be vested in them by order under this Act;

(b) Assumes the obligation of ensuring that due effect is given within the State to the provisions of this Act so far as they are applicable therein by virtue of the Instrument of Accession.

(2) An Instrument of Accession shall specify the matters which the Ruler accepts as matters with respect to which the Dominion Legislature

stipule que les Etats transfèrent au dominion auquel ils adhèrent leur compétence pour ces trois affaires de gouvernement sans assumer aucun engagement financier. De plus, cet instrument contient une disposition indiquant expressément que, en ce qui concerne les autres affaires de gouvernement, rien n'autorise le gouvernement central à empiéter sur l'autonomie interne ou la souveraineté des Etats. J'estime que les Etats auraient beaucoup à y gagner. Mais je dois bien préciser qu'il me faut encore persuader le Gouvernement de l'Inde d'accepter pareille proposition. Si vous tous voulez m'apporter votre concours, et si vous êtes prêts à vous rallier au Gouvernement de l'Inde, mes efforts aboutiront, j'en suis convaincu. Rappelez-vous que le jour du transfert des pouvoirs est tout proche, et, si vous êtes disposés à vous rallier, il faut le faire avant le 15 août. Je ne doute pas que tel soit l'intérêt supérieur des Etats, et tout chef et tout gouvernement averti devrait désirer s'unir au grand Dominion de l'Inde sur une base qui lui laisse une grande autonomie interne et qui, en même temps, le libère des tracasseries et des soucis que lui causeraient les affaires extérieures, la défense nationale et les communications.

Le pays tout entier passe par une phase critique. Je ne demande à aucun Etat des sacrifices intolérables quant à son autonomie interne ou son indépendance. Mon projet vous laisse en fait toute l'indépendance dont vous puissiez réellement jouir, et il vous libère de toutes ces affaires de gouvernement dont vous ne pouvez vous occuper isolément. Vous ne pouvez pas plus échapper au gouvernement du dominion qui est votre voisin que vous ne pouvez faire abstraction de l'intérêt de vos sujets, dont vous êtes responsables. Quelle que soit votre décision, j'espère que vous estimerez que je me suis du moins acquitté de mon devoir envers les Etats.

3. LOI AMENDEE DE 1935 SUR LE GOUVERNEMENT DE L'INDE (TELLE QU'ELLE ETAIT EN VIGUEUR LE 15 AOUT 1947)

[On trouvera ci-après des extraits de la loi de 1935 sur le gouvernement de l'Inde, telle qu'elle a été adoptée par le Parlement du Royaume-Uni et telle qu'elle a été amendée.]

5. Création du dominion

1) A partir du 15 août 1947, le Dominion de l'Inde créé par la loi de 1947 sur l'indépendance de l'Inde sera une union comprenant:

- a) Les provinces appelées ci-après provinces de gouverneurs;
- b) Les provinces appelées ci-après provinces de commissaires principaux;
- c) Les Etats indiens qui accèderont au Dominion dans les conditions prévues ci-après;
- d) Tous autres territoires qui pourront être incorporés dans le Dominion avec le consentement du Dominion.

2) Dans la présente loi, ledit Dominion de l'Inde sera appelé ci-après "le Dominion", et le 15 août 1947 sera appelé ci-après "la date de création du Dominion".

6. Accession des Etats indiens

1) Un Etat indien sera considéré comme ayant accédé au Dominion si le Gouverneur général a notifié son acceptation de l'instrument d'accession signé par le chef de l'Etat, instrument par lequel le chef de l'Etat:

a) Déclare qu'il accède au Dominion en reconnaissant que le Gouverneur général, le pouvoir législatif du Dominion, le Tribunal de l'Union et toutes autres autorités du Dominion créées ou instituées aux fins du Dominion exerceront, en vertu de l'instrument d'accession, sous réserve des dispositions dudit instrument et aux seules fins du Dominion, les fonctions dont ils pourront être investis à l'égard de l'Etat en application de la présente loi; et

b) S'engage à faire en sorte qu'il soit donné effet sur le territoire de l'Etat aux dispositions de la présente loi, pour autant qu'elles y soient applicables en vertu de l'instrument d'accession.

2) L'instrument d'accession précisera les affaires de gouvernement pour lesquelles le chef de l'Etat accepte que le pouvoir législatif du

may make laws for the State, and the limitations, if any, to which the power of the Dominion Legislature to make laws for the State, and the exercise of the executive authority of the Dominion in the State, are respectively to be subject.

(3) A Ruler may, by a supplementary Instrument executed by him and accepted by the Governor-General, vary the Instrument of Accession of his State by extending the functions which by virtue of that Instrument are exercisable by any Dominion authority in relation to his State.

(4) References in this Act to the Ruler of a State include references to any persons for the time being exercising the powers of the Ruler of the State, whether by reason of the Ruler's minority or for any other reason.

(5) In this Act a State which has acceded to the Dominion is referred to as an Acceding State and the Instrument by virtue of which a State has so acceded, construed together with any supplementary Instrument executed under this section, is referred to as the Instrument of Accession of that State.

(6) As soon as may be after any Instrument of Accession or supplementary Instrument has been accepted by the Governor-General under this section, copies of the Instrument and of the Governor-General's acceptance thereof shall be laid before the Dominion Legislature, and all courts shall take judicial notice of every such Instrument and acceptance.

4. STANDARD FORM OF THE INSTRUMENT OF ACCESSION FOR INDIAN STATES

[The following is the standard form for the Instrument of Accession for Indian States in accordance with the Government of India Act, 1935.]

Instrument of Accession of.....

Whereas the Indian Independence Act, 1947, provides that as from the fifteenth day of August, 1947, there shall be set up an independent Dominion known as India, and that the Government of India Act, 1935, shall, with such omissions, additions, adaptations and modifications as the Governor-General may by order specify be applicable to the Dominion of India;

And whereas, the Government of India Act, 1935, as so adapted by the Governor-General provides that an Indian State may accede to the Dominion of India by an Instrument of Accession executed by the Ruler thereof:

Now therefore

I.....

Ruler of.....

In the exercise of my sovereignty in and over my said State do hereby execute this my Instrument of Accession and

1. I hereby declare that I accede to the Dominion of India with the intent that the Governor-General of India, the Dominion Legislature, the Federal Court and any other Dominion authority established for the purposes of the Dominion shall, by virtue of this my Instrument of Accession, but subject always to the terms thereof, and for the purposes only of the Dominion, exercise in relation to the State of..... (hereinafter referred to as "this State") such functions as may be vested in them by or under the Government of India Act, 1935, as in force in the Dominion of India, on the 15th day of August 1947 (which Act as so in force is hereinafter referred to as "the Act").

2. I hereby assume the obligation of ensuring that due effect is given to the provisions of the Act within this State so far as they are applicable therein by virtue of this my Instrument of Accession.

3. ... I accept the matters specified in the Schedule hereto as the matters with respect to which the Dominion Legislature may make laws for this State.

4. I hereby declare that I accede to the Dominion of India on the assurance that if an agreement is made between the Governor-General and the Ruler of this State whereby any functions in relation to the administration in this State of any law of the Dominion Legislature shall be exercised by the Ruler of this State, then any such agreement shall be

Dominion légifère pour l'Etat, et, s'il y a lieu, les restrictions imposées à la compétence du pouvoir législatif du Dominion à l'égard de l'Etat, ainsi qu'à l'exercice du pouvoir exécutif du Dominion dans l'Etat.

3) Le chef de l'Etat peut, par un instrument complémentaire signé par lui et accepté par le Gouverneur général, modifier l'Instrument d'accession de son Etat et étendre les fonctions que toute autorité du Dominion peut, en vertu de cet instrument, exercer à l'égard de son Etat.

4) Dans la présente loi, toute mention faite du chef de l'Etat s'applique à toute personne qui exerce actuellement les pouvoirs du chef de l'Etat, soit que celui-ci soit mineur, soit pour toute autre raison.

5) Dans la présente loi, l'Etat qui a accédé au Dominion est appelé l'Etat accédant, et l'instrument au moyen duquel cet Etat a donné son accession, accompagné de tout autre instrument complémentaire conclu en vertu du présent article, est appelé l'instrument d'accession de cet Etat.

6) Aussitôt que possible après que le Gouverneur général aura accepté un instrument d'accession ou un instrument complémentaire conformément au présent article, le texte de l'instrument d'accession et de l'acceptation du Gouverneur général sera déposé devant le pouvoir législatif du Dominion, et tous les tribunaux prendront acte de tous les instruments et acceptations de cette nature.

4. FORMULAIRE TYPE DE L'INSTRUMENT D'ACCESSION DES ETATS INDIENS

[On trouvera ci-après le formulaire type de l'Instrument d'accession des Etats indiens établi conformément à la loi de 1935 sur le gouvernement de l'Inde.]

Instrument d'accession de.....

Considérant que la loi de 1947 sur l'indépendance de l'Inde prévoit que, à partir du 15 août 1947, il est créé un dominion indépendant appelé l'Inde et que la loi de 1935 sur le gouvernement de l'Inde s'applique au Dominion de l'Inde avec les suppressions, adjonctions, adaptations et modifications que le Gouverneur général peut y apporter par décret,

Et considérant que la loi de 1935 sur le gouvernement de l'Inde, ainsi adaptée par le Gouverneur général, prévoit qu'un Etat indien peut accéder au Dominion de l'Inde au moyen d'un instrument d'accession exécuté par le chef dudit Etat,

En conséquence

Je.....

Chef de.....,

dans l'exercice de ma souveraineté dans et sur ledit Etat, signe par les présentes mon instrument d'accession, et

1. Je déclare par les présentes accéder au Dominion de l'Inde en reconnaissant que le Gouverneur général de l'Inde, le pouvoir législatif du Dominion, le Tribunal de l'Union et toute autre autorité du Dominion créés ou institués aux fins du Dominion peuvent, à l'égard de l'Etat de..... (désigné ci-après par les termes "mon Etat"), exercer, en vertu du présent instrument d'accession, mais sous réserve des dispositions dudit instrument et aux seules fins du Dominion, les fonctions dont ils sont investis par la loi de 1935 sur le gouvernement de l'Inde ou en vertu des dispositions de ladite loi, telle qu'elle est en vigueur dans le Dominion de l'Inde à la date du 15 août 1947 (la loi ainsi en vigueur est désignée ci-après par les termes "la loi").

2. Je m'engage par les présentes à faire en sorte qu'il soit donné effet sur le territoire de mon Etat aux dispositions de la loi pour autant qu'elles y soient applicables en vertu du présent instrument d'accession.

3. (...) J'accepte que le pouvoir législatif du Dominion légifère pour mon Etat à l'égard des affaires de gouvernement indiquées à l'annexe du présent instrument.

4. Je déclare par les présentes accéder au Dominion de l'Inde étant entendu que, si un accord est conclu entre le Gouverneur général et le chef de mon Etat aux termes duquel toutes fonctions ayant trait à l'administration sur le territoire de mon Etat d'une loi quelconque adoptée par le pouvoir législatif du Dominion seront exercées par le chef de mon

deemed to form part of this Instrument and shall be construed and have effect accordingly.

5. The terms of this my Instrument of Accession shall not be varied by any amendment of the Act or of the Indian Independence Act, 1947, unless such amendment is accepted by me by an instrument supplementary to this Instrument.

6. Nothing in this Instrument shall empower the Dominion Legislature to make any law for this State authorizing the compulsory acquisition of land for any purpose, but I hereby undertake that should the Dominion for the purposes of a Dominion law which applies in this State deem it necessary to acquire any land, I will at their request acquire the land at their expense or if the land belongs to me transfer it to them on such terms as may be agreed, or, in default of agreement, determined by an arbitrator to be appointed by the Chief Justice of India.

7. Nothing in this Instrument shall be deemed to commit me in any way to acceptance of any future constitution of India or to fetter my discretion to enter into arrangements with the Government of India under any such future constitution.

8. Nothing in this Instrument affects the continuance of my sovereignty in and over this State, or, save as provided by or under this Instrument, the exercise of any powers, authority and rights now enjoyed by me as Ruler of this State or the validity of any law at present in force in this State.

9. I hereby declare that I execute this Instrument on behalf of this State and that any reference in this Instrument to me or to the Ruler of the State is to be construed as including a reference to my heirs and successors.

Given under my hand this ... day of August, Nineteen hundred and forty-seven.

(Signed)

I do hereby accept this Instrument of Accession.

Dated this ... day of August, Nineteen hundred and forty-seven.

(Signed)
(Governor-General of India)

5. ACTUAL INSTRUMENT OF ACCESSION EXECUTED BY THE RULER OF JAMMU AND KASHMIR AND ACCEPTANCE BY THE GOVERNOR-GENERAL OF INDIA

A. Instrument of Accession executed by the Ruler of Jammu and Kashmir on 26 October 1947

Whereas the Indian Independence Act, 1947, provides that as from the fifteenth day of August, 1947, there shall be set up an independent Dominion known as India, and that the Government of India Act, 1935, shall with such omissions, additions, adaptations and modifications as the Governor-General may by order specify be applicable to the Dominion of India;

And whereas the Government of India Act, 1935, as so adapted by the Governor-General provides that an Indian State may accede to the Dominion of India by an Instrument of Accession executed by the Ruler thereof;

Now therefore

I, Shriman Indar Mahandar Rajrajeshwar Maharajadhiraaj Shri Hari Singhji Jammu Kashmir Naresh Tatha Tibbet adi Deshadhipathi Ruler of Jammu and Kashmir State in the exercise of my sovereignty in and over my said State do hereby execute this my Instrument of Accession and

1. I hereby declare that I accede to the Dominion of India with the intent that the Governor-General of India, the Dominion Legislature, the Federal Court and any other Dominion authority established for the purposes

Etat, cet accord sera considéré comme formant partie du présent instrument, et sera interprété et aura effet en conséquence.

5. Les termes du présent instrument d'accession ne seront pas modifiés par tout amendement de la loi ou de la loi de 1947 sur l'indépendance de l'Inde, à moins que je n'accepte un tel amendement par un instrument complémentaire du présent instrument.

6. Aucune disposition du présent instrument n'habilite le pouvoir législatif du Dominion à promulguer pour mon Etat une loi autorisant l'acquisition obligatoire de terres à quelque fin que ce soit, mais je m'engage par les présentes, si le Dominion, aux fins d'une loi du Dominion qui s'applique à mon Etat, juge nécessaire d'acquiescer des terres, à acquiescer sur sa demande les terres à ses frais, ou, si la terre m'appartient, à la transférer au Dominion aux conditions qui pourront être arrêtées, ou, s'il n'est pas possible de parvenir à un accord, aux conditions déterminées par un arbitre qui sera nommé par le Ministre de la justice de l'Inde.

7. Aucune disposition du présent instrument ne sera considérée comme m'obligeant d'une manière quelconque à accepter toute Constitution future de l'Inde ou comme limitant ma liberté de conclure des accords avec le Gouvernement de l'Inde aux termes de toute Constitution future de ce genre.

8. Aucune disposition du présent instrument ne peut mettre fin à ma souveraineté dans et sur mon Etat ou, exception faite de ce qui est prévu par le présent instrument ou aux termes du présent instrument, à l'exercice de tous pouvoirs, autorité et droits dont je jouis actuellement en tant que chef de mon Etat, ou à la validité d'une loi quelconque actuellement en vigueur sur le territoire de mon Etat.

9. Je déclare par les présentes signer le présent instrument au nom de mon Etat, et toute mention faite de moi ou du chef de l'Etat dans le présent instrument doit être interprétée comme englobant mes héritiers et successeurs.

Donné sous ma signature le ... août 1947.

(Signé)

J'accepte par les présentes cet instrument d'accession.

... août 1947.

(Le Gouverneur général de l'Inde)
(Signé)

5. INSTRUMENT D'ACCESSION SIGNE PAR LE CHEF DE L'ETAT DE JAMMU ET CACHEMIRE, ET ACCEPTATION DU GOUVERNEUR GENERAL DE L'INDE

A. Instrument d'accession signé par le chef de l'Etat de Jammu et Cachemire le 26 octobre 1947

Considérant que la loi de 1947 sur l'indépendance de l'Inde prévoit que, à partir du 15 août 1947, il est créé un dominion indépendant appelé l'Inde, et que la loi de 1935 sur le gouvernement de l'Inde s'applique au Dominion de l'Inde avec les suppressions, adjonctions, adaptations et modifications que le Gouverneur général peut y apporter par décret,

Et considérant que la loi de 1935 sur le gouvernement de l'Inde, ainsi adaptée par le Gouverneur général, prévoit qu'un Etat indien peut accéder au Dominion de l'Inde au moyen d'un instrument d'accession exécuté par le chef dudit Etat,

En conséquence,

Je, Shriman Indar Mahandar Rajrajeshwar Maharajadhiraaj Shri Hari Singhji Jammu Kashmir Naresh Tatha Tibbet adi Deshadhipathi, Chef de l'Etat de Jammu et Cachemire, dans l'exercice de ma souveraineté dans et sur ledit Etat, signe par les présentes mon instrument d'accession, et

1. Je déclare par les présentes accéder au Dominion de l'Inde en reconnaissant que le Gouverneur général de l'Inde, le pouvoir législatif du Dominion, le Tribunal de l'Union et toute autre autorité du Dominion

of the Dominion shall, by virtue of this my Instrument of Accession, but subject always to the terms thereof, and for the purposes only of the Dominion, exercise in relation to the State of Jammu and Kashmir (hereinafter referred to as "this State") such functions as may be vested in them by or under the Government of India Act, 1935, as in force in the Dominion of India on the 15th day of August 1947, (which Act as so in force is hereinafter referred to as "the Act").

2. I hereby assume the obligation of ensuring that due effect is given to the provisions of the Act within this State so far as they are applicable therein by virtue of this my Instrument of Accession.

3. ... I accept the matters specified in the Schedule hereto as the matters with respect to which the Dominion Legislature may make laws for this State.

4. I hereby declare that I accede to the Dominion of India on the assurance that if an agreement is made between the Governor-General and the Ruler of this State whereby any functions in relation to the administration in this State of any law of the Dominion Legislature shall be exercised by the Ruler of this State, then any such agreement shall be deemed to form part of this Instrument and shall be construed and have effect accordingly.

5. The terms of this my Instrument of Accession shall not be varied by any amendment of the Act or of the Indian Independence Act, 1947, unless such amendment is accepted by me by an Instrument supplementary to this Instrument.

6. Nothing in this Instrument shall empower the Dominion Legislature to make any law for this State authorizing the compulsory acquisition of land for any purpose, but I hereby undertake that should the Dominion for the purposes of a Dominion law which applies in this State deem it necessary to acquire any land, I will at their request acquire the land at their expense or if the land belongs to me transfer it to them on such terms as may be agreed, or, in default of agreement, determined by an arbitrator to be appointed by the Chief Justice of India.

7. Nothing in this Instrument shall be deemed to commit me in any way to acceptance of any future constitution of India or to fetter my discretion to enter into arrangements with the Government of India under any such future constitution.

8. Nothing in this Instrument affects the continuance of my sovereignty in and over this State, or, save as provided by or under this Instrument, the exercise of any powers, authority and rights now enjoyed by me as Ruler of this State or the validity of any law at present in force in this State.

9. I hereby declare that I execute this Instrument on behalf of this State and that any reference in this Instrument to me or to the Ruler of the State is to be construed as including a reference to my heirs and successors.

Given under my hand this twenty-sixth day of October, Nineteen hundred and forty-seven.

(Signed) Hari SINGH
Maharajahdiraj of Jammu and Kashmir State

B. Acceptance of the Instrument of Accession of Jammu and Kashmir State by the Governor-General of India

I do hereby accept this Instrument of Accession.

Dated this twenty-seventh day of October, Nineteen hundred and forty-seven.

(Signed) MOUNTBATTEN OF BURMA
Governor-General of India

créés ou institués aux fins du Dominion peuvent, à l'égard de l'Etat de Jammu et Cachemire (désigné ci-après par les termes "mon Etat"), exercer, en vertu du présent instrument d'accession, mais sous réserve des dispositions dudit instrument et aux seules fins du Dominion, les fonctions dont ils sont investis par la loi de 1935 sur le gouvernement de l'Inde ou en vertu des dispositions de ladite loi, telle qu'elle est en vigueur dans le Dominion de l'Inde à la date du 15 août 1947 (la loi ainsi en vigueur est désignée ci-après par les termes "la loi".)

2. Je m'engage par les présentes à faire en sorte qu'il soit donné effet sur le territoire de mon Etat aux dispositions de la loi pour autant qu'elles y soient applicables en vertu du présent instrument d'accession.

3. (...) J'accepte que le pouvoir législatif du Dominion légifère pour mon Etat à l'égard des affaires de gouvernement indiquées à l'annexe du présent instrument.

4. Je déclare par les présentes accéder au Dominion de l'Inde étant entendu que, si un accord est conclu entre le Gouverneur général et le chef de mon Etat aux termes duquel toutes fonctions ayant trait à l'administration sur le territoire de mon Etat d'une loi quelconque adoptée par le pouvoir législatif du Dominion seront exercées par le chef de mon Etat, cet accord sera considéré comme formant partie du présent instrument, et sera interprété et aura effet en conséquence.

5. Les termes du présent instrument d'accession ne seront pas modifiés par tout amendement de la loi ou de la loi de 1947 sur l'indépendance de l'Inde, à moins que je n'accepte un tel amendement par un instrument complémentaire du présent instrument.

6. Aucune disposition du présent instrument n'habilite le pouvoir législatif du Dominion à promulguer pour mon Etat une loi autorisant l'acquisition obligatoire de terres à quelque fin que ce soit, mais je m'engage par les présentes, si le Dominion, aux fins d'une loi du Dominion qui s'applique à mon Etat, juge nécessaire d'acquérir des terres, à acquérir sur sa demande les terres à ses frais, ou, si la terre m'appartient, à la transférer au Dominion aux conditions qui pourront être arrêtées, ou, s'il n'est pas possible de parvenir à un accord, aux conditions déterminées par un arbitre qui sera nommé par le Ministre de la justice de l'Inde.

7. Aucune disposition du présent instrument ne sera considérée comme m'obligeant d'une manière quelconque à accepter toute Constitution future de l'Inde ou comme limitant ma liberté de conclure des accords avec le Gouvernement de l'Inde aux termes de toute Constitution future de ce genre.

8. Aucune disposition du présent instrument ne peut mettre fin à ma souveraineté dans et sur mon Etat ou, exception faite de ce qui est prévu par le présent instrument ou aux termes du présent instrument, à l'exercice de tous pouvoirs, autorité et droits dont je jouis actuellement en tant que chef de mon Etat, ou à la validité d'une loi quelconque actuellement en vigueur sur le territoire de mon Etat.

9. Je déclare par les présentes signer le présent instrument au nom de mon Etat, et toute mention faite de moi ou du chef de l'Etat dans le présent instrument doit être interprétée comme englobant mes héritiers et successeurs.

Donné sous ma signature le 26 octobre 1957.

Le maharajahdiraj de l'Etat de Jammu et Cachemire
(Signé) Hari SINGH

B. Acceptation de l'Instrument d'accession de l'Etat de Jammu et Cachemire par le Gouverneur général de l'Inde

J'accepte par les présentes cet instrument d'accession.

27 octobre 1947.

Le Gouverneur général de l'Inde
(Signé) MOUNTBATTEN OF BURMA

Annex V

United Nations Assurances to India

Table of Contents

	Page
A. Extracts from Records of the United Nations Commission for India and Pakistan	57
B. Letters exchanged between the Government of India and the United Nations Commission for India and Pakistan	62
1. Letter dated 20 August 1948 from the Prime Minister of India to the Chairman of the Commission	63
2. Letter dated 25 August 1948 from the Chairman of the Commission to the Prime Minister of India	63
3. Letter dated 20 August 1948 from the Prime Minister of India to the Chairman of the Commission, concerning the Northern Territories	63
4. Letter dated 25 August 1948 from the Chairman of the Commission to the Prime Minister of India, concerning the Northern Territories	63
5. Letter dated 23 December 1948 from the Secretary-General of the Ministry of External Affairs of the Government of India addressed to Mr. Alfredo Lozano, Representative of the Commission	63
C. Resolution adopted by the United Nations Commission for India and Pakistan on 13 August 1948	63
D. Resolution adopted by the United Nations Commission for India and Pakistan on 5 January 1949	64

A. EXTRACTS FROM RECORDS OF THE UNITED NATIONS COMMISSION FOR INDIA AND PAKISTAN

This note sets out the following assurances given by the United Nations Commission for India and Pakistan to India before India's acceptance of the resolutions of 13 August 1948 [S/1100, para. 75.] and 5 January 1949 [S/1196, para. 15]:

- (1) Responsibility for the security of the State rests with India.
- (2) The sovereignty of Jammu and Kashmir Government over the entire territory of the State shall not be brought into question.
- (3) Plebiscite proposals shall not be binding upon India if Pakistan does not implement parts I and II of the resolution of 13 August 1948.
- (4) There shall be no recognition of the "Azad" Kashmir Government.
- (5) The territory occupied by Pakistan shall not be consolidated.
- (6) Reversion of the administration of the evacuated areas in the north to the Government of Jammu and Kashmir and its defence to the Government of India, and maintenance of garrisons for preventing the incursion of tribesmen and to guard the main trade routes.
- (7) "Azad" Kashmir forces shall be disbanded and disarmed.
- (8) Exclusion of Pakistan from all affairs of Jammu and Kashmir.

At the meeting of members of the Commission with the Prime Minister of India in New Delhi on 17 August 1948, the Prime Minister, with reference to part II, section B, paragraph 2 of the 13 August 1948 resolution, stated:

The Commission tells India

"...that it would be necessary for India to retain troops in Kashmir for defensive purposes as well as for the maintenance of law and order. Recalling that the same issue had been raised in the Security Council, he said that the Government of India must have sufficient troops to protect the territory against external attack. Mr. Korbel commented

Annexe V

Assurances de l'Organisation des Nations Unies à l'Inde

Table des matières

	Pages
A. Extraits des documents de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	57
B. Lettres échangées entre le Gouvernement de l'Inde et la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	63
1. Lettre, en date du 20 août 1948, adressée au Président de la Commission par le Premier Ministre du Gouvernement de l'Inde	63
2. Lettre, en date du 25 août 1948, adressée au Premier Ministre du Gouvernement de l'Inde par le Président de la Commission	63
3. Lettre, en date du 20 août 1948, adressée au Président de la Commission par le Premier Ministre du Gouvernement de l'Inde (lettre relative aux territoires du Nord)	63
4. Lettre, en date du 25 août 1948, adressée au Premier Ministre du Gouvernement de l'Inde par le Président de la Commission (lettre relative aux territoires du Nord)	63
5. Lettre, en date du 23 décembre 1948, adressée à M. Alfredo Lozano, membre de la Commission, par le Secrétaire général du Ministère des affaires extérieures du Gouvernement de l'Inde	63
C. Résolution adoptée par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan le 13 août 1948	63
D. Résolution adoptée par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan le 5 janvier 1949	64

A. EXTRAITS DES DOCUMENTS DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'INDE ET LE PAKISTAN

La présente note expose les assurances ci-après, qui ont été données à l'Inde par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan avant que l'Inde acceptât les résolutions du 13 août 1948 [S/1100, par. 75] et du 5 janvier 1949 [S/1196, par. 15] de la Commission:

- 1) La responsabilité de la sécurité de l'Etat incombe à l'Inde.
- 2) La souveraineté du Gouvernement de Jammu et Cachemire sur l'ensemble du territoire de l'Etat ne sera pas contestée.
- 3) Les propositions en vue d'un plébiscite ne seront pas obligatoires pour l'Inde si le Pakistan ne met pas en œuvre les première et deuxième parties de la résolution du 13 août 1948.
- 4) Le gouvernement dit "Cachemire azad" ne sera pas reconnu.
- 5) Le territoire occupé par le Pakistan ne sera pas renforcé.
- 6) L'administration des régions évacuées du Nord sera confiée à nouveau au Gouvernement de Jammu et Cachemire, et leur défense au Gouvernement de l'Inde, qui peut y maintenir des garnisons afin d'empêcher les incursions des tribus et de garder les principales voies commerciales.
- 7) Les forces du Cachemire "azad" seront dissoutes et désarmées.
- 8) Exclusion du Pakistan de toutes les affaires de Jammu et Cachemire.

Le 17 août 1948, jour où les membres de la Commission ont rencontré le Premier Ministre de l'Inde à New-Delhi, celui-ci déclarait ce qui suit, à propos du paragraphe 2 de la section B de la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948:

Déclaration de la Commission à l'Inde

"(...) il sera indispensable que l'Inde maintienne des troupes au Cachemire dans un but défensif, ainsi que pour assurer le maintien de l'ordre. Il rappelle que la question a déjà été soulevée devant le Conseil de sécurité et que le Gouvernement de l'Inde devra disposer de troupes assez fortes pour protéger le territoire contre une attaque

that, in his understanding, the phrase "law and order" could be interpreted to include maintenance of adequate defence inasmuch as that was essential to law and order." [S/1100, annex 12, p. 106.]

In the letter of 20 August 1948 from the Prime Minister of India to the Chairman of the Commission, the Prime Minister asked for certain assurances regarding responsibility for defence of the State. The Prime Minister stated:

Responsibility for the security of the State rests with India

"That from our point of view the effective insurance of the security of the State against external aggression, from which Kashmir has suffered so much during the last ten months, was of the most vital significance and no less important than the observance of internal law and order, and that, therefore, the withdrawal of Indian troops and the strength of Indian forces maintained in Kashmir should be conditioned by this overriding factor. Thus at any time the strength of the Indian forces maintained in Kashmir should be sufficient to ensure security against any form of external aggression as well as internal disorder." [S/1100, para. 78, sub-para. 3 (2).]

The Prime Minister continued:

"If I understood you correctly (...) as regards paragraph 3 (2), the paramount need for security is recognised by the Commission, and the time when the withdrawal of Indian forces from the State is to begin, the stages in which it is to be carried out and the strength of Indian forces to be retained in the State, are matters for settlement between the Commission and the Government of India [underlined by us]." [Ibid., sub-para. 4.]

The Commission tells India

The Chairman replying for the Commission on 25 August 1948, stated, inter alia:

"The Commission requests me to convey to Your Excellency its view that the interpretation of the resolution as expressed in paragraph 4 of your letter coincides with its own interpretation." [S/1100, para. 79.]

The Commission tells Pakistan

In a letter of 3 September 1948 from the Commission to the Minister for Foreign Affairs of Pakistan, in response to a request for certain additional clarifications of 13 August resolution, the Chairman wrote, inter alia:

"As regards section B, paragraphs 1 and 2, of part II, the Commission, while recognizing the paramount need for security of the State of Jammu and Kashmir, confirms that the minimum strength required for the purpose of assisting the local authorities in the observance of law and order would be determined by the Commission and the Government of India [underlined by us]." [S/1100, para. 90, sub-para. (3).]

In a letter dated 27 August 1948 from the Chairman of the Commission to the Minister for Foreign Affairs of Pakistan, the following is said:

"The Security Council resolution of 21 April 1948, which sets forth the terms of reference of the Commission, was adopted with cognizance of the presence of Indian troops in the State of Jammu and Kashmir. The presence of Pakistani troops in Jammu and Kashmir, however, constitutes a material change in the situation inasmuch as the Security Council did not contemplate the presence of such troops in that State, nor was it apprised thereof by the Government of Pakistan [underlined by us]." [S/1100, annex 27, appendix, para. 4.]

The sovereignty of Jammu and Kashmir Government over the territory shall not be brought into question

In a meeting held in New Delhi on 17 August 1948 between representatives of the Commission and the Prime Minister of India, the Prime Minister inquired if the wording of section A, paragraph 3, of part II of the 13 August 1948 resolution

venant de l'extérieur, M. Korbelt dit qu'à son avis l'expression "le maintien de l'ordre" peut être interprétée comme englobant le maintien de moyens de défense appropriés puisque cela est essentiel au maintien de l'ordre." [S/1100, annexe 12, p. 106.]

Dans la lettre que le Premier Ministre de l'Inde a adressée le 20 août 1948 au Président de la Commission, le Premier Ministre demandait qu'il lui fût donné certaines assurances au sujet de la responsabilité de la défense de l'Etat. Il déclarait:

La responsabilité de la sécurité de l'Etat incombe à l'Inde

"Nous estimons que la garantie effective de la sécurité de l'Etat contre les agressions extérieures dont le Cachemire a tant souffert au cours de ces 10 derniers mois revêt une signification capitale et n'est pas moins importante que le respect de l'ordre public intérieur et que, par conséquent, en effectuant le retrait des troupes de l'Inde et en fixant l'effectif des forces de l'Inde maintenues au Cachemire, il faudra nécessairement tenir compte de ce facteur primordial. Ainsi, l'effectif des forces indiennes maintenues au Cachemire devra en tout temps suffire à en garantir la sécurité contre toute forme d'agression extérieure et de désordres intérieurs." [S/1100, para. 78, alin. 3, 2.]

Le Premier Ministre poursuivait:

"Si je vous ai bien compris (...) en ce qui concerne le paragraphe 3, 2, la Commission reconnaît la nécessité primordiale de la sécurité, et il incombe à la Commission et au Gouvernement de l'Inde [souligné par nous] de régler entre eux les questions suivantes: la date à laquelle commencera le retrait des forces indiennes de l'Etat, les étapes de ce retrait, et l'effectif des forces indiennes qui demeureront sur le territoire de l'Etat." [Ibid., alin. 4.]

Déclaration de la Commission à l'Inde

Le Président, en répondant au nom de la Commission le 25 août 1948, déclarait notamment:

"La Commission me charge de faire savoir à Votre Excellence que l'interprétation de la résolution qui ressort du paragraphe 4 de votre lettre concorde avec sa propre interprétation." [S/1100, para. 79.]

Déclaration de la Commission au Pakistan

Dans une lettre que la Commission a adressée le 3 septembre 1948 au Ministre des affaires étrangères du Pakistan, en réponse à une demande d'éclaircissement sur quelques points de la résolution du 13 août 1948, le Président écrivait notamment:

"En ce qui concerne le paragraphe B, 1 et 2, de la deuxième partie, la Commission, tout en reconnaissant la nécessité urgente, pour l'Etat de Jammu et Cachemire, d'assurer la sécurité, confirme que l'importance minimum des forces requises pour aider les autorités locales à faire observer l'ordre public sera déterminée par la Commission et par le Gouvernement de l'Inde [souligné par nous]." [S/1100, para. 90, alin. 3.]

Dans la lettre en date du 27 août 1948 adressée au Ministre des affaires étrangères du Pakistan par le Président de la Commission, on trouve ce qui suit:

"Lorsque le Conseil de sécurité a adopté sa résolution du 21 avril 1948, qui fixe le mandat de la Commission, il était au courant de la présence de troupes de l'Inde dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Cependant, la présence de troupes du Pakistan dans l'Etat de Jammu et Cachemire modifie sensiblement la situation puisque le Conseil de sécurité n'envisageait pas la présence de ces troupes dans cet Etat et que le Gouvernement du Pakistan ne l'en avait pas informé [souligné par nous]." [S/1100, annexe 27, append., par. 4.]

La souveraineté du Gouvernement du Jammu et Cachemire sur le territoire ne sera pas contestée

Au cours d'une réunion tenue à New-Delhi le 17 août 1948 entre des représentants de la Commission et le Premier Ministre de l'Inde, celui-ci demanda si le texte du paragraphe 3 de la section A de la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948.

"...envisaged any change in the status of the territory, or whether it recognized the jurisdiction of the Government of Jammu and Kashmir over that territory. Mr. Korbel remarked that...sovereignty over the territory was not to be changed." [S/1100, annex 12, p. 105.]

In a letter dated 20 August 1948 from the Prime Minister of India to the Chairman of the Commission, the Prime Minister maintained:

"That section A, paragraph 3 of part II of the resolution should not be interpreted, or applied in practice, so as

"(a) To bring into question the sovereignty of the Jammu and Kashmir Government over the portion of their territory evacuated by Pakistan troops." [S/1100, para. 78, sub-para. 3 (1).]

In the same letter the Prime Minister said:

"If I understood you correctly, A, 3 of part II of the resolution does not envisage the creation of any of the conditions to which we have objected in paragraph 3 (1) of this letter. In fact, you made it clear that the Commission was not competent to recognize the sovereignty of any authority over the evacuated areas other than that of the Jammu and Kashmir Government." [Ibid., sub-para. 4.]

The Commission tells India

In the reply of the Chairman of the Commission to the Prime Minister of India on 25 August 1948, it was said:

"The Commission requests me to convey to Your Excellency its view that the interpretation of the resolution as expressed in paragraph 4 of your letter coincides with its own interpretation." [S/1100, para. 79.]

The Commission tells Pakistan

In a letter dated 16 April 1949, addressed to the Minister without Portfolio of the Government of Pakistan, the Vice-President of the Commission stated:

"By this phrase ["without prejudice to the sovereignty of the State"], the Commission means that the administration of the area by the local authorities under the surveillance of the Commission would not bring into question the sovereignty of the State of Jammu and Kashmir as a whole. It has consistently been the view of the Commission, as well as the Security Council, that pending the determination of the will of the people as regards the accession of the State to India or Pakistan, neither body will recognize any new sovereignty in the State. To do so would constitute a prejudgment of the will of the people." [Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430/Add.1, annex 19.]

Plebiscite proposals shall not be binding upon India if Pakistan does not implement parts I and II of the resolution of 13 August 1948

During the discussions between the Commission and the Prime Minister of India regarding the Commission's plebiscite proposals of 11 December 1948 which later became the resolution of 5 January 1949, the Prime Minister of India emphasized:

"Secondly that, in the event of Pakistan not accepting these proposals or, having accepted them, not implementing parts I and II of the resolution of 13 August, the Indian Government's acceptance of them should not be regarded as in any way binding upon them..." [S/1196, annex 4, aide-mémoire 1, para. 2.]

The Commission tells India

"Mr. Lozano accepted the second point..." [Ibid., para. 3.]

There shall be no recognition of the so-called "Azad" Kashmir Government

In the letter dated 20 August 1948 to the Commission, the Prime Minister of India stated:

"... implique un changement du statut juridique du territoire, ou s'il reconnaît la juridiction du Gouvernement du Jammu et Cachemire. M. Korbel répond que (...) rien n'a été changé à la question de la souveraineté sur ce territoire." [S/1100, annexe 12, p. 105.]

Dans une lettre adressée le 20 août 1948 par le Premier Ministre de l'Inde au Président de la Commission, le Premier Ministre soutenait que:

"L'interprétation ou l'application pratique du paragraphe 3 de la section A de la deuxième partie de la résolution

"a) Ne devra pas mettre en doute la souveraineté du Gouvernement du Jammu et Cachemire sur la partie du territoire de cet Etat évacuée par les troupes du Pakistan." [S/1100, par. 78, alin. 3, 1.]

Dans la même lettre, le Premier Ministre déclarait:

"Si je vous ai bien compris, le paragraphe A, 3, de la deuxième partie de la résolution ne prévoit pas la réalisation des conditions contre lesquelles nous élevons des objections au paragraphe 3, 1, de la présente lettre. En fait, vous avez nettement précisé que la Commission n'a pas compétence pour reconnaître, sur les régions évacuées, d'autre souveraineté que celle du Gouvernement du Jammu et Cachemire." [Ibid., alin. 4.]

Déclaration de la Commission à l'Inde

Dans sa réponse, en date du 25 août 1948, au Premier Ministre, le Président de la Commission déclarait:

"La Commission me charge de faire savoir à Votre Excellence que l'interprétation de la résolution qui ressort du paragraphe 4 de votre lettre concorde avec sa propre interprétation." [S/1100, par. 79.]

Déclaration de la Commission au Pakistan

Dans une lettre adressée le 16 avril 1949 au Ministre sans portefeuille du Gouvernement du Pakistan, le Vice-Président de la Commission déclarait:

"Par ce membre de phrase ["porter atteinte à la souveraineté de l'Etat"], la Commission entend que l'administration de la zone par les autorités locales sous le contrôle de la Commission ne mettrait pas en question la souveraineté de l'Etat de Jammu et Cachemire dans son ensemble. La Commission et, en même temps, le Conseil de sécurité ont toujours été d'avis de ne reconnaître aucune nouvelle souveraineté sur l'Etat avant que la population ait pu faire connaître sa volonté à l'égard du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan. Agir autrement serait préjuger la volonté de la population." [Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430/Add.1, annexe 19.]

Les propositions en vue d'un plébiscite ne seront pas obligatoires pour l'Inde si le Pakistan ne met pas en œuvre les première et deuxième parties de la résolution du 13 août 1948

Au cours des discussions entre la Commission et le Premier Ministre de l'Inde au sujet des propositions en vue d'un plébiscite que la Commission avait présentées le 11 décembre 1948 et qui, par la suite, furent reprises dans la résolution du 5 janvier 1949, le Premier Ministre de l'Inde souligna que:

"2) Si le Pakistan rejette ces propositions ou, les ayant acceptées, ne met pas en œuvre les première et deuxième parties de la résolution du 13 août, l'acceptation de ces mêmes propositions par le Gouvernement de l'Inde devra être considérée comme n'engageant pas ce gouvernement." [S/1196, annexe 4, aide-mémoire 1, par. 2.]

Déclaration de la Commission à l'Inde

"M. Lozano accepte le deuxième point formulé par le Premier Ministre." [Ibid., par. 3.]

Le gouvernement dit "Cachemire azad" ne sera pas reconnu

Dans la lettre qu'il a adressée le 20 août 1948 à la Commission, le Premier Ministre de l'Inde déclarait:

"That section A, paragraph 3 of part II of the resolution should not be interpreted, or applied in practice, so as

"(b) To afford any recognition of the so-called 'Azad' Kashmir Government." [S/1100, para. 78, sub-para. 3 (1).]

The Commission tells India

In his reply dated 25 August 1948, the Chairman of the Commission stated:

"The Commission requests me to convey to Your Excellency its view that the interpretation of the resolution as expressed in paragraph 4 of your letter coincides with its own interpretation." [S/1100, para. 79.]

The Commission tells Pakistan

To the Pakistan suggestion that a proposal for a cease-fire order should have consideration and approval of the so-called "Azad" Kashmir Government, the Commission said to the Minister for Foreign Affairs of Pakistan "that to request formally the approval of the Azad Kashmir would constitute a de facto recognition of that 'Government', which the Commission was not in a position to grant. The Foreign Minister of Pakistan appreciated that fact. Even his own Government had not granted legal recognition to the Azad 'Government' in view of the implications which might ensue." [S/1100, para. 132.]

The territory occupied by Pakistan shall not be consolidated

In the letter dated 20 August 1948 to the Commission, the Prime Minister of India stated:

"That section A, paragraph 3 of part II of the resolution should not be interpreted, or applied in practice, so as

"(c) To enable this territory to be consolidated in any way during the period of truce to the disadvantage of the State." [Ibid., para. 78, sub-para. 3 (1).]

The Commission tells India

In his reply dated 25 August 1948, the Chairman of the Commission stated:

"The Commission requests me to convey to Your Excellency its view that the interpretation of the resolution as expressed in paragraph 4 of your letter coincides with its own interpretation." [Ibid., para. 79.]

Reversion of the administration of the evacuated areas in the North to the Government of Jammu and Kashmir and its defence to the Government of India, and maintenance of garrisons for preventing the incursion of tribesmen and to guard the main trade routes

Referring to the sparsely populated and mountainous areas in the north of the State, in connexion with the resolution adopted by the Commission on 13 August 1948, the Prime Minister of India wrote:

"You will recall that in our interview with the Commission on 17 August, I dealt at some length with the position of the sparsely populated and mountainous region of the Jammu and Kashmir State in the north. The authority of the Government of Jammu and Kashmir over this region as a whole has not been challenged or disturbed, except by roving bands of hostiles, or in some places like Skardu which have been occupied by irregulars or Pakistani troops. The Commission's resolution, as you agreed in the course of our interview on the 18th, does not deal with the problem of administration or defence in this large area. We desire that, after Pakistani troops and irregulars have withdrawn from the territory, the responsibility for the administration of the evacuated areas should revert to the Government of Jammu and Kashmir and that for defence to us. (The only exception that we should be prepared to accept would be Gilgit.) We must be free to maintain garrisons at selected points in this area for the dual purpose of preventing the incursion of tribesmen,.... and to

"L'interprétation ou l'application pratique du paragraphe 3 de la section A de la deuxième partie de la résolution (...)

"b) Ne devra en aucune manière constituer une reconnaissance du gouvernement dit "Azad Cachemire". [S/1100, par. 78, alin. 3, 1.]

Déclaration de la Commission à l'Inde

Dans sa réponse, en date du 25 août 1948, le Président de la Commission déclarait:

"La Commission me charge de faire savoir à Votre Excellence que l'interprétation de la résolution qui ressort du paragraphe 4 de votre lettre concorde avec sa propre interprétation." [Ibid., par. 79.]

Déclaration de la Commission au Pakistan

Le Pakistan ayant suggéré que la proposition d'un ordre de suspension d'armes devrait être examinée et approuvée par le Gouvernement du Cachemire "azad", la Commission a déclaré au Ministre des affaires étrangères du Pakistan que "demander officiellement l'approbation du Cachemire "azad" constituait une reconnaissance de fait de ce "gouvernement" et que la Commission n'était pas en mesure de le faire. Le Ministre des affaires étrangères en a convenu. Même son propre gouvernement n'avait pas reconnu légalement le "gouvernement" du Cachemire "azad" en raison des répercussions que cela pourrait entraîner". [S/1100, par. 132.]

Le territoire occupé par le Pakistan ne sera pas renforcé

Dans la lettre qu'il a adressée le 20 août 1948 à la Commission, le Premier Ministre de l'Inde déclarait:

"L'interprétation ou l'application pratique du paragraphe 3 de la section A de la deuxième partie de la résolution (...)

"c) Ne devra, pendant la période de trêve, permettre aucun renforcement dudit territoire au détriment de l'Etat." [Ibid., par. 78, alin. 3, 1.]

Déclaration de la Commission à l'Inde

Et dans la réponse, en date du 25 août 1948, le Président de la Commission déclarait:

"La Commission me charge de faire savoir à Votre Excellence que l'interprétation de la résolution qui ressort du paragraphe 4 de votre lettre concorde avec sa propre interprétation." [Ibid., par. 79.]

L'administration des régions évacuées du Nord sera confiée à nouveau au Gouvernement du Jammu et Cachemire, et leur défense au Gouvernement de l'Inde, qui peut y maintenir des garnisons afin d'empêcher les incursions des tribus et de garder les principales voies commerciales

En ce qui concerne la région montagneuse et peu peuplée qui est située dans le nord de l'Etat, et à propos de la résolution adoptée par la Commission le 13 août 1948, le Premier Ministre de l'Inde écrivait le 20 août 1948, dans une lettre adressée au Président de la Commission:

"Je me permets de vous rappeler qu'au cours de notre entrevue du 17 août avec la Commission, je vous ai parlé assez longuement de la situation de la région montagneuse et peu peuplée qui est située dans le Nord de l'Etat de Jammu et Cachemire. L'exercice de l'autorité du Gouvernement du Jammu et Cachemire sur cette région dans son ensemble n'a été ni contesté ni troublé, si ce n'est par des bandes errantes de tribus hostiles, ou encore en certains lieux comme Skardu, qui ont été occupés par des irréguliers ou par les troupes du Pakistan. Comme vous l'avez admis au cours de notre entrevue du 18, la résolution de la Commission ne résout ni le problème de l'administration ni celui de la défense de cette vaste région. Nous souhaitons que, lorsque les troupes du Pakistan et les irréguliers se seront retirés de ce territoire, l'administration des régions évacuées soit de nouveau confiée au Gouvernement du Jammu et Cachemire, et que le soin de les défendre nous incombe. (La seule exception que nous serions disposés à accepter concernerait le Gilgit.) Nous devons être libres de maintenir les

guard the main trade routes from the State into Central Asia." [S/1100, para. 80.]

The Commission tells India

In the reply of the Chairman of the Commission to the Prime Minister of India on 25 August 1948, it was said:

"The Commission wishes me to confirm that, due to the peculiar conditions of this area, it did not specifically deal with the military aspect of the problem in its resolution of 13 August 1948. It believes, however, that the question raised in your letter [Prime Minister's letter quoted above] could be considered in the implementation of the resolution." [Ibid., para. 81.]

The Commission's view

"It seems, however, very doubtful whether the northern areas were in fact in the autumn of 1948 under the 'effective' control of the Pakistan High Command, in the sense that the Commission understood the term 'effective control'. The Pakistan Government stated that no Pakistan regular troops at any stage were employed in the operations which took place between May and December 1948. Only one Pakistan Officer, commandant of the Gilgit Scouts, exercised 'overall tactical and administrative control' in the area... It was precisely because the Commission understood 'evacuated territory' to mean that territory in western Kashmir where regular forces of the Pakistan army were operating and assisting the 'Azad' Kashmir forces that the Commission in August stated to the Prime Minister of India that the question of the military aspect of the territories in the north of the State had not been dealt with in the resolution of 13 August. The Commission was informed that it was for the defence of the western area that the Pakistan regular forces had entered the State of Jammu and Kashmir." [Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430, para. 272.]

The Commission tells Pakistan

Extract from the letter dated 27 August 1948 from the Chairman of the Commission to the Minister for Foreign Affairs of Pakistan:

"Surveillance of territories of the State of Jammu and Kashmir other than those now occupied by the Pakistan Army and forces under its control is not provided for in the resolution. The administration of such areas remains under the jurisdiction of the Government of the State." [S/1100, annex 27, appendix, para. 8.]

The Commission tells Pakistan

Extract from the letter dated 3 September 1948 from the Chairman of the Commission to the Minister for Foreign Affairs of Pakistan:

"In connexion with section A, paragraph 3 of part II of the resolution [of 13 August 1948] the term 'evacuated territory' refers to those territories in the State of Jammu and Kashmir which are at present under the effective control of the Pakistan High Command..." [S/1100, para. 90.]

"Azad" Kashmir forces shall be disbanded and disarmed

"The Prime Minister drew attention to the fact that the 'Azad' Kashmir forces which had been armed and equipped by Pakistan and were under the operational command of the Pakistani army ran into tens of thousands. Their presence in the territories referred to in A, 3 of part II of the resolution of 13 August even after demobilization, would be a constant threat to the territory under the control of India and State forces, a deterrent to the return of many refugees, and an obstacle to the free expression of opinion regarding the future status of the State by those who might be opposed to the accession of the State to Pakistan. Mr. Lozano pointed out that it was the Commission's intention that there should be large-scale disarming of these forces, though it would not be possible to require withdrawal, from these

garnisons en des points choisis de cette région afin d'empêcher les incursions des tribus (...) et aussi de garder les principales voies commerciales qui mènent de l'Etat en Asie centrale." [S/1100, par. 80.]

Déclaration de la Commission à l'Inde

Dans la réponse, en date du 25 août 1948, le Président de la Commission écrivait:

"La Commission me prie de confirmer qu'en raison de la situation particulière de cette région, elle ne s'est pas occupée spécifiquement de l'aspect militaire du problème dans sa résolution du 13 août 1948. Elle estime cependant que la question soulevée dans votre lettre [lettre du Premier Ministre citée ci-dessus] pourrait être envisagée dans l'application de la résolution." [Ibid., par. 81.]

Point de vue de la Commission

"Il n'est toutefois pas certain que les régions septentrionales se trouvaient en fait, à l'automne de 1948, sous le contrôle 'effectif' du haut commandement pakistanais, au sens que la Commission donnait au terme 'contrôle effectif'. Le Gouvernement du Pakistan a déclaré qu'aucune troupe régulière n'a été employée, à aucun moment, lors des opérations qui ont eu lieu entre mai et décembre 1948. Seul, un officier pakistanais, commandant les 'Gilgit Scouts', a exercé un contrôle général au point de vue 'tactique et administratif' sur la région (...) C'était précisément parce que la Commission esstimait que l'expression 'territoire évacué' se rapportait au territoire du Cachemire occidental où les forces régulières de l'armée pakistanaise menaient des opérations et aidaient les forces du Cachemire 'azad' qu'elle a fait savoir, au mois d'août, au Premier Ministre de l'Inde que la résolution du 13 août ne traitait pas le côté militaire du problème des territoires situés au nord de l'Etat. D'après les renseignements communiqués à la Commission, si les forces régulières du Pakistan étaient entrées dans l'Etat de Jammu et Cachemire, c'était pour défendre la zone occidentale." [Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430, par. 272.]

Déclaration de la Commission au Pakistan

Extrait de la lettre adressée le 27 août 1948 par le Président de la Commission au Ministre des affaires étrangères du Pakistan:

"La résolution ne prévoit pas la surveillance de territoires de l'Etat de Jammu et Cachemire autres que ceux qu'occupent actuellement les troupes du Pakistan et les forces armées placées sous leur autorité. L'administration de ces territoires reste de la compétence du Gouvernement de l'Etat." [S/1100, annexe 27, appendice, par. 8.]

Déclaration de la Commission au Pakistan

Extrait de la lettre en date du 3 septembre 1948 adressée par le Président de la Commission au Ministre des affaires étrangères du Pakistan:

"Dans le paragraphe 3 de la section A de la deuxième partie de la résolution [du 13 août 1948], l'expression 'territoire évacué' désigne ceux des territoires de l'Etat de Jammu et Cachemire qui se trouvent actuellement sous l'autorité effective du haut commandement du Pakistan (...)" [S/1100, par. 90.]

Les forces du Cachemire "azad" seront dissoutes et désarmées

"Le Premier Ministre a attiré l'attention sur le fait que les troupes du Cachemire libre, qui ont reçu leur armement et leur équipement du Pakistan et qui sont placées, pour les opérations militaires, sous le commandement des chefs de l'armée du Pakistan, comptent des dizaines de milliers d'hommes. Leur présence dans les territoires mentionnés au paragraphe A, 3, de la deuxième partie de la résolution du 13 août, même après la démobilisation, ferait peser une menace perpétuelle sur le territoire placé sous le contrôle des forces armées de l'Inde et de l'Etat, empêcherait le retour de bon nombre de réfugiés, et ne laisserait pas aux personnes qui pourraient s'opposer au rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire au Pakistan la faculté d'exprimer librement leur opinion au sujet du futur statut de cet

territories, of genuine inhabitants of these areas." [S/1196, annex 4, aide-mémoire 1, para. 4.]

The Commission tells India

"Mr. Lozano said that the aide-mémoire of the conference which took place on Monday, 20 December, was a correct account of the proceedings. He suggested, however, that the phrase 'large scale disarming' of the Azad Kashmir forces used in the portion of the aide-mémoire dealing with B.4 (b) of the Commission's plebiscite proposals did not, perhaps, represent the Commission's intention. What the Commission had in mind was the disbanding of these forces; disarming, it was assumed, would follow.

"The Prime Minister pointed out that disbandment was not the same thing as disarming. Pakistan had raised something like thirty-five battalions of 28,000 to 30,000 men who now formed part of the 'Azad' Kashmir forces. The presence of such a large number of armed people, even if the regular formations were disbanded, would not be conducive to ensuring either the security of that part of Jammu and Kashmir which is under the control of Indian and State forces, or the security of those inhabitants of the territories referred to in A.3 of part II of the resolution of 13 August who did not fully subscribe to or share the political views of pro-Pakistan elements."

"Moreover, the question of the re-entry into these territories of State citizens who had left it on account of the present conflict had to be kept in mind. With such a large number of members of the 'Azad' Kashmir forces under arms, former inhabitants of these territories who held different political views would not dare to re-enter and would therefore be debarred from participation in a 'free and impartial' plebiscite. In view of this explanation, Mr. Lozano agreed that the phrase 'large-scale disarming' should be regarded as correctly interpreting the Commission's intention." [Ibid., aide-mémoire 2, para. 2.]

The Commission's view

"At the time that the Commission adopted the resolution of 13 August 1948 it had reason to believe that the 'Azad' forces did not constitute a properly organized and equipped military force and that consequently their disposal, once the Pakistan Army had withdrawn from the State, would not constitute a major difficulty." [Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430, para. 204.]

The Commission tells India

"Although the Government of India understood the omission to be explained by the absence of reference to the disarming of the 'Azad' forces in part II of the resolution of 13 August, it nevertheless desired that the assurance given to the Prime Minister on 22 December 1948 should be made clear beyond doubt, and that decisions to implement this assurance should be taken not later than the completion of the withdrawal of Pakistan troops. (The Government of India referred to the aide-mémoire in which it appears that it was the Commission's intention that large-scale disbanding and disarming of the 'Azad' forces would take place as a condition precedent to the holding of a plebiscite.)" [Ibid., para. 214.]

The Commission's view

"There is, indeed, no doubt that the 'Azad' forces now have a strength which changes the military situation and to that extent makes the withdrawal of forces, particularly those of India, a far more difficult matter to arrange within a structure which considers only the regular forces of two armies. Although it might be a matter of discussion whether the numerical strength of the 'Azad' Kashmir forces has actually increased since August 1948, there is no question that those forces, who have since then been working in close co-operation with the

Etat, M. Lozano a fait observer que la Commission envisage qu'il soit procédé au désarmement général de ces forces; il ne sera pas possible cependant d'exiger des habitants dûment établis dans ces régions qu'ils quittent ces territoires." [S/1196, annexe 4, aide-mémoire 1, par. 4.]

Déclaration de la Commission à l'Inde

"M. Lozano déclare que l'aide-mémoire relatif à la conférence qui a eu lieu le lundi 20 décembre donne un compte rendu exact des conversations. Il pense cependant que l'expression "désarmement général" des troupes du Cachemire libre, qui figure dans le passage de l'aide-mémoire se rapportant à l'alinéa h du paragraphe B, 4, des propositions présentées par la Commission au sujet du plébiscite, ne traduit peut-être pas exactement l'intention de la Commission. Ce que la Commission envisageait, c'était le licenciement de ces forces armées, en pensant que le désarmement s'ensuivrait.

"Le Premier Ministre fait remarquer que le licenciement et le désarmement des forces armées sont deux choses différentes. Le Pakistan a organisé quelque 35 bataillons groupant de 28,000 à 30,000 hommes, lesquels font maintenant partie des troupes du Cachemire libre. La présence d'un si grand nombre d'hommes armés, même si les formations régulières étaient dissoutes, ne serait favorable ni à la sécurité de cette partie du territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire qui est actuellement sous le contrôle des forces armées de l'Inde et de l'Etat, ni à la sécurité des personnes habitant les territoires dont il est question au paragraphe A, 3, de la deuxième partie de la résolution du 13 août, et qui n'ont pas adopté ou qui ne partagent pas entièrement les opinions politiques des partisans du Pakistan.

"En outre, on doit garder présente à l'esprit la question du retour dans ces territoires des citoyens de l'Etat que le présent conflit en a fait sortir. Tant qu'un si grand nombre d'hommes des troupes du Cachemire libre resteront armés, les anciens habitants de ces territoires, qui n'ont pas les mêmes opinions politiques, n'oseront pas revenir dans ces régions et seront donc empêchés de prendre part à un plébiscite "libre et impartial". Après cette explication, M. Lozano convient que l'expression "désarmement général" constitue une interprétation exacte des vœux de la Commission." [Ibid., aide-mémoire 2, par. 2.]

Point de vue de la Commission

"Au moment où la Commission a adopté la résolution du 13 août 1948, elle avait des raisons de croire que les forces "azad" ne constituaient pas une force militaire bien organisée et équipée et qu'en conséquence, lorsque l'armée pakistanaise se serait retirée de l'Etat, sa dissolution ne présenterait pas de difficulté majeure." [Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430, par. 204.]

Déclaration de la Commission à l'Inde

"Le Gouvernement de l'Inde s'expliquait cette omission par l'absence de toute mention du désarmement des forces du Cachemire "azad" dans la deuxième partie de la résolution du 13 août, mais il tenait néanmoins à ce que les assurances données le 22 décembre 1948 au Premier Ministre soient précisées sans laisser subsister le moindre doute et que les décisions propres à faire passer ces assurances dans la pratique soient prises au plus tard au moment où s'achèverait le retrait des troupes pakistanaises. (Le Gouvernement de l'Inde s'est référé aux aide-mémoire [...] dont il ressort, semble-t-il, que la Commission avait l'intention de voir s'ordonner le plébiscite au licenciement et au désarmement préalable d'une grande partie des forces "azad".) [Ibid., par. 214.]

Point de vue de la Commission

"Il est, de fait, incontestable que les forces "azad" sont maintenant assez fortes pour modifier la situation militaire; dans ces conditions, il est bien plus difficile d'organiser le retrait des forces — celles de l'Inde notamment — dans le cadre de dispositions qui ne tiennent compte que des forces régulières des deux armées. On peut se demander si l'effectif numérique des forces "azad" a réellement augmenté depuis le mois d'août 1948, mais il ne fait pas de doute que, ayant, depuis lors, opéré en liaison étroite avec l'armée régulière pakis-

Pakistan regular Army and who have been trained and officered by that Army, have increased their fighting strength. It is reasonable to suppose that, if the Commission had been able to foresee that the cease-fire period would be prolonged throughout the greater part of 1949 and that Pakistan would use that period to consolidate its position in the 'Azad' territory, the Commission would have dealt with this question in part II of the resolution of 13 August." [Ibid., para. 225.]

Exclusion of Pakistan from all affairs of Jammu and Kashmir

In his letter dated 20 August 1948, addressed to the Chairman of the Commission, the Prime Minister of India stated:

"Finally you agreed that part III, as formulated, does not in any way recognize the right of Pakistan to have any part in a plebiscite." [S/1100, para. 76, sub-para. 4.]

The Commission tells India

In his letter dated 25 August 1948, the Chairman of the Commission replied:

"The Commission requests me to convey to Your Excellency its view that the interpretation of the resolution as expressed in paragraph 4 of your letter coincides with its own interpretation." [Ibid., para. 79.]

B. LETTERS EXCHANGED BETWEEN THE GOVERNMENT OF INDIA AND THE UNITED NATIONS COMMISSION FOR INDIA AND PAKISTAN

1. Letter dated 20 August 1948 from the Prime Minister of India to the Chairman of the Commission

[For the text of this document, see Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, para. 78.]

2. Letter dated 25 August 1948 from the Chairman of the Commission to the Prime Minister of India

[For the text of this document, see Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, para. 79.]

3. Letter dated 20 August 1948 from the Prime Minister of India to the Chairman of the Commission, concerning the Northern Territories

[For the text of this document, see Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, para. 80.]

4. Letter dated 25 August 1948 from the Chairman of the Commission to the Prime Minister of India, concerning the Northern Territories

[For the text of this document, see Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, para. 81.]

5. Letter dated 23 December 1948 from the Secretary-General of the Ministry of External Affairs of the Government of India addressed to Mr. Alfredo Lozano, Representative of the Commission

[For the text of this document, see Official Records of the Security Council, Fourth Year, Supplement for January 1949, document S/1196, annex 4.]

E. RESOLUTION ADOPTED BY THE UNITED NATIONS COMMISSION FOR INDIA AND PAKISTAN ON 13 AUGUST 1948

[For the text of the resolution, see Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, para. 75.]

taise, ayant été instruites et commandées par des officiers de cette armée, ces forces ont sensiblement augmenté leur puissance de combat. On peut supposer à bon droit que, si elle avait pu prévoir que la suspension des hostilités se prolongerait pendant presque toute l'année 1949 et que le Pakistan mettrait cette période à profit pour consolider sa position dans le territoire du Cachemire "azad", la Commission aurait traité cette question dans la deuxième partie de la résolution du 13 août." [Ibid., par. 225.]

Exclusion du Pakistan de toutes les affaires du Jammu et Cachemire

Dans sa lettre en date du 20 août 1948 adressée au Président de la Commission, le Premier Ministre de l'Inde a déclaré:

"Enfin, vous avez admis que la troisième partie, telle qu'elle est rédigée, ne reconnaît nullement au Pakistan le droit de prendre part en aucune façon à un plébiscite." [S/1100, par. 76, alin. 4.]

Déclaration de la Commission à l'Inde

Et, dans sa lettre du 25 août 1948, le Président de la Commission a répondu:

"La Commission me charge de faire savoir à Votre Excellence que l'interprétation de la résolution qui ressort du paragraphe 4 de votre lettre concorde avec sa propre interprétation." [Ibid., par. 79.]

D. LETTRES ECHANGÉES ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'INDE ET LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'INDE ET LE PAKISTAN

1. Lettre, en date du 20 août 1948, adressée au Président de la Commission par le Premier Ministre du Gouvernement de l'Inde

[Pour le texte de ce document, voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 78.]

2. Lettre, en date du 25 août 1948, adressée au Premier Ministre du Gouvernement de l'Inde par le Président de la Commission

[Pour le texte de ce document, voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 79.]

3. Lettre, en date du 20 août 1948, adressée au Président de la Commission par le Premier Ministre du Gouvernement de l'Inde (lettre relative aux territoires du Nord)

[Pour le texte de ce document, voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 80.]

4. Lettre, en date du 25 août 1948, adressée au Premier Ministre du Gouvernement de l'Inde par le Président de la Commission (lettre relative aux territoires du Nord)

[Pour le texte de ce document, voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 81.]

5. Lettre, en date du 23 décembre 1948, adressée à M. Alfredo Lozano, membre de la Commission, par le Secrétaire général du Ministère des affaires extérieures du Gouvernement de l'Inde

[Pour le texte de ce document, voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, annexe 4.]

C. RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'INDE ET LE PAKISTAN LE 13 AOÛT 1948

[Pour le texte de la résolution, voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 75.]

[For the text of the resolution, see Official Records of the Security Council, Fourth Year, Supplement for January 1949, document S/1196, para. 15.]

Annex VI

Extracts from the inaugural address of Sheikh Mohammed Abdullah to the Jammu and Kashmir Constituent Assembly on 5 November 1951

After centuries, we have reached the harbour of our freedom, a freedom which, for the first time in history, will enable the people of Jammu and Kashmir, whose duly elected representatives are gathered here, to shape the future of their country after wise deliberation, and mould their future organs of Government.

.....

When we look back on these years, we see how our footsteps have taken us not among the privileged, but into the homes of the poor and downtrodden. We have fought their battle against privilege and oppression and against those darker powers in the background which sought to set man against man on the ground of religion. Our movement grew and thrived side by side with the Indian National Congress and gave strength and inspiration to the people of the Indian States.

I may be forgiven if I feel proud that once again in the history of this State, our people have reached a peak of achievement through what I might call the classical Kashmiri genius for synthesis, born of toleration and mutual respect. Throughout the long tale of our history the highest pinnacles of our achievement have been scaled when religious bigotry and intolerance ceased to cramp us, and we have breathed the wider air of brotherhood and mutual understanding.

You are no doubt aware of the scope of our present constitutional ties with India. We are proud to have our bonds with India, the goodwill of whose people and Government is available to us in unstinted and abundant measure. The Constitution of India has provided for a federal union, and in the distribution of sovereign powers has treated us differently from other constituent units. With the exception of the items grouped under Defence, External Affairs and Communications in the Instrument of Accession, we have complete freedom to frame our Constitution in the manner we like. In order to live and prosper as good partners in a common endeavour for the advancement of our peoples, I would advise that, while safeguarding our autonomy to the fullest extent so as to enable us to have the liberty to build our country according to the best traditions and genius of our people, we may also, by suitable constitutional arrangements with the Union, establish our right to seek and compel Federal co-operation and assistance in this great task, as well as offer our fullest co-operation and assistance to the Union.

The future political set-up which you decide upon for Jammu and Kashmir must also take into consideration the existence of various sub-national groups in our State. Although culturally diverse, history has forged an uncommon unity between them; they all are pulsating with the same hopes and aspirations, sharing in each other's joys and sorrows. While guaranteeing this basic unity of the State, our Constitution must not permit the concentration of power and privilege in the hands of any particular group or territorial region. It must afford the fullest possibilities to each of these groups to grow and flourish in conformity with their cultural characteristics, without detriment to the integral unity of the State or the requirements of our social and economic policies.

[Pour le texte de la résolution, voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.]

Annexe VI

Extraits du discours prononcé le 5 novembre 1951 par le cheik Mohammed Abdullah à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée constituante de l'Etat de Jammu et Cachemire

Après des siècles, nous avons enfin atteint le havre, nous avons conquis notre liberté, une liberté qui, pour la première fois dans l'histoire, va permettre au peuple du Jammu et Cachemire, dont les représentants régulièrement élus sont réunis ici, de se prononcer, en faisant appel à toute leur sagesse, sur l'avenir du pays et la forme des futurs organes du gouvernement.

.....

Lorsque, regardant en arrière, nous considérons le chemin parcouru au cours de ces dernières années, nous constatons que nos pas nous ont conduits, non parmi les privilégiés, mais dans les foyers des pauvres et des opprimés. Pour eux, nous avons lutté contre les privilèges et la tyrannie et contre ces forces sombres qui, agissant dans l'ombre, cherchent à dresser l'homme contre l'homme pour des raisons de religion. Notre mouvement s'est développé et a prospéré aux côtés de l'Indian National Congress (Congrès national indien), et il a été pour le peuple des Etats de l'Inde un stimulant et un exemple.

On ne m'en voudra pas si je m'enorgueillis de constater qu'une fois encore dans notre histoire notre peuple est parvenu au faite de ses efforts, grâce à ce que j'appellerai le traditionnel génie de synthèse cachemirien, fruit d'un esprit de tolérance et de respect mutuel. Tout au long de notre longue histoire, on constate que c'est en s'élevant au-dessus de l'intolérance et du fanatisme religieux que notre civilisation atteint son plus haut degré d'épanouissement et que nous respirons alors l'air vivifiant de la fraternité et de la compréhension mutuelle.

Vous connaissez certainement la portée de nos liens constitutionnels avec l'Inde. Nous sommes fiers d'être liés à l'Inde, dont la population et le gouvernement font preuve, à notre égard, d'une bonne volonté sans défaillance et sans limite. La Constitution de l'Inde a prévu une union fédérale, mais, en ce qui concerne la répartition des pouvoirs souverains, elle nous a traités différemment des autres membres de la confédération (...). A l'exception des questions qui, au titre de l'instrument d'accession à l'Inde, relèvent des domaines de la défense nationale, des affaires extérieures et des communications, nous jouissons d'une entière liberté pour élaborer notre Constitution comme nous l'entendons. Pour que nous vivions et prospérions comme de bons associés soucieux de travailler en commun au progrès de nos peuples, je suis d'avis que nous devons conserver la plus large autonomie afin d'être libres de construire notre pays selon les meilleures traditions et le génie de notre peuple, mais je pense aussi que nous devrions mettre au point, avec l'Union, des dispositions constitutionnelles établissant notre droit de demander et d'exiger l'aide et l'assistance des autorités fédérales pour mener à bien notre tâche, et prévoyant également que nous devons aide et assistance à l'Union.

La structure politique que vous allez donner à l'Etat de Jammu et Cachemire doit également tenir compte de l'existence, au sein de la nation, de divers groupes nationaux. Bien que de cultures diverses, ces groupes sont fortement unis par des liens forgés par l'histoire; tous sont animés des mêmes espoirs et nourrissent les mêmes aspirations; les joies et les peines d'un groupe sont partagées par tous les autres groupes. Si notre Constitution doit garantir l'unité fondamentale de la nation, elle ne doit cependant pas permettre que le pouvoir et les prérogatives soient accaparés par un groupe particulier ou une région territoriale quelconque. Elle doit offrir largement à chaque groupe toutes possibilités de croître et de s'épanouir selon ses traditions culturelles, mais sans nuire à l'unité intégrale de la nation ou aux exigences de la politique sociale et de la politique économique.

On Martyrs' Day, the 13th of July, 1950, the Government declared its policy of liquidating the big landed estates and transferring land to the tillers of the soil. On the 17th of October 1950 was enacted the Big Landed Estates Abolition Act. By this Act, the right of ownership in respect of lands in excess of 22 and 3/4 acres of land, excluding orchards, grass and fodder farms and fuel reserves, was abolished and such land was decreed to be transferred to the actual tillers to the extent of their possession. In this way, the right of the cultivator to the ownership of land in his possession was recognized and enforced and no new class of intermediaries or rent-receivers was allowed to come into being. The abolition of landlordism is thus an accomplished fact and there is no going back on the decision already taken. The Big Landed Estates Abolition Act, however, provides for the Constituent Assembly to settle the question of compensation with respect to the land from which expropriation has taken place. That question is now before you for decision.

Finally, we come to the issue which has made Kashmir an object of world interest, and has brought her before the forum of the United Nations. This simple issue has become so involved that people have begun to ask themselves, after three and a half years of tense expectancy, "Is there any solution?" Our answer is in the affirmative. Everything hinges around the genuineness of the will to find a solution. If we face the issue straight, the solution is simple.

The problem may be posed in this way. Firstly, was Pakistan's action in invading Kashmir in 1947 morally and legally correct, judged by any norm of international behaviour? Sir Owen Dixon's verdict on this issue is perfectly plain. In unambiguous terms he declared Pakistan an aggressor. Secondly, was the Maharaja's accession to India legally valid or not? The legality of the accession has not been seriously questioned by any responsible or independent person or authority.

These two answers are obviously correct. Then where is the justification of treating India and Pakistan at par in matters pertaining to Kashmir? In fact, the force of logic dictates the conclusion that the aggressor should withdraw his armed forces, and the United Nations should see that Pakistan gets out of the State.

In that event, India herself, anxious to give the people of the State a chance to express their will freely, would willingly co-operate with any sound plan of demilitarization. They would withdraw their forces, only garrisoning enough posts to ensure against any repetition of that earlier treacherous attack from Pakistan.

These two steps would have gone a long way to bring about a new atmosphere in the State. The rehabilitation of displaced people, and the restoration of stable civic conditions would have allowed people to express their will and take the ultimate decision.

We as a Government are keen to let our people decide the future of our land in accordance with their own wishes. If these three preliminary processes were accomplished, we should be happy to have the assistance of international observers to ensure fair play and the requisite conditions for a free choice by the people.

Instead invader and defender have been put on the same plane. Under various garbs, attempts have been made to sidetrack the main issues. Sometimes, against all our ideals of life and way of living, attempts to divide our territories have been made in the form of separation of our State religion-wise, with ultimate plans of further disrupting its territorial integrity. Once an offer was made to police our country with Commonwealth forces, which threatens to bring in Imperial control by the back door. Besides the repugnance which our people have, however, to the idea of inviting foreign troops on their soil, the very presence of Commonwealth troops could have created suspicions among our neighbours that we were allowing ourselves to be used as a base of possible future aggression against them. This could easily have made us into a second Korea.

A l'occasion de la "Journée des martyrs", le 13 juillet 1950, le gouvernement a annoncé qu'il entendait supprimer la grande propriété foncière et distribuer la terre à ceux qui la cultivent. Le 17 octobre 1950 a été promulguée la loi portant suppression de la grande propriété foncière ("Big Landed Estates Abolition Act"). Cette loi abolissait le droit de propriété concernant les domaines d'une superficie supérieure à 9,1 hectares, non compris les vergers, les terres à fourrage et à pâturage et les réserves de combustibles. Elle disposait en outre que les terres ainsi récupérées seraient distribuées aux paysans, ceux-ci devenant propriétaires des terres qu'ils cultivaient effectivement. Le droit du paysan d'être propriétaire de la terre qu'il cultive a donc été reconnu et appliqué. On empêchait ainsi l'apparition d'une nouvelle classe, formée d'intermédiaires et de personnes percevant les loyers. L'abolition de la grande propriété foncière est désormais un fait accompli, et il n'est pas question de revenir sur la décision qui a été prise. Toutefois, aux termes de la loi portant suppression de la grande propriété foncière, l'Assemblée constituante doit régler la question de la compensation due aux personnes expropriées. C'est là une question sur laquelle vous devrez vous prononcer.

J'en viens enfin à la question qui a appelé l'attention du monde sur le Cachemire et qui a conduit notre pays devant l'Organisation des Nations Unies. Cette question, cependant fort simple, est devenue si complexe que, après trois ans et demi d'attente angoissée, on commence à se poser la question: "Y a-t-il une solution?" Pour notre part, nous répondons affirmativement. Tout dépend de notre désir sincère de trouver une solution. Si nous regardons les choses bien en face, la solution est simple.

Le problème peut se poser ainsi: premièrement, l'envahissement du Cachemire par le Pakistan en 1947 est-il, selon les critères du comportement international, un acte moralement et juridiquement correct? Sur ce point, le verdict de sir Owen Dixon est parfaitement clair. Sir Owen Dixon a déclaré en termes non ambigus que le Pakistan était l'agresseur. Deuxièmement, l'accession du maharajah à l'Inde est-elle juridiquement valable ou non? Aucune personne sensée, aucune autorité indépendante n'a sérieusement songé à contester la légalité de l'accession.

De toute évidence, les deux réponses sont justes. Comment alors justifier le fait que l'Inde et le Pakistan soient traités sur le même pied pour ce qui intéresse le Cachemire? La simple logique conduit en effet à conclure que l'agresseur devrait retirer ses troupes et que l'Organisation des Nations Unies devrait veiller à ce que le Pakistan évacue le pays.

S'il en était ainsi, l'Inde elle-même, qui tient à donner à la population de l'Etat la possibilité d'exprimer librement sa volonté, serait prête à collaborer à un plan rationnel de démilitarisation. Elle retirerait ses troupes en ne maintenant que les postes militaires indispensables pour empêcher que se renouvelle la perfide attaque du Pakistan.

Ces deux mesures auraient beaucoup contribué à créer une nouvelle atmosphère dans l'Etat. La réinstallation des personnes déplacées et le rétablissement d'une vie publique stable auraient permis à la population d'exprimer sa volonté et d'aboutir à une décision définitive.

Nous-mêmes — je veux dire le gouvernement — tenons à ce que ce soit le peuple qui décide, selon ses vœux, de l'avenir du pays. Si ces trois conditions préliminaires étaient réunies, nous serions heureux d'avoir le concours d'observateurs internationaux pour veiller à ce que tout se passe régulièrement et à ce que soient remplies les conditions qui permettraient au peuple de faire librement son choix.

Cependant, on a placé agresseur et victime sur le même pied. Par divers biais, on a essayé d'éluder les questions essentielles. Parfois, au mépris de l'idéal et du style de vie qui sont les nôtres, on a essayé de diviser nos territoires en les séparant de notre Etat sous des prétextes religieux, plan qui avait pour but ultime d'entamer encore l'intégrité territoriale de notre pays. Une autre fois, on a proposé de confier à des troupes de Commonwealth le soin d'assurer la police dans notre pays, ce qui risquait de ramener, par une porte dérobée, le pouvoir impérial. Toutefois, outre la répugnance de notre peuple à l'idée de demander à des troupes étrangères de stationner sur notre territoire, la présence même de troupes du Commonwealth sur notre territoire aurait pu faire croire à nos voisins que nous consentions à ce que notre pays soit utilisé, dans l'avenir, comme base d'une éventuelle attaque dirigée contre eux. Cela aurait pu facilement faire de nous une seconde Corée.

Throughout the struggles that the people of Kashmir waged against autocracy, we should never forget that the Muslim League leadership had completely disassociated itself from them, and that, during the upsurge of 1946, their local party organs had assisted the administration to suppress the movement.

At this crucial time, then, Pakistan was under strict cover of secrecy, perfecting her own plans, and the "Dawn", the Muslim League official organ in Karachi, was appealing to the Maharaja to accede to Pakistan on the grounds that he would have far greater freedom there than in India.

It was at this stage, taking advantage of the isolation of the Kashmiris from the rest of the world, that Pakistan imposed an economic blockade upon us with a view to starving us into submission. Attempts were made even to excite communal hatred to disrupt our peaceful civic life. Even in the face of such provocation, the National Conference, I am proud to say, took an objective and democratic stand. Immediately on my release from imprisonment, I clarified the issue at a mass meeting in Srinagar. The first and fundamental issue before us was the establishment of a popular Government. Our objective might be summarized as "freedom first". Then alone could we as a free people decide our future associations through accession. I also made it clear that the National Conference would consider this issue without prejudice to its political friends and opponents, and strictly in accordance with the best interests of the country as a whole. I said that, in the state of tension and conflict that obtained both in India and Pakistan, it was difficult for the people here and now to predict what the final shape of both would be.

You will realize, therefore, that we could not be accused of being partial to one side or the other. During that period we openly discussed the matter with representatives of the Muslim League who had come to Srinagar for this purpose. We even sent one of our representatives to Lahore to acquaint the authorities in Pakistan with our point of view. We were thus still struggling against autocracy and for freedom when the State was suddenly invaded from the side of Pakistan.

The tribesmen who attacked the State in thousands, killed, burned, looted and destroyed whatever came their way, and in this savagery no section of the people could escape. Even the nuns and nurses of a Catholic Mission were either killed or brutally maltreated. As these raiders advanced towards Srinagar, the last vestige of authority, which lay in the person of the Maharaja, suddenly disappeared from the Capital. This created a strange vacuum, and would have certainly led to the occupation of the whole State by Pakistani troops and tribesmen, if, at this supreme hour of crisis, the entire people of Kashmir had not risen like a solid barrier against the aggressor. They halted his onrush, but could not stop him entirely as the defenders had not enough experience, training and equipment to fight back effectively. There is no doubt that some of them rose to great heights of heroism during these fateful days.

When the raiders were fast approaching Srinagar, we could think of only one way to save the State from total annihilation—by asking for help from a friendly neighbour. The representatives of the National Conference, therefore, flew to Delhi to seek help from the Government of India. But the absence of any constitutional ties between our State and India made it impossible for her to render us any effective assistance in meeting the aggressor. As I said earlier, India had refused to sign a Standstill Agreement with the State on the ground that she could not accept such an agreement until it had the approval of the people. But now, since the people's representatives themselves sought an alliance, the Government of India showed readiness to accept it. Legally the Instrument of Accession had to be signed by the Ruler of the State. This the Maharaja did. While accepting that accession, the Government of India said that she wished that "as soon as law and order have been restored in Kashmir and her soil cleared of the invader, the question of the State's accession should be settled by reference to the people".

Nous ne devons jamais oublier que les dirigeants de la Ligue musulmane se sont complètement dissociés du peuple du Cachemire lorsque celui-ci luttait contre l'autocratie et que, lors du soulèvement de 1946, les organismes locaux de la Ligue ont collaboré avec l'administration pour réprimer la révolte.

A cette époque critique, le Pakistan travaillait alors dans le plus grand secret à mettre au point ses plans, et le "Dawn", organe officiel de la Ligue musulmane à Karachi, lançait un appel au maharajah pour que celui-ci accède au Pakistan, faisant valoir qu'il y jouirait d'une bien plus grande liberté qu'en Inde.

C'est alors que, profitant de ce que le Cachemire se trouvait isolé du reste du monde, le Pakistan lui appliqua un blocus économique, afin de le réduire par la famine. Il essaya même d'exciter la haine entre les communautés, afin de bouleverser notre paisible vie publique. Même devant une telle provocation, la Conférence nationale — je suis fier de le dire — eut une attitude objective et démocratique. Dès ma sortie de prison, je précisai notre pensée au cours d'une grande réunion publique organisée à Srinagar. La première question — question fondamentale — qui se posait à nous était celle de l'établissement d'un gouvernement populaire. L'objectif que nous poursuivions pouvait se résumer en ces deux mots: "liberté d'abord". Alors seulement, nous pourrions, en tant que peuple libre, décider de nos associations futures par voie d'accession. J'ai également précisé que la Conférence nationale examinerait la question sans se laisser influencer par la position de ses amis et de ses adversaires politiques, et en étant uniquement guidée par le souci de l'intérêt de l'ensemble du pays. J'ai dit que, étant donné l'état de tension et de conflit qui existait tant dans l'Inde qu'au Pakistan, il était difficile de prédire la forme qui, enfin de compte, serait celle de ces deux Etats.

Vous voyez donc que nous ne pouvons être accusés de partialité à l'égard des uns ou des autres. Pendant cette période, nous avons très librement discuté de la question avec des représentants de la Ligue musulmane, venus spécialement à cet effet à Srinagar. Nous avons même envoyé un de nos représentants à Lahore pour exposer notre point de vue aux autorités du Pakistan. Nous étions donc encore en train de lutter contre l'autocratie et pour notre liberté lorsque le territoire de notre Etat fut brusquement envahi par le Pakistan.

Les membres des tribus qui, par milliers, ont attaqué le Cachemire ont tué, brûlé, pillé et détruit tout sur leur passage, et aucune partie de la population n'a été épargnée par cette fureur brutale. Même des religieuses et des infirmières d'une mission catholique furent tuées ou brutalisées. A mesure que les pillards avançaient vers Srinagar, les derniers vestiges de l'autorité incarnée en la personne du maharajah disparaissaient soudain de la capitale. Un étrange vide se trouvait ainsi créé, qui aurait sans doute eu pour conséquence l'occupation de tout le territoire par les troupes pakistanaises et les membres des tribus si, à l'heure la plus critique, le peuple du Cachemire ne s'était dressé comme un rempart devant l'agresseur. Il tint la ruée de l'envahisseur, mais ne put arrêter complètement sa progression, car les Cachemiriens n'avaient ni assez d'expérience, ni assez d'entraînement, ni assez de matériel, pour combattre efficacement l'agresseur. Il est un fait certain, c'est qu'au cours de ces journées fatales, un grand nombre d'entre eux firent des prodiges d'héroïsme.

Les pillards approchaient rapidement de Srinagar, et le seul moyen de sauver le pays d'un anéantissement total nous parut d'appeler à l'aide un voisin qui était aussi un ami. Les représentants de la Conférence nationale prirent donc l'avion pour Delhi afin de demander de l'aide au Gouvernement de l'Inde, mais, du fait de l'absence de tout lien constitutionnel entre notre Etat et l'Inde, il était impossible à ce pays de nous aider efficacement à faire front à l'agresseur. Comme je l'ai dit précédemment, l'Inde avait refusé de signer un accord de statu quo avec l'Etat parce qu'elle ne pouvait tenir pour valable un tel accord tant qu'il n'aurait pas été approuvé par le peuple. Mais puisque aujourd'hui c'étaient les représentants du peuple eux-mêmes qui demandaient une alliance, le Gouvernement de l'Inde se déclarait prêt à l'accepter. Pour être juridiquement valable, l'instrument d'accession devait être signé par le dirigeant de l'Etat. C'est ce que fit le maharajah. Tout en acceptant cette accession, le Gouvernement de l'Inde exprimait le vœu que "aussitôt l'ordre et la légalité rétablis au Cachemire, et son territoire libéré de l'envahisseur, le peuple fût appelé à se prononcer sur la question de l'accession".

Actuated by a sincere desire to avoid bloodshed and further conflict, the Government of India approached the Security Council in 1948, with a plaint against Pakistan. The request was simple. The contention of India was that Pakistan was responsible for the invasion of Kashmir and was continuing to help the raiders who had been employed as mercenaries for this purpose. And it was further said that, legally bound as India was to clear the Jammu and Kashmir State of raiders, she might be constrained to pursue the invaders to their bases in Pakistan, which might lead to a still bigger conflagration. India, therefore, wanted the Security Council to dispose of the case as quickly as possible in the interests of world peace. If this had been done, conditions would have ipso facto come into being when the people of Jammu and Kashmir would have expressed their will with regard to the continuance of the accession to the Dominion they had joined. This was not to be.

As a realist I am conscious that nothing is all black or all white, and there are many facets to each of the propositions before us. I shall first speak on the merits and demerits of the State's accession to India. In the final analysis, as I understand it, it is the kinship of ideals which determines the strength of ties between two States. The Indian National Congress has consistently supported the cause of the State's peoples' freedom. The autocratic rule of the Princes has been done away with and representative governments have been entrusted with the administration. Steps towards democratization have been taken and these have raised the people's standard of living, brought about much needed social reconstruction, and, above all built up their very independence of spirit. Naturally, if we accede to India there is no danger of a revival of feudalism and autocracy. Moreover, during the last four years, the Government of India has never tried to interfere in our internal autonomy. This experience has strengthened our confidence in them as a democratic State.

The real character of a State is revealed in its Constitution. The Indian Constitution has set before the country the goal of secular democracy based upon justice, freedom and equality for all, without distinction. This is the bed-rock of modern democracy. This should meet the argument that the Muslims of Kashmir cannot have security in India, where the large majority of the population are Hindus. Any unnatural cleavage between religious groups is the legacy of imperialism, and no modern State can afford to encourage artificial divisions if it is to achieve progress and prosperity. The Indian Constitution has simply and finally repudiated the concept of a religious State, which is a throwback to medievalism, by guaranteeing the equality of rights of all citizens irrespective of their religion, colour, caste and class.

The national movement in our State naturally gravitates towards these principles of secular democracy. The people here will never accept a principle which seeks to favour the interests of one religion or social group against another. This affinity in political principles, as well as in past association, and our common path of suffering in the cause of freedom, must be weighed properly while deciding the future of the State.

We are also intimately concerned with the economic well-being of the people of this State. As I said before while referring to constitution-building, political ideals are often meaningless unless linked with economic plans. As a State, we are concerned mainly with agriculture and trade. As you know, and as I have detailed before, we have been able to put through our "land to the tiller" legislation and make of it a practical success. Land, and all it means, is an inestimable blessing to our peasants who have dragged along in servitude to the landlord and his allies for centuries without number. We have been able under present conditions to carry these reforms through; are we sure that in alliance with landlord-ridden Pakistan, with so many feudal privileges in tact, that these economic reforms of ours will be tolerated? We have already heard that news of our Land Reforms has travelled to the peasants of the enemy-occupied area of our State, who vainly desire a like status and like benefits. In the second place, our economic welfare is bound up with our arts and crafts. The traditional markets for these precious goods,

Animé par le sincère désir d'éviter toute effusion de sang et tout nouveau conflit, le Gouvernement de l'Inde adressa au Conseil de sécurité, en 1948, une plainte contre le Pakistan. La requête était simple. L'Inde déclarait que le Pakistan était responsable de l'invasion du Cachemire et continuait à aider les pillards qu'il avait employés comme mercenaires à cette occasion. Elle déclarait en outre que, s'étant juridiquement engagée à chasser les pillards de l'Etat de Jammu et Cachemire, elle pourrait se trouver dans l'obligation de poursuivre les envahisseurs jusqu'à leur base sur le territoire du Pakistan, ce qui risquait de provoquer une conflagration encore plus grave. En conséquence, l'Inde demandait au Conseil de sécurité de traiter la question aussi rapidement que possible, dans l'intérêt de la paix mondiale. Si l'on avait donné suite à la demande de l'Inde, les conditions requises pour que le peuple du Jammu et Cachemire puisse exprimer sa volonté au sujet du maintien de son accession au dominion pour lequel il avait opté se seraient trouvées créées "ipso facto". Mais il ne devait pas en être ainsi.

Je me flatte d'être réaliste et suis parfaitement conscient que rien n'est ou tout noir ou tout blanc, et que chacune des propositions dont nous sommes saisis a de nombreux aspects. Je parlerai tout d'abord des avantages et des inconvénients de l'accession de l'Etat à l'Inde. En dernière analyse, il me semble que l'élément qui détermine la force des liens entre deux Etats est l'analogie des idéaux. Le Congrès national indien a soutenu sans défaillance la cause de la liberté du peuple cachemirien. Il a supprimé le gouvernement autocratique des princes, et l'administration du pays a été confiée à des gouvernements représentant le peuple. Des mesures ont été prises en vue de démocratiser les institutions, et elles ont eu pour résultat une élévation du niveau de vie de la population, la reconstruction sociale indispensable du pays, et, surtout, de permettre au peuple d'acquiescer une réelle indépendance d'esprit. Bien entendu, si nous accédons à l'Inde, tout danger de retour à l'état féodal et à l'autocratie est écarté. En outre, au cours de ces quatre dernières années, le Gouvernement de l'Inde n'a jamais essayé de s'immiscer dans nos affaires intérieures et de menacer notre autonomie. L'expérience a ainsi confirmé notre conviction que l'Inde était bien un Etat démocratique.

Le véritable caractère d'un Etat se trouve révélé par sa Constitution. La Constitution de l'Inde a proclamé devant le pays l'objectif de la démocratie laïque fondée sur la justice, la liberté et l'égalité pour tous sans distinction. Tel est le fondement de la démocratie moderne, et cela permet de réfuter l'argument de ceux qui prétendent que, pour les musulmans du Cachemire, il ne peut y avoir de sécurité dans l'Inde, où la grande majorité de la population est hindoue. Toute division artificielle entre groupes religieux est le legs de l'impérialisme, et un Etat moderne qui veut le progrès et la prospérité ne peut se permettre d'encourager des divisions artificielles. La Constitution de l'Inde a complètement et définitivement repoussé la notion d'Etat religieux—qui est un retour au moyen âge—en garantissant l'égalité des droits de tous les citoyens, quelle que soit leur religion, leur couleur, leur caste ou leur classe.

Dans notre Etat, le mouvement national gravite naturellement autour de ces principes de la démocratie laïque. Le peuple de chez nous ne souscrit jamais à un principe qui vise à favoriser les intérêts d'une religion ou d'un groupe social au détriment des autres. L'affinité de nos principes politiques, notre association passée, les souffrances endurées ensemble pour la cause de la liberté, sont autant d'éléments qu'il convient de bien peser au moment de décider de l'avenir de notre pays.

Nous sommes aussi profondément soucieux du bien-être économique de la population de l'Etat de Jammu et Cachemire. Comme je l'ai déjà dit lorsque j'ai parlé de l'élaboration de la Constitution, les idéaux politiques restent souvent lettre morte s'ils ne trouvent pas leur expression dans des plans économiques. En tant qu'Etat, nous nos soins vont à l'agriculture et au commerce. Comme vous le savez, et comme je l'ai déjà expliqué en détail, nous avons pu appliquer notre législation de "la terre à ceux qui la cultivent", et cette expérience a été une réussite sur le plan pratique. La terre, avec tout ce que cela signifie, est une immense bénédiction pour nos paysans, tenus en servitude pendant des siècles sous la loi du propriétaire et de ses parents. Nous avons pu, dans les conditions présentes, mener à bien cette réforme. Si nous allions au Pakistan, où le système de la grande propriété est toujours en vigueur et où subsistent de très nombreux privilèges féodaux, est-il certain que nos réformes économiques seraient tolérées? On nous a déjà dit que la nouvelle de notre réforme agraire s'était répandue parmi les

for which we are justly known all over the world, have been centred in India. The volume of our trade, in spite of the dislocation of the last few years, shows this. Industry is also highly important to us. Potentially we are rich in minerals, and in the raw materials of industry; we need help to develop our resources. India, being more highly industrialized than Pakistan, can give us equipment, technical services and materials. She can help us too in marketing. Many goods also which it would not be practical for us to produce here—for instance, sugar, cotton cloth, and other essential commodities—can be got by us in large quantities from India. It is around the efficient supply of such basic necessities that the standard of living of the man-in-the-street depends.

...It may be pointed out that accession to India will open up possibilities of utilizing our forest wealth for industrial purposes and that, instead of lumber, finished goods, which will provide work for our carpenters and labourers, can be exported to India where there is a ready market for them. Indeed in the presence of our fleets of timber-carrying trucks, river transport is a crude system which inflicts a loss of some 20 to 35 per cent in transit.

Still another factor has to be taken into consideration. Certain tendencies have been asserting themselves in India which may in the future convert it into a religious State wherein the interests of Muslims will be jeopardized. This would happen if a communal organization had a dominant hand in the Government, and the Congress ideals of the equality of all communities were made to give way to religious intolerance. The continued accession of Kashmir to India should, however, help in defeating this tendency. From my experience of the last four years, it is my considered judgement that the presence of Kashmir in the Union of India has been the major factor in stabilizing relations between the Hindus and Muslims of India. Gandhiji was not wrong when he uttered words before his death which paraphrase: "I lift up mine eyes unto the hills, from whence cometh my help".

As I have said before, we must consider the question of accession with an open mind, and not let our personal prejudices stand in the way of a balanced judgement. I will now invite you to evaluate the alternative of accession to Pakistan.

The most powerful argument which can be advanced in her favour is that Pakistan is a Muslim State, and a big majority of our people being Muslims the State must accede to Pakistan. This claim of being a Muslim State is of course only a camouflage. It is a screen to dupe the common man, so that he may not see clearly that Pakistan is a feudal State in which a clique is trying by these methods to maintain itself in power. In addition to this, the appeal to religion constitutes a sentimental and a wrong approach to the question. Sentiment has its own place in life, but often it leads to irrational action. Some argue, as a supposedly natural corollary to this, that on our acceding to Pakistan our annihilation or survival depends. Facts have disproved this. Right-thinking men would point out that Pakistan is not an organic unity of all the Muslims in this sub-continent. It has on the contrary, caused the dispersion of the Indian Muslims for whose benefit it was claimed to have been created. There are two Pakistans at least a thousand miles apart from each other. The total population of Western Pakistan, which is contiguous to our State, is hardly 25 million, while the total number of Muslims resident in India is as many as 40 million. As one Muslim is as good as another, the Kashmiri Muslims, if they are worried by such consideration, should choose the forty millions living in India.

Looking at the matter too from a more modern political angle, religious affinities alone do not and should not normally determine the political

paysans de la région de notre Etat occupée par l'ennemi et que ceux-ci ont réclamé en vain un système et des avantages analogues. En second lieu, notre prospérité économique est liée au développement de nos arts et de nos industries artisanales. Les marchés traditionnels sur lesquels nous écoulons ces biens précieux, qui nous ont acquis dans le monde entier une enviable renommée, se trouvent dans l'Inde, comme en témoigne le volume de notre commerce, malgré le démembrement de notre territoire, ces dernières années. L'industrie est aussi pour nous d'une extrême importance. Notre sol est riche en ressources minérales et en matières premières nécessaires à l'industrie, mais nous avons besoin d'être aidés pour les exploiter. L'Inde, qui est un pays beaucoup plus industrialisé que le Pakistan, peut nous fournir du matériel, des services techniques et des matériaux. Elle peut aussi nous aider à écouler nos produits. Nous pouvons également nous procurer en grandes quantités, en Inde, de nombreux produits que, pour des raisons pratiques, il ne serait pas commode de produire chez nous, par exemple le sucre, les textiles de coton, et d'autres produits essentiels. Le niveau de vie de l'homme de la rue est fonction de la livraison régulière de ces produits essentiels.

(...) Il convient de souligner que si nous accédons à l'Inde, nous aurons la possibilité d'utiliser nos ressources forestières à des fins industrielles. Par exemple, au lieu d'exporter le bois de nos forêts, nous pourrions exporter des produits finis vers l'Inde, où il existe pour eux un vaste marché, et nous pourrions ainsi donner du travail à nos menuisiers et à nos ouvriers. En fait, étant donné que nous possédons de nombreux camions équipés pour le transport du bois d'œuvre, l'acheminement des grumes par flottage est un système primitif, qui se solde par une perte de 20 à 35 pour 100 au cours du transport.

Il convient également de tenir compte d'un autre facteur. On voit s'affirmer en Inde certaines tendances qui pourraient conduire dans le futur à faire de ce pays un Etat religieux où les intérêts des musulmans se trouveraient menacés. Cela se produirait si une communauté prenait une influence prépondérante au sein du gouvernement et si l'idéal d'égalité de toutes les communautés — qui est celui du Congrès — devait céder la place à l'intolérance religieuse. L'accession permanente du Cachemire à l'Inde devrait toutefois contribuer à faire échec à cette tendance. D'après l'expérience de ces quatre dernières années, je suis fondé à croire que la présence du Cachemire au sein de l'Union indienne a été le facteur qui a le plus contribué à stabiliser les relations entre hindous et musulmans de l'Inde. Gandhiji n'avait pas tort lorsqu'en mourant il murmurait des mots qui paraphrasaient le psaume: "Je lève mes yeux vers les montagnes: d'où me viendra le secours?"

Comme je l'ai déjà dit, nous devons examiner la question de l'accession en toute objectivité, et sans laisser nos préjugés personnels troubler notre jugement. Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, examiner l'autre solution, c'est-à-dire l'accession au Pakistan.

L'argument le plus fort que l'on puisse faire valoir en faveur de cette solution est le fait que le Pakistan est un Etat musulman et que, la grande majorité de notre population étant musulmane, l'Etat doit accéder au Pakistan. Cette prétention à être un Etat musulman n'est autre chose qu'une tentative du Pakistan pour camoufler la vérité et duper l'homme de la rue afin que celui-ci ne puisse se rendre clairement compte que le Pakistan est un Etat féodal où une clique essaie, par ce biais, de se maintenir au pouvoir. En outre, invoquer la question religieuse, c'est placer la question sur le plan sentimental, et c'est mal poser le problème. S'il est vrai que le sentiment a sa place dans la vie, il est vrai aussi qu'il conduit souvent à des actes irrationnels. Certains font valoir, comme s'il s'agissait d'un corollaire naturel au principe qui est à la base de cet argument, que notre accession au Pakistan est pour nous une question de vie ou de mort. Les faits ont prouvé le contraire. Les hommes de jugement sain feraient observer que le Pakistan ne constitue pas un tout organique qui grouperait tous les musulmans de la péninsule. Il a, au contraire, causé la dispersion des musulmans indiens pour le bien desquels on prétend que le Pakistan a été créé. Il y a deux Pakistans, se trouvant à 1,700 kilomètres l'un de l'autre. La population totale du Pakistan occidental, dont le territoire est limitrophe du nôtre, est à peine de 25 millions, alors que le nombre total des musulmans résidant dans l'Inde est de 40 millions. Comme un musulman en vaut un autre, les musulmans cachemiriens, s'ils tiennent compte de telles considérations, devraient choisir les 40 millions qui vivent dans l'Inde.

De plus, si l'on envisage la question d'un point de vue politique plus moderne, on peut dire que les affinités religieuses ne déterminent pas,

alliances of States. We do not find a Christian bloc, a Buddhist bloc, or even a Muslim bloc, about which there is so much talk nowadays in Pakistan. These days economic interests and a community of political ideals more appropriately influence the policies of States.

We have another important factor to consider, if the State decides to make this the predominant consideration. What will be the fate of the one million non-Muslims now in our State? As things stand at present, there is no place for them in Pakistan. Any solution which will result in the displacement or the total subjugation of such a large number of people will not be just or fair, and it is the responsibility of this House to ensure that the decision that it takes on accession does not militate against the interests of any religious group.

As regards the economic advantages, I have mentioned before the road and river links with Pakistan. In the last analysis, we must, however, remember that we are not concerned only with the movement of people but also with the movement of goods and the linking up of markets. In Pakistan there is a chronic dearth of markets for our products. Neither, for that matter, can it help us with our industrialization, being itself industrially backward.

On the debit side we have to take into account the reactionary character of its politics and State policies. In Pakistan, we should remember that the lot of the State's subjects has not changed and they are still helpless and under the heel of their Rulers, who wield the same unbridled power under which we used to suffer here. This clearly runs counter to our own aspirations for freedom.

On this historic day, we remember the Prime Minister of India, our cherished friend and never-failing comrade on this difficult journey and, besides, an illustrious son of Kashmir, the many friends in India and some even in Pakistan, who in the years before partition, helped us forward. We remember the Ahrars who went to jail by the thousands for us; Badshah Khan and our friends of the Frontier, now in jails and fighting for their own freedom. Nor can we ever forget our kith and kin across the cease-fire line who are at present living under the heel of the enemy. Their welfare is always dear to us and we shall continue to regard them as an integral part of ourselves.

Annex VII

Correspondence between Sheikh Mohammed Abdullah and Mr. G. M. Sadiq

Table of Contents

	<u>Page</u>
1. Letter dated 16 August 1956 from Sheikh Mohammed Abdullah to Mr. G. M. Sadiq, President of the Constituent Assembly of Kashmir	70
2. Letter dated 11 September 1956 from Mr. G. M. Sadiq to Sheikh Mohammed Abdullah	72

[Note. — The following is the correspondence between Sheikh Mohammed Abdullah and Mr. G. M. Sadiq, President of the Constituent Assembly of Kashmir. The first letter, dated 16 August 1956, is from Sheikh Abdullah to Mr. Sadiq. It was included as annex II [document S/PV.761/Add.1 above] to the statement by the Minister for Foreign Affairs of Pakistan at the 761st meeting of the Security Council on 16 January 1957. Mr. Sadiq's reply dated 11 September 1956 was not, however, included.]

et, normalement, ne doivent pas déterminer, à elles seules les alliances politiques des Etats. Il n'existe pas de bloc chrétien, ni de bloc bouddhiste, ni même de bloc musulman — encore qu'il en soit tant question aujourd'hui au Pakistan. De nos jours, les intérêts économiques et une communauté d'idéaux politiques sont les facteurs qui, à plus juste raison, influencent la politique des Etats.

Il y aurait également une autre question importante à considérer dans le cas où l'Etat déciderait de faire de la question religieuse la considération majeure. Quel sera le sort du million de non-musulmans que compte actuellement notre Etat? Dans les circonstances présentes, il n'y a pas place pour eux au Pakistan. Toute solution qui entraînerait le déplacement ou l'asservissement total d'un aussi grand nombre de personnes ne serait ni juste ni équitable, et l'Assemblée à laquelle je m'adresse a le devoir de s'assurer que la décision qu'elle va prendre au sujet de l'accession ne lésaera les intérêts d'aucun groupe religieux.

En ce qui concerne les avantages économiques, j'ai déjà parlé des routes et des voies d'eau qui nous relient au Pakistan. Toutefois, nous ne devons pas oublier que ce qui importe en dernière analyse, ce ne sont pas seulement les mouvements de population, mais aussi les mouvements de marchandises et l'établissement de liens entre les marchés. Au Pakistan, il existe une pénurie chronique de débouchés pour nos produits. Le Pakistan ne peut pas davantage, en fait, nous aider dans nos efforts en vue d'industrialiser notre pays, puisqu'il est lui-même en retard sur le plan industriel.

Au passif du Pakistan, on doit mentionner le caractère réactionnaire de sa politique et de celle des Etats qui le composent. On doit se rappeler que le sort des Etats faisant partie du Pakistan n'a pas changé. Ceux-ci sont toujours aussi impuissants et continuent à vivre sous la férule des dirigeants, qui détiennent toujours ce pouvoir sans limite dont nous avons connu l'oppression ici-même. Il est bien évident que tout cela est incompatible avec nos aspirations à la liberté.

En ce jour historique, notre pensée va vers le Premier Ministre de l'Inde, notre ami très cher qui fut aussi notre fidèle compagnon de route dans ce voyage ardu, et qui est également un fils illustre du Cachemire. Elle va aussi vers nos nombreux amis dans l'Inde et vers ceux que nous avons, même au Pakistan, et qui, pendant les années précédant le partage, nous ont soutenus dans notre lutte. Nous pensons aussi aux Ahrars qui ont été emprisonnés par milliers pour notre cause, à Badshah Khan et à nos amis de la frontière, qui sont aujourd'hui en prison et qui luttent pour leur liberté. De même, nous n'oublierons jamais ceux des nôtres qui se trouvent aujourd'hui de l'autre côté de la ligne du cessez-le-feu et vivent sous le talon de l'ennemi. Leur sort ne cessera jamais de nous préoccuper, et nous ne cesserons jamais de les considérer comme étant des nôtres.

Annexe VII

Correspondance entre le cheik Mohammed Abdullah et M. G. M. Sadiq

Table des matières

	<u>Pages</u>
1. Lettre, en date du 16 août 1956, adressée par le cheik Mohammed Abdullah à M. G. M. Sadiq, président de l'Assemblée constituante du Cachemire	70
2. Lettre, en date du 11 septembre 1956, adressée par M. G. M. Sadiq au cheik Mohammed Abdullah	72

[Note. — On trouvera ci-dessous la correspondance échangée, en août et septembre 1956, entre le cheik Mohammed Abdullah et M. G. M. Sadiq, président de l'Assemblée constituante du Cachemire. La première des lettres a été adressée le 16 août 1956 par le cheik Abdullah à M. Sadiq. Elle était jointe, comme annexe II [document S/PV.761/Add.1 ci-dessus], à la déclaration que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a faite à la 761ème séance du Conseil de sécurité, le 16 janvier 1957. Par contre, la réponse, de M. Sadiq, en date du 11 septembre 1956, n'y était pas jointe.]

1. LETTER DATED 16 AUGUST 1956 FROM SHEIKH MOHAMMED ABDULLAH TO MR. G. M. SADIQ, PRESIDENT OF THE CONSTITUENT ASSEMBLY OF KASHMIR

From the scrappy press reports reaching here, I gather that you are contemplating to convene shortly a session of the Constituent Assembly with a view to finalizing the constitution for the Jammu and Kashmir State. Obviously this is going to be the most important juncture in the history of our State. I, therefore, owe it to the suppressed millions of the country, as well as to the mighty mass movement led for their political and economic emancipation during the past quarter century, to warn you of the grave consequences likely to follow your contemplated action. Hoping against hope that you may still pause for second thought, however, belated, and refrain further from the course of action that has paralyzed public opinion and done disastrous damage to the growth of democracy, I restate these facts here and ask if the present circumstances and the prevailing climate can warrant and guarantee a constitution in accordance with the aspiration of the people.

With the "coup" of 9 August 1953, the first act of the murder of democracy was committed, when I was unconstitutionally and illegally removed from Premiership and simultaneously arrested and detained.

This arbitrary removal from office of the Leader of the House, without formal vote of no-confidence, is without a parallel in democracy; and spontaneous mass protest, from every nook and corner of Kashmir have registered an unequivocal condemnation against it. The Government, pitchforked into office in consequence of the "coup", therefore, does not and cannot enjoy even the semblance of public confidence. Beyond doubt it would have tottered and collapsed soon after its inception, but for the wanton and widespread repression let loose by the Army, Indian Reserve Police, the Militia and other forces. These agencies of brute force indulged in "shoot at sight" for long after 9 August and it is they, since reinforced by the Special Police and gangsters of Peace Brigade, which sustain the present régime in office.

What followed 9 August is not unknown to you, unless you find it convenient to forget. It is history now that promiscuous shooting took a heavy toll of peaceful men, women and children throughout the country. Thousands of people were arrested and tortured in order to break them into submission. The victims included high Government officials, respectable citizens, lawyers of high status, members of the Assembly and many freedom fighters of our movement.

When these third degree methods could not coerce them, the victims with bruised and broken limbs were whisked off to various prisons in the State. The number of those detained under house arrest at Ministers' residences, in the so-called hotels and other private buildings is a legion and their tales of torture are equally heart-rending. This blood-curdling drama went on for long, unabashed and unabated, Kashmir was made a veritable hell, and an iron curtain was thrown over the Valley, suppressing all facts from the outside world.

In these circumstances you convened a session of the Assembly in order to seek a vote of confidence for the new Government headed by Bakhshi Ghulam Muhammad, who was the chief actor in the bloody drama of August, 1953, with you as the main collaborator.

As soon as this information reached me in prison, I lost no time in urging upon you the necessity of my presence in the House when the motion of no-confidence against me—or that of confidence in Bakhshi Ghulam—was to be discussed. I need hardly discuss the propriety and fairness of my request. As Leader of the House, as well as the Prime Minister, it was my unquestionable right to face the motion. All principles and precedents of democracy support this sacrosanct privilege. But obviously as you yourself were involved in the conspiracy, your own position was most untenable and precarious. You, therefore, found the only way to save your skin in refusing my request and thereby further committed grave violence to the principles of democracy.

1. LETTRE, EN DATE DU 16 AOUT 1956, ADRESSEE PAR LE CHEIK MOHAMMED ABDULLAH A M. G. M. SADIQ, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE DU CACHEMIRE

D'après les rares extraits de presse qui parviennent jusqu'ici, je crois savoir que vous avez l'intention de convoquer sous peu l'Assemblée constituante afin de mettre au point la Constitution de l'Etat de Jammu et Cachemire. Il s'agit là, de toute évidence, de l'événement le plus important de l'histoire de notre Etat. Au nom des millions d'êtres opprimés au Cachemire et de l'important mouvement de masse mené au cours du dernier quart de siècle pour leur émancipation politique et économique, je crois de mon devoir de vous mettre en garde contre les graves conséquences que risque d'avoir la mesure que vous envisagez de prendre. Espérant contre tout espoir que vous réfléchirez encore, fût-ce à la dernière minute, avant de persévérer dans une politique qui a paralysé l'opinion publique et porté un coup mortel à l'essor de la démocratie, je veux ici rappeler les faits et vous demander si les circonstances et le climat actuels sont de nature à permettre l'adoption et la mise en œuvre d'une constitution qui réponde aux aspirations du peuple.

C'est le 9 août 1953, date à laquelle j'ai été illégalement et inconstitutionnellement destitué, et, par la même occasion, arrêté et détenu, que le premier coup a été porté au régime démocratique.

La décision arbitraire de révoquer le chef de la majorité à l'Assemblée sans que celle-ci lui eût refusé sa confiance est sans précédent en régime démocratique, et la protestation collective qui s'est élevée spontanément de tous les coins du Cachemire l'a condamnée sans équivoque. Le gouvernement, catapulté au pouvoir à la suite du "coup" du 9 août, ne jouit pas et ne peut pas jouir, même en apparence, de la confiance du peuple. Il se serait sans aucun doute effondré peu après son avènement si l'armée, la police de réserve indienne, la milice et d'autres troupes encore n'avaient pas déchaîné une vaste et cruelle répression. Ces représentants de la force brutale ont continué à tirer sans préavis longtemps après le 9 août, et ce sont eux qui, avec l'aide de la police spéciale et des gangsters de la brigade de la paix, maintiennent au pouvoir le régime actuel.

Les événements qui ont suivi le 9 août vous sont, certes, connus, à moins que vous n'ayez jugé préférable de les oublier. Les fusillades déréglées qui, dans tout le pays, ont fait de nombreuses victimes parmi la population pacifique, hommes, femmes et enfants, appartiennent aujourd'hui au domaine de l'histoire. On a arrêté et torturé des milliers de personnes afin de briser leur volonté et les amener à résipiscence. Parmi ces victimes figurent de hauts fonctionnaires du gouvernement, de respectables citoyens, d'éminents juristes, des membres de l'Assemblée constituante, et de nombreux combattants de la liberté affiliés à notre mouvement.

Les victimes qui résistaient à ces méthodes brutales étaient rapidement envoyées, les membres meurtris ou brisés, dans l'une ou l'autre des prisons de l'Etat. Les personnes qui ont été consignées dans les résidences des ministres, dans des "hôtels" et autres édifices privés sont légion, et le récit de leurs tortures est bouleversant. Ce drame atroce s'est prolongé longtemps, sans frein et sans répit. Le Cachemire est devenu un lieu infernal; un rideau de fer s'est abaissé sur la vallée, empêchant toute nouvelle de parvenir au monde extérieur.

Sur ces entrefaites, vous avez convoqué l'Assemblée afin d'obtenir un vote de confiance pour le nouveau gouvernement, que présidait l'homme dont vous étiez le principal collaborateur, Bakhshi Ghulam Mohammed, le protagoniste du drame sanglant d'août 1953.

Dès que la nouvelle m'est parvenue en prison, j'ai cherché sur-le-champ à vous convaincre de ce que le débat sur la motion de défiance dont je devais faire l'objet — ou sur la motion de confiance en faveur de Bakhshi Ghulam Mohammed — ne pouvait se dérouler qu'en ma présence. Je n'ai guère besoin d'insister sur la justesse et l'équité de ma requête. En ma qualité de chef de la majorité à la Chambre et de Premier Ministre, j'avais incontestablement le droit d'être présent au moment où la motion viendrait en discussion. Ce privilège sacro-saint m'était dû en vertu de tous les principes démocratiques et de tous les précédents. Il est évident, toutefois, qu'étant vous-même engagé dans le complot, vous vous trouviez dans une situation précaire et indéfendable. De sorte que vous n'aviez d'autre moyen de sauver votre peau que de rejeter ma requête; ce faisant, vous avez à nouveau, très gravement, porté atteinte aux principes démocratiques.

You should be aware of the fact that every member of the House has the right to be present in the House when any business is transacted. It is not the question of any numerical strength of his view that counts but the member's basic right to canvass support in the House that matters essentially. By refusing permission to other M.L.As., jailed in 1953 along with me, you usurped this right also. Thus you aided and abetted in trying to hoodwink the world that the present régime enjoyed the confidence of the House. But everyone is fully conscious of the fact that a vote of the House, obtained under such circumstances, has not only no moral or legal value, but is a positive fraud on democracy.

Of late, a good deal of evidence has come to light which establishes beyond doubt that the 9 August "coup" was a result of a deep conspiracy with communal and reactionary elements and other vested interests with whom the Bakshi clique joined hands in order to sabotage the great movement of which I have been the spearhead since 1931.

The ruling clique has not only betrayed the fundamental principles for whose vindication hundreds of our comrades laid down their lives during the struggle, but has left nothing undone in order to crush the spirit of the freedom fighters in the State of Kashmir, which is being ruled by a lawless law of preventive detention which authorizes arrest without warrant and detention without trial for a period of five years. Not infrequent use is being made of this monstrous law and the axe often falls on the active members of the Opposition or those in the country whose legitimate political activities endanger your office.

You must be aware of instances in which this brutal law was used for extorting resignations, or for putting in prison Constituent members for joining the Opposition and even detaining people for publicizing speeches made on the privileged floor of your House. Even at present, on the eve of your great venture of giving the country a "constitution", several important Opposition members are under detention and some others are let out on the so-called "parole" and are under most humiliating police surveillance, for no fault other than that they have consistently refused to support your régime. To crown all this ignominious state of affairs, there is my continued detention without trial for the last three years, extended from time to time for the sole reason of giving the present Government fresh, albeit brief, lease of life.

As if this law of the jungle was not enough, your Government has, at a huge cost, built up a "civil army" known as Peace Brigade or Special Police, whose main task is to flog people publicly, rob them in broad daylight and commit other atrocities upon those who are in opposition to your Government, and thus help to keep it in office. This organization is mostly composed of gangsters, the scum of society with a shady past whose job is to strike terror among the peaceful citizens.

Civil liberties in the State have been hurtled deep, legitimate political activity is crippled and public life paralysed. Huge amounts, borrowed from India, are being utilized in corrupting people, granting them contracts and other perquisites in order to prop up your régime.

By 9 August, by action as well as by the long record of the black deeds in and outside the House, the present Government and the Assembly have completely forfeited the confidence of the electorate and they no longer represent the political and economic aspirations of the people. It will be the height of treachery if such a body sits to frame a fundamental law for the people and their future generations. Nothing can be a worse betrayal of their aspirations, I feel, therefore, duty bound to ask you to desist from such a course of action.

History has produced many quislings but the world knows the doom of every enemy of the people. Nearer home in India, even mightier stooges rose to thwart the progress of the majestic march of freedom. Though guns and gold gave them some respite by suppressing the freedom forces for a while, yet the mass upsurge was too strong and in due course it

Vous ne devez pas ignorer que tout membre de l'Assemblée a le droit d'assister aux délibérations de cette dernière. Ce droit lui est accordé, non pas seulement pour lui permettre d'appuyer de son vote les thèses qu'il défend, mais surtout pour lui permettre de rallier des partisans à ces thèses. Ce droit, vous l'avez violé également en refusant à d'autres membres de l'Assemblée législative, emprisonnés en 1953 comme moi, l'autorisation de siéger. Vous vous êtes ainsi fait le complice de ceux qui ont cherché à tromper l'opinion mondiale en lui faisant croire que le régime actuel jouit de la confiance de l'Assemblée. Chacun sait cependant parfaitement qu'un vote obtenu dans de telles conditions, outre qu'il est dénué de toute valeur morale ou juridique, constitue un acte manifestement frauduleux et antidémocratique.

Un certain nombre de faits mis à jour tout récemment ont permis d'établir, sans l'ombre d'un doute, que le coup d'Etat du 9 août a été l'aboutissement d'un vaste complot ourdi par les éléments communaux et réactionnaires et d'autres groupements d'intérêts, auxquels la clique de Bakshi s'est jointe en vue de saboter le grand mouvement que je dirige depuis 1931.

La clique au pouvoir n'a pas seulement trahi les principes fondamentaux pour lesquels des centaines de nos camarades sont morts durant la lutte, mais elle n'a épargné aucun effort pour détruire le moral des combattants de la liberté dans l'Etat de Cachemire, soumis désormais à une loi arbitraire qui autorise la détention préventive, l'arrestation sans mandat et la détention sans jugement pendant une période de cinq ans. Cette loi monstrueuse est fréquemment appliquée et frappe le plus souvent les militants de l'opposition et ceux de nos concitoyens dont les légitimes activités politiques vous menacent dans vos fonctions.

Vous n'ignorez certainement pas les cas où cette loi brutale a été invoquée pour extorquer des démissions et pour justifier l'incarcération de membres de l'Assemblée constituante qui s'étaient joints à l'opposition, ou encore l'arrestation de personnes coupables d'avoir diffusé des discours prononcés, pourtant sous le couvert de l'immunité parlementaire, à la tribune de votre Chambre. Même en ce moment, à la veille de votre grande aventure, alors que vous vous préparez à donner une "Constitution" au pays, plusieurs membres éminents de l'opposition sont en prison, tandis que d'autres ont été remis en liberté dite conditionnelle et placés sous surveillance de la police dans les conditions les plus humiliantes, bien qu'ils n'aient commis d'autre faute que de s'être systématiquement refusés à appuyer votre régime. Pour couronner cet ignoble état de choses, me voici détenu sans jugement depuis trois ans, à la suite de prolongations successives qui ne se justifient que par le désir du présent gouvernement de se donner un nouveau bail, si bref soit-il.

Comme s'il ne suffisait pas de cette loi de la jungle, votre gouvernement a mis sur pied, à grands frais, une armée civile connue sous le nom de "brigade de la paix" ou "police spéciale", qui est chargée essentiellement de fouetter les gens en public, de les voler en plein jour, et de faire subir d'autres atrocités aux adversaires de votre gouvernement, pour alder ce dernier à rester en place. Cette organisation est composée en majorité de l'écume de la société, de gangsters au passé chargé qui ont pour tâche de répandre la terreur parmi les citoyens paisibles.

Les libertés civiles, dans l'Etat, ont été profondément enterrées; toute activité politique légitime est paralysée et la vie publique est interrompue. Des sommes énormes, empruntées à l'Inde, servent à corrompre les gens, à qui on accorde des contrats et autres prébendes afin d'étayer votre régime.

Le coup d'Etat du 9 août, leurs actions et la longue suite de vilenies perpétrés à la Chambre et ailleurs, ont fait entièrement perdre au gouvernement actuel et à l'Assemblée la confiance des électeurs; ils ne représentent plus les aspirations politiques et économiques de la population. On atteindra le comble de la perfidie si c'est un organe comme l'Assemblée qui s'occupe d'élaborer une constitution pour le peuple et pour les générations futures. Il ne peut y avoir pire trahison de leurs aspirations. J'estime donc de mon devoir de vous demander de renoncer à cette ligne de conduite.

L'histoire a produit de nombreux quislings, mais le monde sait quel est le destin de tous les ennemis du peuple. Près de chez nous, dans l'Inde, des traîtres d'une autre stature ont essayé d'arrêter la marche inexorable de la liberté. Les canons et l'or leur ont donné quelque répit en leur permettant de contenir pendant un certain temps les forces de la

overthrew both the stooges and their masters. I am confident that should you persist in your anti-people course of action and try to foist a constitution on the people of Kashmir, history will repeat itself and they will fight back your designs to the bitter end.

(Signed) Mohammed ABDULLAH

2. LETTER DATED 11 SEPTEMBER 1956 FROM MR. G. M. SADIQ TO SHEIKH MOHAMMED ABDULLAH

[Note. The following is the reply dated 11 September 1956 by Mr. G. M. Sadiq, President of the Constituent Assembly of Kashmir to Sheikh Mohammed Abdullah's letter dated 16 August 1956. This reply was not included in the annexes to the statement by the Minister for Foreign Affairs of Pakistan at the 761st meeting of the Security Council.]

I have received your letter of August 16, 1956. I hope you will forgive me for the delay in sending you a reply. This was due to the fact that I was away for some time in connexion with the Education Minister's Conference at Delhi.

At the very outset I would like to point out to you that differences in political opinion can be properly evaluated only if our approach to them is calm and impersonal. Otherwise we lose the correct perspective and this always leads to a frustration in argument. I feel sure that if such an approach had been kept in view, the tone and tenor of your letter would necessarily have been different. I am impelled to invite your attention to some of the statements made in your letter which are either contrary to facts or suffer from gross exaggeration. I assume that this is due to an incorrect reporting of the situation to you by interested quarters who continue to serve their own ends by these tactics.

It is true that a session of the Constituent Assembly is proposed to be held in the immediate future with a view to finalizing the constitution of the State. You have objected to this procedure. In your objection I discern a painful reversal of all that you stood for as the leader of the national movement in our State for nearly two decades. The birth of the Constituent Assembly marked an important stage in our struggle for the establishment of democracy in the State. This step should have been taken much earlier, but for the delay which was caused by the unprovoked aggression committed on the State by Pakistan. Along with the appearance of this unsettling factor on our national scene, the Kashmir question became the subject matter of a reference to the Security Council where its background was completely distorted. Consequently conditions of uncertainty in the State were aggravated. It was with a view to putting an end to this uncertainty and state of indecision and drift that the General Council of the National Conference in its resolution of 27 October 1950, recommended:

"...to the Supreme National Executive of the people to take immediate steps for convening a Constituent Assembly based upon adult suffrage and embracing all sections of the people and all the constituents of the State for the purpose of determining the future shape and affiliations of the State of Jammu and Kashmir. In this sovereign Assembly embodying the supreme will of the people of the State, we shall give ourselves and our children a constitution worthy of the traditions of our freedom struggle and in accordance with the principles of New Kashmir."

Accordingly the Constituent Assembly came into existence. Reflecting accurately the character of the Constituent Assembly you said in your opening address of November 5, 1951:

"After centuries, we have reached the harbour of our freedom, a freedom which, for the first time in history, will enable the people of Jammu and Kashmir, whose duly elected representatives are gathered here, to shape the future of their country after wise deliberation, and mould their future organs of Government. No person and no power stand between them and the fulfilment of this—their historic task. We are free, at last to shape our aspirations as people and to give substance to the ideals which have brought us together here."

liberté; mais l'élan qui emportait la masse était trop fort et il a fini par emporter les traîtres et ceux à qui ils obéissaient. Si vous persistez à suivre votre politique, contraire aux intérêts de la population, si vous essayez d'imposer une constitution aux habitants du Cachemire, je suis persuadé que l'histoire se répétera et que le peuple combattra vos plans jusqu'au bout.

(Signé) Mohammed ABDULLAH

2. LETTRE, EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 1956, ADRESSEE PAR M.G.M. SADIQ AU CHEIK MOHAMMED ABDULLAH

[Note. — On trouvera ci-dessous le texte de la réponse adressée le 11 septembre 1956 par M. G. M. Sadiq, président de l'Assemblée constituante du Cachemire, à la lettre, en date du 16 août 1956, du cheik Mohammed Abdullah. Cette réponse ne figurait pas parmi les annexes à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan à la 761ème séance du Conseil de sécurité.]

J'ai bien reçu votre lettre du 16 août 1956. J'espère que vous me pardonneriez le retard que j'ai mis à vous répondre, mais j'ai été absent pendant quelque temps pour assister à la Conférence des ministres de l'éducation à Delhi.

Pour commencer, je voudrais vous faire remarquer que toute controverse sur des questions d'opinion politique devrait être poursuivie avec calme et de façon objective, si l'on ne veut pas perdre tout sens de la mesure et se trouver à court d'arguments valables. Je suis convaincu que, si vous aviez écrit dans cet esprit, le fond et la forme de votre lettre auraient été différents. Je me vois donc forcé d'attirer votre attention sur certaines des déclarations faites dans ladite lettre, qui sont en contradiction avec les faits ou fortement exagérées. Je suppose d'ailleurs que la situation vous a été présentée sous un faux jour par certains milieux, qui ont intérêt à poursuivre de cette façon leurs propres intérêts.

Il est exact que l'Assemblée constituante doit se réunir assez prochainement pour mettre au point la Constitution de l'Etat. Vous soulevez des objections à ce sujet, et je constate avec regret que ces objections sont en contradiction avec toutes les idées que vous avez défendues pendant près de vingt ans, en tant que chef du Mouvement national de notre pays. La réunion de l'Assemblée constituante a marqué une date importante dans notre lutte pour l'établissement de la démocratie dans l'Etat. Cette étape aurait dû être franchie beaucoup plus tôt, mais a dû être ajournée en raison de l'agression non provoquée du Pakistan. Au moment même où ce facteur d'instabilité est apparu, la question du Cachemire a été soumise au Conseil de sécurité, mais y a été présentée sous un jour absolument faux. Tout cela a contribué à aggraver l'instabilité de la situation. C'est pour mettre fin à un état d'incertitude, d'indécision et de flottement que le Conseil général de la Conférence nationale a recommandé, par sa résolution du 27 octobre 1950:

"... au pouvoir exécutif national du peuple de prendre immédiatement des mesures pour réunir une Assemblée constituante, élue au suffrage universel par toute la population adulte dans chacune des régions du pays, en vue de donner un statut politique à l'Etat de Jammu et Cachemire et de se prononcer sur son adhésion à l'un ou l'autre de ses voisins. Cette assemblée souveraine, qui représentera la volonté suprême de la population du pays, nous donnera à nous et à nos enfants une constitution digne des traditions de notre lutte pour la libération et conforme aux principes du "Nouveau Cachemire".

L'Assemblée constituante a été élue conformément à cette résolution et, dans votre discours d'ouverture, le 5 novembre 1951, vous avez prononcé les paroles suivantes, qui exprimaient très exactement le caractère de cette assemblée:

"Après des siècles, nous avons enfin atteint le havre, nous avons conquis notre liberté, une liberté qui, pour la première fois dans l'histoire, va permettre au peuple du Jammu et Cachemire, dont les représentants régulièrement élus sont réunis ici, de se prononcer, en faisant appel à toute leur sagesse, sur l'avenir du pays et la forme des futurs organes de gouvernement. Aucun homme, aucun pouvoir, ne peut les empêcher de remplir cette tâche, qui est leur tâche historique. Nous sommes enfin libres de donner une forme à nos aspirations en tant que peuple, et de réaliser l'idéal qui nous a réunis ici."

There were two main objectives before the Assembly which were in complete harmony with the aspirations of an overwhelming majority of the people of the State. They were:

(1) To terminate as early as possible the interim arrangements for the governance of the State without a Legislature and substitute them by democratic organs having the sanction of the people through recognized democratic methods, and

(2) To determine the future constitutional affiliations of the State.

With regard to (1) you stated:

"To take our first task, that of Constitution making, we shall naturally be guided by the highest principles of the democratic constitutions of the world. We shall base our work on the principles of equality, liberty and social justice which are an integral feature of all progressive constitutions. The rule of the law as understood in the democratic countries of the world should be the cornerstone of our political structure. Equality before the law and the independence of the Judiciary from the influence of the Executive are vital to us. The freedom of the individual in the matter of speech, movement and association should be guaranteed; freedom of press and of opinion would also be features of our constitution".

And as for (2) you placed before the Constituent Assembly three alternatives:

- (a) Accession of the State to Pakistan;
- (b) An independent status for the State;
- (c) Ratification of the accession of the State to India.

After ruling out the first two alternatives as unrealistic and contrary to the genius and traditions of our freedom movement, you stated:

"You are no doubt aware of the present constitutional ties with India. We are proud to have our bonds with India, the goodwill of whose people and Government is available to us in an unstinted and abundant measure. The Constitution of India has provided for a federal union and in the distribution of sovereign powers has treated us differently from other constituent units... In order to live and prosper as good partners in a common endeavour for the advancement of our peoples, I would advise that, while safeguarding our autonomy to the fullest extent so as to enable us to have the liberty to build our country according to the best traditions and genius of our people, we may also, by suitable constitutional arrangements with the Union, establish our right to seek and compel Federal co-operation and assistance in this great task, as well as offer our fullest co-operation and assistance to the Union".

After visualizing the historic necessity for convening the Constituent Assembly and having so clearly delineated its main functions, we had hoped that the process of constitution-making would be taken up with seriousness and speed. But unfortunately this Sovereign Instrument which came into being to put an end to a state of drift was itself subjected to a process of delay and drift. We were alarmed at this development and I, who could perhaps comprehend the situation with some detachment on account of my disassociation from your Cabinet for a long time, repeatedly brought to your notice the dangers inherent in this position. I pointed out to you that the concurrent legislative functions of this Assembly were only transitory in nature and incidental to the basic task with which it was charged. But the emphasis unfortunately continued to shift from the constitution making aspects to mere routine legislative functioning of this body.

It was only in August 1952 that the Delhi Agreement was concluded in which the respective areas of Union and State jurisdiction were properly defined. The Parliament of India on the one hand and the Constituent Assembly of the State on the other, set their seal of approval on this Agreement. While placing this Agreement before the Constituent

Deux tâches principales, qui correspondaient parfaitement aux aspirations de la très grande majorité de la population du pays, attendaient l'Assemblée:

1) Mettre fin le plus tôt possible aux mesures temporaires prises en vue de gouverner l'Etat, en l'absence d'une assemblée législative, et remplacer ces mesures par des institutions démocratiques, sanctionnées par le peuple de la manière consacrée dans les régimes démocratiques;

2) Décider des liens politiques futurs de l'Etat.

Au sujet du premier point, vous avez déclaré:

"Pour notre première tâche, l'adoption d'une constitution, nous nous inspirerons naturellement des principes supérieurs qui régissent les constitutions démocratiques des autres pays du monde. Notre constitution s'appuiera sur les principes d'égalité, de liberté et de justice sociale inhérents à toutes les constitutions inspirées d'un idéal de progrès. La pierre angulaire de notre organisation politique sera le respect de la loi, tel qu'il est compris dans les autres pays démocratiques. Le principe de l'égalité devant la loi et celui de l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport à l'exécutif ont pour nous une importance vitale. La liberté de parole, de mouvement et d'association doit être garantie: la liberté de la presse et la liberté d'opinion devront également être consacrées par notre constitution."

En ce qui concerne le deuxième point, vous avez mis l'Assemblée constituante en face de trois solutions possibles:

- a) Accession au Pakistan;
- b) Statut indépendant;
- c) Ratification de l'accession à l'Inde.

Vous avez éliminé vous-même les deux premières solutions comme peu réalistes et contraires à l'esprit et à la tradition de notre mouvement de libération:

"Vous connaissez certainement la portée de nos liens constitutionnels avec l'Inde. Nous sommes fiers d'être liés à l'Inde, dont la population et le gouvernement font preuve, à notre égard, d'une bonne volonté sans défaillance et sans limite. La Constitution de l'Inde a prévu une union fédérale, mais, en ce qui concerne la répartition des pouvoirs souverains, elle nous a traités différemment des autres membres de la confédération (...). Pour que nous vivions et prospérions comme de bons associés soucieux de travailler en commun au progrès de nos peuples, je suis d'avis que nous devons conserver la plus large autonomie afin d'être libres de construire notre pays selon les meilleures traditions et le génie de notre peuple, mais je pense aussi que nous devrions mettre au point, avec l'Union, des dispositions constitutionnelles établissant notre droit de demander et d'exiger l'aide et l'assistance des autorités fédérales pour mener à bien notre tâche, et prévoyant également que nous devons aide et assistance à l'Union."

Vous aviez vu clairement les raisons historiques de cette réunion d'une Assemblée constituante et expliqué parfaitement les tâches qui lui incombent. Nous pouvions donc espérer que l'Assemblée allait se mettre sérieusement à l'ouvrage et élaborer rapidement la Constitution. Malheureusement, cette assemblée souveraine, réunie pour mettre fin à un état d'incertitude, a été elle-même le théâtre d'une politique dilatoire et hésitante. Cette situation nous a beaucoup inquiétés; comme j'avais quitté votre Cabinet depuis longtemps déjà, j'étais peut-être en mesure de voir la situation d'une manière plus détachée, et c'est pourquoi j'ai appelé plusieurs fois votre attention sur les dangers de la position prise par vous. Je vous ai fait remarquer que l'Assemblée ne pouvait exercer que temporairement des fonctions législatives, qu'elle n'en était investie qu'à titre accessoire, en marge de sa tâche essentielle. Malheureusement, de plus en plus, cette Assemblée a été poussée à négliger son rôle de constituante pour se consacrer aux travaux législatifs courants.

L'accord de Delhi, délimitant les attributions respectives de l'Union indienne et des Etats membres, a été conclu en août 1952 seulement. Le Parlement de l'Inde, d'une part, et l'Assemblée constituante de l'Etat, d'autre part, ont apposé leurs sceaux au bas de cet accord. Lorsque vous l'avez soumis à l'Assemblée constituante, le 11 août 1952, vous avez

Assembly on August 11, 1952 you made the position amply clear in your address to the House in the following terms:

"The Constitution of the Indian Union, therefore, clearly envisages the convening of a Constituent Assembly for the Jammu and Kashmir State which would be finally competent to determine the ultimate position of the State in respect of the sphere of its accession which would be incorporated as in the shape of permanent provisions of the Constitution."

You further added:

"I indicated in my inaugural address the scope of the decisions which I felt the Constituent Assembly would have to take. I listed four main issues as pertaining to the main functions of the Assembly, viz., the future of the ruling dynasty, payment of compensation for land transferred to cultivators in the Big Landed Estates Abolition Act, Ratification of the State's accession to India, as well as the framing of the Constitution of the State".

You also stated:

"It is, of course, for the Constituent Assembly which is seized of these matters, to determine the extent and scope of the State's accession to India. The Assembly may agree to continue this relationship on the present basis or extend its scope as it might like and consider feasible and proper".

Then followed, once again, a period of studied inactivity and, what later events confirmed so poignantly, deliberate side-tracking of the main issue of completing the constitution. I must state here that the manner in which a section of the leadership of the National Conference argued and higgled while the Delhi Agreement was being negotiated, caused a suspicion in my mind with regard to their bona fides. I, therefore, advised you that any further delay in enabling the Constituent Assembly to complete its historic task would inevitably lead to the appearance of disruptive forces in the State. My advice went unheeded and the results that followed fully justified my earlier doubts.

From March 1953 right up to August of that year, we wrangled with the basic issues relating to the proposed constitution and in spite of the best endeavours of myself and my colleagues, both within and outside the Working Committee, a strong tendency was noticeable which reflected a process of drifting away not only from our basic commitments but also from the ideals which we held so dear. You will kindly remember that during the early phase of these discussions, two main issues, over which a difference of opinion existed, related to the desirability of guaranteeing the Fundamental Rights to the citizens of our State to the same extent and in the same manner as were being enjoyed throughout the Union of India; and also the necessity of investing the Supreme Court with the authority to enforce these rights. It is one thing to talk of freedom and the rights and liberties of the people in an academic vacuum; it is quite another matter to readily face a situation where these rights can be concretely guaranteed. Our advice to you was that the best way of fulfilling our lifelong dreams of guaranteeing fundamental liberties to our people was to implement those parts of the Delhi Agreement which were related to this subject. It was an unfortunate day for our country that you were ill-advised to miss this basic point under the influence of absurd legal quibblings of some of your colleagues. In this connexion, even at the risk of straining your memory, I would take the liberty of reminding you of some facts relating to this controversy.

You will kindly recall that while we were discussing these issues in the Working Committee you made it clear to Mr. M. A. Beg that his arguments had failed to make an impression on the Working Committee. Against this background you set up a sub-committee, consisting of the law-knowing members of the Working Committee, to give their considered views on this subject. Mr. M. A. Beg was a member of this sub-committee and the Constitutional Adviser, Mr. Justice Shahmiri was associated with it. We were due to meet in my office at 5 p.m. (some time in May, 1953). All the members waited there right up to 7 p.m. while Mr. Beg and Mr. Shahmiri were closeted with you in your room.

exposé la question d'une façon extrêmement claire dans le discours que vous avez prononcé devant le Parlement. Vous avez dit notamment:

"La Constitution de l'Union indienne prévoit donc formellement la convocation d'une Assemblée constituante de l'Etat de Jammu et Cachemire. Cette assemblée sera compétente pour se prononcer de manière définitive sur la situation de l'Etat, c'est-à-dire sur l'étendue et la portée de son rattachement à l'Union indienne, et sa décision sera incorporée dans la Constitution à titre permanent."

Vous avez ajouté ensuite:

"J'ai dit, dans mon discours d'ouverture, quelle était la portée des décisions que l'Assemblée constituante était appelée à prendre. J'ai énuméré quatre questions qu'il lui appartenait essentiellement de trancher: l'avenir de la dynastie régnante, le paiement d'indemnités compensatoires pour les terres distribuées aux cultivateurs en vertu de la loi portant suppression de la grande propriété foncière, la ratification de l'accession à l'Inde, et la rédaction d'une constitution."

Vous avez dit en outre:

"Il appartient évidemment à l'Assemblée constituante, qui est saisie de toutes ces questions, de délimiter la portée exacte de l'accession à l'Inde. L'Assemblée peut décider que les rapports avec l'Inde seront maintenus sous leur forme actuelle, ou bien que des liens plus étroits seront établis, dans la mesure où elle le jugera utile et souhaitable."

Ce discours fut suivi d'une nouvelle période d'inaction délibérée, tandis que la tâche essentielle de l'Assemblée, à savoir l'achèvement de la Constitution, semblait être ajournée systématiquement (les événements ultérieurs l'ont confirmé de façon tragique). Je dois dire ici que la façon dont certains des dirigeants de la Conférence nationale ont discuté et ergoté, lors de la négociation de l'accord de Delhi, avait déjà fait naître dans mon esprit certains doutes quant à leur bonne foi. Je vous ai donc fait observer que, si l'Assemblée constituante n'était pas mise en mesure d'achever, sans nouveau délai, sa tâche historique, des forces destructives viendraient nécessairement à se manifester dans le pays. Mes conseils sont toutefois restés sans écho, et la suite des événements a largement justifié mes premières craintes.

Entre mars et août 1953, nous nous sommes querellés sur des questions essentielles ayant trait au projet de constitution; malgré tous les efforts faits par mes collègues et par moi-même, dans le Comité de travail et au dehors, nous avons bien dû constater chez les autres une forte tendance à s'écarter, non seulement des engagements essentiels déjà pris, mais aussi de l'idéal qui nous était si cher. Vous voudrez bien vous rappeler que, dès le premier stade de la discussion, des divergences d'opinion se sont fait jour sur deux questions principales: le désir de garantir les droits fondamentaux des citoyens de notre pays, de la même manière et dans une aussi large mesure que ceux des autres Etats de l'Union indienne, et aussi la nécessité de confier à la Cour suprême l'autorité nécessaire pour faire respecter ces droits. Il est facile de parler théoriquement et dans le vide de la liberté et des droits du peuple, mais c'est tout autre chose d'accepter les conditions nécessaires au respect effectif de ces droits. Nous vous avons dit que le meilleur moyen de réaliser le rêve de nos vies et de garantir les libertés fondamentales à notre peuple consistait à mettre en œuvre les parties de l'accord de Delhi relatives à cette question. Malheureusement, vous vous êtes laissé influencer par les arguties prétendument juridiques de certains de vos collègues et vous n'avez pas voulu vous rendre à l'évidence. Ce fut un jour néfaste pour notre pays. Aussi, au risque de fatiguer votre mémoire, je me permets de vous rappeler quelques faits relatifs à cette controverse.

Vous n'avez certainement pas oublié les discussions qui ont eu lieu à ce sujet devant le Comité de travail; vous avez fait comprendre alors à M. M. A. Beg que ses arguments n'avaient fait aucune impression sur ledit comité. Vous avez constitué ensuite un sous-comité, composé des juristes du Comité de travail, et chargé de donner une opinion qualifiée sur le sujet controversé. M. M. A. Beg était membre de ce sous-comité, et le conseiller en matière constitutionnelle, le juge Shahmiri, travaillait en collaboration avec lui. Nous devions nous réunir dans mon bureau à 17 heures (un jour de mai 1953). Tous les membres ont attendu jusqu'à 19 heures, tandis que MM. Beg et Shahmiri étaient enfermés avec vous,

At about 7 p.m. you, along with Mr. Beg and Mr. Shahmiri, came to my room where all of us were waiting. You addressed us in a peremptory manner and said that any discussion on the question of the jurisdiction of the Supreme Court and the application of the Fundamental Rights was not only unnecessary but also unreal because you did not at all believe in the basis of our relationship with India. In this manner this sub-committee came to an unceremonious end.

After that began the agonizing search for alternatives to our accession to India. You will kindly recall that throughout this period you declared your fascination for independence of a truncated State which would, more or less, include only the Valley of Kashmir. You clung to this idea in spite of our solemn entreaties to you and irrespective of the weighty arguments you had marshalled against it on earlier occasions.

I could not be a helpless spectator of this tragic development in the situation. Having contributed in my own humble way to some extent to the freedom struggle in Kashmir, I felt impelled to write to you. In the note which I addressed to you on this occasion I requested you to arrest the deterioration in the situation and pointed out the harmful consequence of the totally unrealistic course that you were pursuing. I said:

"In the light of these observations, I think that the problem has only one solution under the existing circumstances, and that is to finalize the accession of the State to India on a limited basis, as already agreed upon between the people of India and those of the State of Jammu and Kashmir, represented on the one hand by the Parliament of India and on the other, by the Constituent Assembly of the State".

I am sending herewith a copy of this note so that you are able to recall what I had said.

In view of this it would be unfair to say that the decisions which you arrived at in the Working Committee were unanimous as a large majority of your colleagues held views contrary to your own, on these fundamental issues.

This sharp divergence of opinion reflected itself not only in the Working Committee but, as I learnt, in your Cabinet also. The people in the country were bewildered and a process of severe disintegration set in our body politic. You will remember that during those days I came frequently to see you and begged you to ponder over the consequences of your actions. I was amazed and shocked to see that the man who had led us through many a critical moment in our national existence should be a victim of his own hallucinations.

I was not associated with your Government and consequently I was in a better position to assess and judge independently the result of the policies that were pursued by you. It was no pleasure for me to see that political instability and economic distress were rampant. The speeches delivered at several places in the Valley by some of your closest colleagues had the effect of inflaming communal passions and all those elements who were out to disrupt the unity and integrity of the State felt encouraged. Anything could have happened in that explosive atmosphere. We were virtually moving towards a disaster. I do not wish to say anything that might hurt you but it does seem to me that you were unfortunately led into moving towards a cramped and absolutely narrow approach to problems in utter disregard of the basic principles which informed our movement all along. It was extremely tragic to see you going against the current of world events and international developments without evaluating the consequences of your actions.

Under these compelling circumstances I do not see how a parting of the ways could have been avoided. This parting of the ways was extremely painful for me, and undoubtedly, for my colleagues also. Your contribution to the freedom movement in Kashmir is a part of history and will always retain a place of respect in my mind. This parting therefore, wrenched my heart. But what sustained me, and I am sure my colleagues too, ever after was the firm belief that we have con-

dans votre bureau. Vers 19 heures, vous êtes venu, avec MM. Beg et Shahmiri, dans mon bureau, où nous attendions tous. Vous nous avez parlé sur un ton péremptoire et dit qu'il était inutile et sans objet de discuter de la compétence de la Cour suprême et de l'application des droits fondamentaux, car vous ne croyiez plus à la validité de nos liens avec l'Inde. C'est ainsi que vous avez renvoyé le sous-comité, sans y mettre aucune forme.

Après cela, vous vous êtes efforcé désespérément de trouver une autre solution pour remplacer l'accession à l'Inde. Vous vous rappelez certainement que, pendant toute cette période, vous avez reconnu l'attrait qu'exerçait sur vous l'idée d'un Etat tronqué indépendant, qui aurait été plus ou moins limité à la vallée de Cachemire. Vous vous êtes cramponné à cette idée, malgré nos avertissements solennels, et malgré les arguments puissants que vous aviez si bien présentés vous-même contre un tel projet à d'autres occasions.

Je ne pouvais pas assister en spectateur impuissant à une évolution aussi tragique. J'avais contribué, dans la mesure de mes faibles moyens, à lutter pour la libération du Cachemire, et je me suis senti dans l'obligation de vous écrire. Dans la note que je vous ai adressée à ce sujet, je vous demandais de mettre fin à une situation qui allait en s'aggravant et je vous faisais remarquer les conséquences néfastes de la politique contraire à tout sens des réalités que vous poursuiviez. Je vous disais notamment:

"Pour toutes ces raisons, je crois que le problème ne peut être résolu que d'une manière, dans les circonstances actuelles, et qu'il faut consacrer le rattachement de notre Etat à l'Inde sur une base limitée, conformément à l'accord déjà conclu entre le peuple de l'Inde et celui de l'Etat de Jammu et Cachemire, représentés par le Parlement de l'Inde et par l'Assemblée constituante de notre Etat, respectivement."

Vous trouverez ci-joint une copie de cette note, qui vous permettra de vous rappeler ce que je vous ai dit.

Dans ces conditions, il serait faux de dire que les décisions auxquelles vous êtes arrivé au Comité de travail ont été prises à l'unanimité, car une forte majorité de vos collègues avait des opinions contraires aux vôtres sur ces questions fondamentales.

J'ai entendu dire, d'ailleurs, que ces fortes divergences d'opinions ne se sont pas manifestées seulement dans le Comité de travail, mais également au sein de votre Cabinet. La population elle-même était désorientée et toute notre organisation politique a commencé à se désintégrer. Vous vous rappelez certainement qu'au cours de cette période je suis venu souvent vous voir et que je vous ai prié de réfléchir aux conséquences de vos actes. J'étais à la fois stupéfait et choqué de voir qu'un homme qui nous avait guidés dans des heures si critiques de notre existence nationale pouvait être ainsi la victime de ses propres hallucinations.

Je n'étais pas moi-même membre de votre gouvernement, de sorte que j'étais peut-être dans une situation meilleure pour apprécier et juger, de manière indépendante, le résultat de la politique que vous poursuiviez. Ce n'était certes pas un plaisir pour moi de voir apparaître sur le pays l'ombre de l'instabilité politique et du déséquilibre économique. Les discours prononcés dans différents points de la vallée par quelques-uns de vos collaborateurs immédiats eurent pour effet d'enflammer les passions locales, et tous les éléments qui cherchaient à rompre l'unité et l'intégrité de l'Etat se sentis encouragés. Tout était possible dans une atmosphère aussi explosive. Nous marchions incontestablement vers la catastrophe. Je n'ai aucunement l'intention de vous blesser, mais il me semble que vous en étiez arrivé à envisager ces problèmes de façon terriblement étroite et mesquine, sans tenir aucun compte des principes essentiels qui avaient inspiré notre mouvement depuis ses origines. Ce fut une tragédie pour nous de vous voir aller ainsi contre le courant des événements mondiaux et de l'évolution internationale, sans vous rendre même compte des conséquences de vos actes.

La pression des circonstances devait fatalement nous séparer. La rupture m'a été extrêmement pénible, et elle l'a été sans aucun doute pour mes collègues également. La part que vous avez prise au mouvement de libération du Cachemire est inscrite dans l'histoire; je ne manquerai jamais d'y rendre hommage. C'est pourquoi notre rupture m'a brisé le cœur. Ce qui m'a soutenu toutefois, et ce qui a soutenu mes collègues, j'en suis certain, c'est la conviction que nous poursuivions

tinued the laudable traditions of our movement forward towards fulfilment, from the point where you deviated from them. And it is my hope that when the dust settles on the controversy of the day, the service that we have in our own humble way rendered to the cause we held so dear, may be evaluated in its proper perspective.

It was against this background that I described the inevitability of the changes which occurred in August 1953.

In your letter you have referred to the disturbances which followed the 9th of August 1953. You may perhaps remember that at that time I was not a member of the Government of the State. I had occasion in my individual capacity to travel extensively throughout the length and breadth of the Valley. I can assure you that at no place nor on any occasion did I ever notice the Indian Army personnel being used to deal with the disturbances. I did however see some sections of the Central Reserve Police which had been called by the Government to assist the State Police to deal with the Praja Parishad agitation in Jammu. It is true that some people unfortunately lost their lives in these disturbances. It is always a painful spectacle to see the death of one's countrymen under such circumstances. But as students of history and also with some experience of administration we should fairly analyse the causes of such a tragedy. I cannot help mentioning the fact that they were the victims of the frenzy and passion which were whipped up by some of your colleagues for many months and at which you, unfortunately, connived before the ministerial change of August 1953. These plain, simple people were led to violence and to their sad end consciously and unconsciously by those persons who are today the loudest in grieving over their fate. Here again I must contradict you about the number of the dead. Soon after the people in general began to see the reality of the situation which resulted in a quick subsiding of these disturbances, a citizens Committee, of which I had the privilege of being Chairman, was set up to afford relief to the dependents of the victims of these disturbances. I went from place to place not as a Minister, because I was not one, but as a citizen and I can assure you, without any police escort or the company of any official. We collected, with deep care and thoroughness, all the evidence relating to the deaths and the number was established as forty-six. We gave adequate relief to the dependents of the deceased, who are being properly looked after. I am not mentioning these relief measures in any way as a compensation for human life, because a human being and his life is too sacred to be computed in terms of money. But I mention this in order to enable you to correct the grossly exaggerated reports which seem to have reached you.

Your information regarding "thousands of victims of third degree methods with bruised and broken limbs being whisked away to unknown places" has absolutely no foundation in fact.

You have also alleged the denial of civil liberties to the people of the State after the ministerial change of August 1953. This is somewhat surprising, as, after that date, the area of individual liberty and freedom of the Press, etc., has been considerably enlarged and guaranteed both by constitution and liberal legislation. I hope you will forgive me if I describe in some detail the state of our civil liberties as it obtains now in comparison to the period before August 1953.

Prior to August 1953 we had on our Statute Book the Jammu and Kashmir Public Security Act of 2003, the Jammu and Kashmir Defence Rules of 1996, the Enemy Agents Ordinance, the Hoarding and Profiteering Ordinance and the Food Offences Ordinance, etc. The law relating to preventive custody under the Security Act and the Defence Rules did not envisage any time limit with regard to the total period of detention of a person. Secondly the discretion to detain a person was vested in an officer of or above the rank of a sub-Inspector of Police. Thirdly no provision existed for the review of cases of detention by an impartial judicial authority. We have now, in suppression of several laws and ordinances which restricted the liberty of the citizen, a law of preventive detention which is in strict conformity with the Fundamental Rights as applied to the State of Jammu and Kashmir. A certain amount of deviation has undoubtedly been made in cases where a person is detained for reasons of security of the State. It is evident that as long as a foreign

l'accomplissement des objectifs de notre mouvement, tout en restant dans la ligne de sa noble tradition, dont vous aviez vous-même dévié. J'espère donc que, plus tard, lorsque cette controverse sera retombée dans l'oubli, il sera possible d'apprécier à leur juste mesure les services que nous avons rendus, avec nos faibles moyens, à la cause qui nous est si chère.

C'est en raison des circonstances énumérées ci-dessus que j'ai jugé inévitables les changements qui se sont produits en août 1953.

Dans votre lettre, vous parlez des troubles qui ont suivi le 9 août 1953. Vous vous rappelez peut-être qu'à cette époque je n'étais pas membre du gouvernement, et j'ai eu l'occasion de parcourir la vallée dans tous les sens, à titre privé. Je peux donc vous assurer qu'en aucun lieu, et en aucun cas, je n'ai vu faire appel aux soldats de l'armée indienne pour réprimer les troubles. J'ai vu sans doute quelques troupes de la police centrale de réserve, appelées par le gouvernement pour aider la police d'Etat à réprimer l'agitation du "Praja Parishad" dans le Jammu. Il est exact que quelques personnes ont malheureusement perdu leur vie au cours de ces troubles. Il est toujours tragique de penser que certains de nos compatriotes ont trouvé la mort dans de telles circonstances. Toutefois, nous qui avons étudié l'histoire et qui avons aussi une certaine expérience de l'administration, nous devrions nous faire une idée objective des causes de la tragédie. Je ne peux m'empêcher de dire qu'ils sont tombés victimes des passions attisées par quelques-uns de vos collègues durant de nombreux mois, passions que vous aviez malheureusement contribué vous-même à allumer, avant le changement ministériel du mois d'août 1953. Des êtres simples et frustes ont donc été amenés, consciemment ou inconsciemment, par les personnes qui se lamentent le plus aujourd'hui sur leur sort, à commettre des actes de violence et à finir tragiquement. Je dois d'ailleurs démentir aussi vos informations en ce qui concerne le nombre des morts. La majorité de la population n'a pas tardé à sentir quelle était la situation exacte, et les troubles se sont rapidement calmés; un Comité de citoyens, dont j'ai eu le privilège d'être nommé président, a été constitué peu après, en vue d'apporter des secours aux familles des victimes. Je suis donc allé d'un lieu dans l'autre, non pas en qualité de ministre — je n'en étais pas un — mais en qualité de citoyen, et je peux vous affirmer que je n'avais ni escorte de police ni aucun fonctionnaire avec moi. Nous avons réuni, avec tout le soin possible, tous les renseignements relatifs aux personnes tuées, dont le nombre s'est élevé à 46. Nous avons accordé une aide appropriée aux familles des morts, qui sont maintenant à l'abri du besoin. En parlant des secours accordés, je ne veux certes pas laisser entendre qu'ils pouvaient compenser une perte de vie humaine, car la vie est trop sacrée pour être évaluée en argent; je rappelle seulement ces faits pour vous permettre de corriger les rapports très exagérés qui vous sont, semble-t-il, parvenus.

Les renseignements dont vous disposez concernant les "milliers de victimes des tortures qui auraient été envoyées, les membres meurtris ou brisés, dans des lieux inconnus", manquent totalement de fondement.

Vous prétendez également que les libertés civiles de la population n'ont pas été respectées depuis le changement ministériel du mois d'août 1953. Ceci est assez surprenant, car c'est à partir de cette date que les libertés individuelles, la liberté de la presse, etc., ont été considérablement élargies et garanties, à la fois par la Constitution et par une législation libérale. Vous voudrez bien me pardonner d'insister un peu sur nos libertés civiles et de comparer la situation actuelle à celle d'avant le mois d'août 1953.

Avant le mois d'août 1953, nous avions dans notre Code la loi sur la sécurité publique de l'Etat de Jammu et Cachemire (2003), le règlement pour la défense de l'Etat de Jammu et Cachemire (1996), l'ordonnance sur les agents de l'ennemi, l'ordonnance sur les profiteurs et les accapareurs, l'ordonnance sur les infractions aux mesures de ravitaillement, etc. Les dispositions relatives à la détention préventive de la loi sur la sécurité publique et du règlement de défense ne fixaient aucune limite quant à la durée totale de cette détention. En outre, le droit d'arrêter un individu appartenait aux officiers de police du grade de sous-inspecteur ou d'un grade plus élevé. Enfin, aucune disposition ne permettait de recourir, en cas de détention, à une autorité judiciaire impartiale. A l'heure actuelle, plusieurs lois et ordonnances limitant la liberté des citoyens ont été supprimées et remplacées par une loi sur la détention préventive qui se conforme strictement aux dispositions des droits fondamentaux appliqués dans l'Etat de Jammu et Cachemire. L'application

country is interested in actively promoting subversion and violence within our State, the Executive has to be armed with certain extraordinary powers. Even in this case these powers were reserved for a limited period only. I would like to point out to you that the number of cases in which action has been taken for reasons of security is very small.

May I remind you here that the Constituent Assembly took the most significant step towards the establishment of democratic rights for the people of the State by applying the Fundamental Rights of the Indian Constitution to ourselves and also by vesting in the State High Court and the Supreme Court of India, the authority to enforce them. This in itself is a far reaching change. This will make it clear to you that what you had promised to the people of the State, in your address to the Constituent Assembly on November 5, 1951, by way of civil liberties and fundamental freedom was achieved by us in fact within less than six months from August 1953.

Today the people of the State are enjoying the first benefits of security and freedom as a consequence of their association with the great democracy of India. These were denied to them not by me and my colleagues but by those who thwarted at every step the finalization of our constitution as well as the implementation of the Delhi Agreement. We have now attempted to restore a position of normalcy by doing away with all the old unpopular laws and have enabled our countrymen to enjoy a greater measure of freedom than ever before. Whatever inadequacies may be felt in this field at the present moment are bound to be remedied with the finalization of our constitution.

In your letter you have characterised the task of finalising the constitution as undemocratic, because, according to you, "the Constituent Assembly has forfeited its representative character". The only argument which I can read in your letter in support of this view refers to the ministerial change of 1953 and the absence of a few members from the Assembly. As I said earlier, the legislative functions, to which belong the formation or changing of a Ministry were only incidental and subsidiary to the main function of the Constituent Assembly. The sovereign character of the Constituent Assembly can neither be affected nor abridged by these secondary legislative functions. The absence of a few members from its deliberations cannot either in law or in fact, alter the representative character guaranteed to this Assembly by the total adult vote of the State. I find it difficult to reconcile your present views not only with what you have authoritatively pronounced about the Constituent Assembly in the past but also with the fundamental principles governing the sovereignty of this Assembly. In view of this, is it undemocratic, may I ask, to give to our people a constitution which had been promised to them, and open before them great opportunities for democratic progress?

I have written to you in some detail as I recall at this moment our past association and the traditions that had been fostered by the National Conference under your leadership ever since 1931. You will remember the gratification we felt when we were able to incorporate all our aspirations in the programme of New Kashmir. All along, in spite of adverse currents which threatened to stifle our freedom movement, history has been moving in the direction which we visualized then, and our actions therefore stand justified by the course of events. The fears and doubts that you had started entertaining have proved groundless and the atmosphere of uncertainty and drift has been finally ended in accordance with our expectations. The benefits of our association with India are becoming evident by the pursuit of vigorous economic policies and a new life is consequently beginning to awaken among the age-old poverty-stricken masses of the State. Political controversy in regard to the future of the State is dead and buried and the irrevocability of the State's partnership with the Indian Union has become an accepted fact.

All this has vindicated our action and policies. We are, however, deeply pained that even today, you who initiated these policies should continue to think in terms and language which are hardly appropriate to the material change in the present situation.

de ces lois a comporté sans doute quelques dérogations, à l'égard de personnes mises en prison pour sauvegarder la sécurité de l'Etat. Tant qu'un Etat étranger a intérêt à provoquer des troubles et des actes de violence à l'intérieur de notre pays, le pouvoir exécutif doit évidemment disposer de certains pouvoirs extraordinaires, qui, même dans ces conditions, ne lui sont accordés que pour une période limitée. Je tiens à vous faire remarquer à ce sujet que les cas où il a fallu intervenir dans l'intérêt de la sécurité de l'Etat sont extrêmement rares.

Puis-je vous rappeler que l'Assemblée constituante a fait un pas décisif pour assurer à la population le respect démocratique de ses droits en appliquant chez nous les droits fondamentaux reconnus dans la Constitution de l'Inde et en confiant à la Haute Cour de l'Etat et à la Cour suprême de l'Inde les pouvoirs nécessaires pour en assurer le respect. Cette décision marque à elle seule le début d'une ère nouvelle. Vous pouvez donc vous rendre compte que les droits civils et les libertés fondamentales que vous avez promis à la population de notre pays dans votre discours du 5 novembre 1951 à l'Assemblée constituante lui ont été donnés par nous, moins de six mois après les événements d'août 1953.

A l'heure actuelle, la population du pays connaît les premiers bienfaits de la sécurité et de la liberté, grâce à son association avec la grande démocratie de l'Inde. Ces droits lui avaient été refusés, non point par moi et par mes collègues, mais par ceux qui ont fait obstacle à toute mesure tendant à l'achèvement de notre Constitution et à la mise en œuvre de l'accord de Delhi. Nous nous sommes efforcés de rétablir une situation normale en supprimant les vieilles lois impopulaires, et nous avons permis à nos citoyens de jouir d'une liberté plus grande que jamais. Si certaines choses peuvent encore sembler insuffisantes dans ce domaine, il y sera justement porté remède par la mise au point définitive de notre Constitution.

Dans votre lettre, vous avez qualifié de contraire à la démocratie cette mise au point de la Constitution que nous envisageons, en faisant valoir que "l'Assemblée constituante avait perdu son caractère représentatif". Les seuls arguments apportés par vous à l'appui de cette thèse ont trait au changement ministériel de 1953 et à l'absence de certains membres de l'Assemblée. Ainsi que je vous l'ai dit antérieurement, l'Assemblée constituante n'était investie de fonctions législatives, et notamment du droit de former ou de changer les ministères, qu'à titre subsidiaire. Les attributions souveraines de l'Assemblée constituante ne sauraient être modifiées ni limitées en raison de l'exercice de ses fonctions législatives accessoires. L'absence de quelques-uns de ses membres ne modifie, ni en droit ni en fait, son caractère représentatif, garanti par le vote de toute la population adulte de l'Etat. Il me semble bien difficile de concilier votre argumentation actuelle, non seulement avec ce que vous avez dit, avec tant d'autorité, autrefois au sujet de l'Assemblée constituante, mais aussi avec les principes fondamentaux qui régissent la souveraineté de cette assemblée. Dans ces conditions, est-il vraiment contraire à la démocratie, je vous le demande, de donner à notre peuple une Constitution, qui lui a été promise et qui lui ouvrira de grandes possibilités de développement dans la voie du progrès démocratique?

Je vous ai écrit tous ces détails, car je n'ai pas oublié l'époque où nous travaillions ensemble et les traditions qui ont été consacrées par la Conférence internationale, sous votre direction, depuis 1931. Vous vous rappellerez sûrement la joie que nous avons éprouvée lorsque nous avons pu exprimer toutes nos aspirations dans le programme du "Nouveau Cachemire". Malgré les courants contraires qui ont menacé d'étouffer notre mouvement de liberté, l'histoire n'a pas cessé de se dérouler dans le sens que nous avions imaginé alors, et notre action se trouve justifiée par la suite des événements. Les craintes et les doutes que vous avez commencé à éprouver n'étaient pas fondés, et l'atmosphère d'incertitude et de flottement a fini par se dissiper, ainsi que nous l'espérions. Les avantages de notre association avec l'Inde commencent à devenir tangibles grâce à une politique économique énergique, et les masses populaires de notre pays, vouées depuis si longtemps à la pauvreté, commencent à naître à une vie nouvelle. Les controverses politiques sur l'avenir de l'Etat appartiennent au passé, et le rattachement de notre pays à l'Union indienne est aujourd'hui irrévocablement accepté.

Ceci justifie les mesures prises et la politique suivie par nous. Nous regrettons toutefois profondément que l'initiateur de cette politique continue, aujourd'hui encore, à penser et à s'exprimer d'une manière qui tiennne si peu compte des changements matériels qui sont intervenus.

I earnestly hope that you will reconsider the position with calm composure against the background of developments that have come about both in India and abroad during the last three years so that you can appraise the situation in the State more objectively and dispassionately. I have no doubt that in this perspective you will be able to judge us better and also the policies that we have pursued so far.

I hope you are keeping well.

(Signed) G. M. SADIQ

Annex VIII

Statement of the Government of the United Kingdom on the transfer of power

The following is the full text of the Statement of the United Kingdom Government commonly known as the 3rd June Plan, on which the partition of India and the transfer of power to the Dominions of India and Pakistan were based.

STATEMENT BY HIS MAJESTY'S GOVERNMENT

3 June 1947

Introduction

1. On 20th February 1947, His Majesty's Government announced their intention of transferring power in British India to Indian hands by June 1948. His Majesty's Government had hoped that it would be possible for the major parties to co-operate in the working-out of the Cabinet Mission's Plan of 16th May, 1946, and evolve for India a constitution acceptable to all concerned. This hope has not been fulfilled.

2. The majority of the representatives of the Provinces of Madras, Bombay, the United Provinces, Bihar, Central Provinces and Berar, Assam, Orissa and the North-West Frontier Province, and the representatives of Delhi, Ajmer-Merwara and Coorg have already made progress in the task of evolving a new Constitution. On the other hand, the Muslim League Party, including in it a majority of the representatives of Bengal, the Punjab and Sind, as also the representative of British Baluchistan, has decided not to participate in the Constituent Assembly.

3. It has always been the desire of His Majesty's Government that power should be transferred in accordance with the wishes of the Indian people themselves. This task would have been greatly facilitated if there had been agreement among the Indian political parties. In the absence of such an agreement, the task of devising a method by which the wishes of the Indian people can be ascertained has devolved on His Majesty's Government. After full consultation with political leaders in India, His Majesty's Government have decided to adopt for this purpose the plan set out below. His Majesty's Government wish to make it clear that they have no intention of attempting to frame any ultimate Constitution for India; this is a matter for the Indians themselves. Nor is there anything in this plan to preclude negotiations between communities for a united India.

The issues to be decided

4. It is not the intention of His Majesty's Government to interrupt the work of the existing Constituent Assembly. Now that provision is made for certain Provinces specified below, His Majesty's Government trust that, as a consequence of this announcement, the Muslim League representatives of those Provinces, a majority of whose representatives are already participating in it, will now take their due share in its labours. At the same time, it is clear that any Constitution framed by this Assembly cannot apply to those parts of the country which are unwilling to accept it. His Majesty's Government are satisfied that the procedure outlined below embodies the best practical method of ascertaining the

J'espère très vivement que vous voudrez bien réexaminer cette question, avec calme et détachement, à la lumière de l'évolution qui s'est poursuivie, tant dans l'Inde qu'à l'étranger, au cours des trois dernières années, et que vous arriverez à juger la situation du pays d'une façon plus objective et moins passionnée. Je suis convaincu que, considérés dans cette perspective, le rôle que nous avons joué et la politique que nous avons suivie jusqu'à maintenant vous apparaîtront également sous un jour meilleur.

J'espère que vous allez aussi bien que possible.

(Signé) G. M. SADIQ

Annexe VIII

Déclaration du Gouvernement du Royaume-Uni sur la transmission des pouvoirs

On trouvera ci-dessous le texte intégral de la Déclaration du Royaume-Uni habituellement connue sous le nom de "plan du 3 juin". C'est sur cette base que l'Inde a été partagée et les pouvoirs transférés aux dominions de l'Inde et du Pakistan.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE SA MAJESTÉ

3 juin 1947

Introduction

1. Le 20 février 1947, le Gouvernement de Sa Majesté a annoncé son intention de transférer aux Indiens en juin 1948 les pouvoirs dans l'Inde britannique. Le Gouvernement de Sa Majesté avait espéré qu'il serait possible aux principaux partis de coopérer à l'élaboration du plan du 16 mai 1946 établi par la mission du Cabinet et de rédiger pour l'Inde une Constitution acceptable pour tous les intéressés. Cet espoir ne s'est toutefois pas réalisé.

2. La majorité des représentants des provinces de Madras, de Bombay, des Provinces-Unies, de Bihar, des Provinces-Centrales-et-Berar, d'Assam, d'Orissa et de la province frontrière du Nord-Ouest, ainsi que les représentants de Delhi, d'Ajmer-Merwara et de Coorg, ont déjà réalisé des progrès dans la tâche qui consiste à élaborer une nouvelle Constitution. D'autre part, le Muslim League Party (parti de la ligne musulmane), qui comprend une majorité de représentants du Bengale, du Pendjab et du Sind, ainsi que le représentant du Bélouchistan britannique, a décidé de ne pas participer aux travaux de l'Assemblée constituante.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté a toujours nourri le désir que les pouvoirs soient transférés conformément aux vœux du peuple indien lui-même. Cette tâche aurait été grandement facilitée si l'accord s'était fait entre les partis politiques indiens. En l'absence d'un tel accord, c'est au Gouvernement de Sa Majesté qu'a incombé le devoir de tracer la méthode qui permettra de s'assurer des aspirations du peuple indien. Après avoir amplement consulté les chefs politiques de l'Inde, le Gouvernement de Sa Majesté a décidé d'adopter à cette fin le plan décrit ci-dessous. Le Gouvernement de Sa Majesté désire marquer de la façon la plus nette qu'il n'a pas l'intention d'essayer d'élaborer la future Constitution de l'Inde. Cette tâche incombe aux Indiens eux-mêmes. Rien au surplus dans ce plan n'empêche les diverses communautés d'entamer des négociations entre elles en vue de réaliser une Inde unifiée.

Questions à résoudre

4. Il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de Sa Majesté d'interrrompre les travaux de l'Assemblée constituante telle qu'elle existe. Maintenant que des dispositions spéciales sont prévues pour certaines provinces, comme on le verra ci-après, le Gouvernement de Sa Majesté exprime le vœu que, à la suite de cette déclaration, les représentants de la Ligue musulmane dans ces provinces prendront maintenant part à ses travaux, comme ils le doivent — au surplus, une majorité des représentants de ces provinces lui ont déjà donné leur collaboration. Il est, d'autre part, évident qu'une Constitution élaborée par cette assemblée ne saurait s'appliquer aux parties du pays qui la rejettent. Le Gouverne-

wishes of the people of such areas on the issue whether their Constitution is to be framed:

(a) In the existing Constituent Assembly; or

(b) In a new and separate Constituent Assembly consisting of the representatives of those areas which decide not to participate in the existing Constituent Assembly,

When this has been done, it will be possible to determine the authority or authorities to whom power should be transferred.

Bengal and the Punjab

5. The Provincial Legislative Assemblies of Bengal and the Punjab (excluding the European members) will, therefore, each be asked to meet in two parts, one representing the Muslim majority districts and the other the rest of the Province. For the purpose of determining the population of districts, the 1941 census figures will be taken as authoritative. The Muslim majority districts in these two Provinces are set out in the Appendix to this Announcement.

6. The members of the two parts of each Legislative Assembly sitting separately will be empowered to vote whether or not the Province should be partitioned. If a simple majority of either part decides in favour of partition, division will take place and arrangements will be made accordingly.

7. Before the question as to the partition is decided, it is desirable that the representative of each part should know in advance which Constituent Assembly the Province as a whole would join in the event of the two parts subsequently deciding to remain united. Therefore, if any member of either Legislative Assembly so demands, there shall be held a meeting of all members of the Legislative Assembly (other than Europeans) at which a decision will be taken on the issue as to which Constituent Assembly the Province as a whole would join if it were decided by the two parts to remain united.

8. In the event of partition being decided upon, each part of the Legislative Assembly will, on behalf of the areas they represent, decide which of the alternatives in paragraph 4 above to adopt.

9. For the immediate purpose of deciding on the issue of partition, the members of the Legislative Assemblies of Bengal and the Punjab will sit in two parts according to Muslim majority districts (as laid down in the Appendix) and non-Muslim majority districts. This is only a preliminary step of a purely temporary nature as it is evident that for the purposes of final partition of these Provinces a detailed investigation of boundary questions will be needed; and, as soon as a decision involving partition has been taken for either Province, a Boundary Commission will be set up by the Governor-General, the membership and terms of reference of which will be settled in consultation with those concerned. It will be instructed to demarcate the boundaries of the two parts of the Punjab on the basis of ascertaining the contiguous majority areas of Muslims and non-Muslims. It will also be instructed to take into account other factors. Similar instructions will be given to the Bengal Boundary Commission. Until the report of a Boundary Commission has been put into effect, the provisional boundaries indicated in the Appendix will be used.

Sind

10. The Legislative Assembly of Sind (excluding the European members) will at a special meeting also take its own decision on the alternatives in paragraph 4 above.

North-West Frontier Province

11. The position of the North-West Frontier Province is exceptional. Two of the three representatives of this Province are already participating in the existing Constituent Assembly. But it is clear, in view

ment de Sa Majesté est convaincu que la procédure décrite ci-dessous représente en pratique la meilleure méthode possible pour s'assurer de la volonté des habitants de ces régions en ce qui concerne les questions suivantes:

a) Leur Constitution doit-elle être élaborée au sein de l'Assemblée constituante qui siège actuellement? ou

b) Doit-elle l'être au sein d'une nouvelle Assemblée constituante séparée, qui comprendrait des représentants des régions qui décident de ne pas prendre part aux travaux de l'Assemblée constituante actuelle?

Cela acquis, il sera possible de déterminer l'autorité ou les autorités auxquelles les pouvoirs devront être transférés.

Bengale et Pendjab

5. Chacune des assemblées législatives provinciales du Bengale et du Pendjab (à l'exclusion de leurs membres européens) sera donc invitée à se réunir en deux groupes, l'un représentant les districts de la majorité musulmane, et l'autre, le restant de la province. Pour le calcul de la population des districts, ce sont les chiffres du recensement de 1941 qui serviront de base. Les districts à majorité musulmane dans ces deux provinces sont définis dans l'appendice joint à la présente déclaration.

6. Les membres des deux groupes de chaque assemblée législative siégeant séparément seront habilités à décider par leur vote si la province doit ou ne doit pas être partagée. Si une majorité simple des membres de l'un ou l'autre des groupes décide en faveur du partage, celui-ci sera effectué selon des arrangements appropriés.

7. Avant que la question du partage ne soit tranchée, il est désirable que le représentant de chaque groupe sache à l'avance à quelle assemblée constituante la province dans son ensemble donnerait son adhésion dans l'éventualité où les deux parties de la province décideraient par la suite de demeurer unies. Si donc un membre de l'une ou l'autre des assemblées législatives le requiert, tous les membres de l'Assemblée législative (autres que les Européens) tiendront une réunion qui sera appelée à décider à quelle assemblée constituante la province dans son ensemble donnerait son adhésion si les deux parties décidaient de demeurer unies.

8. Si c'est le partage qui est décidé, chaque groupe de l'Assemblée législative décidera, au nom des régions qu'il représente, à laquelle des éventualités mentionnées ci-dessus au paragraphe 4 il se rallie.

9. Pour trancher la question préalable du partage, les membres des Assemblées législatives du Bengale et du Pendjab siégeront en deux groupes: l'un, celui des districts à majorité musulmane (voir append. ci-après), et l'autre, celui des districts à majorité non musulmane. Il ne s'agit toutefois que d'une mesure préliminaire qui revêt un caractère purement temporaire, car, la chose est évidente, avant de réaliser un partage définitif de ces provinces, il conviendra d'étudier en détail les questions de délimitation. Aussitôt qu'une décision prévoyant le partage aura été prise pour l'une ou l'autre des deux provinces, le Gouverneur général constituera une commission de délimitation, dont la composition et le mandat seront décidés en consultation avec les intéressés. Elle aura pour mission de marquer les frontières des deux parties du Pendjab sur la base des constatations qu'elle aura faites en ce qui concerne les régions contiguës à majorité musulmane et à majorité non musulmane. Le mandat de la commission disposera aussi qu'elle devra prendre en considération d'autres facteurs. Des instructions semblables seront données à la Commission de délimitation du Bengale. Tant que le rapport d'une commission de délimitation n'aura pas été mis en œuvre, ce sont les frontières provisoires indiquées dans l'appendice qui prévaudront.

Sind

10. L'Assemblée législative du Sind (à l'exclusion des membres européens) tiendra elle aussi une séance spéciale où elle décidera au sujet de l'alternative prévue au paragraphe 4 ci-dessus.

Province frontière du Nord-Ouest

11. La province frontière du Nord-Ouest se trouve dans une situation exceptionnelle. Deux des trois représentants de cette province participent déjà à l'Assemblée constituante qui existe actuellement. Mais, étant don-

of its geographical situation, and other considerations, that, if the whole or any part of the Punjab decides not to join the existing Constituent Assembly, it will be necessary to give the North-West Frontier Province an opportunity to reconsider its position. Accordingly, in such an event, a referendum will be made to the electors of the present Legislative Assembly in the North-West Frontier Province to choose which of the alternatives mentioned in paragraph 4 above they wish to adopt. The referendum will be held under the aegis of the Governor-General and in consultation with the Provincial Government.

British Baluchistan

12. British Baluchistan has elected a member, but he has not taken his seat in the existing Constituent Assembly. In view of its geographical situation, this Province will also be given an opportunity to reconsider its position and to choose which of the alternatives in paragraph 4 above to adopt. His Excellency the Governor-General is examining how this can most appropriately be done.

Assam

13. Though Assam is predominantly a non-Muslim Province, the district of Sylhet which is contiguous to Bengal is predominantly Muslim. There has been a demand that, in the event of the partition of Bengal, Sylhet should be amalgamated with the Muslim part of Bengal. Accordingly, if it is decided that Bengal should be partitioned, a referendum will be held in Sylhet district, under the aegis of the Governor-General and in consultation with the Assam Provincial Government, to decide whether the district of Sylhet should continue to form part of the Assam Province or should be amalgamated with the new Province of Eastern Bengal, if that Province agrees. If the referendum results in favour of amalgamation with Eastern Bengal, a Boundary Commission with terms of reference similar to those for the Punjab and Bengal will be set up to demarcate the Muslim majority areas of Sylhet district and contiguous Muslim majority areas of adjoining districts, which will then be transferred to Eastern Bengal. The rest of the Assam Province will in any case continue to participate in the proceedings of the existing Constituent Assembly.

Representation in Constituent Assemblies

14. If it is decided that Bengal and the Punjab should be partitioned, it will be necessary to hold fresh elections to choose their representatives on the scale of one for every million of population according to the principle contained in the Cabinet Mission's Plan of 16th May, 1946. Similar elections will also have to be held for Sylhet in the event of its being decided that this district should form part of East Bengal. The number of representatives to which each area would be entitled is as follows:

Province	General	Muslims	Sikhs	Total
Sylhet District	1	2	Nil	3
West Bengal	15	4	Nil	19
East Bengal	12	29	Nil	41
West Punjab	3	12	2	17
East Punjab	6	4	2	12

15. In accordance with the mandates given to them, the representatives of the various areas will either join the existing Constituent Assembly or form the new Constituent Assembly.

Administrative matters

16. Negotiations will have to be initiated as soon as possible on administrative consequences of any partition that may have been decided upon:

(a) Between the representatives of the respective successor authorities about all subjects now dealt with by the Central Government, including Defence, Finance and Communications.

né sa situation géographique ainsi que d'autres facteurs, si tout ou partie de la province du Pendjab décide de ne pas donner son adhésion à l'Assemblée constituante existante, il sera de toute évidence nécessaire de donner à la province frontalière du Nord-Ouest l'occasion de procéder à un nouvel examen de sa position. Dans cette éventualité, les électeurs de l'Assemblée législative actuelle dans la province frontalière du Nord-Ouest choisiront par voie de référendum à laquelle des éventualités mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus ils se rallient. Le référendum se déroulera sous l'égide du Gouverneur général et en consultation avec le gouvernement provincial.

Béloutchistan britannique

12. Le Béloutchistan britannique a élu un membre, mais celui-ci n'a pas occupé son siège dans l'Assemblée constituante actuelle. Eu égard à sa situation géographique, cette province se verra elle aussi donner l'occasion de soumettre sa position à un nouvel examen et de décider lequel des deux termes de l'alternative offerte au paragraphe 4 elle désire adopter. S. E. le Gouverneur général étudie les moyens les plus appropriés d'atteindre cette fin.

Assam

13. Bien que l'Assam soit surtout une province non musulmane, le district de Sylhet, qui est contigu au Bengale, est de majorité musulmane. Certains ont demandé que, au cas où le Bengale serait partagé, le Sylhet soit rattaché à la partie musulmane du Bengale. Si donc il est décidé que le Bengale doit être partagé, un référendum sera organisé dans le district de Sylhet, sous l'égide du Gouverneur général et en consultation avec le gouvernement provincial d'Assam, afin de décider si le district de Sylhet doit continuer à faire partie de la province d'Assam ou s'il doit être rattaché à la nouvelle province du Bengale oriental, à condition que cette province soit d'accord. Si le référendum donne une majorité en faveur du rattachement au Bengale oriental, une commission de délimitation sera instituée. Son mandat, semblable à ceux qui seront valables pour le Pendjab et le Bengale, l'invitera à délimiter les régions à majorité musulmane du district de Sylhet et les régions contiguës, à majorité musulmane, des districts voisins; ces régions seront alors rattachées au Bengale oriental. Le restant de la province d'Assam continuera de toute façon à participer aux débats de l'Assemblée constituante actuelle.

Représentation au sein des assemblées constituantes

14. S'il est décidé que le Bengale et le Pendjab seront partagés, il sera nécessaire d'organiser de nouvelles élections pour que ces provinces choisissent leurs représentants à raison d'un représentant pour chaque million de la population, selon le principe énoncé dans le plan du 16 mai 1946 de la mission du Cabinet. Des élections semblables devront également se dérouler dans le district de Sylhet au cas où il serait décidé qu'il doit être rattaché au Bengale oriental. Le tableau ci-dessous indique le nombre de représentants qui seront attribués à chaque région:

Provinces	Population générale	Musulmans	Sikhs	Total
District de Sylhet	1	2	0	3
Bengale occidental	15	4	0	19
Bengale oriental	12	29	0	41
Pendjab occidental	3	12	2	17
Pendjab oriental	6	4	2	12

15. Conformément à leur mandat, les représentants des différentes régions pourront ou bien donner leur adhésion à l'Assemblée constituante actuelle, ou bien former la nouvelle Assemblée constituante.

Questions administratives

16. Il conviendra d'engager aussitôt que possible des négociations sur les conséquences administratives de tel partage qui aura été décidé:

a) Négociations entre les représentants des autorités successeurs respectives au sujet de toutes les questions actuellement traitées par le gouvernement central, y compris la défense nationale, les finances et les communications.

(b) Between different successor authorities and His Majesty's Government for treaties in regard to matters arising out of the transfer of power.

(c) In the case of Provinces that may be partitioned as to the administration of all provincial subjects such as the division of assets and liabilities, the police and other services, the High Courts, provincial institutions, etc.

The tribes of the North-West Frontier

17. Agreements with tribes of the North-West Frontier of India will have to be negotiated by the appropriate successor authority.

The States

18. His Majesty's Government wish to make it clear that the decisions announced above relate only to British India and that their policy towards Indian States contained in the Cabinet Mission Memorandum of 12th May, 1946 remains unchanged.

Necessity for speed

19. In order that the successor authorities may have time to prepare themselves to take over power, it is important that all the above processes should be completed as quickly as possible. To avoid delay, the different Provinces or parts of Provinces will proceed independently as far as practicable within the conditions of this Plan. The existing Constituent Assembly and the new Constituent Assembly (if formed) will proceed to frame Constitutions for their respective territories: they will of course be free to frame their own rules.

Immediate transfer of power

20. The major political parties have repeatedly emphasized their desire that there should be the earliest possible transfer of power in India. With this desire His Majesty's Government are in full sympathy, and they are willing to anticipate the date of June 1948, for the handing over of power by the setting up of an independent Indian Government or Governments at an even earlier date. Accordingly, as the most expeditious, and indeed the only practicable way of meeting this desire, His Majesty's Government propose to introduce legislation during the current session for the transfer of power this year on a Dominion Status basis to one or two successor authorities according to the decisions taken as a result of this announcement. This will be without prejudice to the right of Indian Constituent Assemblies to decide in due course whether or not the part of India in respect of which they have authority will remain within the British Commonwealth.

Further announcements by Governor-General

21. His Excellency the Governor-General will from time to time make such further announcements as may be necessary in regard to procedure or any other matters for carrying out the above arrangements.

APPENDIX

Muslim majority districts of the Punjab and Bengal according to the 1941 census

1. The Punjab:

Lahore Division: Gujranwala, Gurdaspur, Lahore, Sheikhupura, Sialkot.

Rawalpindi Division: Attock, Gujrat, Jhelum, Mianwali, Rawalpindi, Shahpur.

Multan Division: Dera Ghazi Khan, Jhang, Lyallpur, Montgomery, Multan, Muzaffargarh.

b) Négociations entre les différentes autorités successeurs et le Gouvernement de Sa Majesté en vue de conclure des traités au sujet des questions qui se poseront par suite de la transmission du pouvoir.

c) Dans le cas des provinces qui seront peut-être partagées, négociations au sujet des mesures administratives à prendre à l'égard de toutes affaires provinciales telles que le partage des actifs et des passifs, la police et autres services, les tribunaux supérieurs, les institutions provinciales, etc.

Tribus de la frontière du Nord-Ouest

17. L'autorité successeur appropriée devra négocier des accords avec les tribus de la frontière du Nord-Ouest de l'Inde.

Les Etats

18. Le Gouvernement de Sa Majesté tient à préciser que les décisions annoncées ci-dessus ont uniquement trait à l'Inde britannique, et que sa politique à l'égard des Etats indiens reste celle qui a été définie dans le mémorandum du 12 mai 1946 de la mission du Cabinet.

Nécessité de faire vite

19. Afin que les autorités-successeurs aient le temps de se préparer à prendre les pouvoirs, il est important que les mesures prévues ci-dessus soient menées à bien aussi vite que possible. Pour éviter tout retard, les différentes provinces ou parties de provinces prendront les mesures voulues indépendamment l'une de l'autre, cela autant que possible dans le cadre des conditions prévues dans le présent plan. L'Assemblée constituante actuelle et la nouvelle Assemblée constituante (si celle-ci est constituée) se mettront en devoir d'élaborer des constitutions pour leurs territoires respectifs. Il va sans dire qu'elles seront libres d'élaborer leur propre règlement.

Transfert immédiat des pouvoirs

20. Les principaux partis politiques ont plusieurs fois clairement marqué leur désir de voir les pouvoirs en Inde transférés aussitôt que possible. Le Gouvernement de Sa Majesté n'a que de la sympathie pour ce désir, et il est prêt à devancer la date de juin 1948 pour la transmission des pouvoirs, en mettant sur pied un ou des gouvernements indiens indépendants à une date même antérieure. Pour répondre à ce désir de la manière la plus rapide, et à vrai dire la seule possible, le Gouvernement de Sa Majesté se propose, au cours de la session parlementaire actuelle, d'introduire une législation prévoyant que, dès cette année, les pouvoirs seront transmis, sur la base d'un statut de dominion, à une ou deux autorités-successeurs, conformément aux décisions prises à la suite de la présente déclaration. Toutefois, il ne sera par là porté aucune atteinte au droit des assemblées constituantes indiennes de décider éventuellement si la partie de l'Inde sur laquelle s'exerce leur compétence restera ou non membre du Commonwealth britannique.

Autres déclarations du Gouverneur général

21. S. E. le Gouverneur général fera, de temps à autre, telle autre déclaration qui pourra se révéler nécessaire au sujet de la procédure ou de toute autre matière ayant trait à l'exécution des arrangements décrits ci-dessus.

APPENDICE

Districts du Pendjab et du Bengale à majorité musulmane, d'après le recensement de 1941

1. Pendjab:

Circonscription de Lahore: Gujranwala, Gurdaspur, Lahore, Sheikhupura, Sialkot.

Circonscription de Rawalpindi: Attock, Gujrat, Jhelum, Mianwali, Rawalpindi, Shahpur.

Circonscription de Multan: Dera Ghazi Khan, Jhang, Lyallpur, Montgomery, Multan, Muzaffargarh.

2. Bengal:

Chittagong Division: Chittagong, Noakhali, Tippera.
Dacca Division: Bakarganj, Dacca, Faridpur, Mymensingh.
Presidency Division: Jessore, Murshidabad, Nadia.
Rajshahi Division: Bogra, Dinajpur, Malda, Pabna, Rajshahi, Rangpur.

The Viceroy's House
New Delhi

2. Bengale:

Circonscription de Chittagong: Chittagong, Noakhali, Tippera.
Circonscription de Dacca: Bakarganj, Dacca, Faridpur, Mymensingh.
Circonscription de la Présidence: Jessore, Murshidabad, Nadia.
Circonscription de Rajshahi: Bogra, Dinajpur, Malda, Pabna, Rajshahi, Rangpur.

Maison du Vice-Roi
New-Delhi

CHECK LIST OF DOCUMENTS

REPertoire DES DOCUMENTS

CHECK LIST OF DOCUMENTS

The following check list of documents sets forth in numerical order all Security Council documents issued during the period covered in this supplement.

<u>Document No.</u>	<u>Date</u>	<u>Title</u>	<u>Page (in this volume)</u>	<u>Observations and references</u>
S/3764	2 January 1957	Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration		Mimeographed
S/3765	2 January 1957	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the representative of Sweden on the Security Council		Ditto
S/3766	2 January 1957	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the representative of Iraq on the Security Council		Ditto
<u>S/3767</u>	<u>2 January 1957</u>	<u>Letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council</u>	1	
S/3768	3 January 1957	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the alternate representative of Colombia on the Security Council		Ditto
S/3769	7 January 1957	Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration		Ditto
S/3770	14 January 1957	Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration		Ditto
S/3771	15 January 1957	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the representative of Pakistan to the Security Council		Ditto
S/3772	15 January 1957	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the representative of India to the Security Council		Ditto
S/3773	15 January 1957	Letter dated 14 January 1957 from the representative of Yemen addressed to the President of the Security Council		Not discussed
S/3774	15 January 1957	Report by the Secretary-General to the Security Council concerning the credentials of the representative of France on the Security Council		Mimeographed
S/3775	17 January 1957	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the alternate representatives of the Philippines on the Security Council		Ditto
S/3776	21 January 1957	Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration		Ditto

REPERTOIRE DES DOCUMENTS

Dans le répertoire des documents ci-dessous figurent, par ordre numérique, tous les documents du Conseil de sécurité distribués pendant la période visée dans le présent supplément.

<u>Cotes des documents</u>	<u>Dates</u>	<u>Titres</u>	<u>Pages (dans le présent volume)</u>	<u>Observations et références</u>
S/3764	2 janvier 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Miméographié.
S/3765	2 janvier 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs du représentant de la Suède au Conseil de sécurité		Idem.
S/3766	2 janvier 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs du représentant de l'Irak au Conseil de sécurité		Idem.
<u>S/3767</u>	<u>2 janvier 1957</u>	<u>Lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.....</u>	1	
S/3768	3 janvier 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs du représentant suppléant de la Colombie au Conseil de sécurité		Idem.
S/3769	7 janvier 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Idem.
S/3770	14 janvier 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Idem.
S/3771	15 janvier 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs de représentant du Pakistan au Conseil de sécurité		Idem.
S/3772	15 janvier 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs du représentant de l'Inde au Conseil de sécurité		Idem.
S/3773	15 janvier 1957	Lettre, en date du 14 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen		Non examiné.
S/3774	15 janvier 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs du représentant de la France au Conseil de sécurité		Miméographié.
S/3775	17 janvier 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs des représentants suppléants des Philippines au Conseil de sécurité		Idem.
S/3776	21 janvier 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Idem.

<u>Document No.</u>	<u>Date</u>	<u>Title</u>	<u>Page (in this volume)</u>	<u>Observations and references</u>
S/3777	22 January 1957	Letter dated 21 January 1957 from the representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland addressed to the President of the Security Council		Not discussed
S/3778	23 January 1957	Australia, Colombia, Cuba, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America: draft resolution		Same text as S/3779
<u>S/3779</u>	<u>24 January 1957</u>	<u>Resolution adopted by the Security Council at its 765th meeting on 24 January 1957 concerning the India-Pakistan question</u>	4	
S/3780	28 January 1957	Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration		Mimeographed
<u>S/3781</u>	<u>1 February 1957</u>	<u>Letter dated 26 January 1957 from the representative of Portugal addressed to the President of the Security Council</u>	4	
S/3782	5 February 1957	Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration		Ditto
<u>S/3783</u>	<u>5 February 1957</u>	<u>Letter dated 4 February 1957 from the representative of France addressed to the President of the Security Council</u>	5	
S/3784	7 February 1957	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the alternate representative of the Union of Soviet Socialist Republics on the Security Council		Ditto
S/3785	11 February 1957	Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration		Ditto
S/3786	12 February 1957	Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the alternate representatives of the Philippines on the Security Council		Ditto
<u>S/3787</u>	<u>14 February 1957</u>	<u>Australia, Cuba, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America: draft resolution</u>	7	
S/3788	15 February 1957	Letter dated 15 February 1957 from the representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland addressed to the President of the Security Council		Not discussed
<u>S/3789</u>	<u>15 February 1957</u>	<u>Union of Soviet Socialist Republics: amendments to document S/3787</u>	8	
S/3790	18 February 1957	Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration		Mimeographed
S/3791	18 February 1957	Colombia: amendments to document S/3787		Replaced by S/3791/Rev.1
<u>S/3791/Rev.1</u> <u>[and Corr.1]</u>	<u>18 February 1957</u>	<u>Colombia: amendments to document S/3787</u>	8	
S/3792 and Corr.1	20 February 1957	Australia, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America: draft resolution		Same text as S/3793

<u>Cotes des documents</u>	<u>Dates</u>	<u>Titres</u>	<u>Pages (dans le présent volume)</u>	<u>Observations et références</u>
S/3777	22 janvier 1957	Lettre, en date au 21 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Non examiné.
S/3778	23 janvier 1957	Australie, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: projet de résolution		Même texte que S/3779.
<u>S/3779</u>	<u>24 janvier 1957</u>	<u>Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 765ème séance, le 24 janvier 1957, concernant la question Inde-Pakistan.</u>	4	
S/3780	28 janvier 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisie le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Miméographié.
<u>S/3781</u>	<u>1er février 1957</u>	<u>Lettre, en date du 26 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal</u>	4	
S/3782	5 février 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Idem.
<u>S/3783</u>	<u>5 février 1957</u>	<u>Lettre, en date du 4 février 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France</u>	5	
S/3784	7 février 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs du représentant suppléant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Conseil de sécurité		Idem.
S/3785	11 février 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Idem.
S/3786	12 février 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs des représentants suppléants des Philippines au Conseil de sécurité		Idem.
<u>S/3787</u>	<u>14 février 1957</u>	<u>Australie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: projet de résolution</u>	7	
S/3788	15 février 1957	Lettre, en date du 15 février 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Non examiné.
<u>S/3789</u>	<u>15 février 1957</u>	<u>Union des Républiques socialistes soviétiques: amendements au document S/3787</u>	8	
S/3790	18 février 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Miméographié.
<u>S/3791</u> (et Corr.1)	<u>18 février 1957</u>	<u>Colombie: amendements au document S/3787</u>	8	
S/3792	20 février 1957	Australie, Etats-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: projet de résolution		Même texte que S/3793.

<u>Document No.</u>	<u>Date</u>	<u>Title</u>	<u>Page (in this volume)</u>	<u>Observations and references</u>
<u>S/3793</u>	<u>21 February 1957</u>	<u>Resolution adopted by the Security Council at its 774th meeting on 21 February 1957 concerning the India-Pakistan question</u>	9	
<u>S/3794</u>	<u>26 February 1957</u>	<u>Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration</u>		Mimeographed
<u>S/3795</u>	<u>27 February 1957</u>	<u>Report by the Secretary-General to the President of the Security Council concerning the credentials of the alternate representative of Sweden on the Security Council</u>		Ditto
<u>S/3796</u>	<u>5 March 1957</u>	<u>Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration</u>		Ditto
<u>S/3797</u>	<u>6 March 1957</u>	<u>Telegram dated 6 March 1957 from the Prime Minister of Ghana addressed to the Secretary-General</u>	10	
<u>S/3798</u>	<u>6 March 1957</u>	<u>Letter dated 6 March 1957 from the representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland addressed to the President of the Security Council</u>	10	
<u>S/3799</u>	<u>6 March 1957</u>	<u>Letter dated 6 March 1957 from the representative of Australia addressed to the President of the Security Council</u>	10	
<u>S/3800</u>	<u>6 March 1957</u>	<u>Australia and United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland: draft resolution</u>		Same text as S/3801
<u>S/3801</u>	<u>7 March 1957</u>	<u>Resolution adopted by the Security Council at its 775th meeting on 7 March 1957 concerning the application of Ghana for membership in the United Nations</u>	11	
<u>S/3802</u>	<u>8 March 1957</u>	<u>Letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council transmitting the text of resolution 1117(XI) of the General Assembly</u>		For the text of the resolution, see <u>Official Records of the General Assembly, Eleventh Session, Supplement No. 17</u>
<u>S/3803</u>	<u>8 March 1957</u>	<u>Letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council transmitting the text of resolution 1017(XI) of the General Assembly</u>	11	
<u>S/3804</u>	<u>11 March 1957</u>	<u>Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration</u>		Mimeographed
<u>S/3805</u>	<u>14 March 1957</u>	<u>Letter dated 13 March 1957 from the representative of Israel addressed to the President of the Security Council</u>	12	
<u>S/3806</u>	<u>18 March 1957</u>	<u>Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration</u>		Ditto
<u>S/3807</u>	<u>26 March 1957</u>	<u>Summary statement by the Secretary-General on matters of which the Security Council is seized and on the stage reached in their consideration</u>		Ditto
<u>S/PV.761/ Add.1</u>	<u>17 January 1957</u>	<u>Pakistan: documents submitted as annexes to the statement made by Mr. Noon at the 761st meeting of the Security Council</u>	12	
<u>S/PV.762/ Add.1</u>	<u>23 January 1957</u>	<u>India: documents submitted as annexes to the statement made by Mr. Krishna Menon at the 762nd, 763rd, and 764th meetings of the Security Council</u>	21	

<u>Cotes des documents</u>	<u>Dates</u>	<u>Titres</u>	<u>Pages (dans le présent volume)</u>	<u>Observations et références</u>
S/3793	21 février 1957	Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 774 ^{ème} séance, le 21 février 1957, concernant la question Inde-Pakistan.....	9	
S/3794	26 février 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Miméographié.
S/3795	27 février 1957	Rapport adressé par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité au sujet des pouvoirs du représentant suppléant de la Suède au Conseil de sécurité		Idem.
S/3796	5 mars 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Idem.
S/3797	6 mars 1957	Télégramme, en date du 6 mars 1957, adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre du Ghana.....	10	
S/3798	6 mars 1957	Lettre, en date du 6 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	10	
S/3799	6 mars 1957	Lettre, en date du 6 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie.....	10	
S/3800	6 mars 1957	Australie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: projet de résolution		Même texte que S/3801.
S/3801	7 mars 1957	Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 775 ^{ème} séance, le 7 mars 1957, concernant la demande d'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies.....	11	
S/3802	8 mars 1957	Lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et transmettant le texte de la résolution 1117 (XI) de l'Assemblée générale		Pour le texte de la résolution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No. 17.
S/3803	8 mars 1957	Lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et transmettant le texte de la résolution 1017 (XI) de l'Assemblée générale.....	11	
S/3804	11 mars 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Miméographié.
S/3805	14 mars 1957	Lettre, en date du 13 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël.....	12	
S/3806	18 mars 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Idem.
S/3807	26 mars 1957	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Idem.
S/PV.761/ Add.1	17 janvier 1957	Pakistan: documents présentés comme annexes à la déclaration faite par M. Noon à la 761 ^{ème} séance du Conseil de sécurité.....	12	
S/PV.762/ Add.1	23 janvier 1957	Inde: documents présentés comme annexes à la déclaration faite par M. Krishna Menon aux 762 ^{ème} , 763 ^{ème} et 764 ^{ème} séances du Conseil de sécurité.....	21	

TABLE OF CONTENTS (continued)

(Continued from page 2 of cover)

<u>Document No.</u>	<u>Title</u>	<u>Page</u>
<u>S/3799</u>	<u>Letter dated 6 March 1957 from the representative of Australia addressed to the President of the Security Council.</u>	10
<u>S/3801</u>	<u>Resolution adopted by the Security Council at its 775th meeting on 7 March 1957 concerning the application of Ghana for membership in the United Nations</u>	11
<u>S/3803</u>	<u>Letter dated 4 March 1957 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council transmitting the text of resolution 1017 (XI) of the General Assembly</u>	11
<u>S/3805</u>	<u>Letter dated 13 March 1957 from the representative of Israel addressed to the President of the Security Council.</u>	12
<u>S/PV.761/Add.1</u>	<u>Pakistan: documents submitted as annexes to the statement made by Mr. Noon at the 761st meeting of the Security Council.</u>	12
<u>S/PV.762/Add.1</u>	<u>India: documents submitted as annexes to the statement made by Mr. Krishna Menon at the 762nd, 763rd and 764th meetings of the Security Council</u>	21
<u>Check list of documents</u>		84

TABLE DES MATIERES (suite)

(Suite de la page 2 de la couverture)

<u>Cotes des documents</u>	<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
<u>S/3799</u>	<u>Lettre, en date du 6 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie.</u>	10
<u>S/3801</u>	<u>Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 775ème séance, le 7 mars 1957, concernant la demande d'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies.</u>	11
<u>S/3803</u>	<u>Lettre, en date du 4 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et transmettant le texte de la résolution 1017 (XI) de l'Assemblée générale</u>	11
<u>S/3805</u>	<u>Lettre, en date du 13 mars 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël</u>	12
<u>S/PV.761/Add.1</u>	<u>Pakistan: documents présentés comme annexes à la déclaration faite par M. Noon à la 761ème séance du Conseil de sécurité</u>	12
<u>S/PV.762/Add.1</u>	<u>Inde: documents présentés comme annexes à la déclaration faite par M. Krishna Menon aux 762ème, 763ème et 764ème séances du Conseil de sécurité.</u>	21
<u>Répertoire des documents.</u>		85

